PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE DE VALLORCINE

(Haute-Savoie)

(AGENDA 2030 Local)
2021 – 2024

Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développe

Sommaire

Le Développement Durable
Concept de Développement Durable page 3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable page 3

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours page 7

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national page 9

Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités
Avant-propos page 11
Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local page 12

L'Agenda 2030 local de Vallorcine : un projet global de territoire
Fiche de présentation de la commune de Vallorcine page 19
Mot du maire page 25
Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 page 26

Diagnostic territorial
Finalité 1 page 27
Finalité 2 page 45
Finalité 3 page 88
Finalité 4 page 102
Finalité 5 page 122

Plan d'actions 2021-2024
Axes stratégiques et Chronologie des actions page 132
Programme d'actions *(incluant les fiches actions relatives aux critères Discriminants)* page 139

Transversalité du programme d'actions
Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable page 333
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable page 333
Transversalité avec tous les acteurs page 334

Localisation des actions sur le territoire page 335

Aperçu de la commune page 340

Annexes page 343

Le Développement Durable

Concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.
La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.

Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Les principaux jalons législatifs

-la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue

-la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique coélaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux

-la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions de la métropole, Corse et Île-de-France exceptées, l'élaboration d'un nouveau schéma de planification, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). À l'échelle régionale, ce document regroupe des schémas préexistants en matière de climat, air, énergie, déchets, intermodalité… La protection et la restauration de la biodiversité constituent l'un des volets du SRADDET, dont le contenu sera alimenté par le schéma régional de cohérence écologique

-la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages apporte de nouveaux éléments pour agir au profit de la trame verte et bleue.

Outils de gestion du territoire

☞**Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :** Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

-un diagnostic,
-une stratégie territoriale,
-un plan d'actions
-un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Les déclinaisons de ce nouvel outil réglementaire ne sont pas sans rappeler les dispositions des démarches Agenda 21.
Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, …).

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. Les intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont dorénavant la responsabilité de la mise en place des plans climat à l'échelle de leur territoire en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Ceci implique une organisation et coordination à plusieurs niveaux : avec la région, avec les acteurs socio-économiques du territoire, avec les outils de planification et documents d'urbanisme, avec les démarches de développement durable.

☞**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**
Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.
Le périmètre du SCOT est à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.
Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable :

-principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
-principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;

-principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Enfin il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Le SCoT se compose de trois documents jouant chacun un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire.

Le rapport de présentation est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

-Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20-25 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

-Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

La loi Elan a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance, d'ici mai 2020 pour une application au 1er avril 2021, pour adapter l'objet, le périmètre et le contenu du SCoT afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et du transfert de la compétence en matière de PLU aux EPCI à fiscalité propre.

Le SCoT futur fait actuellement l'objet d'une concertation avec les acteurs de la planification. Les thèmes de la concertation portent sur :

-le périmètre et la gouvernance
-le recentrage du SCOT sur le projet politique stratégique
-les champs thématiques du SCOT (en lien avec la hiérarchie des normes)
-la structure du contenu du SCOT
-l'articulation entre planification et programmation-contractualisation.

☞**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (PLUi). Un décret, entré en vigueur le 1er janvier 2016, modernise le PLU. Son objectif : passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.**

Le Plan local d'urbanisme favorise l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local. Le décret relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a été publié le 29 décembre 2015. Son enjeu principal : répondre à un besoin de clarification et de mise en cohérence des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation.

Ce décret réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs auxquels doit répondre le PLU. Il s'agit ainsi de redonner du sens au règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet. Les PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés

aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux. Ils pourront répondre au plus près aux aspirations des habitants et favoriser la qualité de leur cadre de vie, grâce à une assise réglementaire confortée.
Ce nouveau PLU est la traduction de 20 propositions "co-élaborées" avec les différents acteurs de l'urbanisme et portant sur les principaux enjeux nationaux en matière d'aménagement du territoire.
Il conforte les outils actuels et offre de nouvelles possibilités à appliquer, à la carte, en fonction de chaque projet de territoire.
Le nouveau règlement du PLU est structuré autour de trois grands axes :

-l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?

-les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte l'environnement ?

-les équipements et les réseaux : comment s'y raccorder ?

Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

☞ **<u>Les contrats de transition écologique (CTE)</u>** : Lancés en 2018, les contrats de transition écologique traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Contrat de Transition Écologique

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.
Les CTE ont trois objectifs :

1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).

2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.

3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

☞**<u>La revitalisation des centres bourgs</u>** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant….), économique (maintien d'une économies locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux….), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux….) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles…).

Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes. Ainsi, les collectivités territoriales ont été appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population. Pour faciliter la mise en œuvre des Agendas 21 locaux, le ministère avait élaboré un cadre de référence, visant 5 finalités et 5 éléments de démarche :

Les 5 finalités du Développement Durable	Les 5 éléments de démarche
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	**Participation de la population et des acteurs**
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources	**Organisation du pilotage du projet**
Épanouissement de tous les êtres humains	**Transversalité de la démarche**
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	**Évaluation**
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	**Stratégie d'amélioration continue**

En parallèle, en France, et pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable** 2003-2008 (SNDD), actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**. Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devions relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- Une consommation et une production durables
- La société de la connaissance
- La gouvernance
- Le changement climatique et l'énergie
- Les transports et la mobilité durables
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

►Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020.
La SNTEDD repose sur trois piliers :

-<u>Définir une vision à l'horizon 2020 :</u>

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».

-<u>Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :</u>

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».

-<u>Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous</u> :

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21ème siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030. Des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030) ont simplement été fixés sur la route du 21ème siècle.

Les sommets de la Terre

2000 - 2015

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

2015 - 2030

Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD)

Adoption lors du Sommet des Nations Unies (New York) sur le développement durable le 25 septembre 2015

L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont «en voie de développement durable».

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (ou sous-objectifs) forment le cœur de l'Agenda 2030. Ce dernier dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.
Les 17 Objectifs développement durable (ODD) doivent être atteints collectivement et mis en œuvre aussi bien par les pays industrialisés et pays en développement. Les Nations unies ont mis en place un dispositif de suivi et de bilan à la hauteur de cette ambition ; à la fois universel et régulier, il est également transparent et orienté vers des résultats à atteindre.

Parvenir à la réalisation des Objectifs de développement durable en Europe et dans le monde suppose de renforcer la coopération et le dialogue entre pays afin d'engager une dynamique globale et universelle, tenant compte du principe de diversité et de la reconnaissance de toutes les diversités. Tout l'enjeu repose ici sur la bonne articulation entre les différentes échelles et périmètres d'analyse et d'action, ainsi que sur l'organisation d'un dialogue articulant le local et le global, le territorial et le planétaire, le singulier et l'universel.

Les Objectifs de développement durable sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. Pour relever le défi de leur mise en œuvre en France, il est nécessaire d'identifier les domaines clés dans lesquels la société française doit collectivement progresser. La mobilisation de tous les acteurs est donc une condition incontournable à leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer. En offrant un langage et un cadre de référence commun, tous ces acteurs ont enfin une véritable grille de lecture universelle pour rendre leurs actions plus durables.

La France a élaboré sa feuille de route sur les ODD, parue en septembre 2019. Cette feuille de route constitue le cap que s'est fixé la France en matière de développement durable.
6 grands enjeux ont été définis :

-Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

-Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

-S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

-Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

-Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

-Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités

Avant-propos

Le label Notre Village Terre d'Avenir a été créé par l'Association Nationale Notre Village en 2006 afin de promouvoir les collectivités qui s'engagent en faveur du développement durable. L'attribution de ce label a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Pour obtenir ce label la collectivité doit s'engager dans une démarche Agenda 2030 local, avec l'accompagnement de notre association. Pour cela, une procédure et un cahier des charges ont été élaborés.

Le label offre aux collectivités une reconnaissance nationale de leur engagement en faveur du développement durable et permet de valoriser leurs actions.

L'Agenda 2030 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme. Il vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables.

Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation…).

Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'un projet d'avenir qui doit être une réponse pratique, de terrain, adaptée aux spécificités locales (moyens humains, financiers et matériels). Il définit d'une part, les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné, et d'autre part, une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire.

Comme pour l'Agenda 21 local, le label « Notre Village Terre d'Avenir » repose sur les 5 finalités du Développement Durable et les 5 éléments de démarche (voir page 7).

L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans leur démarche de développement durable par la mise en place de l'Agenda 2030 local, de la réalisation du diagnostic jusqu'à l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir ».

Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local

La première étape de cette démarche a consisté en un **diagnostic territorial** de la commune le **27 Octobre 2020**. Une visite de la commune de la commune a également été effectuée.

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Développement Durable et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur les communes pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une **visite du territoire** a complété cette démarche.

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 2030 local que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. **<u>Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée</u>**

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 27 octobre 2020 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 2030 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé 60 personnes. Lors de cette réunion publique, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

RÉUNION PUBLIQUE du 27 OCTOBRE

En vue de la labellisation de Vallorcine par l'association Notre Village, une réunion publique a été organisée mardi 27 octobre. Ceci pour répondre à 2 objectifs : présenter l'association et le processus de labellisation d'une part ; exposer les différentes actions enclenchées par la commune et les projets potentiellement à réaliser d'autre part.

Pour ce faire, la mise en œuvre de démocratie participative avec la création de quatre groupes de travail thématiques (Vie de la population, Aménagement du territoire, Vie économique et touristique, Environnement) sera constituée de quelques élus référents des thématiques mais principalement de citoyens de Vallorcine souhaitant échanger, s'engager, s'impliquer et travailler pour le futur du village.

Suite à l'annonce du confinement, les Élus réfléchissent à des modes d'échanges possibles pour entamer les réflexions au sein des groupes de travail constitués dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Pour les personnes qui souhaiteraient s'inscrire aux groupes de travail, vous pouvez adresser un courriel à : accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr

Source : https://www.vallorcine.fr/

VALLORCINE

Réunion publique mardi 27 octobre au pôle culturel

La mairie de Vallorcine et ses élus, notamment Audrey Penin (deuxième adjointe) et Dominique Ancey (conseillère municipale), toutes deux déléguées auprès de l'association "Notre village terre d'avenir", invitent les Vallorcins à une réunion publique mardi 27 octobre à 18 heures à la salle du pôle culturel du village. À cette occasion, les deux élues présenteront les projets et les différentes actions engagées par la commune mais également la demande de labellisation de Vallorcine par l'association. D'ailleurs pendant deux jours, un audit sur la commune est réalisé et l'association sera représentée lors de cette réunion. L'information sera suivie d'échanges, de débats, entre élus, association et participants. En raison des mesures sanitaires, les gestes barrières devront être respectées, le port du masque sera obligatoire. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des personnes si le quota autorisé est dépassé.

Informations : http://www.notrevillage.asso.fr/

Source : Dauphiné Libéré, 26 octobre 2020

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des **réunions publiques** ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.
Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.
Une fois que l'Agenda 2030 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 2030 local, la mise en œuvre des actions.

2. Organisation du pilotage

Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le **portage du projet** par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 2030 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 27 octobre 2020. Le comité de pilotage de la commune de Vallorcine est composé de 53 personnes (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social…), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions. Il s'est réuni les 1er, 2, 10, 14 décembre 2020 sous forme de 4 ateliers thématiques (comptes rendus en annexes).

Liste des membres du comité de pilotage :

Nom / Prénom	Qualité/Profession	Elu/ Non Elu	Adresse
PENIN Audrey	**Chef de projet**, professeur des écoles	Élue	Chef-lieu
ANCEY Dominique	Infirmière anesthésiste retraitée	Élue	Le Mollard
VALLAS Jérémy	Maire	Élu	Le Siseray
ANCEY Laurence		Non élue	Chef-lieu
BEAUJOUAN Aurélie		Non élue	Le Mollard
BECHET Pierre		Non élu	Les Gatroz
BERGUERAND Thierry	Restaurateur	Non élu	Le Plan Envers
BOUSSAGOL Bruno	Association Nuit des Ours	Non élu	Barberine
BOZON André		Non élu	Le Lay
CHAMBOST Christophe		Non élu	Le Siseray
DES DORIDES Marie		Non élue	Le Siseray
DUCRUET Violette		Non élue	Le Morzay
MONFLEUR Sylvie		Non élue	Le Plan Envers
ROUSSEAU Nelly		Non élue	Les Gatroz
TARDY Laurent	Illustrateur	Non élu	Les Gatroz
TONINELLI Alexandre		Non élu	Le Nant
VILLON Ludmilla	Infirmière	Non élue	Le Mollard
ZANNONI Michel	Président de l'AFPF	Non élu	Le Plan Droit
ARGUINCHONA Nicolas	Accompagnateur moyenne montagne	Non élu	Chef-lieu
BERGUERAND Nathalie	Restauratrice	Non élue	Le Plan Envers
BOUFFLERT Caroline	Office de tourisme Vallorcine	Non élue	La Villaz
DAMBREVILLE Marc		Non élu	Chef-lieu
DELOBELLE Marie		Non élue	Chef-lieu
FOURNIER Édouard	Avocat	Non élu	Le Molard
MATHIAS Henri		Non élu	Le Couteray
MATHIAS Anita		Non élue	Le Couteray
SALMON Gérard		Non élu	La Villaz
THENOZ Charles		Non élue	Le Chanté
THENOZ Marie-Joëlle		Non élue	Le Chanté
AUSSOURD Olivier		Non élu	Le Siseray
BLETTON Olivia		Non élue	Berberine
DUPERRAY Salomé		Non élue	Le Plan Envers
DUVAL Jonathan		Non élu	Chef-lieu
ENGELBRECHT Annatjie		Non élue	Le Siseray
GUITTENY Marion		Non élue	Le Chanté
HAUTEFEUILLE Dominique		Non élue	Le Plan Droit
LELIEUR Stijn	Accompagnateur VTT	Non élu	Le Laye
LAURENT Louis	Guide de haute montagne	Non élu	La Villaz
SCHRANZ Yuri		Non élu	Le Chanté
WYSER Gudule	Médiathèque de Vallorcine	Non élue	La Poya
GÉLINAS Émilie	Vidéaste, association Visages du monde	Non élue	Le laye
EHRET Antoine	Menuisier	Non élu	Le Laye
BECHET Nathalie		Non élue	Les Gatroz
BLETON Benjamin		Non élu	Barberine
CHAMEL Marie-Anne	Restauratrice	Non élue	Le Buet
DESNOUS Marie-Françoise		Non élue	Les Gatroz

DUNAND Xavier	Accompagnateur en moyenne montagne, guide du patrimoine	Non élu	Le Couteray
ELIAS Martin	Guide de haute montagne	Non élu	Les Biolles
PENIN Jean-Paul	Professeur de cuisine retraité	Non élu	Le Couteray
LEVY Sandra		Non élue	Le Betterand
VALLAS Madeleine	Retraitée, Comité des fêtes	Non élue	Le Couteray
VANPOULLE Maud	Guide de haute montagne	Non élue	La Villaz

Une personne ressource (**Chef de projet**) est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et d'implication de la population dans la politique locale favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 2030 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences)

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques…

4. Évaluation

L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.

Annuellement, l'association **évalue** le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.
Cette évaluation sera faite d'une part :
-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,
-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable. L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.

Les 15 indicateurs se déclinent par *10 indicateurs finalités :*
-Indicateur 1 : Consommation énergétique
-Indicateur 2 : Production énergétique
-Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
-Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
-Indicateur 5 : Rejets
-Indicateur 6 : Déchets
-Indicateur 7 : Ruralité
-Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
-Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
-Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et *5 indicateurs démarche*
-Indicateur 11 : Participation
-Indicateur 12 : Pilotage du projet
-Indicateur 13 : Transversalité
-Indicateur 14 : Evaluation
-Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Des indicateurs supplémentaires ont été créés pour chaque fiche action

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 2030 local, programme 2). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour

pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Vallorcine s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 local) la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 2030 local. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes…

L'Agenda 2030 local de Vallorcine : un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Vallorcine

Nom du maire :	**VALLAS Jérémy**
Région/Département :	**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / HAUTE-SAVOIE**
Nombre d'habitants :	**416** *(population totale en vigueur le 1er janvier 2021)*
Superficie du territoire :	**44,57 km2**
Infos pratiques	**Site internet :** https://www.vallorcine.fr/ **Courriel :** mairie.vallorcine@wanadoo.fr **Téléphone :** 04.50.54.60.22
Date d'engagement de la collectivité	**7 Juillet 2020**

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Vallorcine

Vallorcine

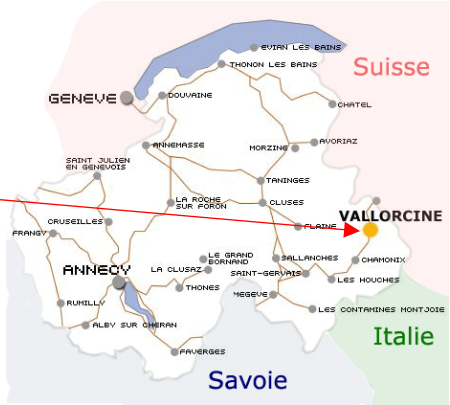

Source : https://www.ski-planet.com/

Source : https://www.vallorcine.fr/

Source : https://hautesavoieassociations.fr/vallorcine/

Source : https://www.facebook.com/

La **commune de Vallorcine** est incluse la **communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.** La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été créée le 14 décembre 2009 par arrêté préfectoral après validation des statuts par l'ensemble des 4 communes qui la composent (Chamonix-Mont-Blanc, Les Houches, Servoz, Vallorcine).
Elle a succédé en partie au SIVOM de la Haute Vallée de l'Arve qui existait depuis 1966 et portait, pour le compte de ses 4 communes membres, un certain nombre d'opérations d'équipement commun ou d'actions intercommunales.

VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC

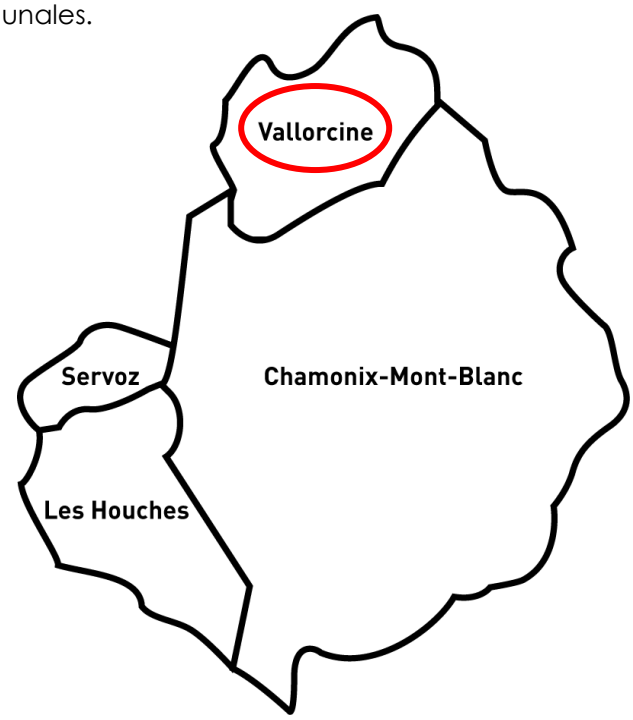

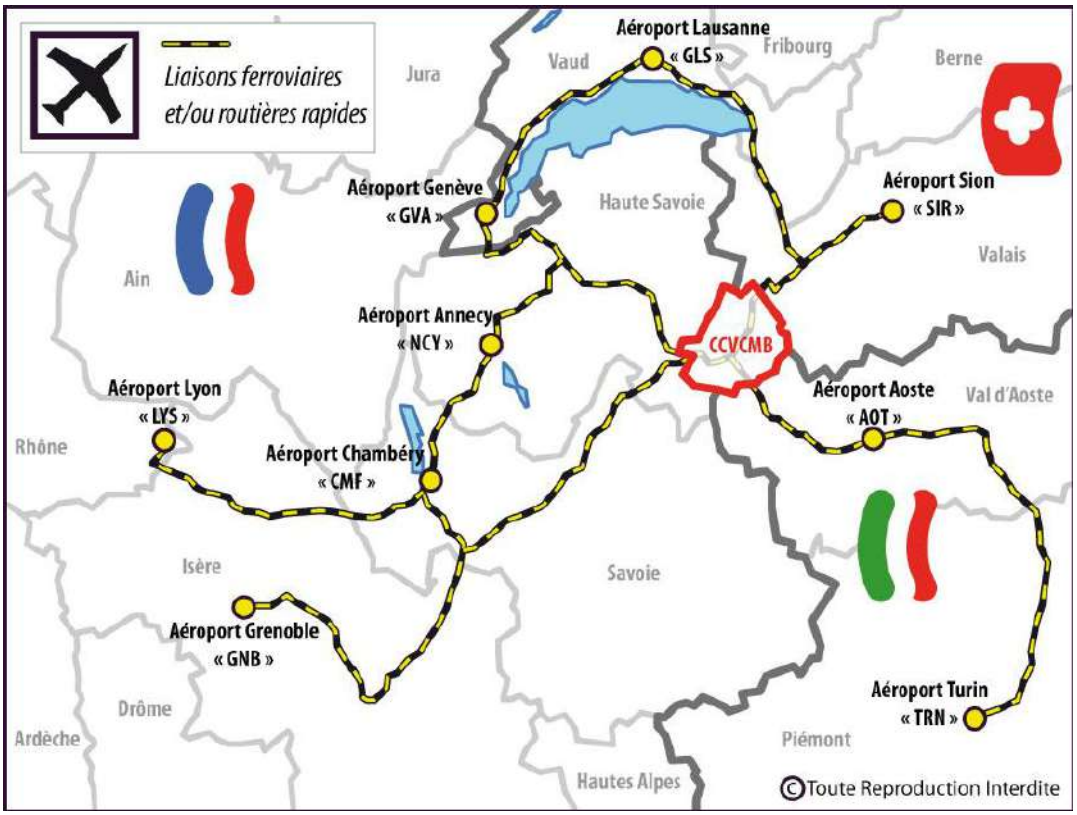

Source : https://cc-valleedechamonixmontblanc.fr/

Le conseil communautaire est composé de 27 membres.

- 13 sièges à Chamonix-Mont-Blanc
- 10 sièges aux Houches
- 3 sièges à Servoz
- 1 siège à Vallorcine.

Le conseil communautaire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a été installé le mercredi 15 juillet 2020. Il a été procédé à l'élection du président et des 8 vice-présidents.
A ces neuf membres sont ajoutés les 8 conseillers délégués pour former le bureau exécutif.

Les compétences de la communauté de communes sont présentées dans les annexes *page 399*.

Des commissions consultatives sont par ailleurs créées. Ces instances sont chargées de proposer les projets soumis à délibération du conseil communautaire.

Commissions
Territoire (aménagement, planification, numérique) - Économie
Espaces naturels – Agropastoralisme et forêts
Équipements culturels et coordination de l'offre culturelle
Ressources humaines et mutualisation
Cohésion sociale (jeunesse, solidarités, logement, santé)
Infrastructures (travaux, patrimoine bâti, réseaux) et cycle de l'eau
Transition écologique – Déchets - Économie circulaire
Tourisme
Sports et vie associative (+ groupe de travail Pistes & sentiers, VTT)
Transports et mobilités
Finances et CLECT

La Communauté de Communes s'appuie sur différents programmes pour mener à bien les politiques territoriales. Une action forte est menée en faveur de la transition énergétique, de la qualité de l'air et des Espaces Naturels.

Labellisée TEPOS au niveau régional depuis 2015 (Territoire à énergie positive) et **TEPCV** à l'échelle nationale depuis 2016 (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) depuis 2015, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est résolument engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique et la lutte face au réchauffement planétaire. Le territoire a adopté un **Plan climat volontaire** dès 2012, ce qui en fait le premier Plan climat Énergie Territorial en territoire de montagne.

La communauté de communes est également labellisée **Flocon vert** par l'association Mountain Riders depuis 2013, jusqu'en 2021. Le Flocon Vert, c'est un label garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne.
La Vallée de Chamonix Mont-Blanc a en effet validé les 20 critères du Flocon Vert avec deux actions phares illustrant la politique pionnière et engagée du territoire :

-Transports : Libre circulation sur la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (Adoption du schéma de mobilité douce en décembre 2011, Mise en place d'un comité des usagers de transport en commun, Mise en place de pédibus…)

-Gouvernance : Le Plan Climat Energie Territoriale.

Les objectifs de la Communauté de Communes sont clairs : lutter contre les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, valoriser et protéger le territoire exceptionnel et ceux qui y vivent ! Les secteurs des transports et de l'habitat sont identifiés comme les deux principaux

gisements d'économie d'énergie et de réduction de l'empreinte écologique des activités (gaz à effet de serre et polluants).
Les actions phares :
-**La production d'énergie renouvelable** sur la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc est très majoritairement liée aux centrales hydroélectriques et au bois énergie (à l'instar de la chaufferie bois de Vallorcine). La collectivité poursuit progressivement sa réduction de la dépendance aux énergies fossiles à travers : 3 nouvelles installations hydroélectriques d'ici 2020 (Taconnaz avec une production de 12,5 GWh/an, Favrands avec 3,2 GWh/an, et Bourgeat avec 3 GWh/an), 600 m² de panneaux photovoltaïques sur les cours de tennis, des capteurs solaires thermiques à l'EPAD pour la production d'eau chaude sanitaire, de la géothermie à la nouvelle crèche "les petites cordées", ainsi que 100% d'énergie renouvelable pour le contrat électricité de la collectivité.
-En route vers la mobilité électrique : la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc structure l'éco-mobilité pour les habitants et les visiteurs, afin de limiter les impacts des déplacements routiers sur le territoire. Les actions sont : la libre circulation sur le réseau de bus urbain et le train (plus de 3,2 millions de voyageurs par an), des navettes électriques, des bus hybrides et au GNV à partir de l'hiver 2019/2020, des pistes cyclables (18 kilomètres d'ici 2025), des places de parking pour les vélos (404 places en 2018, 124 supplémentaires pour 2019), des bornes de recharge électrique pour les voitures (20 bornes, hors parc privé). Le réseau de bus de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (moins de 14 000 habitants) est dimensionné comme celui d'une ville moyenne, et cela 365 jours par an. La collectivité remplace également ses véhicules légers, utilitaires et camions par des véhicules moins polluants, avec des résultats déjà très significatifs!
-**Pour des bâtiments économes et agréables à vivre**
Le secteur de l'habitat a été identifié, avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact des activités sur l'environnement et la santé. La collectivité facilite les opérations de rénovation énergétique du logement privé par un accompagnement gratuit d'une conseillère Info Energie et de nombreuses aides financières spécifiques au territoire, en plus des aides nationales. La collectivité rénove également ses bâtiments publics : la médiathèque de Chamonix, le centre sportif Richard Bozon (vitrages du gymnase), la patinoire de Chamonix (installation électrique), les écoles des Pèlerins et d'Argentière, la mairie et la maison de santé des Houches, ou l'école, la mairie de Servoz. Ces actions en faveur de l'habitat permettent de réduire les consommations d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques...

Le Plan de Protection de l'Atmosphère est une mesure obligatoire pour les villes de plus de 250 000 habitants et dans les zones où les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées. La topographie et la météorologie de la Vallée de l'Arve favorisent l'accumulation de polluants surtout en hiver. Les élus se mobilisent pour réduire l'ensemble des émissions de polluants sur la Vallée dans les domaines principaux du chauffage et des transports.
Après la première période quinquennale (2012-2017) qui avait conduit à une première réduction des émissions polluantes, les partenaires ont élaboré ensemble un programme d'actions renouvelé pour confirmer l'objectif de restauration d'un air de qualité dans notre vallée.
Après deux années de débats, concertations et consultations à laquelle les élus de la vallée de Chamonix participèrent activement, le préfet a officiellement procédé à la signature du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.2) ce 29 avril 2019 : ce plan d'actions sera appliqué pour une nouvelle période de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2023.

Source : http://www.haute-savoie.gouv.fr/

Il comporte des mesures concrètes réparties en 4 secteurs d'intervention principaux :

• Le résidentiel avec la poursuite du Fonds Air Bois : après le remplacement de 3200 appareils de chauffage non performants effectué entre 2013 et 2018, les partenaires se sont engagés à financer le remplacement de 3500 appareils au cours du P.P.A.2, complété par la conversion de 1000 appareils au chauffage au gaz.

Avec un objectif clair et concret : procéder à l'interdiction pure et simple des foyers ouverts et appareils de chauffage non performants d'ici la fin du P.P.A.2.

• Les transports avec une série de mesures destinées à développer les transports alternatifs à la voiture individuelle thermique : covoiturage, conversion des véhicules, développement des réseaux de transport en commun, ... À ce titre, les élus se félicitent que suite à leur insistance une somme significative de 10 M d'euros vienne d'être débloquée pour pouvoir engager sans tarder les études préalables aux travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Saint-Gervais/La Roche sur Foron qui permettront d'ici 2023 d'en faire un mode de déplacement attractif du quotidien.

• Le secteur industriel avec la montée en puissance du Fonds Air Entreprises mis en place en vallée de Chamonix ce printemps.

• Le secteur des déchets avec des mesures tendant à une meilleure valorisation des déchets et au développement de l'économie circulaire.

L'ambition affichée est bien de traiter efficacement toutes les sources de pollution, de manière à rendre inutile, après 2023, l'élaboration d'un 3e plan d'actions.

Quoi qu'il advienne, il convient de constater que la vallée de Chamonix se situe déjà depuis 2 ans au-dessous des seuils d'émissions de particules fines édictés par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), nettement plus exigeants que les normes européennes.

La directive Européenne **Natura 2000** détermine les zones à intérêt communautaire. La gestion des zones Natura 2000 est confiée aux collectivités locales au travers du document d'Objectifs (DOCOB). La zone Natura 2000 des Aiguilles Rouges est gérée aujourd'hui par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels (terrestres et marins) désignés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et des milieux (les habitats) qu'ils hébergent.

Ce dispositif, qui vise à maintenir les sites dans un bon état de conservation sur le long terme, implique de mettre en place des actions en lien avec les activités humaines et les pratiques qui ont permis de sauvegarder ces habitats et ces espèces jusqu'à aujourd'hui.

Natura 2000 est une démarche contractuelle dont la mise en place nécessite de la concertation et une participation active de l'ensemble des acteurs locaux : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires, associations, usagers, experts…

Dans la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges couvre une surface de 9 065 ha de la frontière Suisse sur la commune de Vallorcine, jusqu'à la montagne de Pormenaz (commune de Servoz). Les trois réserves naturelles des Aiguilles Rouges sont inclues dans son périmètre qui se compose de plusieurs ensembles : les montagnes de Barberine et Loriaz, les Vallons de Tré les Eaux et de Bérard, les Aiguilles Rouges, l'envers des Aiguilles Rouges, le balcon sud des Houches et après avoir traversé les gorges de la Diosaz, Pormenaz.

Du fait de sa situation géographique, du contexte géologique et de son amplitude altitudinale (de 850 à 3100 mètre d'altitude), le site Natura 2000 des Aiguilles Rouges présente une grande variété d'espèces et d'habitats.

La structure porteuse de la démarche est la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

En 2013, elle a lancé la rédaction du Document d'Objectif (DOCOB) qui permet d'établir un état des lieux, de fixer les enjeux et les objectifs de l'animation/gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le programme d'actions de l'espace valléen a pour but de faire face au changement climatique et à l'évolution des attentes de la clientèle, les territoires de ces Espaces doivent assurer la pérennité de l'activité touristique estivale dans le respect des principes du développement durable.

L'Espace Valléen de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc se caractérise par une volonté de diversification de l'offre touristique, par la valorisation des patrimoines naturel et culturel du territoire. Le plan d'actions comprend des thématiques diverses :

-Transport : Mise en place de bornes d'information au voyageurs et touristiques aux points d'arrêts de bus prioritaires.

-Information et Télécommunications : Installations de 12 zones wi-fi gratuites réparties sur la Vallée.

-Tourisme :

- Etude d'impact de l'activité économique sur le territoire.
- Schéma prospectif du parc d'hébergement touristique.

-Espaces Naturels :

- Création de lieux d'observation du patrimoine naturel: 10 belvédères et 4 sentiers d'interprétation.
- Mise en valeur scénographique d'un site emblématique: la Cabane du Brévent.
- Outils de communication sur les actions en lien avec les espaces naturels.

-Affaires Culturelles :

- Réalisation de panneaux sur les bâtiments historiques et les lieux spécifiques à l'histoire de la Vallée et réalisation d'une nouvelle fresque.
- Création d'un parcours touristique culturel intercommunal, décliné par thématiques sur les différentes communes de la Vallée.
- Elaboration du dossier de candidature au label "Pays d'Art et d'Histoire", en collaboration avec la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc.

Le projet Espace Valléen, prévu sur 3 ans, est financé par l'Europe (Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes), par l'Etat (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Stations, Vallées et Pôles de Nature).

La commune de Vallorcine n'est pas incluse dans un Parc Naturel Régional (PNR).

A ce jour, la collectivité ne participe pas à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Mot du Maire

MAIRIE DE VALLORCINE
HAUTE – SAVOIE

Code Postal : 74660
Téléphone 04 50 54 60 22
Télécopie 04 50 54 61 32
mairie.vallorcine@wanadoo.fr
www.vallorcine.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Vallorcine, le 13 octobre 2021

Objet : Démarche Notre Village, Terre D'Avenir

Plus qu'une simple démarche de labellisation, un engagement pour l'avenir…

C'est dans cette vision que la commune s'engage, en incluant l'ensemble des résidents qui veulent y participer, dans la démarche d'un agenda 2030.
Cet engagement nous permettra d'orienter l'avenir de Vallorcine à court, moyen et long terme.

Il n'est pas rare de voir aboutir aujourd'hui des projets initiés sous les municipalités précédentes ; cette situation témoigne que même si certaines orientations sont discutées entre nous, la majorité des habitants et des élus qui les représentent s'accorde sur les grandes lignes projetées dans les décisions qui concernent le village, et ce depuis des décennies.

Car oui, structurer une liste des aménagements souhaités et projetés sur le territoire communal saura être une source d'inspiration pour les futurs élus du village, car si Vallorcine est apprécié pour y séjourner ou y vivre aujourd'hui, c'est parce que depuis des siècles, les vallorcins en ont pris soin.

L'agenda 2030 est et sera modulable, amendable, et à disposition des élus et des habitants, afin qu'ils s'en saisissent, l'apprivoisent, et l'orientent, en espérant que ce qui mènera les réflexions futures respectera toujours l'idée que Vallorcine est un petit coin de paradis que l'on doit chérir, et transmettre dans les meilleures conditions possibles à nos enfants…

Espérant que tous, ensembles, nous saurons répondre à cet engagement, nous portons collectivement avec élus du conseil municipal, cette envie d'aménager le village en faisant en sorte que nos actions répondent au mieux à nos besoins tout en prenant soin de notre « Vallorcine ».

Le Maire de Vallorcine,
Jérémy VALLAS

Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 local

Département de HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	9
votants	9
procuration	0

L'an deux mil vingt et un le 18 novembre, le Conseil Municipal de **VALLORCINE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 novembre 2021

Objet

N° 21/ 10/03

APPROBATION AGENDA 2030
*
NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

Présents Messieurs Gérard BURNET, Jean-François DESHAYES, François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Rachel ROUSSET Guyonne FOURNIER, Dominique ANCEY et Audrey PENIN

Absents excusés

Secrétaire de séance Rachel ROUSSET

Madame Audrey PENIN, deuxième adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée, l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 2030 local « Notre Village, Terre d'Avenir ». Suite à un diagnostic territorial effectué le 27 octobre 2020 par l'Association Nationale Notre Village et aux différentes réunions de comité pilotage, madame PENIN présente au Conseil Municipal la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et la soumet au vote. Cette Charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la charte « Notre Village Terre d'Avenir

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de CHAMONIX

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Le Maire

Pour copie conforme

Diagnostic territorial

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies consommées par la commune

La commune de Vallorcine consomme plusieurs sources d'énergie.

Du fioul domestique est utilisé pour le chauffage du garage communal (non isolé) et d'une maison offerte à la collectivité par une habitante (Maison Noufflard).
La buvette de la cascade est uniquement chauffée l'hiver, à l'aide d'un chauffage d'appoint au gaz ou à pétrole.

Du carburant (gazoil) est également employé pour les véhicules municipaux et le camion. En parallèle, certains engins fonctionnent au GNR : les dameuses, la chargeuse, le ferarri et la fraiseuse.
Le Gazole Non Routier (GNR) possède une teneur en soufre moins élevée que le fuel domestique favorisant ainsi la diminution de gaz à effet de serre et d'émission de particules polluantes. Un indice de Cétane plus élevé à 51 contre 40 pour le fioul permet une meilleure combustion du carburant et une diminution des imbrûlés, particules polluantes et autres impuretés présents dans les gaz d'échappement. Le recours à un biocarburant de source renouvelable : l'Ester Méthylique d'Acide Gras (EMAG), un biocarburant utilisé en lieu et place du soufre permet une lubrification « propre », limitant l'impact sur l'environnement.

Le chauffage de la Mairie (chauffage au sol), des refuges et du foyer « Ecole de Ski Française » (ESF) est effectué avec de l'électricité.

En revanche, le gaz n'est pas utilisé comme source d'énergie.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La collectivité a recours aux énergies renouvelables.

En effet, une chaufferie biomasse en fonctionnement depuis 2012, avec réseau de chaleur existe sur le territoire communal. Les plaquettes qui alimentent la chaufferie, (environ 1000 tonnes/an) proviennent majoritairement de Savoie et Haute-Savoie, afin de limiter le transport routier. Les bâtiments chauffés sont l'école, la salle des fêtes (salle de la Ruche), la Résidence Dormio dont l'appartement communal (anciennement résidence l'Ours Bleu), l'Office de Tourisme, les Posettes (résidence de logements sociaux) et la Maison des Assistantes Maternelles.
Les projets concernant cette chaufferie seraient d'alimenter également la Llyre (ancien centre d'hébergement de vacances), Le Tsalé (bâtiment qui se situe en face de La Llyre), la gare SNCF après réfection et le bâtiment des Mélèzes après réfection.
La ressource locale forestière pourrait être valorisée pour le bois-énergie. Des initiatives sont en cours, portées par l'Association Foncière Pastorale et Forestière de VALLORCINE et la communauté de communes.

Une deuxième chaudière biomasse (à granules) est en cours de création pour alimenter l'église et le presbytère.

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La maîtrise de la consommation d'énergie est à améliorer sur la commune de Vallorcine, même si certaines démarches intéressantes existent.

Le chauffage dans les bâtiments communaux est, par exemple, mis en fonctionnement uniquement quand les salles sont utilisées. Il est toutefois à noter que l'accueil et le bureau du RDC de la Mairie représentent une zone régulée par un thermostat d'ambiance. De même, une régulation est en place pour le plancher chauffant de l'accueil de la Mairie.

En revanche, la qualité de l'isolation dépend du bâtiment considéré :

-la salle des fêtes n'est pas isolée,

-les fenêtres de la Mairie ont été changées pour 50% et la réfection de la toiture est en cours avec mise en place de laine de roche, ainsi que le changement de 30 % des fenêtres supplémentaire,

-l'école possède des fenêtres double vitrage mais pas d'isolation adaptée au climat montagnard et aucune isolation du toit n'existe,

-l'isolation du bâtiment Beau Séjour est équivalente à celle présente au niveau de l'école, le toit en plus.

Ainsi, d'une manière générale, l'isolation est à améliorer ou à mettre en place dans la majorité des bâtiments publics. Une réflexion en ce sens est à l'étude pour isoler les combles du garage communal.

L'ensemble des appareils électriques (ordinateurs, imprimantes) n'est pas éteint la nuit et le week end.

Concernant l'éclairage public, ce dernier est présent sur l'ensemble de la commune de Vallorcine (Chef-Lieu et hameaux).

Une partie du parc de l'éclairage public est équipé d'ampoules LED, notamment au Morzay. Afin de compléter cette démarche, 24 autres luminaires répartis sur le village vont être équipés de LED. Au niveau du Bourg, des ampoules basse consommation au sodium sont en place.

Un projet d'éclairage de l'Eglise avec des LED est en cours.

A ce jour, l'éclairage public reste en fonctionnement toute la nuit mais un projet de diminution d'intensité ou d'extinction après une certaine heure de la nuit est à l'étude (à l'exception de l'éclairage de la route départementale). Cette initiative engendrera la mise en place d'horloges.

Un éclairage nocturne de l'Office de Tourisme, de la bibliothèque et du périscolaire existe à ce jour sur la commune de Vallorcine, par l'intermédiaire de lumières extérieures. Il s'agira donc de procéder à une extinction de cet éclairage, au plus tard, à 1h du matin.

L'éclairage de l'Église qui est en projet, sera également à intégrer dans cette obligation.

Un diagnostic énergétique de l'éclairage public a été effectué en 2013 par le SYANE, conduisant notamment à la réfection de 4 réseaux, à la Villaz, au Molard, au Couteray et dans le Bourg. Ce diagnostic se décompose en plusieurs volets :

1. Un inventaire avec création d'une base de données patrimoniale
2. Une analyse technique portant sur :
    a. La sécurité électrique
    b. Les performances énergétiques
    c. La qualité du service (photométrie)
3. La production d'un schéma directeur de rénovation chiffré pour aider la commune à faire un budget pour la remise à niveau de son parc.

En parallèle, le SYANE a développé le programme Epure qui s'articule autour de 4 axes :

-Connaître son patrimoine éclairage public
-Définir une stratégie lumière
-Concevoir des projets, neufs ou de rénovation, performants
-Assurer la maintenance et la gestion patrimoniale des installations.

A ce jour, le SYANE accompagne la commune de Vallorcine sur 2 axes Epure :

-le diagnostic, qui a déjà été réalisé
-le programme de travaux de rénovation (GER) qui est en cours.

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie), est un syndicat mixte qui regroupe toutes les communes de la Haute-Savoie et le Département. Créé en 1950 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité en Haute-Savoie, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention. Il est aujourd'hui doté de 6 compétences : électricité - gaz - énergie - éclairage public - communications électroniques - infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Concernant l'éclairage public, cette compétence s'exerce selon deux options :

• option A "Investissements : cette option inclut la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'Eclairage Public.

• option B "Investissements et Exploitation / Maintenance" : cette option inclut la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'Eclairage Public, ainsi que la gestion du patrimoine et l'exploitation - maintenance des installations.

Ainsi, le SYANE propose :

• la réalisation d'inventaires et de diagnostics techniques et énergétiques qui permettent aux communes de mieux connaître leur patrimoine

• la réalisation de Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

• la maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou de rénovation, de la conception à la réalisation

• le suivi de la gestion du patrimoine et l'exploitation - maintenance des installations

Dans toutes ses actions, le SYANE veille à accompagner les communes vers un éclairage public responsable, juste et performant pour "Eclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité.

Quelques ampoules basse consommation sont en place au sein des bâtiments communaux. Cette initiative faisait partie de la démarche TEPOS de la communauté de communes.

Toutefois, à la Mairie, par exemple, des tubes fluorescents, des lampes fluocompactes, et des spots halogènes sont en place. Il serait donc intéressant d'équiper l'ensemble de ce bâtiment public par des éclairages LED.

Des systèmes de minuteries/détecteurs de présence sont présents notamment dans le couloir et l'escalier de la Mairie et pour faciliter l'accès à la salle des associations.

Le véhicule du conseil municipal est une voiture électrique. Cette action découle d'un partenariat avec la communauté de communes et BMW.

Un diagnostic énergétique de certains bâtiments publics a été effectué en 2011 au niveau de la Mairie, de l'école, du garage municipal, et du chalet ESF.

Un nouveau diagnostic a été réalisé au niveau de la Mairie en Août 2020, en vue de sa rénovation (réfection de la toiture et isolation thermique).

En revanche, aucun Diagnostic de Performance Energétique (DPE) n'a été effectué. Ainsi, il s'agira de procéder à ce diagnostic qui est obligatoire pour les ERP de la 1ère à la 4ème catégorie de plus de 250 m2 (salle polyvalente, école, bâtiment Beau Séjour), pour les logements communaux et pour les locaux commerciaux.

1.1.4. PCAET

Le territoire intercommunal a adopté un Plan climat volontaire dès 2012, ce qui en fait le premier Plan climat Énergie Territorial en territoire de montagne *(voir page 21)*. Un Plan de Protection de l'Atmosphère est également en place *(voir page 22)*.

Dans le contexte de réchauffement climatique qui affecte deux à trois fois plus rapidement les grands massifs montagneux, la communauté de communes, sensible depuis des années à l'évolution de ces phénomènes, a rassemblé et mobilisé les acteurs concernés et a travaillé activement dans différents domaines à la réalisation d'un véritable «Plan climat haute montagne».
Ce Plan Climat Haute Montagne (PCHM), présenté le 7 juin 2019 dernier, intègre les impacts du réchauffement tels qu'identifiés notamment par les centres de recherche CREA et ARPA dans les scénarii prospectifs à 2050 et 2080, dans le cadre du projet européen transfrontalier AdaPT Mont-Blanc (ce projet est cofinancé à 85% par l'Union Européenne à travers le Fond Européen de Développement Régional INTERREG ALCOTRA).
Le PCHM comporte 7 volets :

-Adaptation des conditions d'accueil dans les refuges,
-Adaptation des périodes d'ouverture des remontées mécaniques,
-Modification des accès à la haute montagne et aux refuges,
-Adaptation d'infrastructures touristiques,
-Renforcement de la prévention et de la formation des pratiquants,
-Programme transfrontalier AdaPT Mont Blanc,
-Surveillance renforcée des équipements.

4 premiers sites feront l'objet de contrôles approfondis : Aiguille du Midi, aiguille des Grands-Montets, arête des Cosmiques et Bochard.
Le renforcement des mesures permettant d'apprécier au mieux le degré de dégradation du permafrost pourra être étendu à d'autres sites à enjeu, équipés ou non.
La première phase du plan d'actions est prévue sur la période 2019/2021 et mobilisera une enveloppe financière comprise entre 120 000 et 150 000 euros.

1.1.5. Sensibilisation de la population

A ce jour, la commune de Vallorcine sensibilise la population à une bonne gestion de l'énergie, en mettant à disposition à la Mairie, des flyers sur des actions portées par différentes structures, notamment la communauté de communes. Une réflexion est engagée quant à l'utilisation de l'Infolettre, nouvellement créée, pour relayer davantage ces informations.

La collectivité souhaite également distribuer des ampoules basse consommation aux habitants, ampoules provenant de l'opération TEPOS de la communauté de communes.

Il est à noter qu'une borne de recharge pour véhicule électrique existe au Buet. Un projet d'implantation d'une nouvelle borne est à l'étude au niveau du village. Ces initiatives se font par l'intermédiaire du SYANE. En effet, le SYANE déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de la Haute-Savoie, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. 160 bornes sont aujourd'hui en cours d'étude et de déploiement. Avec un badge unique, les particuliers peuvent accéder aux bornes identifiées « eborn », en cours de déploiement aujourd'hui en Haute-Savoie.
Il est à noter qu'une borne est présente à la Mairie pour recharger la véhicule électrique communal.

Le réseau eborn représente plus de 1200 bornes réparties dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

De nombreuses autres actions sont menées par la communauté de communes :

-Les particuliers bénéficient de permanences conseil (deux mercredis par mois en mairie de Chamonix) animées par les associations Innovales et Soliha et financées par la Communauté de communes de la vallée de Chamonix. Ils peuvent aussi avoir recours à une ambassadrice de l'air dont la mission est d'aller à la rencontre des habitants.

Ils sont accompagnés dans leur projet de rénovation (diagnostic effectué suite à une visite à domicile, montage de dossier, conseil sur le plan de financement des travaux...).

Les résidents permanents profitent d'aides financières importantes. Différents fonds sont à leur disposition.

-Des réunions publiques et des balades thermiques sont par ailleurs régulièrement proposées.

-Plusieurs formations ont également été organisées pour les artisans (RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), facturation, TVA).

-13 agences bancaires ont été contactées et sont incitées à faire des prêts aux particuliers.

-Les syndics ont été sensibilisés et la conseillère énergie intervient dans les assemblées générales de copropriétaires afin de les inciter à engager des travaux de rénovation énergétique. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc prend en charge 80% du coût de l'audit

-L'outil Planeter, qui aide au choix de la bonne énergie, a été présenté aux architectes. La plateforme web "PlanETer Online" guide dans les choix énergétiques. Il suffit de cliquer sur une parcelle ou un bâtiment pour obtenir les informations techniques pour le choix de la meilleure solution énergétique et pour connaître les aides financières disponibles.

Un bilan cartographique des consommations énergétiques du territoire a été formalisé. Au total, ce sont plus de 10 000 bâtiments qui ont été caractérisés à partir de données réelles ou statistiques. Ainsi, des cartes représentant en détail les propriétés des bâtiments et leur consommation permettent une analyse détaillée des besoins énergétiques du territoire

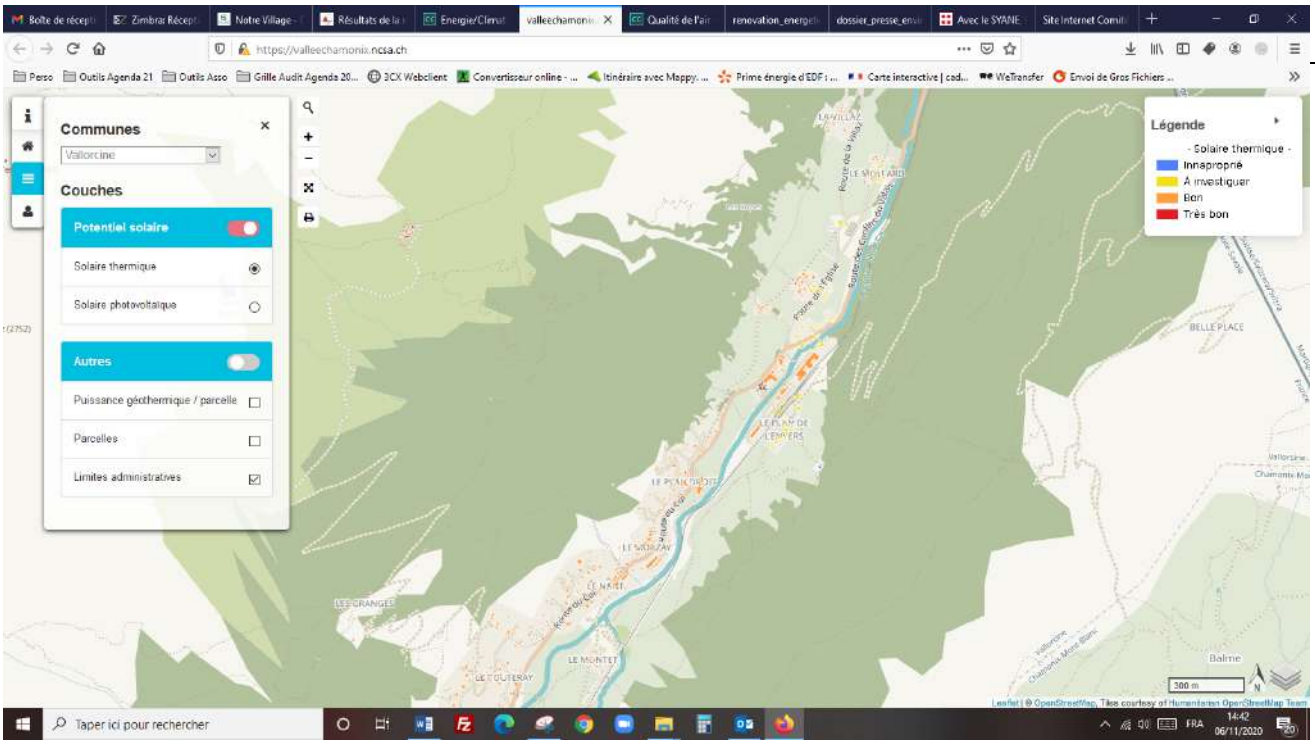

Source : https://valleechamonix.ncsa.ch/

-Edition d'un guide des bonnes pratiques afin que chacun soit acteur en adoptant les bons gestes et en modifiant ses pratiques dans les domaines des mobilités, de l'habitat, des énergies, de la biodiversité et des déchets.

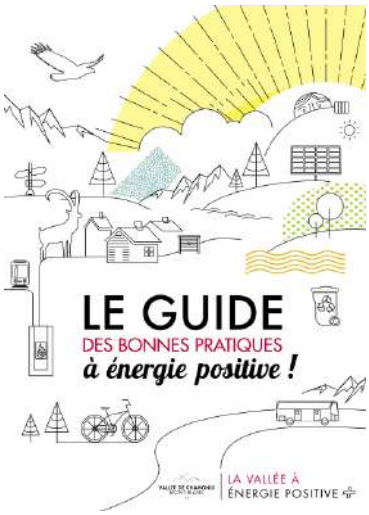

Source : https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/

-Edition d'une plaquette « rénovation énergétique de l'habitat privé »

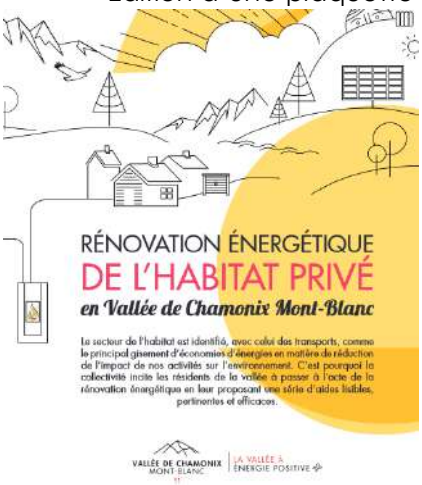

Source : https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/

-Mise en place d'aides spécifiques pour accompagner financièrement les travaux de rénovation énergétique des résidences principales :

-FONDS ENERGIE HABITAT (FEH) : Il s'agit d'une subvention à l'investissement de 20% d'aide plafonnée à 1 500 € en faveur de la rénovation énergétique des résidences principales. Cette aide est destinée aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale située dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

-FONDS ENERGIE HABITAT + (FEH +) : Ce dispositif s'adresse aux résidents souhaitant faire deux types de travaux en même temps. Ce dispositif permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, avec un plafond de 3 000 €.

-FONDS ENERGIE HABITAT ++ (FEH ++) : Ce nouveau dispositif s'adresse aux résidents souhaitant faire trois types de travaux en même temps. Ce dispositif permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, avec un plafond de 4 500 €.
Le fonds énergie-habitat ne concerne pas les travaux éligibles au Fonds Air Bois.

-FONDS AIR GAZ : Que l'habitation soit ou non déjà raccordée au réseau de gaz, que la personne soit résident permanent ou secondaire, GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix proposent des aides financières pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation). Les aides vont de 1 000 à 2 400 € selon les cas.

-FONDS AIR GAZ COPROPRIÉTÉS : Aide de 200 à 400€ par lot pour une conversion gaz de la chaudière.

-FONDS AIR BOIS : Dispositif concret pour réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air, le Fonds Air Bois est un système de subvention à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il est mis en place avec l'ADEME, le Conseil

Régional Rhône-Alpes, le Conseil départemental 74 et les cinq Communautés de communes de la vallée de l'Arve. Le Fonds Air Bois vise à aider financièrement les habitants permanents de la vallée de l'Arve pour remplacer des cheminées ouvertes ou des appareils de chauffage au bois anciens (antérieurs à 2002) par des appareils récents et performants.
Depuis juin 2020, le FONDS AIR BOIS a été ouvert aux EnR. L'aide forfaitaire est d'un montant de 2000€.

-AIDE À L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS : Aide pour inciter les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique. Prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc de 80% du coût de l'audit.

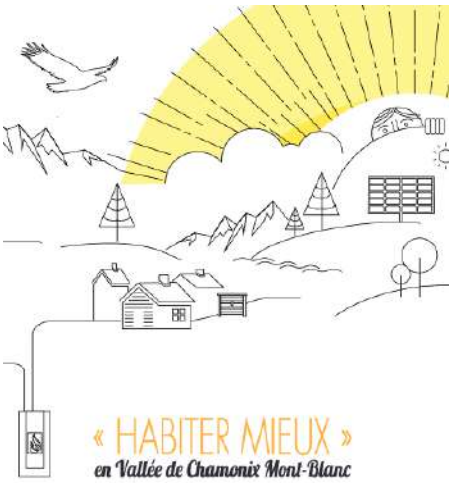

-PROGRAMME D'INTERET GENERAL "HABITER MIEUX" DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) : Ce programme s'adresse aux propriétaires aux revenus modestes ou très modestes et concerne des travaux de rénovation thermique. L'Anah peut financer les travaux s'ils permettent de faire baisser la consommation énergétique d'au moins 25%. Des aides complémentaires du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix sont possibles. Cette dernière représente 20% du coût des travaux avec un plafond à 1500€. Sur l'ensemble du territoire de la Vallée, environ 20% des foyers peuvent prétendre à ces aides. De plus, un accompagnement est prévu à toutes les étapes du projet. Des permanences de Soliha, financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix, sont programmées 2 fois par mois à Chamonix.

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC | LA VALLÉE À ÉNERGIE POSITIVE

Pour les entreprises, a été mis en œuvre le FONDS AIR ENTREPRISE: FAE. En effet, la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'est inscrite dans le fonds «air–entreprise» pour accompagner les professionnels dans la mise en place de procédés efficaces favorisant la diminution de leurs rejets de polluants atmosphériques.

Au niveau national, d'autres aides sont possibles par l'intermédiaire :

-MaPrimeRénov' : Prime gouvernementale attribuée en fonction des travaux effectués et du niveau de ressources.

-CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc.). Ces derniers sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités ou professionnels. Le recours aux C2E permet d'alléger la facture de 5 à 10%.

-Eco-prêt à taux zéro : Il s'adresse à tout propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Plafonné à 30 000€, il est cumulable avec MaPrimeRénov' sous conditions et avec le Fonds Énergie Habitat sans condition.

La communauté de communes projette également de créer une coopérative citoyenne de production d'énergie photovoltaïque dans la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique mise en œuvre par la communauté de communes. Il s'agit de créer, avec les habitants de la vallée une société locale, sur le modèle des centrales villageoises pour équiper en installations PV des toitures ayant un potentiel de production d'énergie solaire significatif.
L'équilibre économique du projet se trouve dans la revente de l'électricité au réseau pendant une durée de 20 ans, dans le cadre des tarifs fixés par la commission de régulation de l'énergie (organisme national). Ce projet permettra aux habitants qui le désirent de s'engager

collectivement et concrètement dans la transition énergétique de leur territoire, et de développer ensuite d'autres projets.
À travers ce projet de coopérative citoyenne, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc souhaite "massifier" la prise de conscience et la contribution du plus grand nombre à la production d'ENR locale. Ce projet fédérateur permet de sensibiliser massivement à la question de la sobriété énergétique, des rapports à la production et à la consommation d'énergie.
Suite à une première réunion d'information à Chamonix le 29 septembre 2020, des séquences de discussion vont être déclinée dans les villages de la communauté de communes.
Le projet est conjointement porté par l'association InnoVales et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Points forts	-Utilisation du GNR pour le fonctionnement de certains engins municipaux -Recours aux énergies renouvelables (chaudière biomasse avec réseau de chaleur) ; deuxième chaudière en cours de création (Eglise/presbytère) -Maîtrise de la consommation d'énergie : - Chauffage des salles quand utilisation de ces dernières - Réfection de la toiture de la Mairie en cours et changement effectif de la moitié des menuiseries - Utilisation de LED sur une partie du parc de l'éclairage public et d'ampoules au sodium sur l'autre - Réalisation d'un diagnostic énergétique de l'éclairage public par le SYANE - Présence de quelques ampoules basse consommation au sein des bâtiments publics - Détecteurs de présence/minuteries dans quelques lieux publics -Véhicule communal électrique, utilisé par les élus -Diagnostic énergétique effectué pour quelques bâtiments publics, notamment la Mairie en 2020 (en vue de sa rénovation) -PCAET, PCHM, Plan de Protection de l'Atmosphère menés par la communauté de communes -Sensibilisation de la population par la commune et par la communauté de communes ; borne de recharge pour véhicules électriques au Buet
Points faibles	-Energies fossiles consommées par la commune (carburant, fuel domestique) -Absence d'extinction des appareils électriques la nuit et le week end -Eclairage public présent sur toute la commune et allumé en continu toute la nuit
Orientations	-Isolation à améliorer dans la majorité des bâtiments publics ; poursuivre le changement des menuiseries au niveau de la Mairie -Équiper l'éclairage de la Mairie en LED -Projet d'équiper 24 luminaires répartis sur la commune, en LED -Projet de diminuer l'intensité ou d'éteindre l'éclairage public après une certaine heure de la nuit (sauf au niveau de la route départementale) -Prévoir l'extinction de l'éclairage de l'Eglise durant la nuit -Développer la pose de LED dans les bâtiments publics -Réflexion sur l'utilisation de l'Infolettre pour développer la sensibilisation des habitants à une bonne gestion de l'énergie -Projet de distribuer des ampoules basse consommation aux habitants -Projet d'implanter une nouvelle borne pour les véhicules électriques au village -Projet de création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie photovoltaïque dans la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, dans laquelle des citoyens de Vallorcine pourraient s'investir

Critères discriminants	**-Eclairage de l'Office de Tourisme, de la bibliothèque et du périscolaire pendant la nuit** **-Effectuer le DPE au sein des ERP de la 1ère à la 4ème catégorie de plus de 250 m2, dans les logements communaux et dans les locaux communaux commerciaux**

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier

La commune de Vallorcine bénéficie de la présence de 2 autoroutes à proximité :
-l'A40 à 40 kms côté français
-l'A21 à 27 kms côté suisse, à Martigny.

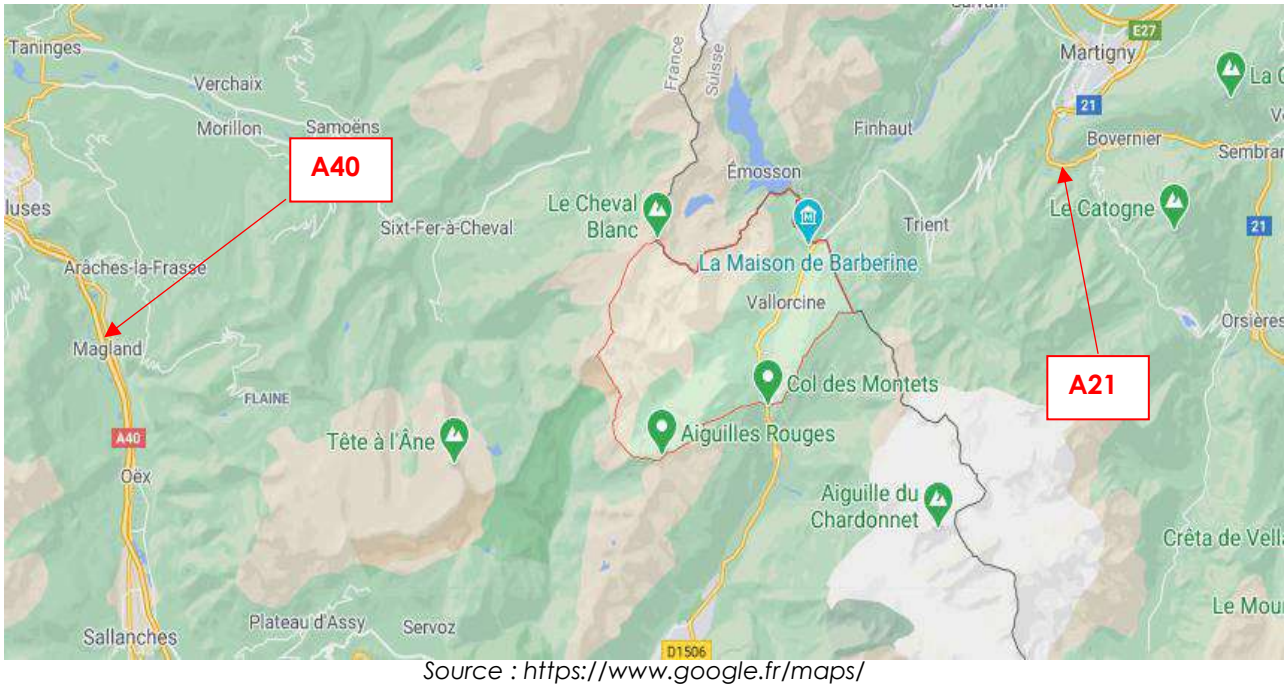

Source : https://www.google.fr/maps/

La commune représente le point de jonction entre ces deux autoroutes ce qui représente beaucoup de circulation et de ce fait beaucoup de nuisances.

Seule la route départementale RD1506 traverse le territoire communal :

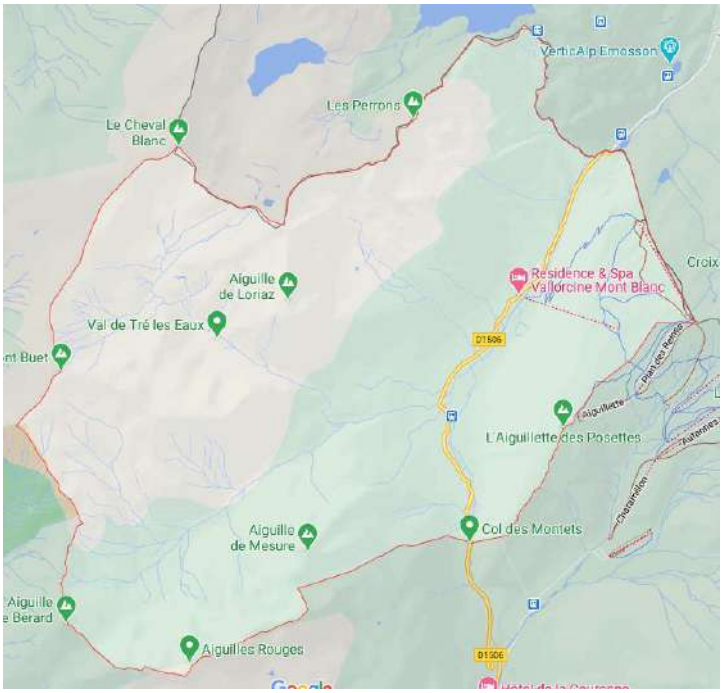

La circulation sur cette dernière est très importante en juillet-août et durant l'hiver.

Source : https://www.google.fr/maps/

Des routes communales et des chemins ruraux sont également comptabilisés. Aucune route intercommunale n'existe.

La commune possède des routes forestières, de compétence communale en ce qui concerne l'entretien, et sont au nombre de trois. Un projet de création d'une nouvelle route forestière est à l'étude entre le Col des Montets et le centre du village.
Il est à noter qu'une AFPF (Association Foncière Pastorale et Forestière) est en place à Vallorcine. L'AFPF est constituée par les propriétaires de terrains à destination pastorale ou agricole et des terrains boisés ou à boiser, inclus à titre accessoire dans le plan périmétral des parcelles syndiquées et dont les noms figurent sur l'état parcellaire du territoire de la commune de Vallorcine dans le département de Haute Savoie, en vue d'exploiter ou faire exploiter des terrains à destination pastorale ou agricole et de gérer des terres à vocation forestière comme prévu aux articles 2 et 3 de la loi 72-12 du 3 janvier 1972, complétés par l'article 29 de la loi 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

De nombreux sentiers de randonnée sont présents sur la commune de Vallorcine :

- des itinéraires raquettes-piétons : Les Granges et les Saix Blancs

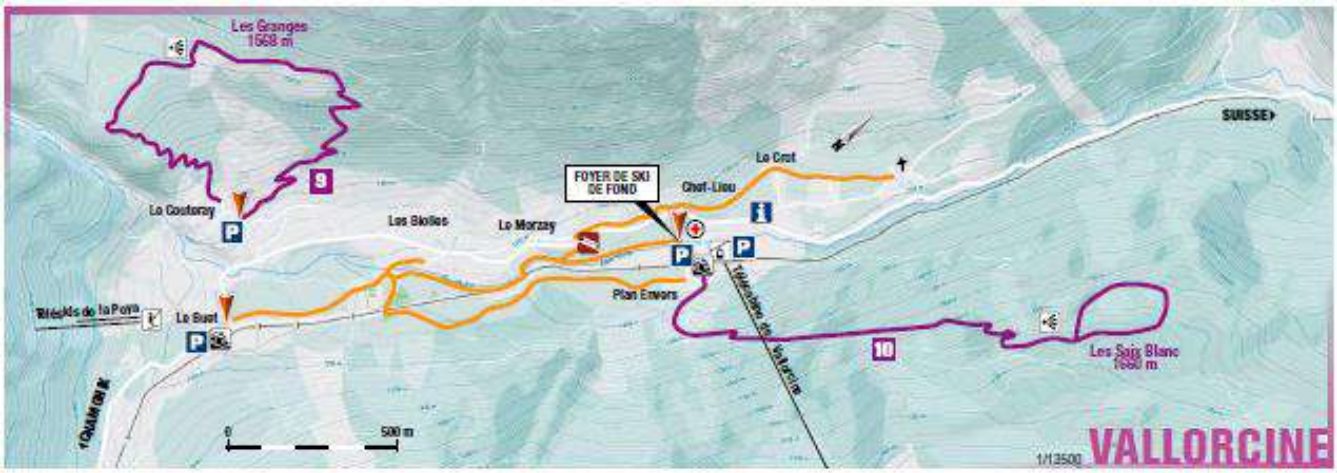

LES GRANGES
■■ Départ : Parking du Couteray
■■ Dénivelé : 200m – Durée : 2h

LES SAIX BLANCS
■■ Départ : Gare SNCF de Vallorcine
■■ Dénivelé : 440m - Durée : 2h45

- des itinéraires de ski de fond :

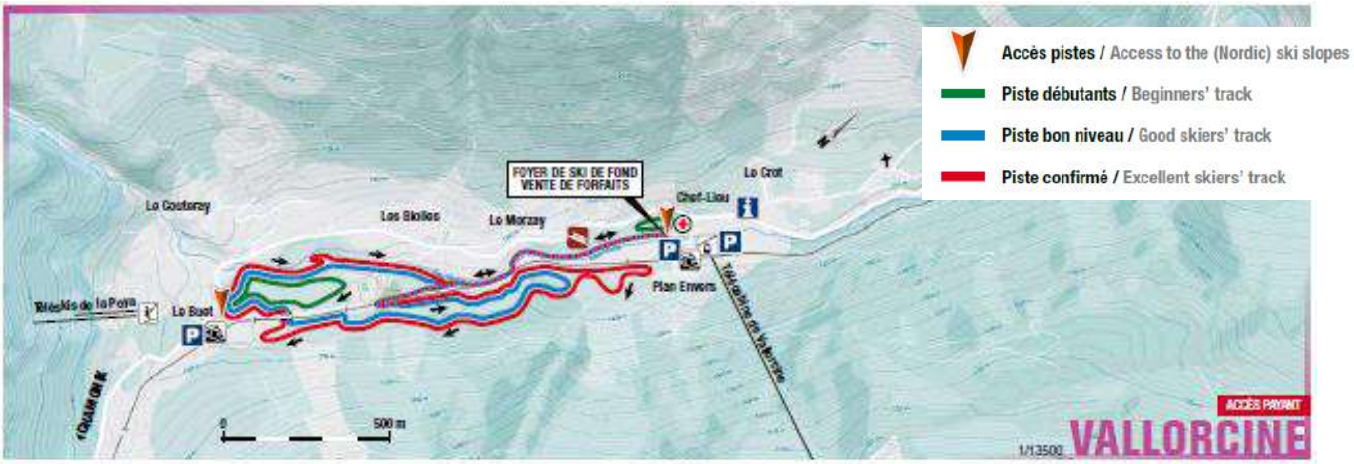

■ Boucle initiation (foyer) : 500m
■ Le Mermy : 1 km
■ La Courzille : 3,5 km
■ Les Mayens : 9,6 km
■ Itinéraire piétons damé à travers le village depuis le Buet jusqu'au Chef-Lieu

- de nombreuses autres randonnées sont au départ de Vallorcine :

Départ hameau du Buet

- Ecole d'escalade : 20 min
- Col des Montets, réserve naturelle des Aiguilles Rouges : 30 min
- Cascade de Bérard : 25 min
- Frontière suisse : 1h30
- Refuge de Bérard : 2h
- Col de Salenton : 4h
- Mont Buet : 6h
- Alpages de Balme par col des Posettes : 2h15
- Aiguillette des Posettes : 2h30

Départ hameau du Couteray

- Les Granges : 30 min
- Sur le rocher : 45 min
- Refuge de Loriaz : 2h- Traversée Loriaz-col du Passet/Barrage d'Emosson :1h30
- Col de la Terrasse : 4 heures (passage délicat)
- Vallée de Tré les Eaux : 3 heures (passage délicat)

Départ hameau du Nant

- Les Granges : 40 min
- Loriaz : 2h

Départ Chef-Lieu

- Frontière Suisse : 50 min
- Ecole d'escalade : 15 min
- Col des Posettes : 2h
- Loriaz par le Crot : 2h

Départ la Villaz

Cascade de Barberine : 45 mn
Col du Passet / Barrage d'Emosson : 2h30
Loriaz : 2h

Le temps indiqué correspond au temps aller de la randonnée.

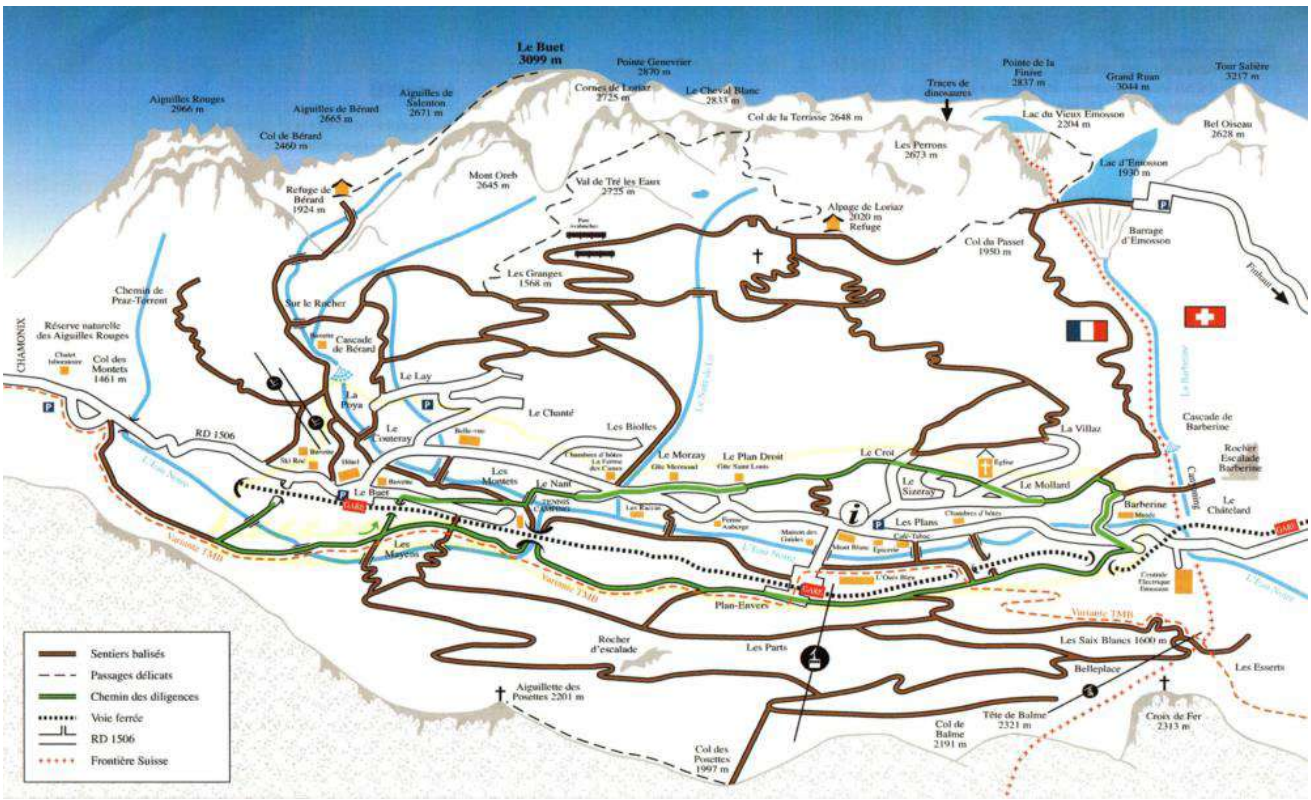

Parmi eux, des sentiers thématiques sont relevés :

-Chemin des diligences : Le Chemin des Diligences a relié dès 1792, Martigny à Chamonix par le Col des Montets. Il permet de parcourir les hameaux de Vallorcine qui ont su conserver authenticité et traditions.

Le patrimoine local est alors valorisé : raccards, greniers, oratoires, Eglise et sa turne, le musée.

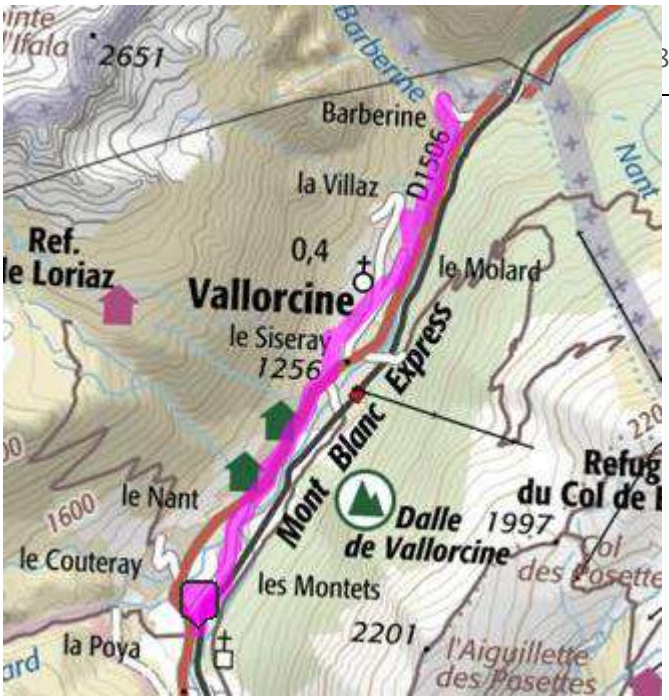

-A Barberine avec la visite du musée « La Maison Barberine »

-Sentier de la cascade de Bérard :

Source : https://www.vallorcine.com/

Une nouvelle passerelle construite rive droite du torrent permet de découvrir ce tumultueux torrent qui dévale les pentes des Aiguilles Rouges.
L'emprise du site touristique de la cascade de Bérard se situe au sein des réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire communal. Ces réservoirs sont constitués sur ce secteur par l'emprise de la ZNIEFF de type1 des Aiguilles Rouges et d'une petite partie du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges. L'aménagement du site a débuté en 1948, avec la buvette actuelle. Il s'est poursuivi au fil des années par divers aménagements touristiques (cheminements piétonniers, grotte avec accès sous la cascade...). L'aménagement historique du site touristique de la cascade de Bérard est antérieur à la désignation du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges et de celle de l'inventaire national des ZNIEFF.

- un parcours d'orientation : La Course d'Orientation (C.O.) est un sport de pleine nature. C'est aussi une activité ludique qui se pratique seul ou en groupe.

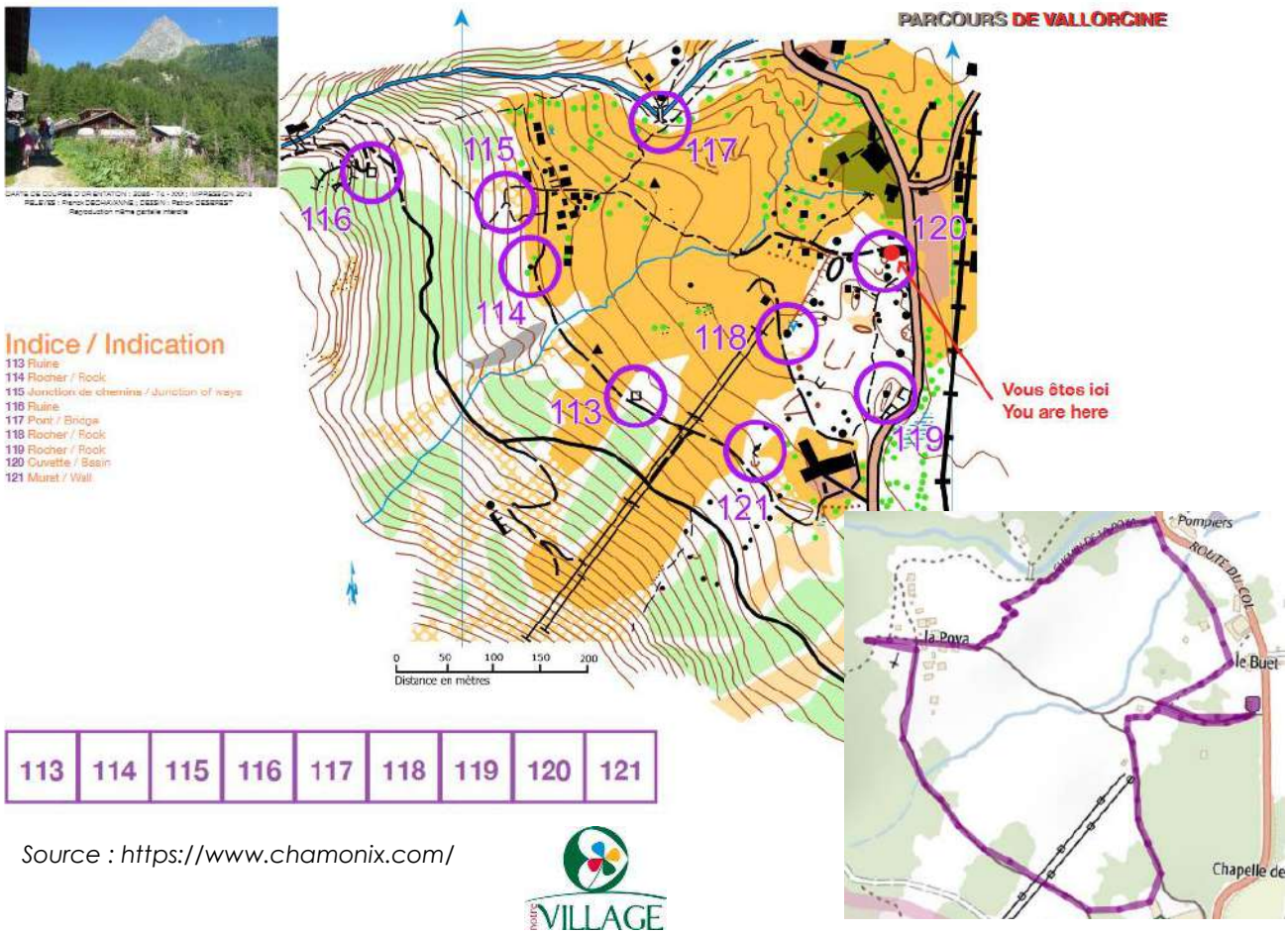

113	114	115	116	117	118	119	120	121

Source : https://www.chamonix.com/

Grâce à une carte détaillée, il s'agit de réaliser un parcours en trouvant des balises. La balise est équipée d'une pince qui permet de poinçonner la carte et de valider le passage. Chaque poinçon est différent. A Vallorcine, le parcours est matérialisé grâce à 9 balises, placées sur des éléments remarquables du terrain.

- une via ferrata : La via ferrata est un itinéraire aménagé dans une paroi rocheuse, équipé avec des éléments métalliques spécifiques destinés à faciliter la progression. La sécurité est optimale grâce à une ligne de vie qui permet l'auto assurage des pratiquants. Cette activité est proposée par les Guides et accompagnateurs de la Maison des Guides de Vallorcine.
Un nouvel itinéraire est en cours de création sur le site de la cascade de Bérard.

Le balisage des sentiers de randonnée est effectué par la CCVCMB et leur entretien se fait soit par la commune, soit par la CCVCMB, en fonction du sentier considéré.

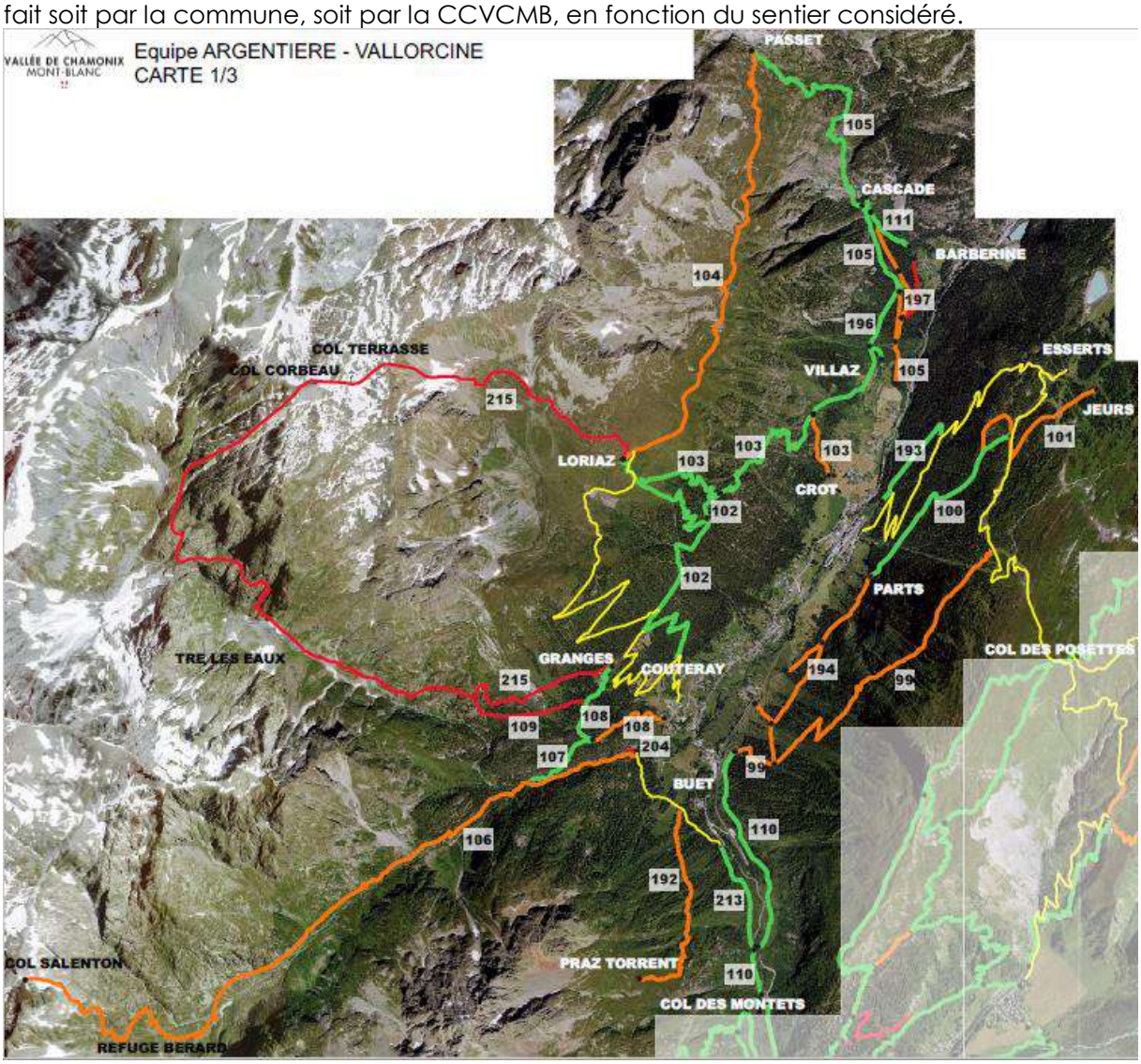

Source : CCVCMB

Ainsi, les sentiers entretenus par la commune de Vallorcine sont les suivants :

-110 : Col des Montets
-111 : Cascade de Barberine

-194 : Balcon Nord du Buet aux Parts via la bretelle des Montets
-196 : Sentiers de liaison entre le chemin de Loriaz depuis le Croty et l'accès au col du Passet depuis Barberine
-197 : Liaison entre chemin vers Barberine et la Cascade de Barberine
-204 : Passerelle encorbellement Buvette Cascade de Bérard
-bas vallée : Chemin des diligences rive gauche Buet/Barberine
-bas vallée : Chemin des diligences rive droite Buet/Barberine.

Tous les sentiers présentés sur la carte ci-dessus sont classés PDIPR, à divers niveaux (SID1, SID2 et SIL), excepté :

107	Les Granges (depuis le pont de Fontaine Froide via sur le Rocher)
108	Les Granges (depuis le Lay via sur le Rocher)
109	Tré les Eaux (passage en aménagements à contrôler en rive gauche du Val de Tré les Eaux)
111	Cascade de Barberine (depuis le téléphérique EDF)
192	Praz Torrent
193	Balcon Nord depuis les Parts
196	Sentiers de liaison entre le chemin de Loriaz depuis le Crot et l'accès au col du Passet depuis Barberine
204	Passerelle encorbellement Buvette Cascade de Bérard
213	Sentier Col des Montets – Vallon de Bérard (rive gauche)
215	Loriaz/Col de la Terrasse/Vallon de Tré les Eaux

Il est à noter que les sentiers de la vallée sont fauchés par les agents techniques de la commune de Vallorcine :

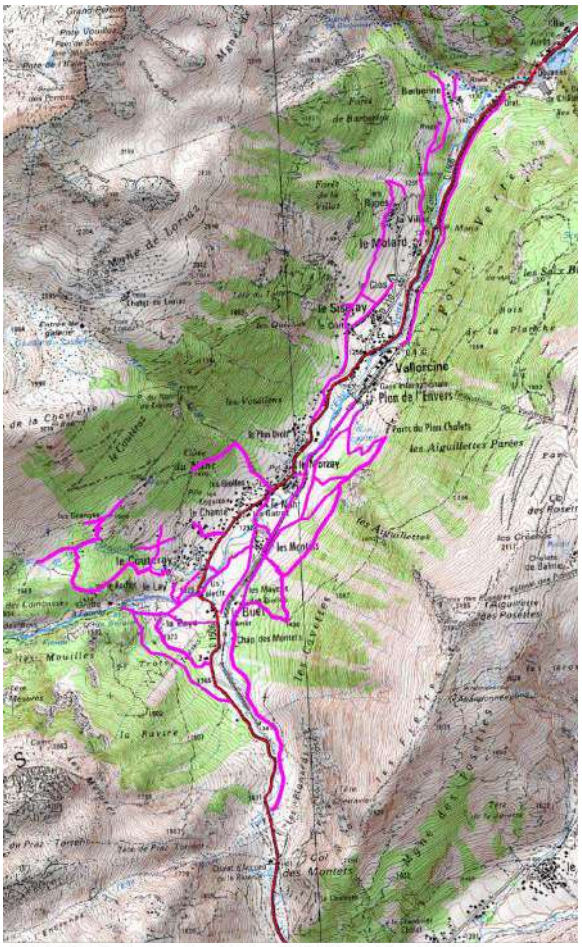

18/07/2018 - Droits réservés - Origines CCVCMB, DGFIP, RGD73-74

Des itinéraires VTT sont également présents sur la commune :
-Le Couteray – Loriaz praticable selon l'enneigement
-Le Sentier des Diligences praticable selon l'enneigement.

Un réseau ferroviaire est présent sur la commune : il s'agit du Mont Blanc Express (ligne ST GERVAIS - VALLORCINE – MARTIGNY). Cette ligne est gérée par SNCF Etablissement Mont-Blanc. Les trains de la ligne régulière de SNCF fonctionnent dès le matin très tôt jusqu'au soir. À partir de St Gervais/Le Fayet, le train monte jusqu'à la hauteur de la Vallée de Chamonix. Il la traverse sur toute sa longueur jusqu'au tunnel de Montroc, puis jusqu'au point culminant de la ligne, au hameau du Buet dans la vallée de Vallorcine. Cette excursion exaltante continue en Suisse dans la vallée du Trient. Un second tunnel est le début de la descente finale dans la vallée du Rhône (côté suisse) vers la ville de Martigny.

Source : https://www.mont-blanc-express.ch/

La ligne s'étend sur cinquante-cinq kilomètres et la circulation de l'ensemble des trains est quotidienne (toutes les heures), toute l'année et toutes les demi-heures de 10h à 16h en période estivale. Deux arrêts sont comptabilisés sur la commune de Vallorcine : au Chef-Lieu (gare) et au Buet.
Cette ligne est très utilisée par les scolaires.
Les cartes «Gens du pays», «Résidents secondaires», «Saisonniers», «Carte d'Hôte», «Carte scolaire» permettent de circuler librement et gratuitement par train ou par bus sur tout le territoire de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, entre Servoz et Vallorcine.
Il est à noter que le train Mont Blanc Express est relié au réseau SNCF et Léman Express à partir de la Gare de St Gervais le Fayet.

1.2.3. Voies navigables

Aucune voie navigable n'est recensée sur la commune de Vallorcine.

1.2.4. Développement des transports peu ou non polluants

Aucune ligne de bus annuelle ne dessert la commune de Vallorcine.
En hiver (décembre à mars), seule la ligne interne 18 de Chamonix Bus relie tous les jours les deux gares de la commune.
Chamonix Bus est le réseau de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc ; il est exploité par Mont Blanc Bus.

Aucun bus scolaire n'existe sur la commune. Le Transport A la Demande (TAD) n'est pas non plus en place, mais cette démarche est remplacée par la solidarité et l'entraide des habitants de Vallorcine.

La création d'une navette pour le développement touristique est à l'étude (depuis 3 ans) sur Trient, en Suisse, afin de relier le col de la Forclaz (Suisse) au col des Montets (France).

A ce jour, aucun pédibus n'est recensé sur la commune. Ce point constitue une réflexion de la municipalité : accompagner les enfants du haut de la vallée jusqu'à l'école durant les 1er et 3ème trimestres de l'année scolaire.
Cette action existait par le passé mais a été abandonné par les parents au fil du temps ; cependant, un nombre important d'enfants viennent à l'école à pied.

La commune de Vallorcine ne comptabilise pas de piste cyclable sur son territoire.

Aucun espace ou rue piétonnier n'est présent sur la commune.

La pratique du covoiturage se fait par les particuliers de manière spontanée. Elle n'est pas organisée par la commune, une association…De même, aucune aire ou place de covoiturage n'existe sur le territoire communal car le besoin ne s'en fait pas ressentir.

Les habitants sont sensibles à la pratique des modes de déplacements doux.

Points forts	-Réseau routier principalement représenté par la RD1506, des routes communales, des chemins ruraux et des routes forestières -Très nombreux sentiers de randonnée dont certains inscrits au PDIPR -Parcours d'orientation, via ferrata (avec nouvel itinéraire en cours de création sur le site de la cascade de Bérard) -Itinéraires VTT -Réseau ferroviaire sur la commune -Pratique du covoiturage par les particuliers de manière spontanée -Sensibilisation des habitants à la pratique des modes de déplacement doux
Points faibles	-Point de jonction de 2 autoroutes et donc beaucoup de circulation -Absence de ligne de bus annuelle, de bus scolaire, de TAD, de piste cyclable, d'espace/rue piétonnier, de pédibus -Peu de transport en commun en dehors du train et de la ligne bus 18 en hiver

Orientations	-Projet de création d'une nouvelle route forestière -Réflexion quant à la remise en place d'un pédibus pour les enfants du haut de la vallée -Etude sur la création d'une navette avec Trient, en Suisse

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune de Vallorcine présente de très nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2. Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique) se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel.

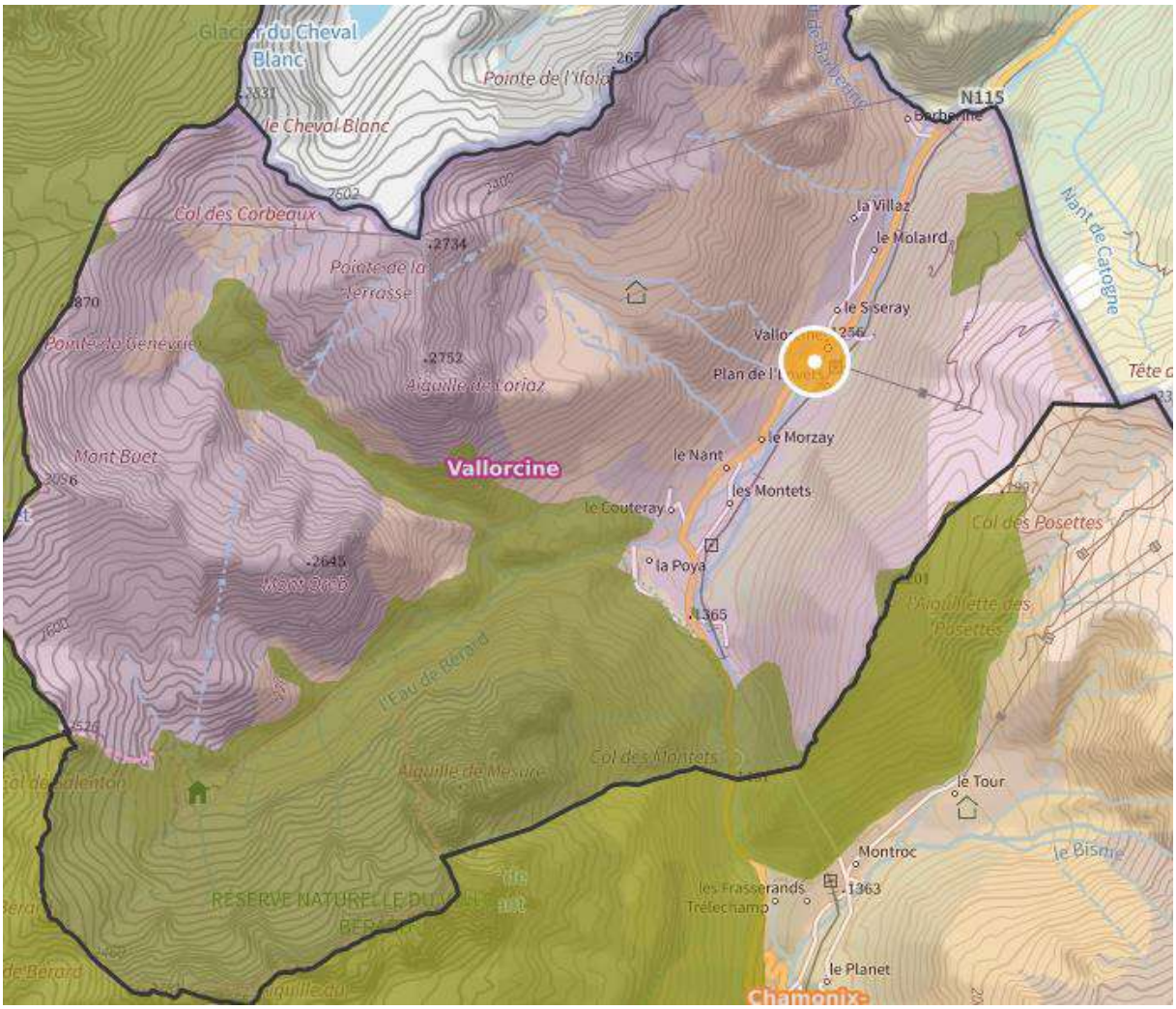

Ensemble des ZNIEFF de type 1

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

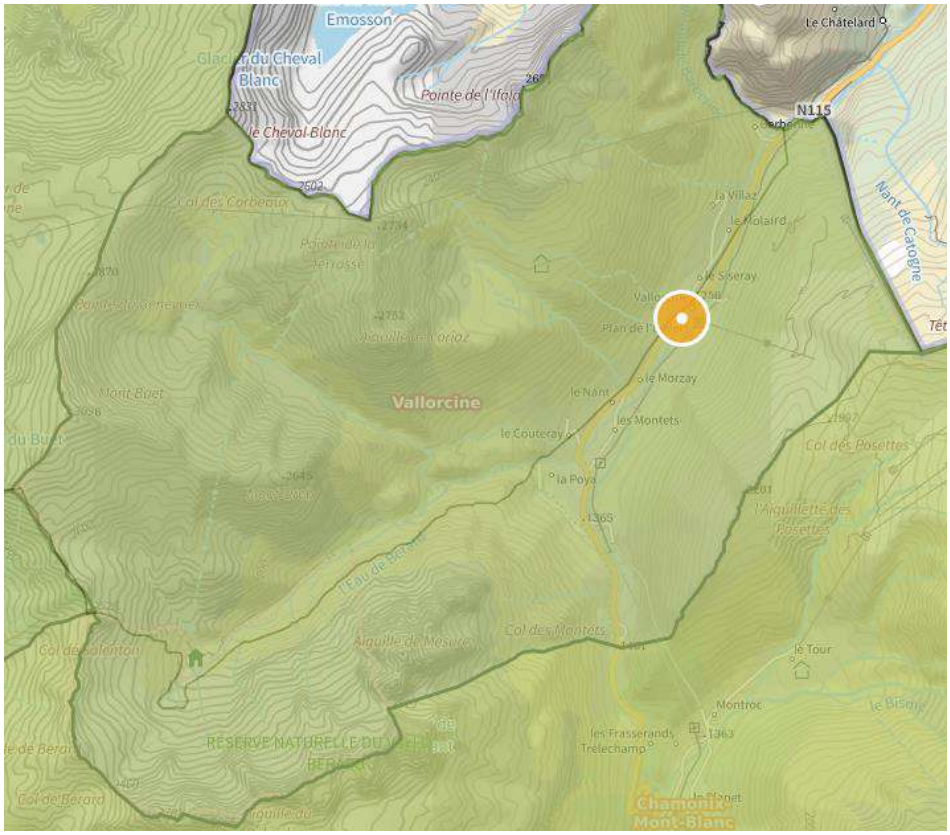

Ensemble des ZNIEFF de type 1

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte

Parmi les ZNIEFF de type 1 majoritairement présentes sur la commune:
-**Forêt des Saix blancs** :

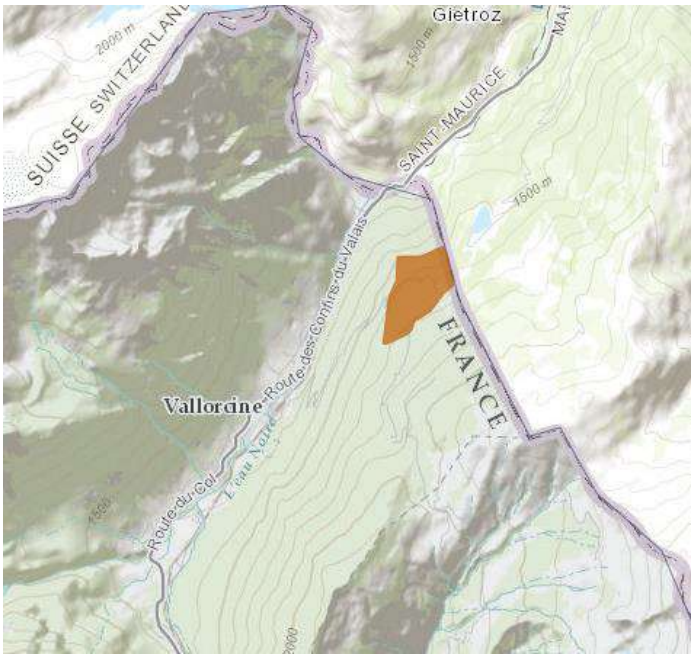

Source : https://inpn.mnhn.fr

Ce secteur de la Forêt verte est particulièrement riche. Y poussent notamment plusieurs espèces de saules remarquables. Ainsi, le Saule à feuilles de myrte, arbrisseau des éboulis très rare en Haute-Savoie. Les Saules glauque et helvétique sont présents dans les mégaphorbiaies (formations à hautes herbes) des étages subalpins et alpins. Le Saule helvétique, en particulier,

est une espèce endémique (c'est à dire dont l'aire de répartition est limitée à une zone géographique restreinte) propre aux Alpes occidentales

Saule à feuilles de myrte
Source : http://www.oduch.fr/

Saule helvétique
Source : https://inpn.mnhn.fr/

-**Les Aiguilles Rouges, Carlaveyron et Vallon de Bérard** :

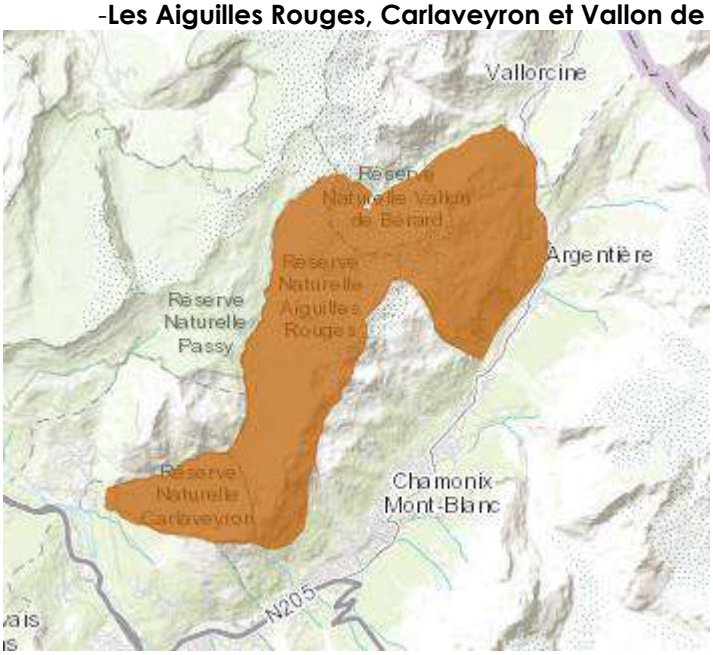

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Ce vaste secteur intéresse le massif des Aiguilles rouges. Le substrat géologique du massif correspond pour l'essentiel à un compartiment du socle primaire des Alpes externes. Il est constitué de roches métamorphiques (gneiss, schistes cristallins...) et magmatiques (granites), mais aussi de roches sédimentaires carbonifères (produits d'érosion, conglomérats, grès, schistes à plantes). La patine provenant de l'oxydation du fer a donné son nom au massif. L'ensemble fut vigoureusement érodé et modelé par les glaciers (lacs, cirques glaciaires, roches polies et moutonnées, stries). Dans le secteur de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges, les peuplements forestiers sont peu représentés. Ils sont constitués de pessières subalpines d'adret dans la vallée de Chamonix, et de pessières, mélézins et cembraies (forêts de Pin cembro ou Arolle) sur des ubacs secondaires de la vallée de Vallorcine. Les couloirs d'avalanches sont invariablement conquis par l'Aulne vert. Le domaine forestier est surmonté par des landes subalpines de substitution : brousse à Rhododendron ferrugineux, juniperaies. On passe progressivement par des landines à Airelles des marais et à Camarine noire à l'étage

alpin qui s'étend de 2100 m à 2700 m d'altitude. Il est caractérisé par une mosaïque de pelouses et de groupements spécialisés dans des conditions climatiques extrêmes ("zone de combat") :éboulis, rocailles. C'est le spectacle de la lutte du végétal à la conquête du minéral qui confère au secteur de la réserve toute sa diversité. La flore se compose de cinq cent soixante-quinze espèces dont douze protégées en France. La faune alpine, qui comprend cent trente-trois espèces de vertébrés, est caractérisée par la présence du Bouquetin, du Chamois, du Lagopède alpin, du Tétras lyre, de l'Aigle royal, etc. A Carlaveyron, une réserve contiguë protège un versant escarpé qui surplombe les gorges de la Diosaz (dont l'altitude n'est que de 1090 m). Son exposition nord/nord-ouest l'isole de la vallée de Chamonix, et lui confère un microclimat particulier. Au cœur de la réserve, trois entités écologiques se distinguent :

- la partie haute est occupée par le cirque glaciaire de Carlaveyron. Le passage des glaciers a creusé de multiples dépressions. La diversité botanique caractérise un véritable "jardin alpin humide". On y recense des rubaniers, pédiculaires, laîches et autres saules.
- la partie basse est occupée par les gorges de la Diosaz. De par son caractère sauvage, cette hêtraie-sapinière est devenue une zone refuge pour des espèces rares et menacées comme la Gélinotte des bois, le Pic tridactyle, l'Aigle royal, voire le lynx.
- la zone intermédiaire ("Montagne du Fer et de la Vogealle"), moins accidentée, est largement colonisée par la lande à myrtilles et les arbustes. Dans les couloirs d'avalanches, la pelouse alpine se développe difficilement pour laisser la place à l'aulnaie à Aulne vert. Le Vallon de Bérard forme une troisième entité ; il est également concerné par une réserve naturelle. Celle-ci s'étend sur le versant nord de la chaîne des Aiguilles Rouges, en rive droite du torrent de l'Eau de Bérard. Elle culmine à 2965 m à l'Aiguille du Belvédère, et son point le plus bas est à 1700 m dans le vallon de Bérard. La majeure partie du territoire recouvre les étages alpin et nival, et est marqué par la présence de petits glaciers reliques. Quelques témoins de roches sédimentaires reposent sur la surface d'érosion du socle et jalonnent la crête, depuis le Belvédère jusqu'au col de Salenton. Le vallon de Bérard est aussi un ancien cirque glaciaire qui abrite encore quatre glaciers suspendus dont les moraines alimentent les formations de versant, éboulis et éboulements qui tapissent la pente et l'ancien replat glaciaire de blocs et alluvions. Sur ces blocs et éboulis cristallins se développe une flore diversifiée. Vingt espèces rares ou protégées sont recensées, dont six protégées en France. La forêt climacique (c'est à dire parvenue à l'aboutissement théorique de son évolution naturelle en équilibre avec le sol le climat et avec toutes ses composantes, et qui s'autogénère) est décimée par les avalanches. Qu'il s'agisse de pessière, de mélézin ou de cembraie, elle est alors remplacée par de vastes brousses de rhododendron, surmontées par des landines à Airelle des marais, puis par des pelouses alpines à Laîche courbée. L'Aulne vert colonise les couloirs d'avalanches. La faune est typique des zones de haute montagne, avec des espèces emblématiques comme le Bouquetin, le Chamois, le Tétras lyre, l'Aigle royal ou le Tichodrome. Le col de Bérard constitue enfin un important couloir de migration (soixante-dix-neuf espèces d'oiseaux y ont été recensées).

Rossolis à feuilles rondes

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Bouquetin des Alpes

Source : https://inpn.mnhn.fr/

-**Montagne des Posettes :**

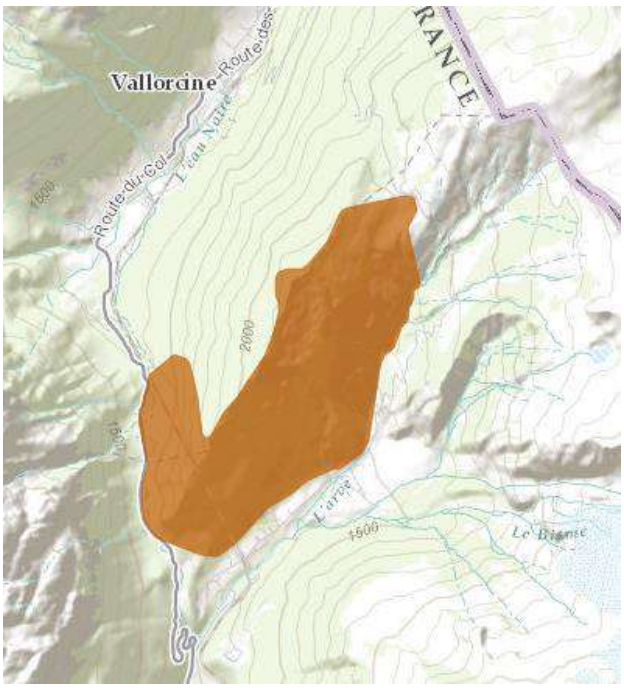

Source : https://inpn.mnhn.fr/

La Montagne des Posettes s'insère très exactement entre le col des Posettes au nord-est et celui des Montets au sud-ouest. Ce petit massif de nature siliceuse et calcaire culmine à 2201 m à l'Aiguille des Posettes ; il sépare la vallée de Vallorcine de celle du Tour-Montroc, point de départ de celle de Chamonix. Le bas des versants méridionaux, pour un cinquième de la superficie environ, est colonisé par une forêt (pessière mélangée de mélèze). Sur le reste, on observe des landes arbustives, des formations herbacées (pelouses, pâturages dans le secteur des chalets de Balme), et des zones rocheuses. Ces dernières ont vu le fonctionnement d'anciennes ardoisières sous l'aiguille des Posettes. L'exposition générale sud/sud-est du massif favorise les formations végétales (pelouses, landes, zones rocheuses) à caractère xérophile, c'est à dire recherchant la sécheresse. La crête de la montagne héberge néanmoins quelques micro-tourbières, et les abords des chalets de Balme recèlent également un chapelet de petites mares (hébergeant une plante aquatique intéressante, le Rubanier à

feuilles étroites). Certaines d'entre-elles évoluent également en tourbière. L'existence d'un réseau dense de petits écoulements est à l'origine d'une vaste zone d'érosion qui affecte le quart de la superficie du secteur, sur substrat friable et instable. La diversité étonnante des situations écologiques de la montagne engendre une flore subalpine riche d'une dizaine d'espèces végétales protégées (Orchis nain, Selaginelle de suisse, Laîche de Magellan...). La grande faune alpine n'est pas spécialement riche, mais l'on observe néanmoins quelques espèces de grand intérêt comme le Lièvre variable, la Perdrix bartavelle, le Tétras lyre, le Merle de roche... et la faune invertébrée est largement représentée dans le monde des papillons, des orthoptères (famille des criquets et sauterelles), et même des libellules.

Orchis nain

Tétras lyre

Source : https://inpn.mnhn.fr/

- **Tourbière de la Chapelle des Montets** :

Source : https://inpn.mnhn.fr/

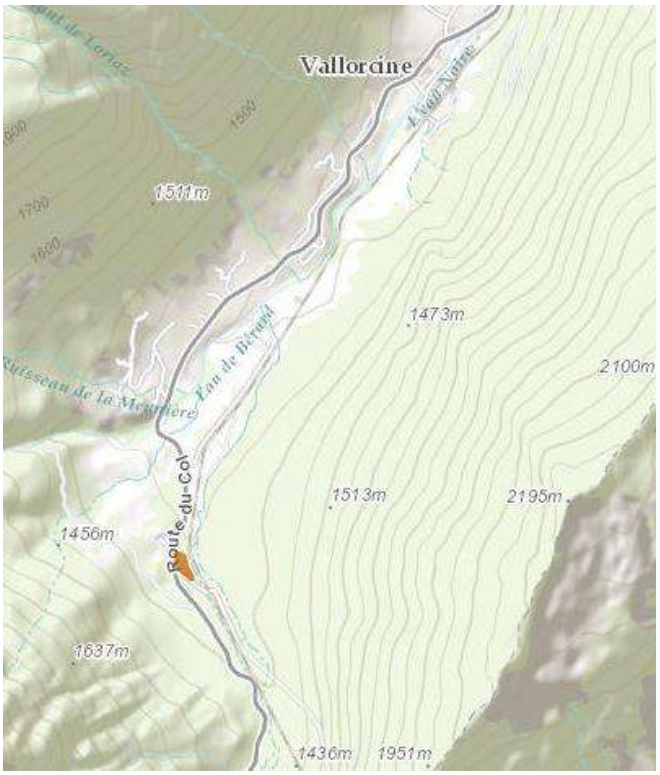

Cette tourbière de faible superficie, installée à 1350 m d'altitude à proximité d'une route nationale, occupe une légère pente et donne naissance à un tout petit ruisseau. Elle associe des espèces caractéristiques des "bas-marais" (marais tout ou partie alimentés par la nappe phréatique) alcalins et d'autres des "hauts-marais" acides. Les hauts-marais se forment grâce à l'action de mousses spécifiques, les sphaignes. Tandis que croît la partie supérieure de la mousse, sa partie inférieure périt et se transforme en tourbe. C'est ainsi que se forme lentement une épaisse couche de tourbe, qui s'élève au-dessus de la nappe phréatique. La présence de trois plantes protégées confère au site un intérêt écologique certain : il s'agit du Trichophore des Alpes, de la petite Utriculaire et du Rossolis à feuilles rondes.

Trichophore des Alpes
Source : https://www.flore-haute-savoie-asters.com/

Petite Utriculaire
Source : https://www.florealpes.com/

- **Vallons de Tré les Eaux et de l'Eau de Bérard :**

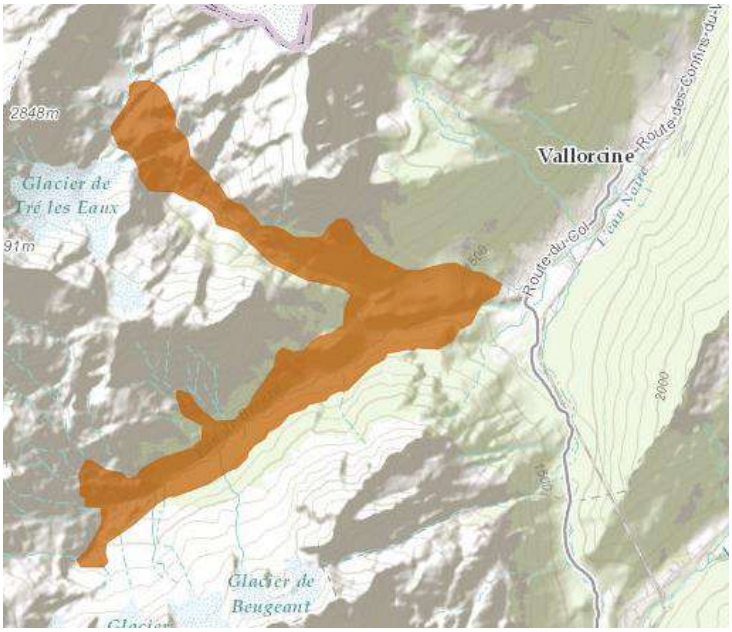

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Ces deux vallons sont situés dans les zones d'altitude du massif des Aiguilles rouges. Très intéressants en terme naturaliste, ils regroupent des ruisseaux de montagne, des milieux tourbeux et des pierriers accueillant une flore et une faune rares. On y trouve notamment trois

papillons remarquables. L'Azuré de la canneberge est une relique glaciaire dont les populations sont peu nombreuses, et très localisées dans les départements alpins de 1700 à 2200 m d'altitude. Les landes humides à Ericacées (famille des rhododendrons et airelles) permettent à ce papillon de se développer, puisqu'elles hébergent sa chenille. Il s'agit d'un représentant caractéristique de la faune alpine. Les adultes du Petit Apollon, quant à eux, volent dans les lieux humides et frais où poussent les saxifrages, plantes dont se nourrit leur chenille. Il est menacé par les drainages excessifs et les aménagements touristiques qui font régresser ses milieux de vie. Citons enfin l'Azuré de la Croisette dont les chenilles se nourrissent de boutons floraux et des feuilles de certaines espèces de gentianes. Les plantes les plus intéressantes se rencontrent dans les milieux tourbeux des bords de ruisseaux, ou au niveau de suintements de pentes. Le Rossolis à feuilles rondes est une étonnante plante carnivore. Elle peut digérer de très petits insectes qui viennent se poser sur ses feuilles équipées de poils gluants, ce qui lui apporte des éléments nutritifs nécessaires à sa survie. Les houppes soyeuses de la Linaigrette engainante piquettent de blanc ces zones tourbeuses. On observe également ici le Séneçon des marais, le Scirpe de Hudson et la Pédiculaire des marais

L'Azuré de la canneberge

Linaigrette engainante

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Parmi les ZNIEFF de type 2 majoritairement présentes sur la commune:

- **Haut Faucigny** :

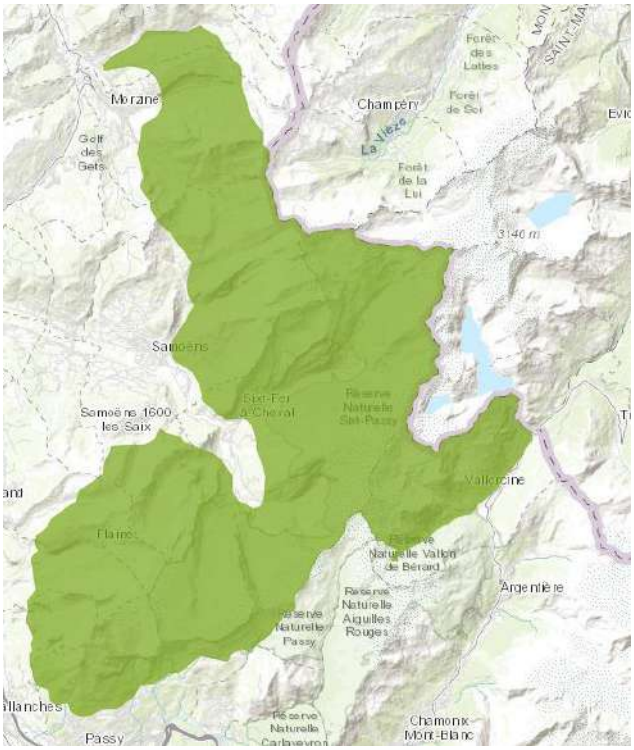

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Cet ensemble naturel de premier ordre culmine au Buet à près de 3100 m d'altitude. Il regroupe les sommets du haut Faucigny, placés en tête de la vallée du Giffre et qui se poursuivent au nord par les Dents du Midi. Il jouxte le massif des Aiguilles Rouges :ces deux unités sont ainsi totalement jointives, bien qu'elles soient très distinctes du point de vue géologique. En effet, le Haut Faucigny se rattache aux massifs subalpins, ses plis prolongeant ceux des Bornes de l'autre côté de la vallée de l'Arve. Vers l'est, les puissantes couches sédimentaires sont soulevées et déblayées, mettant à nu le socle cristallin du massif des Aiguilles Rouges (ce dernier constitue un satellite occidental de celui du Mont Blanc, et appartient donc par contre au domaine cristallin externe).Il en résulte, aux confins orientaux de la zone décrite, un contraste brutal dans la nature des substrats qui influe directement sur la composition floristique. C'est là l'un des critères de la très grande diversité biologique locale, qui concerne autant les habitats naturels que la faune ou la flore. Y contribuent aussi la vigueur des reliefs et la variété des expositions, ainsi qu'une situation géographique qui place le haut-Giffre en limite occidentale de répartition pour certaines espèces caractéristiques des Alpes centrales. Les étages subalpin et alpin sont ici particulièrement bien représentés ; les pratiques pastorales contribuent également à la diversité des paysages et des milieux.
Les paysages locaux illustrent de façon saisissante l'empreinte glaciaire (cirques de la haute vallée du Giffre...), aussi bien que le modelé karstique d'altitude (Platé...).Pour ne citer que quelques points forts en matière de patrimoine biologique, on peut évoquer en matière d'habitats les dalles rocheuses. La flore est riche d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les plantes forestières ou celles des formations à grandes herbes, les « mégaphorbiaies » (Aconit napel et paniculé, Ancolie des Alpes, Racine de corail, Listère à feuilles cordées, Pyrole à une fleur, Sabot de Vénus, Chardon bleu...), celles des zones humides (Laîche de Magellan, Laîche pauciflore, Linaigrette engainée, Scirpe de Hudson...), ou des secteurs rocheux (Genévrier sabine, Primevère oreille d'ours) et d'altitude(Achillée noirâtre des massifs subalpins orientaux, Androsaces de Suisse et pubescente, Orchis nain, Drave de Fladniz...).La faune est remarquablement représentée parmi les mammifères (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Chamois, Musaraigne alpine, chiroptères...), les insectes (papillons Apollon et Petit Apollon, Azurés de la canneberge et de la croisette, Thécla de l'Orme...), les reptiles et batraciens (Couleuvre d'Esculape ...).Certaines espèces à répartition orientale parviennent ici en limite de leur aire ; c'est vrai parmi les plantes (Aposéris fétide...) et les animaux (Salamandre noire, cette dernière possédant ici ses seules localités françaises connues à ce jour).Les impressionnantes parois calcaires qui dominent les vallées de l'Arve et du Giffre sont particulièrement favorables à l'avifaune rupicole (Chocard à bec jaune, Faucon pèlerin, Tichodrome échelette...). Elles sont propices à l'installation du Gypaète barbu, espèce emblématique qui fréquente assidûment les lieux. Les galliformes de montagne sont particulièrement bien représentés. En effet, si la présence du Grand Tétras (espèce en régression généralisée et qui peut malheureusement dorénavant être considérée comme pratiquement éteinte dans les Alpes françaises) n'est plus dans le meilleurs des cas que résiduelle, toutes les autres espèces appartenant à ce groupe sont encore observables ici. Ceci justifie que le haut-Giffre soit inventorié au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).Le secteur abrite enfin un karst alpin d'altitude. Ce type de karst se développe dans les calcaires ou les dolomies de l'urgonien ou du sénonien. Les précipitations sont élevées et les phénomènes de dissolution importants, contribuant à la formation de réseaux spéléologique profonds (plus de 1000 m). L'empreinte glaciaire peut être également très déterminante. Ainsi, le réseau spéléologique Jean-Bernard, qui se développe au nord de Sixt, est l'un des plus profonds (1 600 m) connus à ce jour dans le monde. Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables (écosystèmes montagnards pastoraux, forestiers ou rocheux, karst, zones humides, torrents...) sont retranscrits à travers un fort pourcentage de superficie en zones de type I. Il englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement artificialisés. Il souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :
- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Aigle royal, Gypaète barbu...) ;

- à travers les connections multiples existant avec d'autres massifs voisins (Dents du Midi, Chablais, Aiguilles Rouges...).
- il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines.

L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager (il est cité en partie comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages, avec entre autres les sites classés du Cirque du Fer à Cheval et du Désert de Platé).Cet intérêt est tout autant géologique et géomorphologique (avec notamment le rocher des Fiz et le célèbre Désert de Platécités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), et scientifique compte-tenu de son intérêt en matière de recherche appliquée (karstologie d'altitude, sédimentologie des lacs de montagne...).

Ancolie des Alpes

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Cerf élaphe

- **Massif du Mont Blanc et ses annexes** :

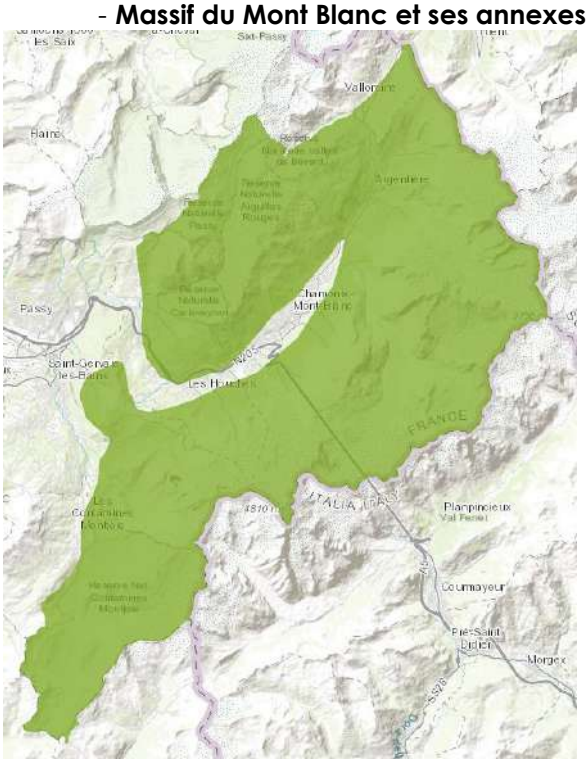

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Ce vaste ensemble naturel constitue une unité géologique, et réunit autour du massif du Mont-Blanc plusieurs de ses « satellites ».Il forme en effet l'un des principaux massifs cristallins des Alpes externes (au même titre que le Mercantour, les Ecrins ou Belledonne).La vallée de Chamonix isole ici deux sous-unités : à l'ouest, le massif des Aiguilles Rouges (qui conserve quelques traces de sa couverture sédimentaire), et le massif du mont Blanc proprement-dit à l'Est. Ce dernier, qui culmine à 4810 m et aligne de nombreux « 4000 », est le plus haut et l'un des plus grandioses des massifs alpins. Il concentre l'essentiel des superficies glacières françaises, et la majesté de ses paysages n'est plus à vanter. Il forme un bloc compact, long de 50 km et large de moins de 15, formant ligne de partage des eaux entre le Rhône et le Pô. Bien que proche par son substrat, le massif des Aiguilles Rouges, qui lui fait face à l'opposé de la vallée de Chamonix, présente une topographie bien différente ; à l'aiguille du Belvédère, il n'atteint pas 3000 m. Un relief tourmenté, hérité du retrait glaciaire (seules subsistent désormais quelques modestes glaciers) y a favorisé l'installation de petits lacs et de dépressions marécageuses. En matière de patrimoine naturel, sur le massif du Mont Blanc prévalent bien entendu les étages alpins et surtout nival. La vie est pourtant loin d'être absente dans cet univers de glaciers, de dômes et d'aiguilles. Les milieux naturels représentés sont très diversifiés, et soumis aux aléas de la haute montagne (éboulis, avalanches, retrait glaciaire ; on peut y observer de remarquables exemples reconquête des moraines par la végétation …).

La faune alpine est bien représentée, ainsi que la flore (exclusivement silicicole cependant) notamment en ce qui concerne les lichens et les habitats d'altitude (pelouses riveraines arctico-alpines...). Aux Aiguilles Rouges, l'étage alpin est particulièrement bien illustré, avec une prédominance des formations de landes, pelouses, rochers et éboulis. La faune, particulièrement riche (ongulés, tétraonidés de montagne...), bénéficie du statut local de réserve naturelle. Quant à la flore, elle est particulièrement riche dans certains domaines taxonomiques (lycopodes), et l'existence de nombreuses zones humides constitue un facteur de diversité supplémentaire. Parmi les habitats remarquables représentés, on peut citer les pelouses riveraines arctico-alpines. La flore comprend de nombreuses espèces rares, qu'il s'agisse des zones d'altitude (Achillée noirâtre des massifs subalpins orientaux, Achillée musquée, quatre espèces d'androsaces dont celle de Vandelli adaptée aux substrats siliceux, Vergerette de Gaudin, Génépinoir, Orchis nain, Drave de Fladniz, saules nains, Woodsia méridional et Woodsia des Alpes...), des prairies de montagne(Botryche multifide, Chardon bleu, Polémoine bleue...), des zones humides (Laîche de Magellan, Laîche faux pied d'oiseau, Jonc arctique...), des forêts (Racine de corail, Epipogon sans feuille, lycopodes), ou des rochers (Sélaginelle de Suisse).S'agissant de la faune, on peut citer la très bonne représentation des mammifères (Lièvre variable, ongulés -Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes, Chamois, chiroptères), de l'avifaune forestière (Cassenoix moucheté, Pic tridactyle...) et rupicole (Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Tichodrome échelette), de l'entomofaune (libellules, papillons Azurés de la canneberge, Damier de la succise et du chèvrefeuille, Solitaire) ou des poissons. Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables (écosystèmes montagnards, gorges, forêts, zones humides...) sont retranscrits à travers un fort pourcentage de vastes zones de type I, en particulier aux Aiguilles Rouges. Il englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement artificialisés. Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, certaines exigeant un large domaine vital (Cerf élaphe, Bouquetin des Alpes...) ;
- à travers les connections à ménager entre le massif du Mont Blanc proprement-dit et celui des Aiguilles Rouges, ou celles existant avec les autres ensembles naturels voisins du haut Faucigny, du Valais, du Grand Paradis et du Beaufortain.

L'ensemble présente en outre un intérêt paysager de premier plan (il est cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional), géologique (avec par exemple les poudingues de Vallorcine cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes),

minéralogique et géomorphologique, ainsi que scientifique, pédagogique voire même historique, au cœur de l'un des tous premiers sanctuaires de l'alpinisme..

Achillée musquée Lièvre variable

Source : https://inpn.mnhn.fr/

La commune de Vallorcine est concernée de manière très marginale par les périmètres de deux autres ZNIEFF :

- **Réserve naturelle de Passy : de Pormenaz à Villy** :

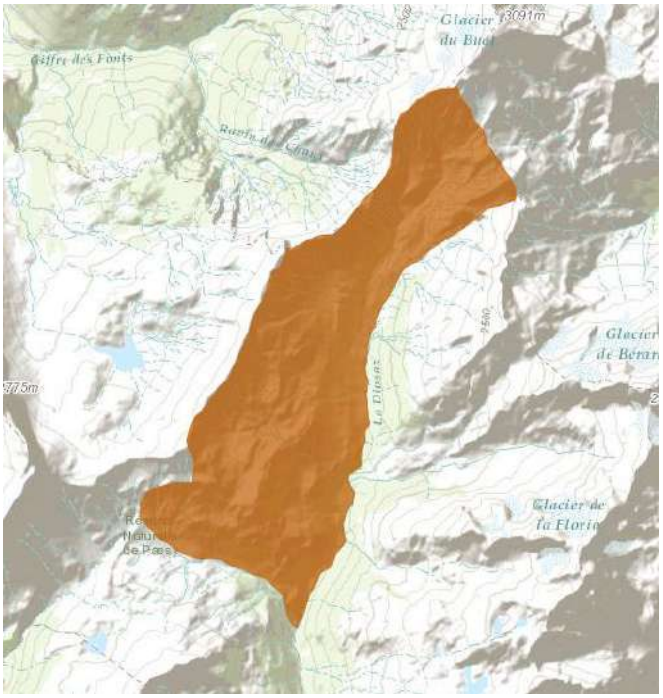

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Cette zone, totalement incluse dans la réserve naturelle de Passy, correspond au Vallon de Villy, du chalet de Moëde au Grenier de Villy. Ce vallon est particulièrement préservé du fait de sa position entre les réserves de Sixt-Passy et des Aiguilles Rouges. Il offre une zone de tranquillité pour la faune : passage de chamois, observation régulière du gypaète barbu,.... Il est constitué essentiellement de pelouses calcaires (pelouses à Laîche ferrugineuse, pelouses de crêtes à Elyne, versants à Seslérie et Laîche vivace) et de landes à rhododendrons et genévriers sur les buttes acidifiées. De nombreuses zones humides très diversifiées sont présentes tout le long du vallon : bas-marais alcalins et de façon plus marginale, présence du rubanier à feuilles étroites.

Gypaète barbu
Source : http://www.cen-haute-savoie.org/

Laîche ferrugineuse
Source : https://www.flore-haute-savoie-asters.com/

- **Secteur des sources du Giffre :**

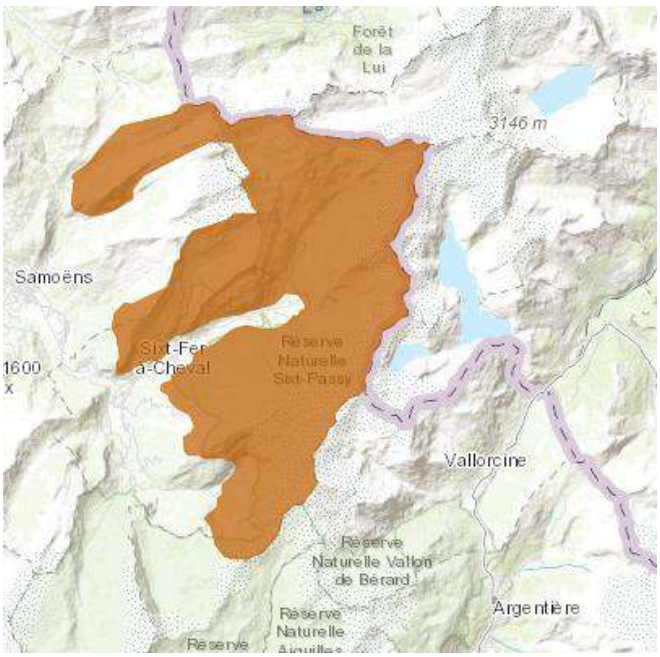

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Ce secteur de montagne appartient au massif du Haut-Giffre. Le calcaire est ici largement dominant. Il est à l'origine d'un paysage grandiose de falaises sculptées par l'érosion et d'où jaillissent des multiples cascades. Du fait de la forte amplitude altitudinale, cette zone présente un étagement de la végétation qui va du montagnard à l'alpin. Forêts, landes, pelouses se succèdent. La flore est riche et variée. La Reine des Alpes et le Sabot de Vénus en sont deux "espèces phares". La faune compte également de nombreuses espèces emblématiques telles que le Bouquetin des Alpes.

Sabot de Vénus

Reine des Alpes

Source : https://inpn.mnhn.fr/

Des réserves naturelles nationales sont également comptabilisées. Une réserve naturelle nationale et son périmètre de protection associé font partie des espaces naturels protégés (ENP) qui sont des zones désignées ou gérées dans un cadre international, communautaire, national ou local en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel.
Une réserve naturelle nationale est un espace protégé terrestre ou marin, créé par l'État, et dont le patrimoine naturel est exceptionnel, tant sur le plan de la biodiversité que parfois sur celui de la géodiversité. Un classement en réserve naturelle nationale intervient pour assurer la conservation de ce patrimoine exceptionnel. Il s'agit d'un espace fortement réglementé, soustrait à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader et qui bénéficie d'un plan de gestion.
Parmi les RNN, sont recensées :

-**Aiguilles Rouges :**

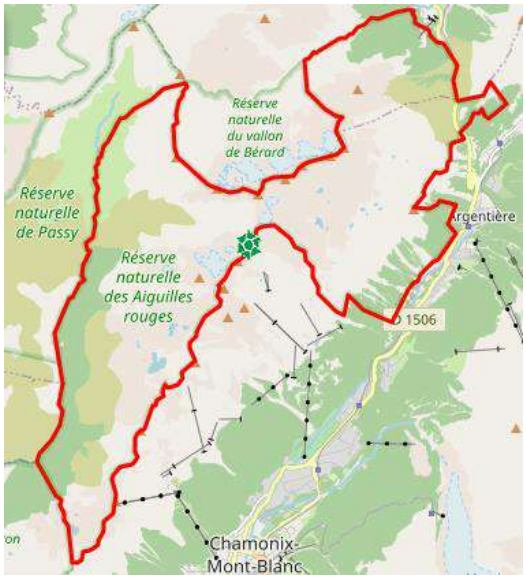

Source : http://www.reserves-naturelles.org/

Formées essentiellement de roches siliceuses et cristallines, les Aiguilles Rouges constituent un observatoire privilégié, face aux glaciers et aux sommets du massif du Mont-Blanc.
Les promeneurs s'émerveillent de la présence des marmottes peu farouches et des populations de chamois et de bouquetins qui occupent la moitié occidentale de la réserve. L'intérêt ornithologique n'est pas en reste avec des espèces classiques de la forêt de montagne et des milieux plus ouverts faciles à observer. Au-dessus de 2000 mètres, l'aigle royal, le lagopède ou encore le chocard colonisent ce milieu alpin.
La flore offre une diversité liée à un étagement spectaculaire où une multitude de plantes se sont adaptées aux conditions de vie extrême de la réserve. Dans l'ascension, d'abord, la forêt d'épicéas cohabite avec le rhapontique qui apprécie les éboulis profonds. Puis, la lande de rhododendrons assure la transition entre la forêt et les pelouses alpines. Sur ce domaine, la myrtille et le trèfle des Alpes profitent du microclimat offert par les blocs de gneiss. Plus haut, l'aulnaie se développe dans la zone avalancheuse et constitue le milieu d'excellence du tétras-lyre. Avec l'altitude, l'ambiance devient plus minérale où se succèdent éboulis de moraines, lacs et glaciers.
Des suivis scientifiques sont réalisés dans la réserve afin d'analyser et de comprendre les milieux naturels et leurs évolutions.
Le programme « Lacs sentinelles » permet de suivre l'évolution des lacs du Brévent et Cornu au fil des années.
Au printemps, les gardes, accompagnés d'experts, effectuent des comptages de tétras-lyre pour en apprendre davantage sur ce galliforme.
Des botanistes répertorient les plantes, des entomologistes inventorient les insectes… et ils découvrent parfois de nouvelles espèces !

Par convention, Asters-CEN74 délègue l'animation de la réserve « Aiguilles Rouges » à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

- **Vallon De Bérard :**

Source : http://www.reserves-naturelles.org/

La réserve naturelle du Vallon de Bérard s'étend sur le versant nord de la chaîne des Aiguilles Rouges, en rive droite du torrent de l'Eau de Bérard. Elle culmine à 2965 m à l'Aiguille du Belvédère, et son point le plus bas est à 1700 m dans le vallon de Bérard. La majeure partie du territoire recouvre les étages alpin et nival, et est marqué par la présence de petits glaciers reliques. Quelques témoins de roches sédimentaires reposent sur la surface d'érosion du socle et jalonnent la crête, depuis le Belvédère jusqu'au col de Salenton. Le vallon de Bérard est aussi un ancien cirque glaciaire qui abrite encore quatre glaciers suspendus dont les moraines alimentent les formations de versant, éboulis et éboulements qui tapissent la pente et l'ancien replat glaciaire de blocs et alluvions. Sur ces blocs et éboulis cristallins se développe une flore diversifiée.
Vingt espèces rares ou protégées sont recensées, dont six protégées en France. La forêt climacique (c'est à dire parvenue à l'aboutissement théorique de son évolution naturelle en équilibre avec le sol le climat et avec toutes ses composantes, et qui s'autogénère) est décimée par les avalanches. Qu'il s'agisse de pessière, de mélézin ou de cembraie, elle est alors remplacée par de vastes brousses de rhododendron, surmontées par des landines à airelle des marais, puis par des pelouses alpines à laîche courbée. L'aulne vert colonise les couloirs d'avalanches. La faune est typique des zones de haute montagne, avec des espèces emblématiques comme le bouquetin, le chamois, le tétras lyre, l'aigle royal ou le tichodrome. Le col de Bérard constitue enfin un important couloir de migration.

Par convention, Asters-CEN74 délègue l'animation de la réserve à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Le CEN Haute-Savoie est le gestionnaire désigné par l'Etat pour les 9 réserves naturelles de Haute-Savoie. En tant que gestionnaire, il élabore et met en œuvre le plan de gestion, assure l'accueil et l'information du public, la surveillance des sites, le suivi de l'évolution du milieu naturel et, de manière générale, toute action utile à la conservation de la biodiversité.
En partenariat avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat et de nombreux organismes, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (CEN 74) a pour objet de mener une mission d'intérêt général sur la connaissance, l'expertise, la formation, la protection, l'acquisition et la gestion des espaces naturels, des espèces, de leurs habitats et des paysages, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que le conseil et l'appui aux collectivités.
Par sa composition ouverte, elle contribue au débat public sur la préservation de l'environnement.
Son territoire d'action est principalement la Haute-Savoie, mais elle peut agir au-delà des limites départementales, aux niveaux national et international, notamment sur l'Arc alpin.

Depuis 2013, les conservatoires d'Auvergne Rhône-Alpes sont agréés par la Région conjointement avec l'Etat.
L'agrément est en particulier fondé sur un plan quinquennal (PAQ) comportant les principales actions que les Conservatoires agréés engageront durant les 5 ans.
Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie est structuré autour de 4 missions principales.

-PRÉSERVER & GÉRER : Le territoire de la Haute-Savoie est riche de milieux naturels d'une exceptionnelle diversité. En gérant ces espaces, Asters les préserve et améliore leur connaissance. Asters assure, dans le cadre d'une démarche de manifeste d'intérêt avec le ministère chargé de l'environnement, la gestion des neuf réserves naturelles de Haute-Savoie, pour une superficie de 21 600 hectares.

-ACCOMPAGNER & COLLABORER : Asters apporte son expertise aux collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de préservation des espaces naturels. Asters a développé une mission générale en faveur des zones humides pour accroître leur prise en compte locale et leur préservation.

-EXPERTISER & PROTÉGER : L'expertise scientifique et technique est une des pierres angulaires d'Asters. Développer une connaissance objective et contribuer à définir la valeur patrimoniale des espaces et des espèces constituent l'essentiel des missions de ce pôle d'expertise. Asters s'implique depuis plus de 25 ans dans le programme de réintroduction et de conservation du Gypaète barbu.
Pilote sur les Alpes françaises, Asters a contribué à la réintroduction de 39 jeunes oiseaux. 3 couples sont actuellement nicheurs en Haute-Savoie.

-SENSIBILISER & VALORISER : Parce que la préservation du patrimoine naturel concerne chacun d'entre nous et en particulier les jeunes générations, Asters met en place tout au long de l'année des actions de sensibilisation à destination de tous les publics.
Asters s'investit dans le développement de lieux d'accueil pour le public. Les Maisons d'accueil sont des points d'information, de vulgarisation et de transfert des savoirs sur la richesse patrimoniale des espaces naturels.

D'autres plantes et animaux spécifiques de la commune existent mais ils ne sont pas dévoilés au grand public pour mieux les protéger.
Une zone de protection pour les grenouilles est également présente sur le territoire.

La commune de Vallorcine n'est pas concernée par un arrêté de biotope. Elle n'est pas incluse dans un Parc National ou un PNR. Sur ce dernier point, des discussions sont en cours quant à la création d'un PNR avec la Suisse.

Un contrat ENS entre la communauté de communes et le département de la Haute Savoie est en cours. Dans ce cadre-là, la commune achète des terrains sur toutes les zones agricoles pour les préserver (subvention de 80% du département), pour éviter la construction abusive.

Aucun partenariat officiel avec des organismes spécialisés dans la protection de la faune et de la flore n'existe.

Aucune conservation de variétés locales n'est en place sur la commune par la création par exemple d'un arboretum.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Trois unités paysagères sont présentes sur la commune de Vallorcine :

-Extrémité orientale du Haut Giffre jusqu'au Aiguilles Rouges

-Hautes Vallées du Massif du Mont Blanc et des Contamines-Mont Joie, jusqu'au Bassin des Chapieux

-Vallée de Chamonix.

La commune de Vallorcine présente un site naturel classé Natura 2000 : le **SIC Aiguilles Rouges.**
Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC).
Les ZPS sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne 79/409/CEE du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
Les SIC sont définis par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels.
Un site "proposé" sera successivement une proposition de site d'Importance communautaire (pSIC), puis un SIC après désignation par la commission européenne, enfin une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.
Le **SIC Aiguilles Rouges** comprend l'intégralité du massif des Aiguilles Rouges. D'un point de vue lithologique, on y distingue des gneiss et des granitoïdes (Aiguilles Rouges). Structurellement, cet ensemble lithologique appartient à une seule entité : le socle anté-alpin. Sur ce dernier subsistent quelques reliquats de couverture sédimentaire, ce qui offre une grande diversité des types de sol.
Les forêts nécessitent une gestion conservatrice, ainsi que les pelouses subalpines, dépendantes d'un pâturage raisonné. Tourbières, bords de lacs et zones humides doivent être tenus à l'écart d'un piétinement trop intense.
Le massif des Aiguilles Rouges, pratiquement dépourvu de glaciers, présente néanmoins de nombreuses formes glaciaires : roches moutonnées, striées, polies, lacs post-glaciaires, épaulements, moraines...La végétation est un vaste ensemble de pelouses, de landes et de forêts à mélèze et arolle, présentant une grande variété de formes. Les lacs pauvres en matière organique et les tourbières acides sont abondants.

Classes d'habitats	Couverture
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	40%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	25%
Pelouses alpine et sub-alpine	15%
Forêts de résineux	13%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2%

Source : https://inpn.mnhn.fr/

La gestion de ce site est effectuée par la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Un site naturel classé est comptabilisé sur le territoire communal : le **Massif du Mont Blanc**. La commune est en effet concernée par ce classement sur le secteur des Montagnes des Posettes et de la Tête de Balme.

Des tourbières sont également présentes à Vallorcine :
-Tourbière « Sur le Rocher » : petite tourbière basse, installée sur un replat, constituée de bas-marais alcalins et acides plus ou moins en mosaïque, intéressante par la diversité qu'elle apporte au sein du vallon
-Tourbière de « La Chapelle des Montets » : Petite tourbière basse coincée en contrebas entre la voie ferrée et la route.

Un Règlement Local de Publicité est en projet au niveau de la communauté de communes. A ce jour, la délibération a été prise et des zonages seront mis en place.

L'enfouissement des lignes aériennes est effectif dans le centre du village et dans de nombreux hameaux et d'autres travaux sont en projet, notamment au Plan Droit, au Betterand. Plusieurs zones resteront encore à traiter : Le Plan de l'Envers, Barberine, Le Chanté et au Siseray.
En plus du côté esthétique obtenu suite à l'enfouissement des lignes, cette démarche a pour but de sécuriser les lignes compte tenu de la présence de la neige rendue de plus en plus humide et lourde à cause du réchauffement climatique.

En 2017, suite à une avalanche qui avait détruit une partie de la forêt, les habitants sont venus couper les arbres, ce qui a permis de nettoyer en partie le site, la commune ayant, avec l'AFPF, remis en état les terrains agricoles.

2.1.3. Sensibilisation des populations

La population de la commune de Vallorcine n'est pas sensibilisée par la municipalité à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

Cette démarche est en revanche effectuée par le CEN. En effet, ce dernier a mené plusieurs actions de sensibilisation en tant que gestionnaire des réserves naturelles des Aiguilles Rouges et du Vallon de Bérard. Ces actions sont réalisées en lien avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc notamment, animatrice du site Natura 2000:

-conférences sur la faune et les milieux naturels (4 conférences de 2016 à 2018) ;

-sorties nature dans le vallon de Bérard accompagnées par un garde de la réserve naturelle : une fois par an, en juillet ou août ;

-randonnées nature proposées par les accompagnateurs en montagne labellisés "réserves naturelles" : deux randonnées par an en moyenne sur Vallorcine, en lien avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie ;

-réalisation d'un parcours de sensibilisation à la faune en hiver sur le site de la Poya en décembre 2017, en lien avec l'ESF de Vallorcine, avec 10 panneaux toujours en place ;

-chantier participatif de débroussaillage d'une tourbière en 2016. Présence de plusieurs habitants de la commune ;

-sensibilisation informelle sur le terrain, dans le vallon de Bérard et en particulier au refuge de la Pierre à Bérard.

Des actions de sensibilisation ont également été menées par le CEN, à destination de gestionnaires ou de professionnels : formation pour les accompagnateurs en montagne, sensibilisation à la présence de plantes rares auprès d'un agriculteur et des gestionnaires forestiers.

Le CREA Mont-Blanc participe également à cette sensibilisation. Il s'agit d'une ONG scientifique dont la mission est d'explorer l'impact du changement climatique sur la biodiversité et de partager ces connaissances avec les décideurs et les citoyens. Expert en écologie alpine et science des données, le CREA Mont-Blanc a mis la science participative au cœur de sa démarche en associant chercheurs, décideurs et grand public à son observatoire de la biodiversité de montagne et du changement climatique. Dans le cadre d'une étude sur la reproduction de la mésange noire, une centaine de nichoirs à mésanges a été installée en 2017 sur la commune (et sur Loriaz) afin d'effectuer un suivi hebdomadaire, entre le 6 avril et le 15 juin. Le but de cette opération était de déterminer le stade de construction du nid dans les nichoirs occupés, le nombre d'œufs, le nombre d'oisillons ainsi que leur âge.

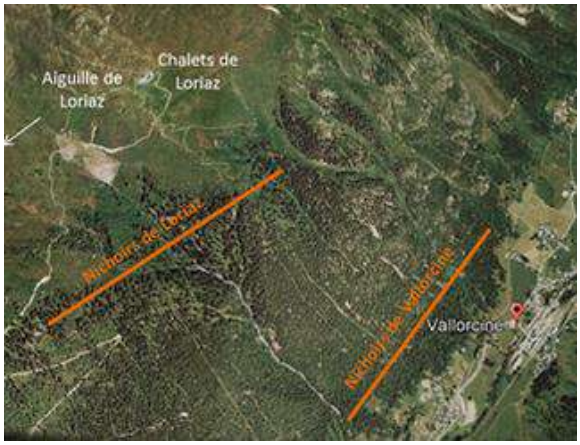

Localisation des nichoirs sur les sites de Vallorcine (1300m) et Loriaz (1900m)
Source : https://betesdescience.wordpress.com/

Points forts	-Présence d'espaces naturels d'intérêt majeur : ZNIEFF, réserves naturelles, site Natura 2000, site naturel classé -Contrat ENS en cours avec le CD74 -Enfouissement des lignes sur une partie du territoire communal -Sensibilisation de la population par le CEN74, CREA Mont Blanc
Points faibles	-Absence d'arrêté de biotope ; commune non incluse dans un PNR ou un Parc National -Absence de partenariat officiel avec des organismes spécialisés dans la protection de la flore et de la faune -Pas de conservation de variétés locales -Pas de sensibilisation de la population par la municipalité à la préservation des milieux et des ressources
Orientations	-Projet de création d'un PNR avec la Suisse -Règlement Local de Publicité en projet au niveau de la communauté de communes -Projet de poursuivre l'enfouissement des lignes aériennes

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

Les principaux cours d'eau présent sur la commune de Vallorcine sont l'Eau Noire, le torrent de Bérard et son affluent de Tré les Eaux, le Nant de Loriaz et le torrent de Barberine. Ces derniers sont tous de 1ère catégorie et accueillent des populations de truites fario.

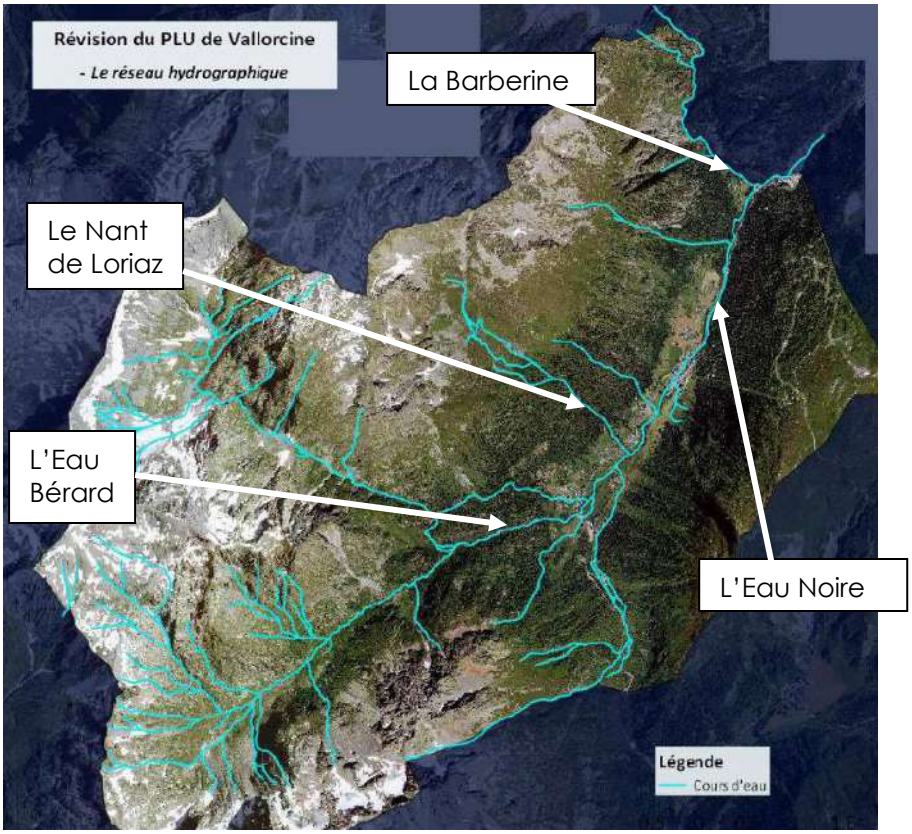

Source : PLU de Vallorcine

L'Eau Noire draine le fond de la vallée, c'est un affluent du torrent de Trient situé dans le canton du Valais suisse et qui rejoint le Rhône à hauteur de Vernayaz à Martigny. L'Eau Noire reçoit les eaux de nombreux affluents torrentiels, dont le torrent de Bérard (ou Eau de Bérard), le Nant de Loriaz et le torrent de Barberine, émissaire naturel du lac du barrage d'Emosson.
L'Eau Noire prend sa source au pied des Aiguilles de l'Encrenaz dans le massif des Aiguilles Rouges. La longueur de son cours est de 11,5km, dont 8,8km en France. L'Eau Noire bénéficie du label « Rivière en bon état ». Ce cours d'eau traverse les hameaux de la commune.

L'Eau Noire dans la traversée du Chef-Lieu

Source : PLU de Vallorcine

Le label « Rivière en bon état », lancé en 2015 par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, certifie le bon état écologique des rivières. Il encourage et valorise également les efforts des acteurs locaux pour préserver et reconquérir la qualité des milieux aquatiques.
Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte plus d'une vingtaine de paramètres qui témoignent de la satisfaction des objectifs européens du « bon état », ainsi que le bilan de santé de la faune et de la flore des cours d'eau, notamment des poissons. En outre, les rivières éligibles au label ne doivent pas être soumises à des

prélèvements excessifs ou à des déformations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées…).
Cette distinction écologique met en valeur les cours d'eau d'un bon niveau de qualité écologique. Elle est accessible à toute rivière où les acteurs locaux se mobilisent pour faire reculer les pollutions, pour rendre à la rivière l'eau qui est nécessaire à la vie aquatique, pour se sortir des pénuries ou encore pour renaturer ses berges.
Ce label permet ainsi à tous les citoyens (touristes, riverains, promeneurs, pêcheurs...) d'identifier les rivières qui affichent une bonne qualité écologique grâce à un panneau reconnaissable à ces 3 poissons bleus, installé à proximité des points d'accès à la rivière.

Le torrent de Bérard (ou Eau de Bérard) est issue des multiples écoulements qui drainent le vallon de Bérard. Le torrent reçoit en rive gauche les eaux du torrent de Tré Les Eaux avant de rejoindre l'eau Noire dont elle gonfle de façon significative le débit.

Le torrent de Bérard

Source : PLU de Vallorcine

Le Nant de Loriaz se forme à partir des écoulements issus des pentes sud-est de la Pointe de la Terrasse. Le cours d'eau traverse le hameau du Nant avant de rejoindre l'Eau Noire en rive gauche.

Le Nant de Loriaz

Source : PLU de Vallorcine

Le Torrent de Barberine est en Suisse, la frontière étant située en rive droite. Ce torrent est constitué du débit résiduel du lac de barrage d'Emosson. Le cours d'eau marque la frontière franco-suisse jusqu'à sa confluence avec l'Eau Noire au lieu-dit l'Ilaz (ou l'Île), au Châtelard. La Barberine est renommée pour sa (ainsi appelée) grande cascade. La longueur du cours d'eau est de 2,5km.

Le torrent de Barberine

Source : PLU de Vallorcine

Le classement des cours d'eau et de leurs rives en zone N en dehors des traversées urbaines permet le maintien des champs d'expansion des crues torrentielles.

Pour rappel, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore, dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Comme cela n'est pas effectué, l'entretien et l'aménagement des berges de ces cours d'eau sont assurés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abord (SM3A).

Le SM3A est une structure intercommunale, aujourd'hui compétente sur tout ou partie de 93 communes du bassin versant de l'Arve, réparties sur 2 communautés d'agglomération, 9 communautés de communes et 2 syndicats.

Depuis le 1er janvier 2017, le SM3A exerce la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Arve (transfert effectué par la communauté de communes).

Le SM3A prend la forme d'un syndicat mixte à la carte, qui exerce un tronc commun de compétences définies ci-dessous :

- La prévention et la défense contre les inondations :

-L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, dans un objectif principal de défense contre les inondations ;

-L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (pour ce qui relève de leur fonctionnement hydrographique et de biodiversité) à l'exclusion des retenues collinaires, y compris les accès à ces cours d'eau, lac ou plan d'eau dans un objectif principal de défense contre les inondations ;

-La préservation des zones d'expansion de crues (ZEC), des zones de rétention temporaire des inondations des eaux (ZRTE), des zones humides stratégiques (notamment celles définies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE-) et des périmètres de zones contribuant à la limitation des inondations ;

-L'élaboration, l'animation et le suivi de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

- La gestion des cours d'eau, domaniaux et non domaniaux, et des milieux aquatiques:

-La protection, la restauration des sites, de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides stratégiques définies par le SAGE ainsi que des formations boisées riveraines, dont les «Espaces de bon fonctionnement » (EBF) ;

-L'entretien régulier pour le bon équilibre et le libre écoulement des eaux ;

-L'animation, sensibilisation, communication autour des thématiques liées à la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (y compris par le biais de cheminements d'intérêt syndicaux dont la liste sera définie en comité syndical) ;

- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau :

-L'élaboration, l'animation et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur son périmètre ;

-La coordination, l'animation, l'information, le conseil de l'ensemble des acteurs pour la gestion quantitative et qualitative des cours d'eau, la préservation des zones humides, des zones d'expansion de crues et des EBF ;

-Des missions d'intérêt général à l'échelle des bassins versants ou sous bassins versants dans les domaines qui le concerne (lutte contre les plantes invasives, entretien des zones humides);

-Le rôle de mutualisation de moyens avec ses membres et une mission d'assistance et d'expertise dans les domaines liés au grand cycle de l'eau.

Ainsi, par exemple, des travaux ont été entrepris par le SM3A pour remettre en rivière la petite Eau Noire, canalisée par le passé pour éviter que l'eau ne s'infiltre dans le tunnel SNCF.
L'objectif était de créer un lit étanche d'un faciès naturel reproduisant le système naturel en amont et en aval, (tenant compte de la diversité d'habitats, des écotypes végétaux locaux, etc.) sur la traversée du tunnel ferroviaire en évitant les infiltrations d'eau dans le tunnel.

Afin d'effectuer ces travaux, le SM3A travaille avec une entreprise privée et avec une entreprise d'insertion « Champs des Cimes » (par exemple, pour la plantation pour les retenues de berges ou de terrains pour cette dernière).

Première Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) de Haute Savoie, Champ des Cimes a été créée en 2005 à Passy, au cœur du Pays du Mont Blanc et rayonne depuis 10 ans sur toute la région Rhône-Alpes. Champ des Cimes est une entreprise de l'économie sociale et solidaire dont la vocation est de proposer à des personnes en difficultés, une activité productive assortie d'un accompagnement individuel, vers l'emploi durable. Un management qui place l'homme au centre de la création de richesse.

L'entretien des cours d'eau n'est pas effectué par l'AAPPMA du Faucigny. En effet, cette dernière contribue à la gestion de la pêche et à sa surveillance. Elle participe à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques.

La valorisation économique et touristique de ces cours d'eau se traduit par :

-la présence de sentiers de randonnées qui les longent ;

-la pratique de la pêche uniquement sur l'Eau Noire (pêche non autorisée sur les affluents) afin d'avoir un renouvellement de la faune aquatique le plus naturel possible. Il est à noter que la qualité de l'eau de l'Eau Noire est très bonne ;

-une activité canyoning dans la partie basse du torrent de Barberine proposée par les Guides et accompagnateurs de la Maison des Guides de Vallorcine (sorties collectives organisées tous les jours) ;

-la production hydroélectrique : les eaux des torrents de l'Eau de Bérard et de Tré Les Eaux font en effet, l'objet de prélèvements d'eau pour l'hydroélectricité.

En parallèle, un projet de pisciculture bio sur la commune est à l'étude.

La commune de Vallorcine est assujettie au SAGE Arve (2ème contrat).

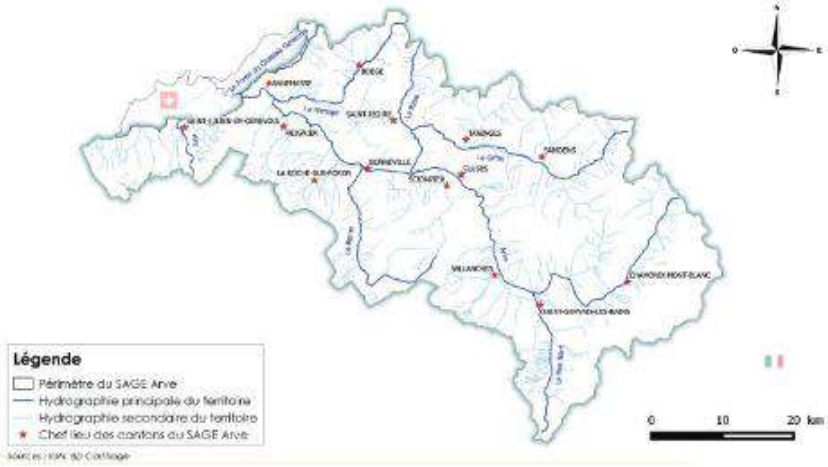

Source : http://www.sage-arve.fr/

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est un document de planification d'une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Le SAGE a pour rôle de définir collectivement des priorités, des objectifs ainsi que des actions, permettant d'aboutir à un partage équilibré de l'eau entre usages et milieux naturels. Son ambition est, à travers la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de contribuer à promouvoir un développement durable.
Le périmètre du SAGE Arve se situe dans le département de la Haute-Savoie à la frontière avec la Suisse. Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté préfectoral n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009. Tenant compte des contraintes locales et des critères hydrographiques, le périmètre du SAGE Arve est constitué par le territoire des 106 communes dont la liste est annexée à l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2009 (cf. tableau n°1). Le SAGE Arve porte sur une surface totale de 2164 km².
Le SAGE de l'Arve est l'aboutissement de 8 années d'études et de concertation menée dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau, sorte de « parlement de l'eau » garant d'une gestion intégrée et collective.
Le SAGE de l'Arve a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 juin 2018.
Les structure porteuse est le SM3A (Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents).

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

-Mettre en œuvre une gestion globale à l'échelle du bassin versant en développant la sensibilisation, la pédagogie, la concertation et l'hydrosolidarité entre les collectivités du territoire.

-Améliorer la connaissance et assurer une veille scientifique et technique

-Anticiper l'avenir en intégrant les perspectives de développement urbain et touristique des territoires et les conséquences probables du changement climatique

-Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire

-Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, en prenant en compte des sources de pollution émergentes : réseaux d'assainissement, pluvial, décharges, agricole, substances prioritaires

-Garantir la satisfaction des usages et des milieux, en tenant compte de la ressource disponible et restaurer les équilibres sur les secteurs déficitaires

-Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides, notamment les forêts alluviales, pour leurs fonctionnalités hydrologiques et écologiques et les valoriser comme éléments d'amélioration du cadre de vie

-Rétablir l'équilibre sédimentaire des cours d'eau du bassin versant, préserver leurs espaces de liberté et restaurer la continuité piscicole et les habitats aquatiques, en prenant en compte les enjeux écologiques et humains

-Améliorer la prévision et la prévention pour mieux vivre avec le risque, réduire l'impact des dispositifs de protection sur l'environnement et garantir la non-aggravation en intégrant le risque à l'aménagement du territoire

D'ores et déjà, la réglementation assigne au territoire des objectifs que le SAGE se doit de prendre en charge pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux prescrit par le SDAGE Rhône- Méditerranée Corse 2016-2021. Ainsi Le SAGE Arve articule ses réflexions avec les objectifs environnementaux du SDAGE répondant à des exigences émises à des échelles nationales, régionales ou plus locales tels que déjà définis sur le territoire. En particulier:

-Le bon état des eaux sur l'ensemble du bassin

-La réduction des émissions de substances dangereuses, Un effort de réduction des émissions est défini pour chaque substance dangereuse dans le document relatif au SDAGE 2016-2021.

-La non-dégradation de l'état des milieux aquatiques, Le SDAGE propose un objectif de non-dégradation de 15 réservoirs biologiques rattachés à l'Arve et de 5 réservoirs biologiques rattachés au Giffre. Il s'agira d'appliquer une gestion équilibrée et durable de ces milieux reposant sur le principe de préservation de l'environnement et le principe de précaution. Le territoire devra donc s'assurer de préserver la fonctionnalité et donc l'état de ces milieux en très bon état ou en bon état.

-L'atteinte des objectifs propres aux zones protégées. En plus des masses d'eau définies dans le cadre de l'état des lieux, le projet de SDAGE 2016-2021 définit des zones protégées présentant une importance particulière au regard d'enjeux d'eau potable, de baignade ou de protection réglementaire spécifique.

Pour atteindre ces 4 objectifs, le SDAGE 2016-2021 propose un programme de mesures qui s'appliqueront au territoire du SAGE de l'Arve en fonction des enjeux de chaque masse d'eau ou zone protégée.

Le bassin Rhône-Méditerranée s'étend sur tout ou partie de 5 régions (Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, PACA).Il compte plus de 15 millions d'habitants, pour une superficie de 127 000 km² soit près de 25 % du territoire national. Il est riche de 11 000 cours d'eau de plus de 2 km et 1 000 km de côtes.

Source : https://pole-lagunes.org/

Entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans (2016-2021), le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée fixe les grandes orientations d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers formant le grand bassin Rhône-Méditerranée. Il prévoit des actions à mener dans les territoires pour réduire la pollution, économiser l'eau ou restaurer les rivières. Son coût est évalué à 2,6 milliards d'euros sur 6 ans, soit environ 10% de moins que le coût des mesures du précédent SDAGE.
Grâce à ces actions, l'objectif est d'avoir 66% des masses d'eau (rivières, plans d'eau, eaux souterraines…) en bon état écologique en 2021.
S'adapter au changement climatique, c'est en premier lieu économiser l'eau, mieux la partager entre les différents usages et créer des ressources de substitution lorsque cela s'avère nécessaire. C'est aussi lutter contre l'imperméabilisation des sols qui augmente les ruissellements vers les eaux de surface et réduit la recharge des nappes souterraines. Une nouvelle disposition du SDAGE incite les collectivités, dans le cadre de leurs documents d'urbanisme, à compenser l'urbanisation de nouvelles zones par la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées, à hauteur de 150% de la nouvelle surface imperméabilisée.
Trois orientations majeures constituent le SDAGE :

-Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations

Le SDAGE préconise des opérations de restauration des rivières qui redonnent un cours et un fonctionnement plus naturels tout en limitant les risques d'inondations. La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) favorisera la mise en œuvre de ces opérations.

-Préserver et restaurer les zones humides

Le SDAGE propose un objectif de compensation de destruction des zones humides à hauteur de 200 % de la surface détruite. Lorsque les fonctions des zones humides seront détruites ou altérées, il s'agira de créer des zones d'expansion des crues, de préserver la qualité des eaux ou de la biodiversité.
Le SDAGE incite à élaborer des plans de gestion stratégiques des zones humides dans les bassins versants, afin d'anticiper et d'orienter les aménagements.

-Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable pour protéger la santé humaine

Le SDAGE demande de mettre en œuvre des plans d'action pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Il cible des secteurs d'actions prioritaires pour lutter contre les pollutions par les substances dangereuses issues des activités industrielles, des zones urbaines et des sites et sols pollués (métaux, solvants, perturbateurs endocriniens, pesticides…). Il incite à réduire les rejets de ces substances dans les milieux aquatiques. Pour garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour l'avenir, il identifie des ressources stratégiques à préserver.

2.2.2. Gestion des plans d'eau

A ce jour, la commune de Vallorcine ne possède pas de plan d'eau communal.
Un projet de création de plan d'eau/base de loisirs au centre du village est à l'étude par la municipalité.

2.2.3. Gestion des eaux de baignade

Aucune eau de baignade n'est recensée sur la commune.

2.2.4. Economies d'eau

Des systèmes économiseurs d'eau sont présents à l'école, comme des robinets à bouton poussoir.
Des chasses d'eau économiques sont également installées à l'école, à la Mairie, à l'Office de Tourisme, au Pôle Culturel et à la salle des fêtes.

L'arrosage municipal est effectué avec de l'eau du réseau (container posé sur un véhicule).

La pratique du paillage n'est pas effectuée car les plantations se font dans des bacs, qui sont rentrés en hiver. Donc rien ne reste dehors.

La sensibilisation des consommateurs aux économies d'eau se fait principalement par la facture (facture à la consommation réelle si présence de compteur et facture au forfait si absence de compteur).

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Un schéma de gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation sur la commune de Vallorcine et relève de la compétence communale.

A ce jour, la récupération des eaux pluviales de toiture en vue d'une réutilisation n'existe pas sur la commune.
Toutefois, une réflexion est engagée pour récupérer ces eaux au niveau du garage et de la caserne des pompiers afin de remplir une cuve et de procéder à l'arrosage municipal.
De même, les élus réfléchissent à utiliser les eaux de pluie pour le fonctionnement du WC proche de l'Eglise.
Enfin, une réflexion quant à la réutilisation des eaux de pluie pour le nettoyage des véhicules et des engins municipaux est à l'étude ; ce projet pourrait se faire en parallèle du projet Arve Pure 2022 pour mettre en place un système de décantation au garage communal et au niveau du garage de la dameuse. En effet, des aides peuvent être octroyées afin de mettre en place un séparateur d'hydrocarbures, comme indiqué ci-dessous :

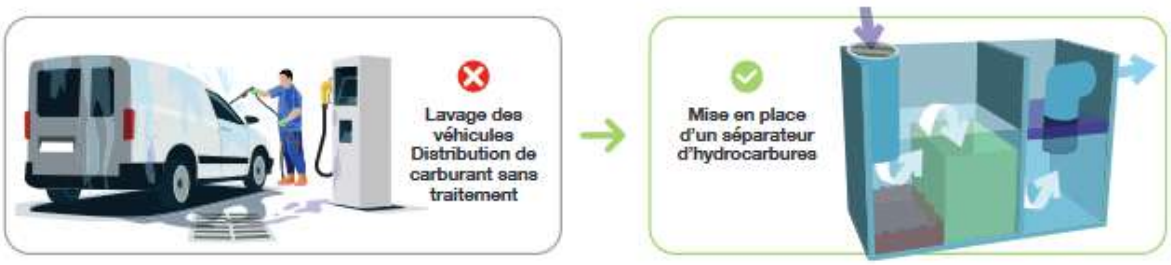

Source : http://www.riviere-arve.org/

Un prétraitement des eaux de ruissellement est en place au niveau du parking souterrain de la Résidence de tourisme Dormio.

Les eaux de pluie ne sont pas utilisées pour la défense incendie.

Aucun bassin de rétention des pluies d'orage n'existe sur la commune de Vallorcine.

Points forts	-Nombreux cours d'eau sur la commune, de 1ère catégorie -Entretien et aménagement des berges par le SM3A ; gestion de la pêche par l'AAPPMA du Faucigny -Schéma de gestion des eaux pluviales en cours de réalisation -Valorisation économique et touristique des cours d'eau -SAGE Arve et SDAGE Rhône- Méditerranée Corse 2016-2021 -Systèmes économiseurs d'eau dans les bâtiments publics -Pré traitement des eaux de ruissellement du parking souterrain de la Résidence de tourisme Dormio
Points faibles	-Arrosage municipal avec l'eau du réseau -Absence de récupération et de réutilisation des eaux pluviales -Absence de bassin de rétention des pluies d'orage
Orientations	-Projet de création d'une pisciculture Bio sur la commune -Projet de création d'un plan d'eau/base de loisirs au centre du village -Réflexion pour récupérer les eaux de pluie du garage et de la caserne des pompiers pour l'arrosage municipal -Réflexion pour utiliser l'eau de pluie pour le fonctionnement du WC situé à côté de l'Eglise -Réflexion pour une utilisation de l'eau de pluie pour le nettoyage des véhicules et engins municipaux avec projet de mise en place d'un système de décantation au garage communal et au garage de la dameuse
Critères discriminants	**Néant**

2.3. GESTION DES REJETS

La communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (CCVCMB) s'est dotée de la compétence relative à l'assainissement collectif et non collectif au 1er janvier 2015 avec la Régie de l'Assainissement de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (RAVCMB).

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVCMB a opté pour un mode de gestion mixte avec la régie communautaire RAVCMB à autonomie financière et un contrat de gérance conclu avec la société SUEZ qui arrivera à échéance le 31/12/2021.

Les compétences liées au service d'assainissement collectif sont les suivantes :
-Collecte
-Transport
-Dépollution
-Contrôle de raccordement
-Élimination des boues produites
-Et à la demande des propriétaires : les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, et les travaux de suppression ou d'obturation des fosses.

Le service de l'assainissement collectif est délégué à l'entreprise SUEZ pour toutes les missions concernant l'exploitation du réseau et des stations de traitement des eaux usées. La régie RAVCMB assure la gestion clientèle, la facturation, la prestation de maitrise d'œuvre, la réalisation des travaux et la programmation des investissements à réaliser ainsi que l'ensemble des compétences liées au service d'assainissement non collectif (ANC). Les compétences concernées pour le service d'assainissement non collectif (ANC) sont le contrôle des installations et le traitement des matières de vidanges.

2.3.1. Zonage d'assainissement

Un zonage d'assainissement a été mis en place en 2007.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les zones pourvues d'un assainissement individuel sur la commune de Vallorcine sont minoritaires et correspondent à des habitations isolées, en dehors des zones urbanisables (Barberine, La Poya, Bérard…).

En 2019, environ 600 habitants sur le territoire de la CCVCMB étaient non desservis par un réseau d'assainissement et donc en assainissement autonome (ANC).
En 2019, le nombre d'installations recensées est de 271, dont 42 sur la commune de Vallorcine :

Source : RPQS 2019

	Nombre d'installations
CHAMONIX	2
LES HOUCHES	179
SERVOZ	48
VALLORCINE	42
TOTAL	271

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé par la communauté de communes. Ce service est pris en charge par la RAVCMB.
Il effectue les contrôles :

-pour les installations d'ANC neuves ou à réhabiliter : un examen du projet est établi et porte sur sa conformité aux dispositions règlementaires et son adaptation aux documents décrivant le contexte local mais aussi sur la cohérence de l'étude de filière jointe au dossier. Par la suite, le SPANC vérifiera la bonne exécution des travaux. A l'issue de la vérification de bonne exécution, le SPANC notifie au propriétaire un rapport de visite qui comporte les conclusions de la conformité de l'installation au regard des prescriptions règlementaires. Le rapport de visite comprend obligatoirement la date de réalisation du contrôle.

-pour les installations d'ANC existantes : Le contrôle des installations existantes est effectué périodiquement lors d'une visite sur place organisée dans les conditions prévues à l'article 8. Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif est réalisé tous les 8 ans.

-au moment des ventes : Au moment de la vente d'un immeuble, le SPANC peut être contacté par le vendeur afin que le SPANC puisse effectuer un contrôle de l'installation existante.

Le SPANC vérifie la bonne réalisation des opérations d'entretien et de vidange par le propriétaire ou l'usager concerné sur la base :

-des bordereaux de suivi des matières de vidange délivrés par les vidangeurs au moment de la prestation d'entretien

-de documents attestant le bon entretien régulier de l'installation.

Des installations non conformes avec danger pour la santé des personnes ou risque environnemental avéré sont recensées sur la commune de Vallorcine.

Les Installations d'assainissement non collectif doivent être entretenues aussi souvent que nécessaire et vidangées régulièrement par des personnes agréées par le préfet, de manière à maintenir :

-leur bon fonctionnement et leur bon état

-le bon écoulement et la bonne distribution des eaux.

A ce jour, la communauté de communes ne propose pas de regroupement de vidanges de fosses pour les particuliers.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Les zones pourvues d'un assainissement collectif sont majoritaires sur le territoire communal et couvrent le bas de la vallée, le long de l'Eau Noire.
Une antenne d'agrandissement du réseau collectif est en projet (Le Betterand et Le Nant).

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 600 abonnés au 31/12/2019 répartis sur l'ensemble des 4 communes :

Source : RPQS 2019

Assainissement collectif	Evolution des abonnés		
	2017	2018	**2019**
Chamonix	6 073	6 208	6 348
Les Houches	3 321	3 327	3 354
Servoz	527	528	538
Vallorcine	368	364	360
TOTAL	10 289	10 427	**10 600**

2.3.3.1. RPQS assainissement

Un RPQS est édité annuellement par la communauté de communes.

2.3.3.2. Réseau de collecte

Le réseau de collecte sur la commune de Vallorcine est entièrement de type séparatif et mesure +/-10 kms.
Toutefois, des eaux claires parasites parviennent à la station.
Ainsi, un diagnostic du réseau eaux usées est en cours.

2.3.3.3. Station de traitement

Le service gère deux Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées du territoire de la CCVCMB :

-La station d'épuration de Chamonix/Les Houches-Les Trabets (Code Sandre de la station : 060974143002) mise en service le 31/12/2004 de type Biofiltres et d'une capacité de 65 000 EH. Le milieu récepteur est l'Arve.

Source : http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/

-La station d'épuration de Barberine (Code Sandre de la station : 060974290001) mise en service le 31/12/1985 de type boue activée aération prolongée (très faible charge) et d'une capacité de 1 000 EH. Un projet d'extension de cette station à 3000 EH (dimensionnée par rapport à l'afflux touristique) est en cours pour une livraison en 2022/2023. En effet, en 2017, la station est considérée comme conforme en équipement mais non conforme en performance.
Ainsi, une mise en demeure de l'ARS pour redimensionner la station d'épuration de Barberine a été effectuée et des études sont en cours.

La gestion de la station de Barberine se fait par l'intermédiaire d'un contrat de gérance avec SUEZ.

Les rejets sont effectués dans l'Eau Noire, juste avant la frontière avec la Suisse. Leur contrôle est réalisé par SUEZ : ils sont de bonne qualité et seront encore améliorés après la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Aucune convention de rejet n'existe à Vallorcine.

A ce jour, les boues de station d'épuration de Vallorcine (Barberine) sont acheminées vers la station des Houches, où elles sont déshydratées. Elles sont finalement éliminées par incinération.
La création d'un méthaniseur est en projet, au niveau de l'intercommunalité, à côté de la station d'épuration des Houches, afin de valoriser les boues de station et d'éviter l'incinération.

La CCVCMB déjà signataire de l'opération collective Arve Pure 2018 avec 18.3M€ d'aides versées à 186 entreprises de la Vallée de l'Arve, a conforté son engagement dans le contrat global avec différents projets et confirmé sa volonté de réduire les rejets polluants et la préservation du milieu avec l'opération collective ARVE PURE 2022.
Le 11ème programme "Sauvons l'Eau" de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (2019-2024) affiche comme priorité la lutte contre les substances dangereuses issues des activités industrielles. A ce titre l'Agence de l'eau initie la suite du précédent dispositif Arve Pure 2018, en proposant au territoire du bassin versant de l'Arve (territoire du SAGE) une nouvelle opération "Arve Pure 2022" inscrite dans le "Contrat Global du bassin de l'Arve", signé le 28 juin 2019.

Source : http://www.riviere-arve.org/

Points forts	-Gestion des rejets par la communauté de communes avec la RAVCMB -Mise en place d'un zonage d'assainissement -Assainissement individuel (minoritaires): - Création du SPANC par la communauté de communes et service géré par la RAVCMB - Entretien des installations par les particuliers -Assainissement collectif (majoritaire): - Edition annuelle d'un RPQS par la communauté de communes et la RAVCMB - Réseau de collecte entièrement de type séparatif ; diagnostic du réseau en cours - Station d'épuration sur la commune de Vallorcine ; rejets effectués dans l'Eau Noire et de bonne qualité - Boues de station acheminées à la station des Houches -Programme Arve Pure 2022
Points faibles	-Présence d'installations d'assainissement individuel non conformes -Absence de mise en œuvre d'opération de vidanges groupées par la communauté de communes -Arrivées d'eaux claires parasites à la station d'épuration
Orientations	-Projet d'agrandissement du réseau collectif -Projet d'extension de la station d'épuration de Vallorcine
Critères discriminants	**Mise en demeure de l'ARS pour redimensionner la station d'épuration de Barberine ; études en cours**

2.4. GESTION DES DECHETS

La CCVCMB est compétente en matière de collecte des déchets ménagers. Elle a transféré la compétence « traitement » au SITOM des Vallées du Mont Blanc.

2.4.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

2.4.1.1. Collecte

Sur Vallorcine, le ramassage s'effectue en 10 points de regroupement (« moloks »). Sur ces 10 points, sont présentes 17 cuves de 5000 litres pour les OM.

Source : Photothèque Notre Village

Un autre bac de 650 litres est présent au cimetière.

En basse saison, la collecte des OM se fait 1 fois par semaine, le vendredi. En haute saison, cette fréquence double (mardi et vendredi).

2.4.1.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants. En revanche, des incivilités en tout genre sont constatées. Ce point est donc à améliorer.

La mise en place de la tarification incitative est en projet par la mise à disposition de badge pour l'ouverture des conteneurs. Une étude à l'échelle intercommunale avec le bureau INDDIGO est en cours.

2.4.1.3. Pré-traitement et stockage ultime

Le SITOM des Vallées du Mont Blanc est compétent en matière de Traitement des Déchets Ménagers, par incinération et valorisation énergétique pour les ordures ménagères.

Une fois collectés, les déchets ménagers résiduels de Vallorcine sont acheminés à l'usine d'incinération (UIOM) du SITOM de Vallées du Mont Blanc située à Passy. Depuis 2010, l'usine bénéficie de la certification environnementale ISO14001.
Mise en service en 1995, cette usine est actuellement exploitée par la SET Mont Blanc (filiale de Suez Environnement) dans le cadre d'une Délégation de Service Publique (DSP). Le délégataire a la charge et la responsabilité complètes de l'exploitation des installations. Il doit assurer et financer les travaux imposés dans la convention de DSP. En contrepartie, le SITOM paye une contribution forfaitaire et proportionnelle pour les tonnes de déchets apportées.

Le tonnage annuel qu'est autorisée à traiter l'usine d'incinération est de 60 000 tonnes de déchets ménagers (OM) et assimilés (Déchets des Activités Economiques D.A.E..) et boues de stations d'épuration. En 2019, 59 077 tonnes ont été incinérées.
Les déchets incinérés proviennent des ordures ménagères, mais aussi des incinérables des déchetteries, des boues de stations d'épuration et les Déchets d'Activités Economiques (DAE) non dangereux des entreprises et artisans.
L'incinération des déchets produit de l'énergie qui est transformée pour être valorisée en électricité.

Source : PLU de Vallorcine

A l'entrée, les différents déchets sont mis en fosse de stockage, après le pesage. Deux ponts roulants ont été installés afin d'assurer une homogénéisation des déchets à introduire dans le four.
Les boues de station d'épuration sont déversées dans une trémie puis reprises et stockées dans un silo étanche de 250 m3 avant d'être incinérées dans le four.

Après introduction dans la trémie d'alimentation, les déchets brûlent sur un plan légèrement incliné, constitué de trois grilles. L'énergie produite est récupérée par une chaudière sous forme de vapeur surchauffée à 350°C et 40 bars. La vapeur est valorisée sous forme électrique grâce à un turboalternateur. La vente de l'électricité ainsi produite permet une économie importante sur les coûts de l'exploitation de l'usine.

Les fumées sont traitées avant d'être rejetées à l'atmosphère. Le traitement consiste à injecter de l'urée, de la chaux sèche, du coke de lignite et un dépoussiérage sur filtre à manches. Elles font l'objet d'une auto-surveillance en continue conformément à la réglementation.

Les sous-produits d'incinération sont traités de diverses manières :

-Les mâchefers dont la maturation est réalisée sur place, sont valorisés en technique routière

-Les ferrailles sont valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte

-Les REFIOM (Résidus de l'Epuration des Fumées) sont stockés en centre de stockage pour déchets dangereux

-Les métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc…) sont extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.

-Les eaux de process de l'usine ainsi que les eaux de ruissellement issues de l'aire de maturation des mâchefers sont traitées (remise à pH). Depuis juillet 2008, elles sont filtrées puis réutilisées dans le procédé d'incinération. Cela permet la réduction de la consommation d'eau et aucun rejet d'eaux process.

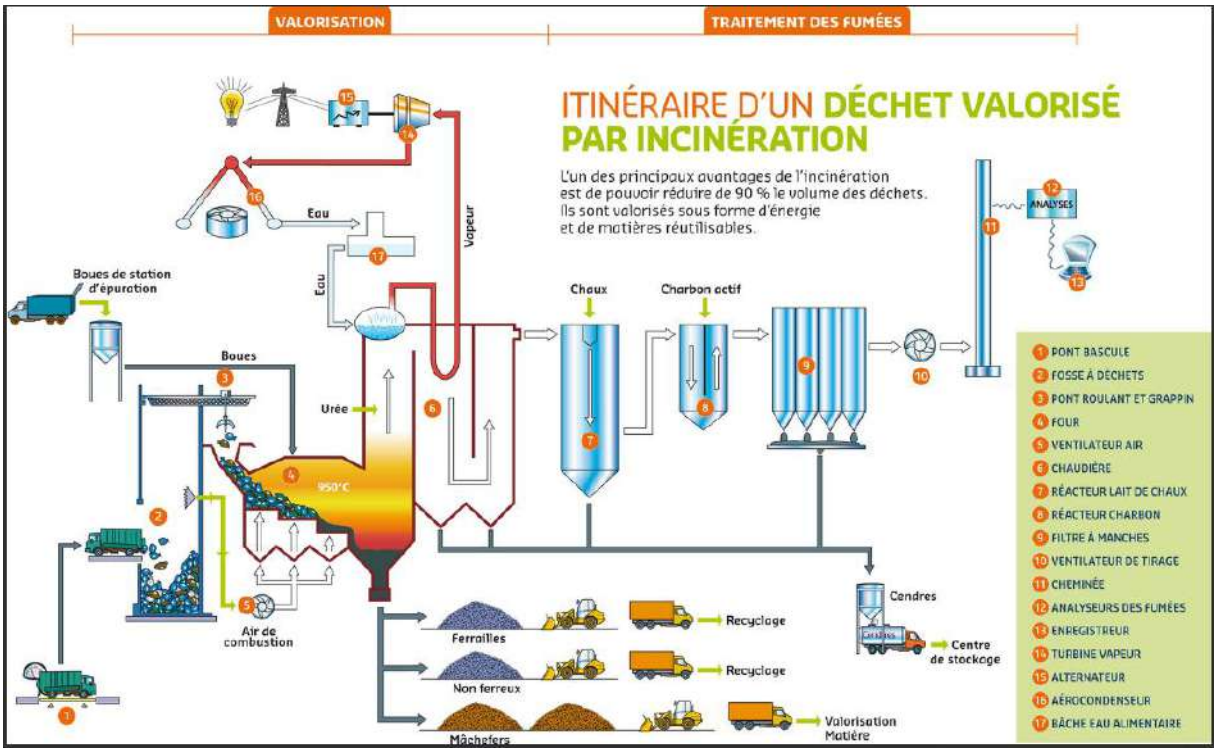

Source : https://www.sitomvalleesmontblanc.fr/

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites des rejets de polluants dans les fumées. Les polluants réglementés sont les poussières, le monoxyde de carbone, le carbone organique total, le chlorure d'hydrogène, l'ammoniac, le dioxyde de soufre, le monoxyde et le dioxyde d'azote, les dioxines et furanes, le mercure et ses composés, le cadmium et ses composés, le thallium et ses composés ainsi que la somme des métaux métalloïdes suivants : antimoine, arsenic, plomb, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel et vanadium.
Des analyses doivent être réalisées en continu, d'autres en semi-continu (dioxine et furannes) et donnent lieu à des rapports mensuels d'auto-surveillance, adressés à l'inspection des installations classées.
Enfin, l'exploitant réalise annuellement (excepté les sols qui sont analysés tous les 3 ans), un programme de surveillance de l'impact sur l'environnement par la réalisation de prélèvement à proximité de l'usine et sur un site de référence "témoin" éloigné de l'usine.
Les prélèvements sont réalisés au niveau :

-des sols
-des végétaux
-du lait
-des lichens
-des retombées atmosphériques.

Les concentrations de dioxines-furanne, de PCB-DL et de 13 métaux lourds sont recherchées dans chaque prélèvement.

La DREAL a en charge le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et est chargée à ce titre de :

-examiner les résultats de l'ensemble de surveillance, à la cheminée et dans l'environnement, transmis par l'exploitant,

-réaliser un contrôle approfondi par an sur site au cours duquel elle examine les prescriptions relatives à l'exploitation de l'installation,

-diligenter des contrôles inopinés par un organisme agréé, suivant des méthodes normalisées.

2.4.2. Tri sélectif

2.4.2.1. Collecte

La CCVCMB est compétente pour la collecte des déchets recyclables excepté pour celle du verre qui est prise en charge par le SITOM, via un prestataire, la société Trigénium.

La collecte du tri sélectif se fait par l'intermédiaire de points de tri (moloks), présents le long de la départementale et au nombre de 10.
Pour l'ensemble de ces points, 11 cuves de 5000 litres pour les recyclables et 10 cuves de 3000 litres pour le verre sont recensées.
La CCVCMB finance et gère l'installation et l'entretien des conteneurs semi-enterrés.

En basse saison, les conteneurs de recyclable sont collectés tous les 15 jours (le jeudi). En haute saison, cette collecte s'effectue à 1 fois par semaine.

Une borne accueillant les chaussures et les textiles est présente au Chef-Lieu. Il est à noter que ce service fonctionne bien.

Dans le cadre de cette démarche, le SITOM est accompagné par l'entreprise TRI-VALLEES. Les pièces en bon état sont revendues en friperies en France ou à l'étranger. Les articles non réutilisables sont transformés afin d'être valorisés en nouvelles matières ou en énergie.

Source : Photothèque Notre Village

Au niveau du cimetière, en revanche, un conteneur est en place mais accueille aussi bien les pots, les fleurs, la terre. Il serait intéressant de réfléchir à installer 2 conteneurs afin de séparer les pots et les fleurs/la terre.

2.4.2.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants, comme pour les OM.

Cependant, leur utilisation par la population reste à améliorer.

Au niveau de la collectivité, le tri sélectif est en place pour les agents : ainsi, un broyeur est présent à la Mairie et le papier est déposé dans le conteneur dédié. Toutefois, cette démarche est à renforcer.

À l'école, le tri du papier est également existant avec, de plus, la présence d'un composteur.

2.4.2.3. Traitement du tri sélectif

Le SITOM des Vallées du Mont Blanc est compétent en matière de Traitement des Déchets Ménagers, par recyclage pour le verre et les déchets recyclables.

Les déchets collectés par la CCVCMB sont acheminés au quai de transfert du SITOM à Passy. Ainsi, au quai de transfert, les Recyclables sont compactés dans des caissons de 30m³ pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 kms de Passy). Cela permet de diviser par 5 au minimum, le nombre de camion destinés à leur acheminement. Au centre de tri, les Recyclables vont être séparés par matières grâce à différentes étapes : trommel, crible à étoiles, overband, tri optique 1, tri optique 2 «Mistral Bi-Techno» et contrôle des corps creux.
Le plastique collecté sur le territoire du SITOM sera alors expédié vers une usine de recyclage.
Le papier est expédié vers les papeteries partenaires d'Excoffier, pour recyclage. Le SITOM ayant signé un contrat avec ces entreprises pour le rachat et le recyclage de leur papier.
L'acier et l'aluminium sont revendus à l'entreprise «WINOA » situé dans le 38 et à l'entreprise « AFFIMET », respectivement, qui se chargent de leur recyclage.

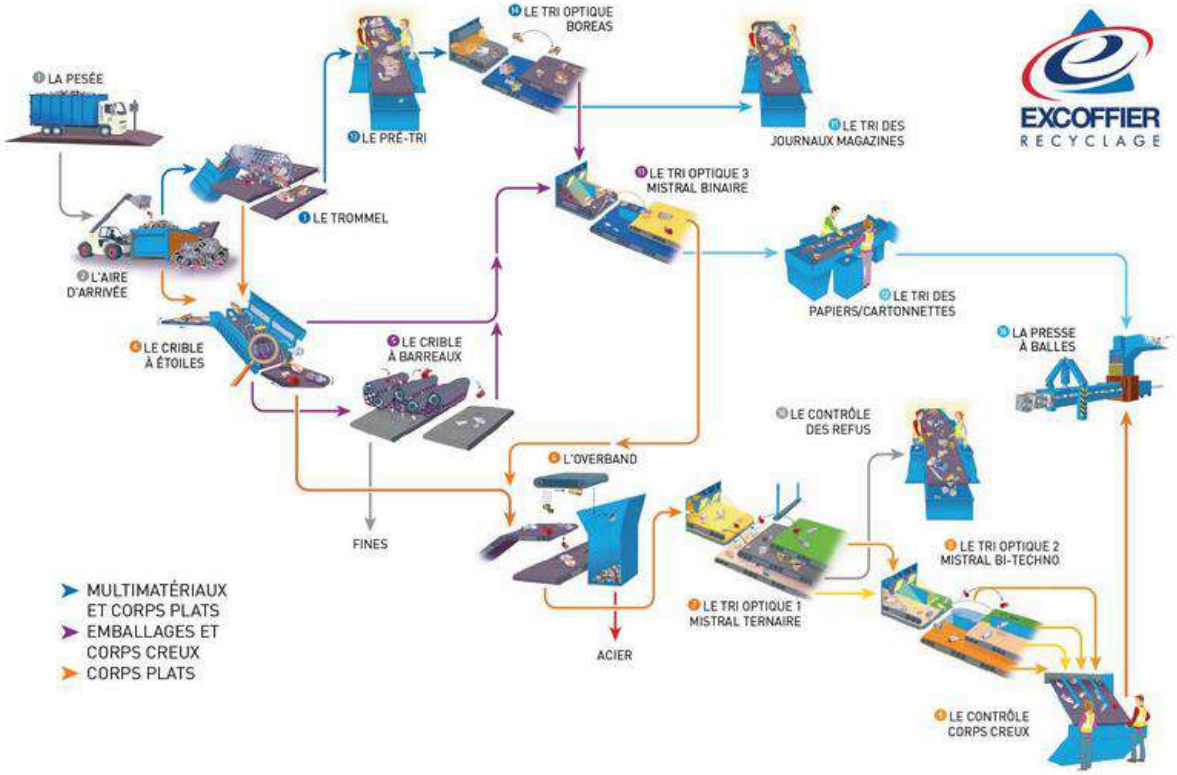

Source : https://www.sitomvalleesmontblanc.fr/

Concernant le verre, Trigénium vide le verre collecté sur l'aire de stockage du site de Passy depuis 2014. Ce verre sera ensuite récupéré par le verrier OI Manufacturing qui l'achemine par semi -remorques aux verreries situées à Gironcourt dans les Vosges ou à Béziers pour y être recyclé.

2.4.2.4. Valorisation des déchets organiques et verts

Les habitants de la commune de Vallorcine sont sensibilisés à la valorisation des déchets organiques.

En effet, beaucoup d'entre eux possèdent des poules et pratiquent le compostage. Il est à noter que depuis 2009, le SITOM met à disposition des particuliers des composteurs en bois ou en plastique dans le cadre d'une démarche d'accompagnement au compostage.

Source : https://www.sitomvalleesmontblanc.fr/

A Vallorcine, deux quais ont été créés par la communauté de communes pour réceptionner les déchets verts des particuliers et de la collectivité, uniquement. Une première benne a été installée, au fond du parking du bâtiment des mélèzes place de la gare. Une deuxième le sera si nécessaire. Le quai a été réalisé avec des matériaux recyclés ou recyclables et réutilisables en cas de démolition. Les remblais sont constitués de matériaux qui étaient sur place. Les matériaux drainants viennent des inertes concassés de la déchetterie de Bocher. Les couches roulantes sont issues du produit de rabotage de travaux de voirie. Les surfaces inutilisées ont été recouvertes de compost de Bocher pour les revégétaliser. Les murs des quais sont composés de blocs de bétons réutilisables.
Les déchets verts sont alors broyés puis compostés pour créer du compost bio.

Au niveau de la collectivité, l'ensemble des déchets verts (branches, tonte) est acheminé dans la benne située place de la gare.
Il est à noter qu'à la MAM, la pratique du compost a été mise en œuvre.

Source : Photothèque Notre Village

2.4.2.5. Autres déchets

La commune de Vallorcine dispose d'une benne à cartons. Ce service est surtout destiné aux socio-professionnels.
La commune de Vallorcine est aussi équipée d'une benne de déchets verts située à côté de la benne carton.

Les autres déchets peuvent être acheminés dans 2 déchetteries intercommunales situées sur les communes des Houches et de Chamonix et exploitées par la Régie Intercommunale Chamonix Propreté. Ces dernières permettent de trier et d'éliminer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères tels que les encombrants, les métaux, les cartons, les déchets verts, les gravats, les pneus, les appareils électroménagers, le bois, les piles, les batteries, les lampes fluorescentes, les huiles ménagères et minérales.

PARTICULIERS	MATÉRIAUX	PROFESSIONNELS
GRATUIT	Cartons	ACCEPTE SEULEMENT A BOCHER GRATUIT
	Verre	
	Ferrailles	
	Emballages	
	Incinerables	
VOLUME INFERIEUR A 25m³/AN GRATUIT	Encombrants	ACCEPTE SEULEMEMENT A BOCHER. **Facturé au 1er m³** 140,00 € la tonne ou 42,00 € le m³
	Bois	ACCEPTE SEULEMEMENT A BOCHER. **Facturé au 1er m³** 70,00 € la tonne ou 11,50 € le m³
GRATUIT 10m³ par an maximum	Gravats/Inertes	NON ACCEPTE
	Refus d'Inertes	140,00 €/tonne
GRATUIT	DMS Batteries Huiles de vidange et alimentaires Pneus	NON ACCEPTE
	Déchets Verts	ACCEPTE SEULEMENT A BOCHER. 6,10 € m³ dès le 1er m³ ou 36,50 €/tonne

Source : https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/

En fonction de leur nature, les déchets collectés en déchèterie sont :

– Recyclés
– Valorisés énergétiquement pour produire de l'électricité par exemple
– Stockés en décharges.

La déchetterie la plus proche de Vallorcine est celle de Chamonix. Elle est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15. Pour les personnes ne pouvant pas se rendre à la déchetterie, une entraide entre les particuliers se fait spontanément.
Un projet de création de déchetterie est à l'étude sur la commune.

Aucun lieu de stockage sans valorisation n'existe sur la commune.

Un système de déchetterie mobile est présent 2 à 3 fois par an sur le territoire de la commune. Le ramassage des encombrants auprès de la population est aussi installé depuis plusieurs années.

<u>2.4.2.6 : Récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux</u>

Des déchets ménagers spéciaux sont récupérés sur la commune de Vallorcine :
-des piles au niveau de la Ferme et au niveau de 3 points piles (au niveau des moloks)
-des bouchons (2 points de collecte) (Bouchons 74)

Bar-tabac-point poste
Chef-Lieu, Vallorcine

M. Michel ZANNONI
Devant la porte de la grange, route du Morzay

-des stylos à la Mairie par l'intermédiaire du SITOM.
Il serait intéressant d'amplifier cette démarche à l'école, à la Mairie …et de la proposer pour d'autres déchets : téléphones portables, cartouches d'encre des particuliers.

Les cartouches d'encre des particuliers pourraient l'être par l'intermédiaire, par exemple, de CONIBI. Spécialiste de la collecte et du recyclage des consommables bureautiques et informatiques auprès des entreprises, CONIBI s'appuie sur son réseau national pour assurer la prise en charge de l'ensemble des déchets de bureau.
Des conditionnements adaptés sont proposés pour les regrouper et les faire collecter. Nous assurons ensuite leur traitement pour recyclage ou valorisation.

Concernant les téléphones portables, Orange propose leur collecte. Cette dernière remplit plusieurs objectifs. En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique.
Une fois collectés, ils sont triés et reconditionné par les Ateliers du Bocage, dans les Deux-Sèvres. Si le mobile ne fonctionne pas, il est recyclé et les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés. Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion. Orange reverse l'intégralité des bénéfices de l'opération à Emmaüs International.

2.4.3. Décharge sauvage

Aucune décharge sauvage n'est présente sur la commune de Vallorcine. Toutefois, des « points noirs » sont rencontrés, aussi bien sur du terrain public que du terrain privé et concerne principalement des déchets verts et organiques.

2.4.4 : Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets

La sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets est à améliorer.
Ainsi, un projet est à l'étude afin d'effectuer cette démarche par l'intermédiaire de l'Infolettre mensuelle, qui est envoyée par mail. Elle est aussi apportée aux anciens par le biais des portages de repas ou par les Élus. Elle est à disposition en format papier dans le hall de la mairie. Il serait également intéressant de mettre cette lettre à disposition de la population à l'Office de Tourisme.

Une sensibilisation est effectuée par le SITOM auprès des randonneurs par l'édition d'un fascicule traduisant « la Charte du randonneur » :

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Les déchets sont acheminés à la déchetterie.

Points forts	-Collecte des déchets ménagers par la CCVCMB et traitement effectué par le SITOM des Vallées du Mont Blanc -Ordures ménagères : + Collecte 2 fois par semaine par l'intermédiaire de points de regroupement ; collecte saisonnière renforcée + Equipements de collecte suffisants + Incinération des OM à Passy -Tri sélectif : + Collecte par l'intermédiaire de points de tri (colonnes pour le verre et les papiers/emballages) 1 fois par semaine ; collecte saisonnière renforcée + Déchets recyclables acheminés au quai de transfert du SITOM à Passy, transportés jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 kms de Passy) puis séparés par matière + Borne de collecte des chaussures et des textiles + Equipements de collecte suffisants + Tri sélectif effectué par les agents et au niveau de l'école

	- Valorisation des déchets organiques et verts :
	  ✓ Par les habitants :
	  -sensibilisation de ces derniers : pratique du compostage, présence de poules
	  -mise à disposition de composteurs en bois par le SITOM
	  -création de 2 quais pour réceptionner les déchets verts des particuliers et de la collectivité
	  ✓ Par la collectivité :
	  -composteur à l'école
	  -déchets verts acheminés dans la benne, place de la gare
	- Autres déchets :
	  ✓ Benne à cartons et à déchets verts pour tous
	  ✓ 2 déchetteries intercommunales situées sur les communes des Houches et de Chamonix et exploitées par la Régie Intercommunale Chamonix Propreté ; la plus proche étant celle de Chamonix
	  ✓ Existence d'une déchetterie mobile sur une journée 2 à 3 fois par an
	- Récupération de certains déchets ménagers spéciaux (piles, bouchons, stylos)
	-Absence de décharge sauvage
	-Charte du randonneur éditée par le SITOM

Points faibles	-Incivilités constatées au niveau des points de regroupement -Présence de quelques « points noirs » sur la commune -Peu de sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets
Orientations	-Projet de mise en place de la tarification incitative -Réfléchir à l'installation de 2 conteneurs au cimetière afin de séparer les déchets -Améliorer la pratique du tri par la population (Remettre le flyer tri des déchets avec les cartes d'hôtes) et la renforcer pour les agents de la collectivité -Développer la collecte des déchets ménagers spéciaux -Projet de renforcer la sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets (par l'Infolettre par exemple) -Projet de création d'une déchetterie
Critères discriminants	**Néant**

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

Le 1er janvier 2017, la CCVCMB s'est dotée de la compétence relative à l'eau potable en créant un service spécifique dédié à l'eau potable, la Régie de l'Eau de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (O2VCMB).

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVCMB a opté pour un mode de gestion mixte avec la régie communautaire à autonomie financière et un contrat de gérance conclu avec la société SUEZ :

-la régie assure la gestion clientèle, la facturation, la prestation de maitrise d'œuvre, la réalisation des travaux et la programmation des investissements à réaliser.

-la société SUEZ a quant à elle en charge l'exploitation courante du service par l'intermédiaire d'un contrat de gérance, d'une durée de 4 ans, qui arrivera à échéance le 31/12/2021 :

-exploitation du système de production,
-exploitation du réseau de distribution,
-réalisation des travaux de pose et mise en service des branchements neufs,
-renouvellement de certains équipements sur le réseau.

Elle assure également les astreintes, les relèves des compteurs (excepté sur la commune de Vallorcine), et garantit une eau de qualité.

Une autre partie de la commune est desservie par des réseaux privés gérés par des Associations Syndicales Autorisées (ASA)

Un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est édité annuellement par la communauté de communes et ne concerne que le réseau public, à l'exclusion des ASA.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'alimentation en eau potable sur la commune est suffisante. En revanche, en période d'étiage et à cause de l'augmentation de la population, un risque de manque d'eau peut subvenir, notamment au niveau de l'ASA du Nant, des Biolles et de Barberine.
La remise en exploitation de la source du Tunnel pourrait augmenter la capacité de production.

Les ressources intervenant dans l'alimentation en eau potable de Vallorcine correspondent à 7captages gravitaires :

-La source du Barbot qui alimente l'ASA du Couteray et le réseau public,
-La source Pache (5 captages) qui alimente l'ASA du Nant et des Biolles,
-Les sources des Houches (2 captages) qui alimentent l'ASA du Morzay –Plan Droit,
-La source du Siseray qui alimente l'ASA du Siseray,
-La source de Barberine qui alimente l'ASA de Barberine,
-Les captages du Plan de l'Envers Amont (source de Mouillane) et Aval qui alimentent l'ASA du Plan de l'Envers et le réseau public,
-La source des Rupes ou captage de La Villaz qui alimente en eau potable l'ASA de La Villaz et du Mollard. Les travaux récents gérés par l'intercommunalité viennent de desservir ce secteur par le réseau public d'alimentation en eau potable.

Toutes ces ressources sont gérées par les ASA respectives et la collectivité via les conventions. Deux d'entre elles assurent l'alimentation de réservoirs publics : captages du Barbot et du Plan de l'Envers. Le captage du Plan de l'Envers est entretenu par la commune et celui du Barbot, par l'ASA.

Le réseau public d'alimentation en eau potable couvre essentiellement le bas de vallée, le long de l'Eau Noire. Il dessert aussi les hameaux de La Combe, Vers le Chalet des Biolles, Le Montet, Les Berguerandes, Le Plan, le Mollard, La Villaz et l'ensemble du chef-lieu. Le hameau de La Villaz vient juste d'être raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable dans sa totalité.

Les réseaux privés d'alimentation en eau potable sont gérés par 7ASA:
-ASA du COUTERAY,
-ASA du NANT et des BIOLLES,
-ASA duMORZAY–PLANDROIT,
-ASA du SISERAY,
-ASA de BARBERINE,
-ASA du PLAN DE L'ENVERS,
-ASA de La Villaz et du Mollard. Cette ASA ne devrait plus distribuer d'eau potable.

Les ressources des ASA du COUTERAY et du PLAN DE L'ENVERS alimentent aussi le réseau public d'alimentation en eau potable.

A terme, l'ensemble des habitations de la commune devraient se raccorder au réseau public d'eau potable.

Les réseaux publics et privés sont principalement constitués de tuyaux en fonte.
Le réseau public est plutôt récent (réalisé en 4 phases :1980-1986 ; 2005-2006; 2008-2009 et 2013) alors que le réseau privé date de 1930 jusqu'à 1993, selon les ASA.

Le rendement du réseau d'eau public de Vallorcine était de 66.7% en 2019, ce qui reste faible. Le rendement du réseau de chaque ASA ne peut pas être calculé compte tenu de l'absence de compteur d'eau.
La pression est satisfaisante.

La commune de Vallorcine possède une capacité de stockage de plus de 1000 m3:

UD	RESERVOIRS	Volume TOTAL	Nbre Cuves	Volume Réserve Incendie
1	Communal du COUTERAY	400 m³	1	120 m³
	Communal du Plan Envers	600 m³	2	240 m³
	ASA Plan Envers	10 m³	1	0 m³
2	BARBERINE	30 m³	1	0 m³
3	SISERAY	1,5 m³	1	0 m³
4	MORZAY	5 m³	1	0 m³
5	LA VILLAZ	1,5 m³	1	0 m³
6	LE NANT	15 m³	1	0 m³
	LE NANT	5 m³	1	0 m³
	TOTAL	1068 m³		360 m³

Source : Annexes sanitaires au PLU de Vallorcine

Les réservoirs sont entretenus respectivement par la communauté de communes et les ASA.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Le seul traitement effectué sur l'eau distribuée se trouve au niveau des réservoirs intercommunaux de Plan Envers et du Barbot. Il s'agit d'un traitement aux UV.

De nombreux contrôles qualité sont réalisés annuellement par l'ARS dans le cadre des contrôles règlementaires. En parallèle, la régie procède également à des auto-contrôles.
Suite à ces analyses, l'eau distribuée peut présenter des contaminations bactériologiques ponctuelles ce qui conduit la collectivité à mettre en place un traitement aux UV au Barbot et au Plan Envers.
De même, les teneurs en arsenic mesurées sont généralement supérieures à la limite de qualité sauf pour Le Siseray, Barberine, Plan Envers et le Tunnel. Ainsi, il est envisagé de remettre en service la source du Tunnel afin de permettre une dilution de cet arsenic, au niveau du réservoir du Barbot.
L'eau distribuée semble également être très peu calcaire, susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

Aucune canalisation en plomb n'existe sur la commune de Vallorcine.

En revanche, le diagnostic du plomb hydrique à l'école, à la cantine et à la MAM n'a pas été effectué. En effet : *« Le propriétaire et/ou le gestionnaire d'un établissement accueillant des enfants sont responsables de la qualité de l'eau qu'ils mettent à disposition du public (art. L.1321-1 et L.1321-4, art ; R1321-46 du Code de la santé publique) : ils doivent s'assurer de sa qualité et informer le public en cas de dégradation. Il doit s'assurer que l'eau ne peut pas constituer un danger potentiel pour la santé des personnes et surveiller sa qualité (art. R.1321-2 et 23). La tenue d'un carnet sanitaire est obligatoire (art. R.1321-23) ».*

Le périmètre de protection du captage du Barbot est effectif. Celui du Plan Envers est en cours dans le cadre du SDAEP effectué à l'échelle de la communauté de communes.

3.1.2. Points d'eau publics

Des points d'eau publics alimentés par l'eau du réseau public ont été recensés sur la commune de Vallorcine :

-au cimetière
-devant l'OT (bassin pour le côté « esthétique »)
-au Crot (bassin pour le côté « esthétique »).

D'autres, sont alimentés par les ASA : il s'agit d'une trentaine de fontaines privées sur les bords des chemins. La qualité de cette eau est contrôlée et de ce fait, aucune indication concernant la potabilité n'est à installer.

Points forts	-Gestion de l'eau potable - Gestion publique de l'eau potable par la CCVCMB (Régie de l'Eau de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc) et gestion privée par les ASA (7 captages gravitaires) - RPQS édité par la CCVCMB - Alimentation en eau majoritairement suffisante ; pression satisfaisante - Traitement de l'eau aux UV au niveau des réservoirs intercommunaux du Plan Envers et du Couteray - Contrôles de la qualité de l'eau par l'ARS et par la régie - Absence de canalisation en plomb - Périmètre de protection du captage de Barbot réalisé et en cours pour celui de Plan Envers -Points d'eau publics alimentés par le réseau d'eau public -Points d'eau privés alimentés par les ASA

Points faibles	-Risque de manque d'eau en période d'étiage et en présence d'une population augmentée sur 2 secteurs desservis par les ASA -Faible rendement du réseau d'eau public -Contaminations bactériologiques ponctuelles de l'eau potable -Teneurs en arsenic généralement supérieures à la limite de qualité -Eau très peu calcaire et donc agressive envers les métaux des canalisations
Orientations	-Réflexion sur la remise en exploitation de la source du Tunnel : -pour augmenter l'alimentation en eau potable lors des périodes d'étiage -pour diluer l'arsenic -Projet de raccorder l'ensemble des habitations au réseau public d'eau potable
Critères discriminants	**-Absence de diagnostic du plomb hydrique au sein de l'école, de la cantine et de la MAM**

3.2. SYSTEME EDUCATIF

3.2.1. Système scolaire

La commune de Vallorcine possède un système éducatif sur son territoire par le biais d'une école publique " Robert CHAMEL" au Chef-Lieu, en face de l'Office de Tourisme.

Cette école comprend :

-1 classe de maternelles de la Petite Section au Cours Préparatoire

-1 classe d'élémentaires du Cours Elémentaire 1 au Cours Moyen 2.

Pour la rentrée 2020-2021, 34 élèves ont été comptabilisés.

Source : https://www.justacote.com/

Un projet est à l'étude afin de créer un comité consultatif extra-communal pour les affaires scolaires.

La mesure de qualité de l'air intérieur au niveau de l'école et du périscolaire est en cours. Il serait également à effectuer, au sein de la MAM.

Aucun collège ou lycée n'existe sur le territoire communal, mais à proximité, sur la commune de Chamonix :

-la Cité Scolaire Roger Frison-Roche (lycée)

-le collège privé Jeanne d'Arc.

le périscolaire et sa cantine

La restauration scolaire s'effectue dans les locaux du Beau séjour (salle périscolaire datant de 2013). Ce service est géré par la communauté de communes.

Source : https://www.vallorcine.fr/

Les repas sont préparés et réfrigérés par la cuisine centrale de Chamonix. Des produits locaux sont utilisés pour confectionner les repas.

Source : https://chamonix.fr/

La mise en chauffe des plats et le service sont assurés par la commune.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les élèves de l'école de Vallorcine sont sensibilisés au développement durable de diverses façons :

-mise en place du compostage pour la cantine

-sensibilisation à l'environnement (manger correctement, recyclage des crayons, du papier...).

Il serait intéressant de renforcer cette sensibilisation par l'organisation de sorties scolaires, de sorties nature, par l'intervention d'organismes spécialisés (SITOM par exemple), par la mise en place d'un projet pédagogique, d'un jardin pédagogique….

Il est à noter que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont été supprimés, suite à la demande des parents, qui semblent le regretter aujourd'hui.

Une réflexion est menée pour que le mercredi soit lancé un groupe pour travailler sur des projets sur le 1er et 3ème trimestre.

L'école de Vallorcine n'est pas engagée dans une démarche de labellisation Développement Durable, comme E3D par exemple. La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), est un engagement dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des citoyens responsables, qui puissent être force de proposition et acteurs du changement global.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) « MAM Ô CROËS » est implantée depuis 2017 sur la commune. La Mairie paye le loyer de cette association au bailleur social (SA Mont-Blanc) qui est propriétaire des lieux.
La MAM peut accueillir 8 enfants par jour âgés de 3 mois à 3 ans. Cette structure est fermée 1 semaine à chaque vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques) et 3 semaines l'été.
Une démarche éco-responsable est en place au sein de la MAM : mise en place d'un compost pour le recyclage des déchets, petit potager pédagogique avec les enfants, utilisation de couches lavables, de produits d'entretien maison, utilisation de produits bio ou locaux pour les repas...

Source : https://radiomontblanc.fr/

Aucun multi-accueil collectif n'existe à Vallorcine, mais sur la commune voisine de Chamonix : « Les petites cordées » pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.
Une crèche familiale ainsi qu'une micro-crèche sont également recensées à Chamonix :

-pour la crèche familiale, les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles (3 enfants maximum par assistante, au nombre de 3). Les assistantes travaillent à temps complet ou partiel pour répondre aux besoins des familles. Un temps de regroupement est organisé aux "P'tits boutchs" dans la semaine sur une journée complète et une après-midi. Cet accueil hors du domicile de l'assistante maternelle a pour objectif d'accompagner l'enfant dans son approche à la vie en collectivité.

-pour la micro-crèche : A mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil familial, cette structure accueille 10 enfants âgés de 3 mois à 4 ans. L'encadrement est assuré par 3 professionnels de la petite enfance et complété par une responsable éducatrice de jeunes enfants.

Une garderie périscolaire est en place sur le territoire communal au sein des locaux du Beau Séjour. Ce service, géré par la commune, est payant avec la mise en place d'un quotient familial, proposant 4 tranches.
La garderie est ouverte le matin à partir de 7h30 et le soir, de 16h à 18h30.

La commune de Vallorcine ne dispose pas de Centre de Loisirs Sans Hébergement. Ce service est proposé sur la commune d'Argentière. Ainsi, une réflexion est menée quant à la mise en œuvre d'une coopération entre Vallorcine et Argentière, avec la possible intégration des enfants des communes suisses voisines de Finhaut et Trient.
Un Accueil de loisirs à Chamonix, les mercredis et les petites vacances scolaires, est également proposé par la Maison des Jeunes et de la Culture et s'adresse aux enfants et aux jeunes de l'ensemble du territoire intercommunal.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun service médicoéducatif n'existe sur la commune de Vallorcine et sur le territoire communautaire : IME, ITEP, personne spécialisée (AESH) à l'école…

Points forts	-Système éducatif sur le territoire communal : école publique (maternelle et élémentaire) ; collège et lycée à proximité ; mesure de la qualité de l'air intérieur de l'école et du périscolaire en cours -Restauration scolaire au sein de l'école avec repas préparés par la cuisine centrale de Chamonix -Sensibilisation des scolaires au développement durable -Système périscolaire : • Sur la commune : MAM, garderie périscolaire • A proximité : multi-accueil, crèche familiale, centre de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs….
Points faibles	-Pas de confection des repas du restaurant scolaire sur place -Absence de service médicoéducatif sur la commune
Orientations	-Projet de créer un comité consultatif extra-communal pour les affaires scolaires -Renforcer la sensibilisation des élèves au DD (mare pédagogique, jardin pédagogique, démarche de labellisation...) ; réflexion pour la création d'un groupe de travail le mercredi -Réflexion quant à la mise en œuvre d'une coopération avec la commune d'Argentière concernant le centre de loisirs
Critères discriminants	**-Terminer la mesure de la qualité de l'air intérieur de l'école et du périscolaire** **-Effectuer cette mesure au niveau de la MAM**

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune de Vallorcine présente 6 logements sociaux.

Un Plan Local de l'Habitat (PLH) a été mis en place par la CCVCMB.
Les 5 axes prioritaires pour la mise en œuvre opérationnelle du PLH ont été les suivants :

-AXE 1. Préserver l'attractivité du territoire en diversifiant et développant l'offre de logements accessibles

-AXE 2. Mettre en œuvre des stratégies foncières en faveur de projets d'habitat accessible

-AXE 3. Promouvoir et développer un habitat durable

-AXE 4. Améliorer la réponse aux besoins spécifiques du territoire

-AXE 5. Suivre, piloter, animer la politique locale de l'habitat

Un projet de révision du PLH est en cours.

A ce jour, aucun emploi de personne en difficulté d'insertion (TIG, contrat aidé…) n'existe sur la commune.
En revanche, la collectivité participe à leur emploi, par le biais d'entreprises et de chantiers d'insertion.

Aucun partenariat avec des organismes de solidarité comme Emmaüs, UNICEF n'existe. Cette action existe au niveau communautaire : MFS…

Il est à noter que la Commission communale d'action sociale (CCAS) peut intervenir pour l'octroi d'aides ponctuelles à des personnes en situation précaire.
Des assistantes sociales sont également présentes au sein du pôle Médico-Social à Chamonix.

Une épicerie sociale, gérée par la CCVCMB (un élu de chaque commune) et des bénévoles, est implantée sur le territoire communautaire, à Chamonix. Cette structure a été créée pour venir en aide aux personnes qui rencontrent des difficultés d'ordre financier dans leur vie quotidienne et qui résident dans les communes de la Vallée de Chamonix. (Servoz - Les Houches - Chamonix - Vallorcine).

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Sur la commune, l'ensemble des lieux publics (ERP et IOP) est accessible aux personnes handicapées, à l'exception de la Mairie. Cette action devra donc être mise en œuvre.
La mise en accessibilité des lieux publics a fait suite à la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité (Ad'Ap) élaboré pour une période de 3 ans.

La mise en œuvre du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics n'est pas obligatoire pour la commune de Vallorcine, car sa population est inférieure à 1000 habitants.

Des places de parking destinées aux personnes à mobilité réduite sont présentes, notamment au niveau des toilettes publiques à la gare, au Buet, à, la Mairie et à l'Eglise. La création de nouvelles places est en projet.

La collectivité ne participe pas et n'emploie pas de personnes handicapées.

Aucun ESAT n'existe sur la commune et sur le territoire communautaire.

3.3.3. Manifestations solidaires

Quelques manifestations solidaires sont recensées sur la commune de Vallorcine.

En effet, le Téléthon est organisé par l'amicale de pompiers de Vallorcine, avec celle de Trient.

La collectivité propose également une cérémonie pour la fête des mères: un cadeau pour toutes les mamans, un pot...

D'autres manifestations sont recensées : manifestation Sit'n ride, dossards solidaires via l'UTMB, Marathon du Mont-Blanc.

Il est à noter que suite au passage de la tempête Alex début octobre 2020 et des énormes dégâts provoqués dans la région de Saint-Martin-Vésubie, les Élus ont décidé de montrer leur solidarité par un don financier via l'Association des Maires de la Haute-Savoie.

Il serait donc intéressant de participer à d'autres manifestations comme Octobre Rose, la Semaine Bleue, la Virade de l'Espoir….
Un projet est à l'étude quant à l'accueil de scouts.

Points forts	-Dispositions en faveur des personnes défavorisées : logements sociaux, PLH de la CCVCMB, participation à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion, actions de la CCAS, épicerie sociale à Chamonix -Dispositions en faveur des personnes handicapées : accessibilité de la majorité des lieux publics, élaboration d'un AD'AP, places de parking dédiées -Quelques manifestations solidaires ; partenariat avec des organismes de solidarité par la communauté de communes
Points faibles	-Pas d'emploi de personne en difficulté d'insertion au sein de la collectivité -Absence de partenariat de la commune avec des organismes de solidarité -Pas d'emploi ni de participation à l'emploi de personnes handicapées

	-Absence d'ESAT sur le territoire
Orientations	-Projet de révision du PLH par la CCVCMB -Mettre en accessibilité la Mairie -Projet de créer de nouvelles places de stationnement pour les personnes handicapées -Développer les manifestations solidaires -Projet d'accueillir des scouts sur la commune
Critères discriminants	**Néant**

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

De très nombreuses associations sont comptabilisées sur la commune de Vallorcine.

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Des associations proposant des activités culturelles et artistiques sont présentes sur la commune :

-Comité des fêtes : les associations faisant partie du Comité de Fêtes sont celles qui proposent des animations sur la commune, qui utilisent la salle de La Ruche ou le matériel appartenant au Comité de Fêtes et qui payent leur cotisation. Il est composé d'un bureau où siègent tous les présidents d'associations et des membres du bureau du comité de fêtes

-Maison de Barberine (musée) : musée vallorcin de la vie locale et lieu d'expositions artisanales et artistiques

-l'Echo du Buet (Harmonie municipale)

-Li Trei V'zins : groupe folklorique regroupant les villages de Trient, Finhaut et Vallorcine

-Valorsnà, racines et patrimoines : promouvoir le patrimoine historique et culturel de la vallée de Vallorcine : oral, écrit, architectural, artistique, artisanal...

-Tricorethyl'n (Cors des Alpes)

-Nuit des Ours (évènement culturel)

-Visages du Monde (films et documentaires sur Vallorcine et les environs)

-Bureau des guides : animation du village

-Ciné-Vallo : projection de films une fois par mois.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

D'autres proposent des activités sportives et de loisirs :

-L'Etoile Sportive du Buet (Ski Club) : promotion de la pratique du ski alpin dans une ambiance sportive et chaleureuse mariant entraînements techniques, compétitions, entraînements ludiques (ski de fond, airbag, snowboard, ski tapis) et découverte de la montagne

-Société de Chasse : favoriser sur le territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, l'éducation cynégétique de ses membres, d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, une régulation des animaux nuisibles et veille au respect des plans de chasse et des prélèvements maximums autorisés

-Société de Pêche

-Ecole de ski Français (ESF) : L'ESF de Vallorcine est présente à la Télécabine de Vallorcine- Place de la gare et au Stade de neige de la Poya- le Buet

-Vie et Montagne (centre de vacances)

-CVM (Hébergement Touristique social)

-Office vallorcin de la montagne.

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

La commune de Vallorcine comptabilise également des associations à but social et humanitaire :

-Sit N'ride (soutien sportif handicapé)

-Vallorcine-tourisme ayant pour buts de :

-Représenter collectivement les socioprofessionnels de la station de Vallorcine ainsi que les sympathisants du bureau de Vallorcine de l'office de tourisme intercommunal

-Nommer le représentant des socioprofessionnels de Vallorcine qui siégera au comité de Gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal

-Défendre leurs intérêts auprès des instances et des élus

-Prendre une part active dans le développement touristique de Vallorcine

-d'Organiser toutes actions ou manifestations dans le but de faire la promotion des activités et services des dits professionnels

-Amicale des Pompiers volontaires

-les Amis de l'Ecole.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Des associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine sont recensées :

-Association Foncière Pastorale et Forestière (AFPF)

-Vallis Triensis: recherche, étude, conservation et mise en valeur des sites naturels, des sites archéologiques et des sources historiques : information et sensibilisation de la population sur le territoire formé des communes de Vallorcine, Trient, Finhaut, Salvan et Vernayaz.

-Poya et Nature (propriétaires d'habitations à La Poya) : alimentation en eau potable, défense des intérêts des propriétaires et sauvegarde de l'environnement et du patrimoine de La Poya

-Les Granges du Buet

-l'ARNAR : Association de la Réserve Naturelle des Aiguilles Rouges : elle se donne comme mission « d'éduquer à l'environnement », et est aussi à la tête d'un conseil scientifique qui assiste les communes dans leurs démarches, mais aussi œuvre pour l'éducation à l'environnement.

Il est également à noter que 7 ASA existent ainsi que l'ADPSV (Association de Défense du Patrimoine des Sources de Vallorcine) :

-ASA du Couteray

-ASA du Nant

-ASA du Morzay-Plan Droit

-ASA du Plan Envers

-ASA du Sizeray

-ASA du Mollard – La Villaz

-ASA de Barberine.

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Les associations implantées sur la commune de Vallorcine peuvent utiliser la Salle de la Ruche, la Salle des associations du Beau Séjour et le Pôle Culturel.

Le Comité des Fêtes achète le matériel nécessaire aux associations et la commune le stocke dans ses locaux ; les agents municipaux mettent en place ce dernier à la demande des associations.

Aucune subvention n'est versée aux associations mais cette démarche peut être mise en place si une demande formelle est faite auprès de la Mairie. En revanche, la municipalité soutient financièrement et techniquement leurs actions et leurs projets si besoin.

Points forts	-Nombreuses associations sur la commune -Mise à disposition de locaux -Soutien de la municipalité pour les actions et projets des associations -Matériel acheté par le Comité des Fêtes

Points faibles	
Orientations	

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations arrivant sur la commune de Vallorcine sont à la fois d'origine nationale et étrangère.

Ces dernières s'installent préférentiellement en résidences secondaires (à plus de 55%):

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	464	100,0	476	100,0	511	100,0
Résidences principales	189	40,7	198	41,6	197	38,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	215	46,3	265	55,7	285	**55,8**
Logements vacants	60	12,9	13	2,7	29	5,7

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

3.5.2. Accueil des populations

Aucune manifestation ou journée d'accueil n'est organisée pour accueillir les nouveaux arrivants sur le territoire communal.
Les habitants sont informés par SMS pour les vœux du Maire mais aucune distinction n'est faite entre les nouvelles populations et les habitants.

En revanche, un accueil des saisonniers en camion/camping-car en période hivernale est en place à Chamonix et aux Houches. Un projet identique est à l'étude sur Argentière.
Il est à noter que 7 logements saisonniers sont en projet au sein du presbytère.

Des documents de présentation de la commune pour les nouveaux arrivants sont en cours d'élaboration.
Il serait donc intéressant d'organiser une manifestation pour ces derniers et de leur remettre ces documents. En parallèle, un forum des associations pourrait être mise en place, le même jour que cette manifestation afin que les nouvelles populations puissent connaître les activités proposées sur la commune.
Ces documents pourraient également être à la disposition de tous, au sein de la Mairie.

L'offre de logements sur la commune de Vallorcine n'est pas suffisante. Ainsi, un projet de 10 logements en accession à la propriété avec, en parallèle, la création d'une supérette est à l'étude.
Il serait également intéressant de sensibiliser les propriétaires à mettre en location leur logement, notamment pour des saisonniers. En effet, près de 6% de logements vacants sont comptabilisés. Ainsi, une communication renforcée sur le service « logement Solidaire » de la CCVCMB pourrait être entreprise.

Points forts	-Documents de présentation de la commune en cours de création
Points faibles	-Absence de manifestation ou de journée pour l'accueil des nouveaux arrivants

	-Offre locative insuffisante sur la commune -Près de 6% de logements vacants
Orientations	-Réfléchir à l'organisation d'une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants avec remise des documents de présentation de la commune -Projet de création de 10 logements en accession à la propriété -Sensibiliser les propriétaires à mettre leurs biens en location -Projet de créer des logements de saisonniers

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune de Vallorcine possède quelques services publics sur son territoire :

-la Mairie : L'accueil du public est ouvert le lundi et vendredi de 8h30 à 12h00, le mardi et jeudi de 14h00 à 18h00

-Centre de Première Intention (CPI)

-Point Poste-gaz au "Bar-Tabac-Presse" situé au Chef-Lieu. Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Mardi au Dimanche inclus	07h à 12h
Mardi au Dimanche inclus	15h à 19h

Source : https://www.vallorcine.fr/

Le Point Poste est rattaché directement au bureau de poste de Chamonix.

Diverses opérations sont possibles :

-Courrier : achat de timbres, achat de Prêts-à-Poster, dépots de lettres ou colis (y compris recommandés), retrait des instances (lettres recommandées, colis que le facteur n'a pas pu distribuer)

-Colis : achat d'emballages Colissimo

-Opérations sur CCP et Postépargne (livret A avec relevés) : retrait de 150€ maximum par compte aux propriétaires et habitants de Vallorcine.

Plusieurs boîtes aux lettres sont présentes sur la commune :

-Le Buet, local poubelles

-Le Couteray, garage Albert Burnet

-Le Nant, Gîte les Aiguilles Rouges

-La Mairie, parking de la Mairie

-Le Mollard, bassin centre du village

-Barberine, atelier menuiserie Raphaël Ancey.

Source : https://www.vallorcine.fr/

-bibliothèque au Beau Séjour (fait partie du réseau des bibliothèques de la communauté de communes). Elle met à disposition plus de 4000 documents ; il est également possible de réserver des documents des bibliothèques de Servoz, des Houches, des Pèlerins et de Chamonix. Elle possède :

-Un fonds DVD.

-Un fonds Savoie. Ce sont de nombreux ouvrages spécifiques de la vallée et de la région, des documentaires et des romans d'auteurs régionaux.

-Un fonds Walser. Livres et documents relatifs à la colonisation Walser dont la population de Vallorcine est issue.

-Un fonds Adultes :

-Des ouvrages traitant de religion et philosophie, de santé, sport, sciences, arts et loisirs, littérature, histoire et géographie, de thèmes de société liés à l'éducation, le couple, les personnes âgées, les phénomènes climatiques, coutumes etc.

-Des romans édités en gros caractères, "large vision".

-Des livres en langue étrangère.

-Un fonds Jeunes :

-Des BD, des mangas, des romans, des aventures fantasy.

-Plus de 150 documentaires (philosophie, sciences de la terre, bricolage, animaux, sports etc.)

-Des albums et livres de contes.

Des animations sont proposées à la bibliothèque :

- Lectures de contes avec kamishibaï (théâtre d'images) ou histoires illustrées par un diaporama.
- Accueils de classes.
- Ateliers.
- Projections de films.

D'autres services publics sont présents à proximité, sur la commune de Chamonix :

-Gendarmerie

-Trésor Public (avec projet de transfert à Sallanches)

-MSAP labellisée MFS : En association avec la CPAM, la CAF, la CARSAT, la MSA, pôle emploi, le groupe La Poste et les services de la préfecture, des finances publiques et de la justice, ce site permet à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour :

-orienter vers le bon interlocuteur, d'obtenir des informations sur des droits et des prestations

-accompagner pour une démarche en ligne ou pour l'utilisation d'internet

-donner accès à du matériel informatique

-accompagner dans ses démarches administratives, pour la constitution de dossiers notamment

-mettre en relation avec un organisme partenaire, pour la prise de rendez-vous et bientôt pour un entretien en visioconférence

-PMI

-Ecole de musique et de danse (EMDI). Cette école a pour but d'offrir une formation complète et diversifiée d'instrumentiste et de musicien, ou de danseur.

Suite aux nombreuses incivilités constatées sur la commune (déchetterie sauvage, dégradation de biens publics, abandon de véhicules, stationnements gênants...), le conseil municipal projette de recruter un garde champêtre.

La sécurité incendie est assurée par des poteaux alimentés par le réseau public communal. Une zone de pompage est également présente à Barberine *(voir photo 3.6.a page 340)*.

En partenariat avec le lycée professionnel CTMB, des abris pour les bornes à incendie ont été réalisés (*voir photo 3.6.b page 340)*. Ces ouvrages esthétiques, pérennes et utiles sont réalisés par équipe de 2, dont les noms figurent sur une plaque apposée sur l'ouvrage.

Il est à noter que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est en cours de finalisation.

Le Document d'Orientation de la Viabilité Hivernale (DOVH) a été validé par la municipalité en Novembre 2020.
En effet, la commune doit organiser la circulation des personnes et des biens sur son territoire dans le but de faciliter les déplacements, quel que soit le mode de locomotion utilisé. En période hivernale, cette organisation revêt un caractère particulièrement critique compte tenu des conditions climatiques observées. C'est pourquoi la commune a arrêté des dispositions précises pour faire face aux aléas climatiques rencontrés en hiver, et décrits dans le DOVH. Ce document décrit les priorités d'action ainsi que les méthodes et moyens employés compte tenu des caractéristiques géographiques, météorologiques et socio-économiques de la commune.

Afin de faciliter les secours, la livraison de colis, la commune a effectué son adressage.

En parallèle, fin 2020, deux abris pour boîtes aux lettres ont été installés par le service technique de la commune, pour les habitants de La Poya (au Buet) et pour ceux des Granges (au Couteray). Ces abris ont été réalisés dans le cadre d'un partenariat entre la Mairie et le Lycée professionnel CTMB *(voir photo 3.6.c page 340)*.

Points forts	-Quelques services publics présents sur la commune et à proximité -DECI en cours de finalisation -Elaboration et validation du DOVH -Adressage de la commune effectué
Points faibles	
Orientations	-Réflexion pour l'embauche d'un garde champêtre
Critères discriminants	**Néant**

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent correctement entre le Maire, la secrétaire, le conseil municipal et la communauté de communes.

Les informations municipales sont affichées en Mairie. Afin de diffuser au mieux ces dernières, un projet de création de nouveaux panneaux d'informations dans chaque hameau est à l'étude, au niveau de chaque molok. Les informations relevant des associations seraient également mises en place sur ces panneaux.

Les informations d'ordre plus générales (Fonds Air Bois…) sont à la disposition des habitants à la Mairie, au niveau de l'accueil.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

A ce jour, peu de réunions publiques d'information se sont déroulées sur la commune. En effet, seules celles relatives à la mise en place d'un Agenda 2030 et à la création d'une commission extra-municipale ont été organisées.

Des consultations publiques ont été organisées dans le cadre de la mise en place du PLU communal.

A ce jour, aucun conseil municipal des jeunes n'existe sur la commune de Vallorcine. Un conseil des jeunes pourrait être créé au sein du comité de pilotage Agenda 2030.

Des Infolettres sont éditées régulièrement en fonction de l'actualité municipale :

Elles sont diffusées à la fois sur le site internet de la commune et sur Facebook. Pour les personnes âgées ne possédant pas Internet ou ne sachant pas l'utiliser, la municipalité distribue l'Infolettre lors du portage de repas. Plusieurs exemplaires sont également laissés à disposition dans le hall de la Mairie.

En revanche, aucun bulletin municipal n'existe. Ce point constitue une réflexion de la part de la municipalité. Ce dernier serait une compilation des Infolettres ; il présenterait également la vie des associations….

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

Un site internet communal existe : https://www.vallorcine.fr/

Ce dernier possède un lien pour se rendre sur le site de la communauté de communes.

De même, un lien vers le site internet de la commune, existe sur le site de la CCVCMB :

La commune de Vallorcine possède également une page Facebook :

Il serait intéressant d'apposer le logo Facebook sur le site internet de la Mairie et de faire un lien vers ce réseau social.

La collectivité communique également par le biais de la radio (Radio Mont Blanc et Globule radio) et de la presse locale (Le Dauphiné). En revanche, aucune communication ne se fait par des magazines.

Des mails peuvent également être envoyés aux habitants, comme par exemple, pour diffuser l'Infolettre.

Les vallorcins ont aussi la possibilité de pouvoir s'inscrire au système d'alerte de la population par SMS ou par mail, en remplissant un formulaire disponible sur le site internet de la commune.
Les messages diffusés peuvent concernés les risques naturels, la tenue d'une réunion publique…

Source : https://www.vallorcine.fr/

Mairie de Vallorcine
Inscription au système d'alerte à la population

Pour les personnes ne possédant pas de mail ou de téléphone, des affichages sont effectués au niveau des moloks.

Points forts	-Politique d'information interne à la commune : • Bonne circulation des informations • Affichage des informations municipales en Mairie ; mise à disposition des informations d'ordre plus général -Participation de tous aux décisions collectives : • Consultations publiques pour le PLU • Edition d'Infolettres -Politique d'information externe de la commune : • Site internet communal • Page Facebook • Communication par la radio et la presse locale • Communication par mails/SMS dans le cadre du système d'alerte de la commune
Points faibles	-Peu de réunions publiques d'information -Absence de conseil municipal des jeunes -Pas de bulletin municipal
Orientations	-Projet de créer des panneaux pour l'affichage municipal et associatif dans chaque hameau -Réfléchir à la création d'un conseil des jeunes au sein du comité de pilotage Agenda 2030 -Réflexion quant à la création d'un bulletin municipal -Apposer le logo Facebook sur le site internet de la commune et faire un lien vers le réseau social
Critères discriminants	**Néant**

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune de Vallorcine possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU). La dernière révision de ce document date d'avril 2015.
En juin 2017, la CCVCMB a pris la compétence PLU, mais la démarche a été poursuivie par la commune. Ainsi, le 25 février 2020, le PLU a été approuvé par la CCVCMB mais il reste géré par la commune.
A la prochaine révision du PLU communal, ce dernier sera intégré dans le PLU intercommunal.

Aucun Espace Boisé Classé (EBC) n'a été défini.

Un droit de préemption commercial a été instauré au sein du PLU afin de mettre en place des conditions favorables au maintien des commerces de proximité.

La commune est dotée d'un Plan d'Exposition aux Risques naturels prévisibles (P.E.R.) approuvé en 1992 qui réglemente l'aménagement du territoire au regard des phénomènes avalancheux, des débordements torrentiels et des mouvements de terrain. Le P.E.R. est en cours de révision vers un P.P.R.A. (avalanches) et un P.P.R.I. (inondations) regroupés au sein d'un même document : le PPRn (Risques naturels).

La commune est également impactée par des mouvements de terrains.

- Glissement
- Eboulement
- Coulee
- Effondrement
- Erosion des berges

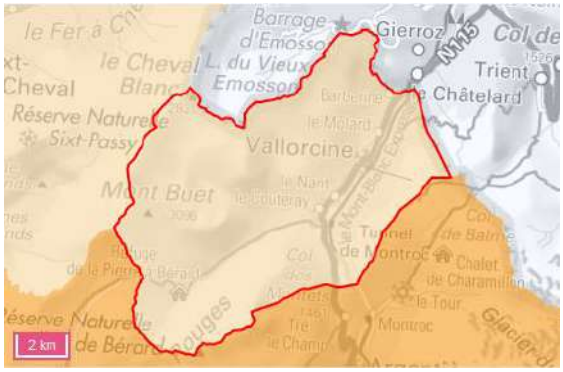

- Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain prescrit
- Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain approuvé

Source : https://www.georisques.gouv.fr/

D'autres risques naturels sont recensés sur le territoire communal, mais ils ne font pas l'objet d'une mise en place d'un PPR :

-les retrait-gonflements des sols argileux

-les cavités souterraines :

Source :

- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- Galerie
- Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- Puits
- Souterrain

https://www.georisques.gouv.fr/

-la sismicité (zone 4)
-la présence d'anciens sites industriels et activités de service dans la commune :
-la chaufferie bois avec dépôt de liquide inflammable (fuel)
-le dépôt de liquide inflammable (DLI) dans un hangar communal
-le centre de vacances avec DLI.

Source : https://www.georisques.gouv.fr/

-le potentiel radon fort (niveau 3).

La rupture du barrage d'Emosson, situé sur le torrent de Barberine, constitue un risque technologique pour la commune de VALLORCINE. Le hameau de Barberine et la centrale hydroélectrique du Châtelard-Vallorcine seraient inondés en cas de rupture du mur de barrage. Compte tenu de l'incertitude de la remontée de l'onde dans la vallée de l'Eau Noire, le dispositif d'alarme a été étendu aux populations résidant sur le versant nord du col des Montets.

Compte tenu de la présence de ces risques, un Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré ainsi qu'un DICRIM (Document d'Information Communal des populations sur les Risques Majeurs), traduits en anglais
Cet outil, qui doit permettre de faire face aux situations exceptionnelles, vise deux objectifs essentiels : répondre à la menace que pourrait constituer la survenance d'un risque naturel ou technologique pour la sécurité des personnes et des biens, la sûreté et la salubrité publiques sur la commune, et assurer l'interface en cas de survenance d'un risque majeur, entre la Préfecture et la commune au niveau des moyens opérationnels à déployer.
Au-delà du simple document écrit, il formalise ainsi une organisation adaptée aux moyens de la commune. Une cellule de crise, un poste de commandement fixe et un poste communal de commandement opérationnel, placés sous la direction du maire vont être constitués, où se répartissent des missions prédéfinies entre différents acteurs. En cas d'accident, les élus et le personnel communal pourront réagir collégialement, de manière rapide et cohérente. La mise en place du PCS s'inscrit plus largement dans une politique globale de prévention des risques. Un important travail d'identification et de connaissance des risques a ainsi été mené, afin de pouvoir les maîtriser au mieux. Le risque zéro n'existant pas, avec le PCS, c'est le développement d'une véritable culture de gestion de crise au sein de la collectivité que vise Vallorcine.

Dans le cadre de la maîtrise foncière de la commune, aucune construction irrégulière n'est recensée sur le territoire.

Deux OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sectorielles ont été définies dans le cadre de la mise en place du PLU.
Ces dernières concernent :

- le secteur de développement résidentiel et touristique du Chef-Lieu (OAP n°1)
- le secteur de développement touristique du Buet (OAP) n°2.

Le chef-lieu de Vallorcine fait l'objet d'une réflexion globale de requalification et valorisation dont les principes sont résumés par le schéma suivant :

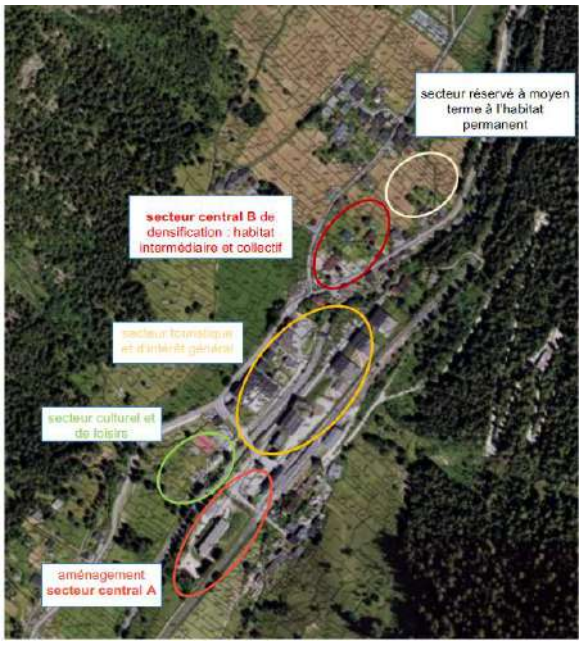

Source : PLU de Vallorcine

Le secteur central A, a pour objectif d'accueillir la population touristique et permanente en réhabilitant la friche urbaine des Mélèzes (ancien bâtiment SNCF) ainsi que la gare ferroviaire afin d'y créer des logements sociaux.
La réhabilitation du bâtiment des douanes (« Résidence Les Posettes ») est effective avec la création de 6 logements sociaux et d'une MAM.
Un espace public sera également aménagé sur le parking de la gare qui sera requalifié.
Le secteur central B est localisé sur un tènement en partie communal au carrefour des deux routes départementales RD 210 et RD 1506 face à l'Office du Tourisme de Vallorcine. Il fait la jonction entre la partie Station du cœur du village et le secteur d'habitation qui s'étend jusqu'au hameau du Siseray.
Le secteur culturel et de loisirs occupe un tènement au cœur du chef-lieu, à proximité immédiate des équipements publics (école) et des secteurs touristiques. Ce secteur accueille actuellement l'aire de jeux, la maison des guides de Vallorcine ainsi que des activités estivales (promenade à poney, structures gonflables démontables...). La commune souhaite conforter la vocation récréative du site.
Le secteur réservé à moyen terme à l'habitat permanent vise à répondre aux besoins en logements de la population permanente, besoins aujourd'hui non satisfaits par l'offre existante.
La désignation de ce secteur au sein du PLU de Vallorcine vise également à anticiper l'élaboration prochaine du PLU intercommunal de la Vallée de Chamonix et de disposer d'emprises foncières déjà établies.
Le pôle touristique du Buet fait l'objet d'une réflexion globale de requalification et valorisation dont les principes sont résumés par le schéma ci-dessous :

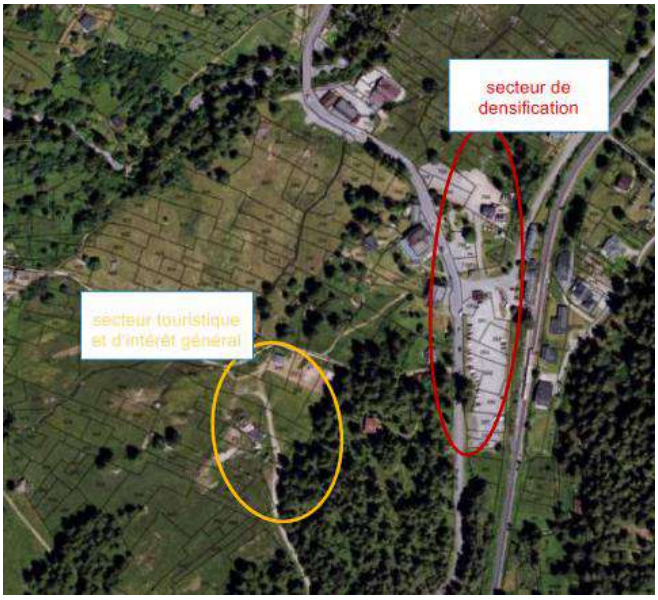

La requalification du site vise à conforter l'offre touristique existante en requalifiant et structurant un tènement partiellement urbanisé et aménagé. Ainsi, le secteur de densification du hameau du Buet accueillera une opération mixte située devant la gare du Buet et sur les emprises du parking existant ainsi qu'à proximité du restaurant. Les activités de restauration ainsi que le foyer de ski de fond seront situés au cœur de l'opération et des stationnements à destination des randonneurs seront préservés.
Le secteur de développement touristique du Buet concerne également le domaine skiable de la Poya. Au pied des installations existantes, le domaine skiable sera complété par un hangar à dameuse et un bâtiment accueillant notamment un poste de secours et une buvette. Ce projet se traduit par l'Emplacement Réservé n° 6 au sein de la zone Nals.

Une OAP transversale a également été définie et concerne le réseau de déplacements doux dans le secteur de plaine, depuis le hameau du Buet jusqu'à celui de Barberine.
Cette OAP transversale permet d'identifier les cheminements piétonniers existants (sentiers pédestres ou chemins ruraux) et éventuellement de nouvelles voies en veillant à préserver les connexions qui conduiront à terme la commune à disposer d'un véritable plan de desserte par modes doux. Les éléments identifiés auront pour objectif de rapprocher les zones d'habitat des hameaux des services et équipement d'intérêt général et collectif ; ils seront dimensionnés en conséquence.
Les déplacements piétonniers ou cycles entre les secteurs d'habitat et les équipements ou pôles touristiques permettront ainsi de limiter les déplacements motorisés au sein du territoire communal de Vallorcine.

Une réserve foncière a été constituée au centre village, au niveau de la zone AU représentant 14300 m2.

23 emplacements réservés ont été définis. Ils sont une traduction réglementaire du projet de politique communale et visent :

- la réalisation d'équipements publics comme le hangar à dameuse et poste de secours de la Poya ou d'équipements complémentaires au centre village ;
- la réalisation d'aires de stationnements dans les hameaux ;
- l'aménagement de voies et/ou desserte agricole dans quelques secteurs de la commune (Plan Droit, les Ligettes);
- la création de cheminements piétonniers dans la commune.

Des zones d'application du permis de démolir existent sur le territoire communal au niveau du patrimoine bâti identifié au règlement graphique.

La commune de Vallorcine n'adhère pas à un Etablissement Public Foncier Local.

4.2.2. Bâti

Le diagnostic amiante est à effectuer au sein des ERP et des locaux commerciaux communaux construits avant 1997.
De même, le Diagnostic Amiante des Parties Privatives (DAPP) est obligatoire dans les logements communaux construits avant 1997.

Le diagnostic plomb (CREP) est à réaliser au sein des logements communaux construits avant 1949.

L'Etat des Risques et des Pollutions (ERP) doit également être rédigé et fourni aux locataires des logements communaux et des locaux commerciaux communaux.

La commune de Vallorcine étant située dans une zone radon de catégorie 3, le diagnostic radon doit être effectué dans les établissements d'enseignement et les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, en ce qui concerne la commune, soit l'école et la MAM. Pour cette dernière, le diagnostic est à effectuer par le bailleur social.

A ce jour, aucun bâtiment basse consommation ou à énergie positive n'existe sur la commune. Cette démarche est en projet dans le cadre de la rénovation de la Mairie.

Lors des diverses rénovations ou création de bâtiments, du bois a été utilisé. Il s'agit majoritairement du bois de la marque BQS (Bois Qualité Savoie).
Cette entreprise, basée en Haute Savoie, assure que l'approvisionnement en bois ronds se fait dans un périmètre de proximité ne dépassant pas 100km. L'association BQS est également partenaire de Bois des Alpes TM, certification qui valorise les bois de construction à l'échelle du massif alpin. Cette certification assure que le bois est issu des forêts du Massif Alpin français certifiées PEFC ou FSC.

Un nouvel aménagement du centre village est en projet afin de le développer tout en maintenant la qualité de vie des Vallorcins.

Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR) n'existe sur la commune de Vallorcine.

La commune de Vallorcine ne possède pas d'immeuble classé ou inscrit aux Monuments Historiques.
En revanche, des objets mobiliers inscrits et classés sont recensés :
-un calice inscrit, au sein de l'église Notre-Dame-de-l 'Assomption
-trois cloches classées, au sein de l'église Notre-Dame-de-l 'Assomption :

Source : https://www.pop.culture.gouv.fr/

-une statue : Vierge à l'enfant inscrite, au sein du presbytère.

Source : https://www.pop.culture.gouv.fr/

Un projet est à l'étude concernant les poutres gravées à inscrire ou à classer aux Monuments Historiques.

La commune de Vallorcine héberge également un patrimoine rural non protégé très important :

-Eglise

-la Turne: mur paravalanche de l'église *(voir photo 4.2.2.a page 340)*

-le raccard (ou regat): grange à céréales (90). Il en reste 4 ou 5 en l'état avec une architecture particulière unique en France.

Les bâtiments à forte valeur patrimoniale de la commune de Vallorcine ainsi que le petit patrimoine bâti ont été repérés sur le règlement graphique au titre de l'article L.151-19du Code de l'Urbanisme qui indique : « *Les bâtiments d'habitation repérés sur le document graphique, de valeur patrimoniale, peuvent faire l'objet, dans le volume existant, d'une réhabilitation, sans changement de destination. Pour des raisons patrimoniales, les murs garderont un aspect de pierres apparentes et les pignons seront en bois massif. De plus, les toits, toujours pour des raisons patrimoniales seront obligatoirement couverts d'ancelles, les chenaux seront en bois et les cheminées pourvues d'une hotte couverte d'ancelles. Enfin les fenêtres seront en bois ou d'aspect bois.* »

Exemple :

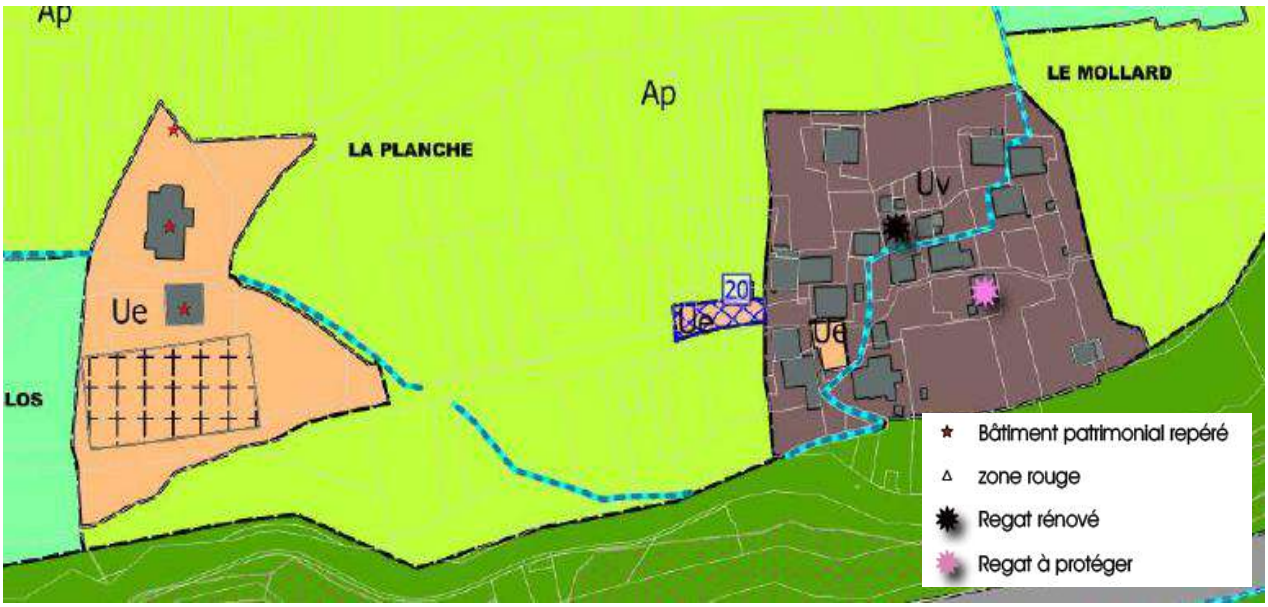

Source : Règlement graphique du PLU

Du petit patrimoine est présent sur le territoire communal : oratoires *(voir photo 4.2.2.b page 341)*, croix, fontaine privée *(voir photo 4.2.2.c page 341)*, sculpture en bois, roues des anciens moulins…l'Oratoire présent à Barberine est propriété de la commune.
Une réflexion est à l'étude au niveau de CCVCMB afin de réaliser un inventaire du petit patrimoine public et privé. Une fois ce recensement effectué, il pourrait être intéressant de créer un circuit du patrimoine afin de faire découvrir à tous, la richesse de la commune.

L'entretien de ce patrimoine et de ce petit patrimoine est effectif.
L'Eglise est en cours de restauration par la collectivité avec des travaux concernant l'électricité, le chauffage, le crépis extérieur, la porte du clocher, le sol, l'assainissement, l'ensemble de la décoration intérieure…
Des initiatives privées permettent aussi de maintenir en bon état, le patrimoine de la commune, comme les oratoires, des croix…

Une entreprise de travaux paysagers et de maçonnerie pierres est également intervenue sur la commune de Vallorcine : le Champ des Cymes.
Il s'agit d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire dont la vocation est de proposer à des personnes en difficultés, une activité productive assortie d'un accompagnement individuel, vers l'emploi durable.
Ainsi, cette entreprise a effectué des travaux au niveau des murets du sentier des Diligences :

LES MURETS DU SENTIER DES DILIGENCE À VALLORCINE

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc a engagé des travaux de réhabilitation des murets de soutènement du sentiers de Diligence qui traverse le village de Vallorcine. Notre équipe de maçons pierres a été chargée de ces travaux entièrement fait avec les méthodes traditionnelle

Source : http://www.champdescimes.com/

Une mise en valeur du patrimoine est en place sur la commune :
-mise en exergue par le Chemin des Diligences
-table d'orientation au sommet du Buet
-Espace Valléen: 10 panneaux sur la vallée avec 2 circuits sur Vallorcine; des belvédères sont en projet prévus sur la commune
-participation à la journée du patrimoine, organisée par la CCVCMB. A cette occasion, la Maison de Barberine est ouverte, comme le sera l'Eglise une fois sa restauration terminée. Il est à noter une fréquentation importante lors de cette journée.

La collectivité projette également de s'inscrire dans le Pays d'art et d'Histoire. Ce label est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il qualifie des territoires ou des communes qui s'engagent dans une démarche active liée entre autres à la conservation de l'architecture. Le but : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.
Un autre projet consisterait à créer un circuit autour des églises et des chapelles. Ce dernier pourrait être complémentaire d'un circuit valorisant le petit patrimoine (suite à l'inventaire de la CCVCMB).
En revanche, aucun panneau de présentation des édifices n'est apposé sur ces derniers.

Une valorisation de la Grotte à Farinet est en projet par la municipalité.

4.2.3. Aménagements de sécurité routière

Des aménagements de sécurité routière sont recensés sur la commune de Vallorcine :
-trottoirs refaits au centre village
-cheminement du Buet, entre Le Buet et Le Couteray en cours
-tronçon le Nant-les Biolles : pose de pots de fleurs pour diminuer la vitesse (en projet, en lien avec ce que le Guide d'aménagement des traversées d'agglomération du département de la Haute Savoie préconise).

Concernant l'offre de stationnements pour les différents équipements et services de la commune, Vallorcine est dotée d'une capacité de stationnements d'environ 548 places sur l'ensemble du territoire communal :
1.le Col des Montets: 50 places
2.le pôle Buet: 150 places
3.Hameau du Couteray: 2x15 = 30 places
4.le camping : 30 places
5.le pôle Gare de Vallorcine : 50places
6.Mairie : 8 places

7.sous-sol Résidence de tourisme Dormio: 150 places
8.devant la Résidence de tourisme Dormio: 40 places
9.Office du Tourisme : 15 places
10.Hameau de Barberine : 25 places sur 2 aires de stationnements

Ces places de stationnement sont regroupées sur différents pôles de la commune :
- le pôle Col des Montets -Buet–Couteray –Camping : 260 places (A)
- le pôle centre village de Vallorcine :263 places (B)
- le Hameau de Barberine : 25 places sur 2 aires de stationnements (C)

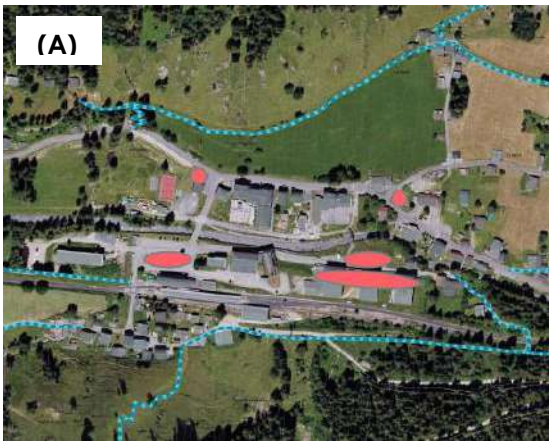

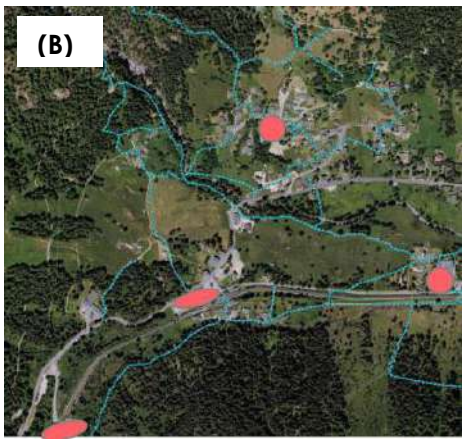

Source : PLU de Vallorcine

Plusieurs projets sont à l'étude :

-l'aménagement du Col des Montets, compte tenu des problèmes de stationnement : une étude est en cours par la CCVCMB

-la sécurisation du tunnel quand le Col des Montets est fermé : une réflexion est en cours avec le CD74 pour mettre en place des gazex pour déclencher les avalanches.

Il est à noter qu'une commission de sécurité est en place. Elle réunit les acteurs des communes de Chamonix et Vallorcine, situées de chaque côté du col. Une commission de sécurité peut aussi être mise en place sur Vallorcine en cas de chutes de neiges intense (+50cm/12Hrs)

-projet de mettre en œuvre un stationnement payant (5 euros par jour)

-projet de créer de nouveaux stationnements non payants réservés aux résidents.

4.2.4. Préservation de l'esthétique

Les espaces verts de la commune sont bien entretenus : tonte, débroussaillage…Il est à noter que 5 agents techniques sont employés par la municipalité et que ces derniers interviennent l'hiver pour déneiger l'ensemble des voiries communales.

Une réflexion est en cours afin de semer des prairies fleuries.

A ce jour, la commune de Vallorcine ne participe pas au concours des Villes et des Villages Fleuris et n'organise pas non plus, le concours des Maisons Fleuries, par exemple.

Une réflexion est menée quant à la mise en place d'un projet de village fleuri avec des plantes comestibles en bacs. En parallèle, un concours des Maisons Fleuries pourrait voir le jour (en réflexion).

Un groupement de commande existe pour les fleurs et les plants de légumes pour les habitants.

Le mobilier urbain est quasi inexistant sur la commune.

Ainsi, la municipalité projette d'installer des tables de pique-nique, des bancs en matériaux locaux (bois/pierre), spécifiques et propres au patrimoine de la commune. Ils pourraient être réalisés par les employés des services techniques de la commune.

Les routes sont propres par l'intervention de balayeuses.

Points forts	-Documents d'urbanisme et maîtrise foncière : - PLU communal ; droit de préemption commercial ; 2 OAP sectorielles et 1 OAP transversale ; 1 réserve foncière ; 23 emplacements réservés ; zones d'application du permis de démolir - PPRn en cours de révision ; PCS et DICRIM traduits en anglais - Absence de construction irrégulière -Bâti : - Utilisation de bois certifié - Objets mobiliers classés et inscrits aux Monuments Historiques - Patrimoine rural non protégé ; petit patrimoine ; entretien effectué - Mise en valeur du patrimoine de la commune -Aménagements de sécurité routière -Préservation de l'esthétique : - Espaces verts bien entretenus - Groupement de commande pour les fleurs et les plants de légumes pour les habitants
Points faibles	-Pas d'adhésion à un EPFL -Absence de bâtiment public basse consommation, à énergie positive -Pas de SPR -Pas de panneaux de présentation sur les édifices -Mobilier urbain quasi inexistant
Orientations	-Projet de réaliser un bâtiment basse consommation dans le cadre de la rénovation de la Mairie -Projet d'un nouvel aménagement du centre village -Projet d'inscrire ou de classer les poutres gravées aux Monuments Historiques -Réflexion de la CCVCMB afin de réaliser un inventaire du petit patrimoine public et privé ; réfléchir par la suite à la création d'un sentier « patrimoine » -Projet de création de belvédères dans le cadre de l'Espace Valléen -Projet de candidater au label « Pays d'art de d'histoire » -Projet de valorisation de la Grotte à Farinet -Projet de création d'un circuit autour des églises et des chapelles -Projet d'aménager le Col des Montets -Projet de sécuriser l'accès au tunnel -Projet de créer de nouveaux stationnement (payant et non payant) -Réflexion pour semer des prairies fleuries -Projet de village fleuri avec des plantes comestibles en bacs -Réflexion sur la création d'un concours des Maisons Fleuries -Projet d'installer des tables de pique-nique, des bancs en matériaux locaux
Critères discriminants	**-Effectuer le diagnostic amiante des ERP et des locaux commerciaux communaux construits avant 1997** **-Effectuer le DAPP pour les logements communaux construits avant 1997** **-Effectuer le CREP pour les logements communaux construits avant 1949** **-Etablir l'ERP** **-Effectuer le diagnostic radon dans les établissements accueillant des enfants de moins de six ans : école de Vallorcine et MAM ?**

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active est majoritaire sur la commune de Vallorcine, pour la population âgée de 15 à 64 ans : plus de 84%

	2008	2013	2018
Ensemble	257	261	260
Actifs en %	80,2	82,8	**84,2**
Actifs ayant un emploi en %	77,4	80,5	81,2
Chômeurs en %	2,7	2,3	3,1
Inactifs en %	19,8	17,2	15,8
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,8	7,7	7,3
Retraités ou préretraités en %	7,8	4,6	2,3
Autres inactifs en %	6,2	5,0	6,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant sur la commune, exercent à Vallorcine, à près de 55% :

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	201	100	214	100	218	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	98	48,8	128	59,8	119	**54,6**
dans une commune autre que la commune de résidence	103	51,2	86	40,2	99	45,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

Un partenariat existe entre la CCVCMB, la Mission Locale et le Pôle Emploi.
Il est à noter que le Pôle Emploi est implanté sur la commune de Chamonix. En revanche, la Mission Locale se situe à Cluses, Bonneville et Sallanches, ce qui explique qu'une permanence de cette structure est en place au sein de la MFS de Chamonix.

Points forts	-Population active majoritaire et exerçant sur la commune -Partenariat de la CCVCMB avec la Mission Locale, Le Pôle Emploi -Permanence de la Mission Locale à la MFS à Chamonix
Points faibles	
Orientations	

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

La commune de Vallorcine ne possède pas de services de santé sur son territoire.
Une réflexion est en cours quant à la création d'un Pôle médical, en antenne du cabinet

médical d'Argentière. En effet, la commune de Vallorcine possède un local pouvant être mis à disposition d'un cabinet avec un studio.

Etant donné sa situation géographique particulière ; la commune bénéficie d'une entente régionale entre le département de la Haute Savoie et le Canton du Valais, mise en place en cas de catastrophe ou d'accident.
La commune bénéficie également depuis le 1er janvier 2015, d'une convention de l'Etat français avec le Canton du Valais, pour évacuer en urgence dans l'hôpital suisse. Cette convention permet une prise en charge par la Sécurité Sociale.

De nombreux défibrillateurs sont implantés sur la commune :
-à l'entrée de la bibliothèque
-à l'extérieur de la chaufferie à bois communale
-sur le mazot du Buet provisoirement puis aux toilettes du parking du Buet
-dans l'entrée de l'école
-au refuge de Bérard en été et au téléski de la Poya en hiver (même défibrillateur)
-au refuge de Loriaz (offert par l'association des résidents secondaires de Chamonix)
-à la gare de Vallorcine (géré par la SNCF)
-au foyer de ski de fond en hiver.
La municipalité projette d'en installer un autre à la Maison de Barberine.
En revanche, aucune formation à leur utilisation n'a été effectuée. Cela constitue un projet de la municipalité. Afin de toucher le plus de personnes possibles, il serait intéressant de former les agents municipaux, les élus et la population, en organisant plusieurs sessions si besoin.

L'ensemble des services de santé est présent sur la commune de Chamonix : ambulances, pharmacie, médecin, dentiste, kinésithérapeute, infirmières libérales, Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), hôpital à Chamonix durant la période touristique, maison de santé et Soins de Suite et Réadaptation (SSR)…

4.4.2. Services aux personnes âgées

Aucune structure pouvant accueillir les personnes âgées n'est implantée sur la commune de Vallorcine.

Ce service est présent à proximité sur la commune de Chamonix où un EHPAD est implanté : la Résidence Hélène Couttet. Cet établissement propose 35 places et ne dispose pas d'unité Alzheimer.

Source : https://www.lesmaisonsderetraite.fr/

Le logement foyer le plus proche de Vallorcine est situé sur la commune de Passy (Le Passy Flore). Il dispose de 60 logements et n'est pas médicalisé.

Source : https://www.lesmaisonsderetraite.fr/

Les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile peuvent bénéficier d'aides à domicile, par l'intermédiaire de l'ADMR du Mont Blanc ou de l'ASSAD, toutes deux basées à Chamonix. Ces structures proposent en effet, plusieurs services comme le ménage, les courses, l'aide à la toilette, l'entretien du linge….

Des personnes de la commune de Vallorcine bénéficient de ces aides.

Un service de portage de repas est en place. La confection des repas est assurée par la cuisine centrale de Chamonix. Des agents de la CCVCMB achemine les repas de la cuisine centrale à Vallorcine et les déposent dans la salle du périscolaire, tous les jours, en liaison froide. Un agent de la commune de Vallorcine livre alors ces repas aux personnes inscrites.

Le système de téléalarme est proposé par le CD74. Les demandes d'abonnement à la téléalarme s'effectuent directement par téléphone auprès des services Autonomie du Département. L'installation est ensuite effectuée sur rendez-vous par les opérateurs du service Téléalarme, seuls agents habilités à intervenir.

Un repas des ainés est offert par la CCVCMB pour les personnes de plus de 75 ans.
La commune de Vallorcine, quant à elle, propose des sorties pour les anciens de plus de 65 ans (offert ou payant selon le voyage). Le CCAS peut intervenir pour le paiement de cette sortie.

Points forts	-Existence d'une convention entre la France et la Suisse pour assurer une coopération sanitaire transfrontalière -Implantation de nombreux défibrillateurs sur la commune -Services de santé présents à proximité, sur la commune de Chamonix -EHPAD à Chamonix -Possibilité d'intervention de l'ADMR du Mont Blanc et de l'ASSAD pour les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile -Portage de repas à domicile -Possibilité de mise en œuvre du système de téléalarme (CD74) -Repas des ainés offert par la CCVCMB -Sorties proposées par la commune de Vallorcine
Points faibles	-Absence de service de santé sur la commune -Aucune formation à l'utilisation d'un défibrillateur -Pas de structures d'accueil pour les personnes âgées sur la commune (mais à proximité)
Orientations	-Réflexion pour la création d'un Pôle Médical (antenne du cabinet médical d'Argentière) -Projet d'installer un défibrillateur à la Maison de Barberine et de proposer des formations

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

La commune de Vallorcine possède un musée : « la Maison de Barberine » encore propriété de l'association « la Maison de Barberine ». Dans une ancienne maison du début du XVIIIe siècle, restée telle qu'à l'époque pastorale, l'association « La Maison de Barberine » a constitué un fond permanent d'objets relatifs à la vie de la vallée. Chaque été une nouvelle exposition est présentée. Le musée est uniquement ouvert en juillet et en août, tous les jours sauf le samedi.

Le Pèle :

La grange :

Source : https://www.vallorcine.fr/

Une « Cabine à livres » est présente sur la commune. En effet, l'ex-cabine téléphonique, décorée par les enfants de l'école du village, abrite un choix de livres à emporter sur le principe du livre voyageur. Elle est implantée à la gare, côté télécabine.
Les services au public sur la commune de Vallorcine sont principalement représentés par des équipements sportifs et de loisirs et de nombreuses activités :

-un terrain multisport au Chef-Lieu
-un court de tennis au Montet
-un terrain de volley
-un terrain de badminton
-un terrain de pétanque,
-une via ferrata à venir,
-2 écoles d'escalade officielles,
-une zone de blocs (escalade),
-ski de fond, ski alpin, avec 2 domaines skiables
-canyoning à Barberine,

Source : https://www.vallorcine.com/

-vtt, chasse, pêche, randonnées en raquette, ski de randonnée dans le vallon de Bérard

-ski de nuit en place à la Poya

-patinoire privée et payante

-parapente

-cascade de glace artificielle…

L'emprise du domaine skiable de Balme-VALLORCINE comprend deux réservoirs de biodiversité, qui correspondent à une partie de la ZNIEFF de type 1 de la forêt des Saix Blanc située sur la commune de VALLORCINE et à la limite supérieure de la ZNIEFF de type 1 des Aiguilles Rouges (arête de la Montagne des Posettes) située essentiellement sur la commune voisine de Chamonix. L'emprise du domaine skiable de Balme-VALLORCINE accueille également des habitats de populations de galliformes (tétras-lyre et lagopèdes), ainsi que trois zones humides répertoriées à l'inventaire départemental. Deux des zones humides sont situées dans la ZNIEFF de type 1 de la forêt des Saix Blanc.

L'emprise du domaine skiable de la Poya se situe dans sa partie amont au sein des réservoirs de biodiversité identifiés sur le territoire communal. Ces réservoirs sont constitués sur ce secteur par l'emprise de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges et du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges. Créé en 1962, le domaine skiable de la Poya est équipé de 3 téléskis et d'un télécorde, desservant 6 pistes. Sa création est antérieure à celle de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges, créée par arrêté ministériel le 24 août 1974, ce qui peut expliquer qu'une partie de ce petit domaine skiable soit aujourd'hui compris dans le périmètre de la réserve ainsi que dans celui du site Natura 2000 des Aiguilles Rouges, désigné ultérieurement. L'emprise du domaine skiable comprend également le périmètre de la zone humide de la Poya sud-est, une tourbière située en aval du hameau de la Poya.

D'autres activités sont en projet sur la commune : chiens de traineaux l'hiver, parcours de santé…
Un projet est également à l'étude afin de créer une halle, à proximité des jeux.

La commune de Vallorcine possède un columbarium mais sans jardin du souvenir et sans espace de dispersion des cendres.
En effet, la dispersion des cendres peut se faire dans la forêt après validation par la commune. Un ossuaire existe également. Il est affecté à perpétuité dans le cimetière de Vallorcine où les restes des personnes qui étaient inhumées dans les concessions reprises sont aussitôt réinhumés. Les noms des personnes, même si aucun reste n'a été retrouvé, sont consignés dans un registre tenu à disposition du public.

4.5.2. Mise à disposition d'outil informatique dans un lieu ouvert au public

Seule la bibliothèque de Vallorcine propose un ordinateur mis gratuitement à disposition du public.

4.5.3. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Concernant le réseau Internet, la commune est couverte par le Haut débit.

D'ici 3 ans, toute la vallée devrait être équipée de la fibre (toutes les buvettes, les refuges, les habitants).
Covage, opérateur d'infrastructures très haut débit et la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc ont signé une convention de délégation de service public de 25 ans pour le raccordement à la fibre de près de 23 000 foyers du territoire. La société dédiée créée par Covage dans le cadre de ce projet, aura pour mission de déployer un réseau FTTH pour garantir un accès au Très Haut Débit à l'ensemble des habitants et de reprendre en affermage le réseau FTTO déployé auprès des entreprises du territoire par la Régie Communication de la Vallée de Chamonix (RCVC). Ce réseau couvrira les 4 communes de la Vallée : Chamonix-Mont-Blanc, Servoz, Les Houches et Vallorcine.

Un accès WI FI gratuit extérieur est possible à l'Office de Tourisme situé à Vallorcine.

Pour ce qui est de la téléphonie mobile, ce service reste à améliorer. En effet, seuls Orange et Bouygues sembleraient posséder un meilleur réseau que Free.

Points forts	-Nombreux équipements sportifs et de loisirs, et d'activités sur la commune -Columbarium en place -Mise à disposition d'un outil informatique à la bibliothèque -Bonne couverture Internet et fibre d'ici 3 ans -Accès WI FI à l'Office de Tourisme
Points faibles	-Mauvaise couverture en téléphonie mobile
Orientations	-Projet de proposer de nouvelles activités sur le territoire (chiens de traineaux, parcours de santé...) -Projet de créer une halle

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune de Vallorcine est intégrée à la communauté de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc (CCVCMB) *(voir page 20)*.

4.6.2. Adhésion à un syndicat intercommunal

Par le biais de la CCVCMB, elle adhère également à plusieurs syndicats : SITOM, SM3A, SCOT.

4.6.3. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune ne fait pas partie d'un PNR.

A ce jour, un projet de création d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est en cours, sur 4 communautés de communes : la Communauté de Communes Pays du Mont-blanc, Chamonix Mont-Blanc, Cluses Arve et Montagnes, et Montagnes du Giffre. Ce périmètre a été validé par Mr le Préfet.

4.6.4. Jumelage

Aucun jumelage n'est en place à ce jour. Cependant, une réflexion est menée en ce sens, pour un jumelage avec un village de Suède ou une commune de l'Ile d'Elbe (Cavo).

Points forts	-Appartenance à la CCVCMB -Adhésion à divers syndicats -Création d'un SCOT en cours
Points faibles	-Aucun jumelage
Orientations	-Réflexion pour un jumelage avec un village de Suède ou une commune de l'Ile d'Elbe

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Les espaces agricoles sont majoritaires sur la commune de Vallorcine.

L'activité agricole est principalement représentée par :

-un maraicher Bio saisonnier (petits fruits rouges)

-élevage de chèvres pour l'agropastoralisme avec en annexe, de la vente d'œufs bio et du savon au lait de chèvre

-ferme de Vallorcine avec 18 caches laitières et vente sur place du lait frais et du fromage ; vente également sur le marché de Chamonix ; certification Bio

-élevage de vaches à lait (race Hérens) et production de fromages

-prairies de fauche de montagne.

Des troupeaux de vaches sont également acheminés à Vallorcine, pour pâturer sur des terrains de l'AFPF.

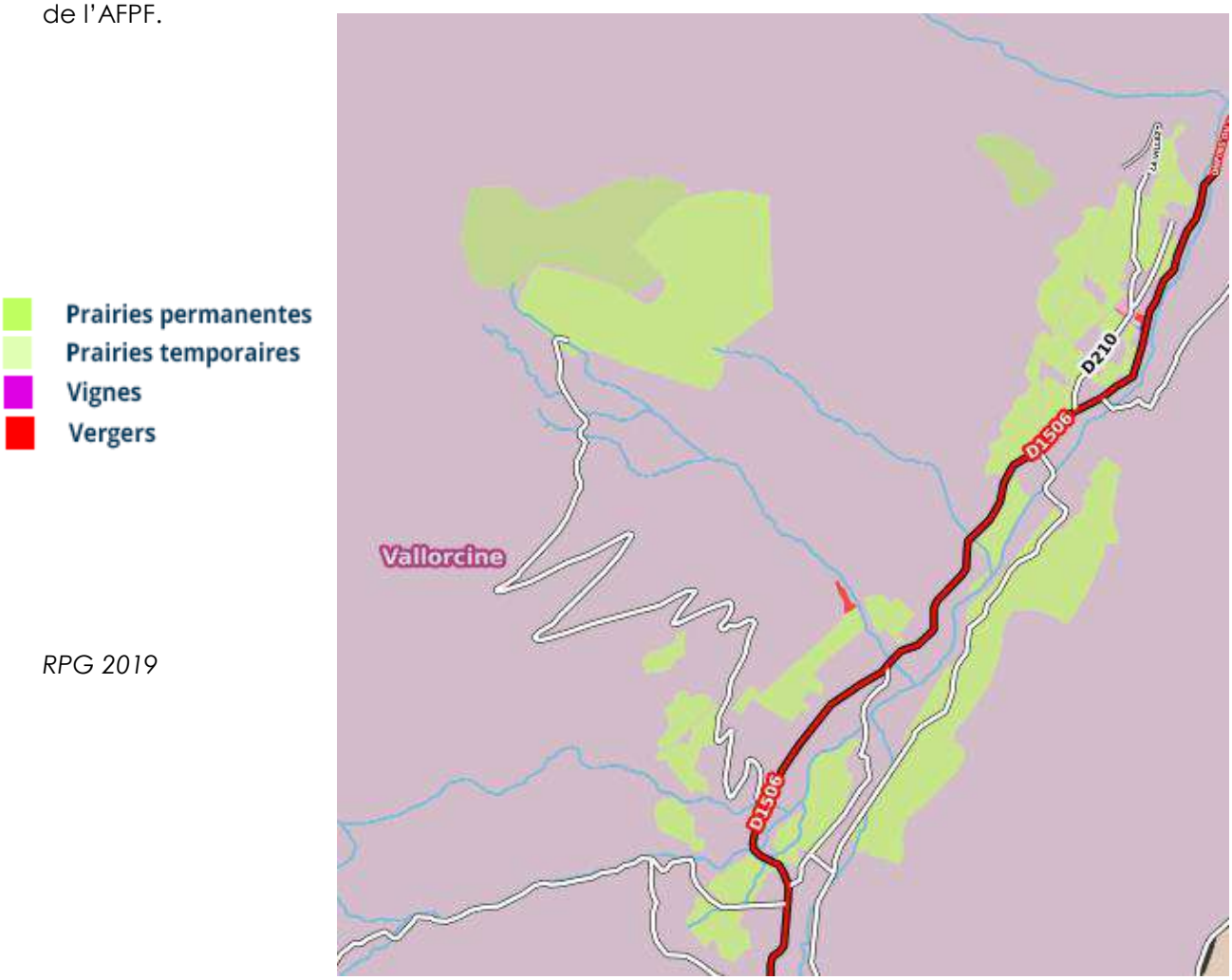

RPG 2019

Source : https://www.geoportail.gouv.fr/

Un Plan Pastoral Territorial (PPT) a été mis en œuvre pour la période 2016-2021. Ce dernier géré par la région AURA permet de mettre en valeur les espaces pastoraux.
Ainsi, des actions peuvent être soutenues financièrement comme l'amélioration des accès en alpage, la remise en valeur du pâturage, la valorisation de l'activité agro-pastorale…
L'AFPF contribue à l'élaboration du projet pastoral territorialisé pluriannuel en faisant remonter les besoins pastoraux, identifiés auprès de ses membres ou de tout autre acteur, puis en mettant en œuvre les actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage délégué.
Le projet pastoral porté par l'AFPF s'inscrit également dans le projet de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc et le Département.

La commune de Vallorcine est incluse dans les périmètres de plusieurs AOC/AOP, IGP et Label Rouge (LR) :

Abondance	AOC - AOP
Chevrotin	AOC - AOP
Emmental français Est-Central (IG/54/94)	IGP
Gruyère	IGP
Pintade fermière élevée en plein air, entière et découpes, fraîche ou surgelée (LA/02/87)	LR
Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie (IG/49/94)	IGP
Raclette de Savoie	IGP
Reblochon ou Reblochon de Savoie	AOC - AOP
Tomme de Savoie (IG/52/94)	IGP

Source : https://www.inao.gouv.fr/

Cependant, aucune production effectuée sur le territoire de Vallorcine ne possède l'une de ces appellations.

Aucune exploitation agricole n'est soumise au régime des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Des terrains agricoles sont mis à la disposition d'agriculteurs par le biais de l'AFPF, au sein de laquelle la collectivité est majoritaire.

A ce jour, seul l'ancien local poubelles du Crot est mis à disposition du maraicher Bio.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces non agricoles sont également majoritaires sur la commune de Vallorcine.

Les massifs forestiers couvrent les versants de la montagne de Loriaz et de l'Aiguillette des Posettes. Ils s'étagent entre 1 140 et 1 960 m d'altitude. Ces forêts de pente sont entaillées par de nombreux couloirs d'avalanches. L'aulnaie verte colonise les couloirs, progressant au gré de l'activité avalancheuse.

Une forêt communale, soumise au régime forestier, est recensée et représente 627 hectares. Elle est gérée par l'ONF avec un plan de gestion sur la période 2009-2023.
Cette forêt est répartie en cinq unités de gestion :

-en versant nord-ouest, la Forêt Verte-les Saix Blancs-les Aiguillettes Parées
-en versant ouest, les Aiguillettes
-au pied de l'aiguille de Praz Torrent, les Mouilles-la Poya-la Ravire
-en versant sud-est, Couteraz, Loriazes, Couteray et Loriaz
-en versant est, Mollard et Barberine.

Les peuplements de la forêt communale sont constitués majoritairement de l'épicéa (35%), du mélèze (32%) et du pin cembro (2 %). Les espèces accompagnatrices sont formées du sorbier des oiseleurs, de l'alisier blanc, de l'érable sycomore, du bouleau verruqueux...
La vocation de cette forêt est avant tout la protection contre les aléas naturels (chute de blocs rocheux, avalanches, glissements de terrain...).

La commune de Vallorcine comporte également une forêt domaniale, située en amont des hameaux des Granges, du Couteray et du Chanté. Gérée par le service de Restauration des Terrains en Montagne, elle bénéficie de repeuplements intervenus suite à un incendie et à la destruction de la forêt initiale afin de protéger les hameaux des avalanches. Cette forêt domaniale occupe une superficie 37,6 hectares.

Enfin, la forêt privée représente 33 hectares.

Il est à noter que 33 hectares sont gérés par l'AFPF. De plus, la commune incite les propriétaires à vendre des parcelles afin de pouvoir développer la filière bois (en réflexion).

La commune de Vallorcine comptabilise au total, 26 zones humides sur son territoire *(voir liste en annexe page 410)*. Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». (Art. L.211-1).
La plus importante est la « Chapelle des Montets S ». Elle s'étend sur une superficie de 1.94 hectares. Deux espèces végétales de ce site présentent un intérêt patrimonial majeur : Drosera rotundifolia et Trichophorum alpinum.
Le SM3A va nettoyer une zone humide (celle de la Chapelle des Montets) pour la rouvrir.

Source : http://www.cen-haute-savoie.org/

Points forts	-Espaces agricoles et non agricoles majoritaires -Maraicher Bio -Terrains mis à disposition d'agriculteurs par le biais de l'AFPF ; ancien local poubelles mis à disposition du maraicher bio -Forêt communale avec gestion par l'ONF, forêt domaniale, forêts privées, zones humides
Points faibles	-Pas de production AOC/AOP sur le territoire
Orientations	-Projet du SM3A de nettoyer la zone humide de la Chapelle des Montets

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

La commune de Vallorcine ne possède pas d'entreprise présentant des activités polluantes.

5.2.2. PME

Des PME sont installées sur la commune : Chamonix Events (activités sportives culturelles, touristiques, organisation de séjours…), Landes Aventures (enseignement d'activités sportives plein air), maçonnerie/nettoyage/réparations de biens personnels et domestiques/déneigement, électricité d'Emosson (producteur d'électricité), ESF de Vallorcine, Maison des Guides de Vallorcine, ainsi qu'une régie communale pour le domaine skiable de la Poya qui emploi une petite dizaine de personnes….

5.2.3. Politique d'accueil

Dans le cadre de la mise en place du PLU communal, deux zones ont été définies :

-la zone Ux qui est une zone d'activités économiques réservée à l'accueil d'entreprises artisanales et,

-dans un secteur spécifique Ux1, une zone réservée à de l'exploitation forestière ainsi qu'à une fonction d'entrepôt.

Un projet est à l'étude pour créer des ateliers à Barberine, au niveau d'un ancienne maison.

Une zone artisanale existe sur la commune de Vallorcine. Elle est implantée à Barberine, en limite de la frontière Suisse *(voir photo 5.2.3 page 341)*. Son taux d'occupation est de 100% par l'accueil de 3 artisans.

La commune de Vallorcine ne se situe pas en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Un projet de création d'un espace de Co-Working est en réflexion par la municipalité. En effet, Vallorcine aimerait offrir un espace collaboratif selon un modèle simple de bureau partagé, avec une salle de réunion, la fibre optique, une imprimante, un vidéoprojecteur et un coin-repas.

Points forts	-PME sur la commune -Deux zones pouvant accueillir des activités économiques définies dans le PLU -Zone artisanale (complète)
Points faibles	-Commune non comprise en ZRR
Orientations	-Projet de créer des ateliers à Barberine -Projet d'espace de Co-Working

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

La commune de Vallorcine possède des commerces sur son territoire : une épicerie, un bar tabac point presse et gaz, un salon de thé, trois bars-restaurants, deux restaurants, trois buvettes restaurant/snack, une restauration rapide, 2 magasins de matériel de sport, un photographe.

La création d'une supérette communale, sur l'emplacement de l'ancienne scierie, avec intégration de logements en accession à la propriété est en projet, porté en partie par la municipalité qui possède une partie du foncier *(voir photo 5.3.1 page 341)*.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement…)

Les commerces présents sur la commune sont de qualité mais pratiquent des prix élevés dus à l'éloignement et n'ont que très peu de choix.

5.3.3. Politique d'accueil

Une OAP (OAP n°1) a été créée dans le cadre du PLU au niveau du site des Mélèzes (ancien bâtiment SNCF), afin de créer une éventuelle zone commerciale (en réflexion).

Dans le PLU également, un trait a été défini obligeant à conserver une activité commerciale sur la commune, sans possibilité de changement de destination. En effet, une mixité fonctionnelle sera assurée par l'obligation de réaliser en rez-de-Chaussée des bâtiments, une surface de plancher de 400 m2 minimum, destinée à accueillir des commerces, de la restauration et /ou des services.

Des locaux communaux sont mis à la disposition de commerces : pour la buvette de la cascade, le refuge de Bérard, le refuge de Loriaz et le chalet ESF.
Le refuge de Bérard est ouvert de juin à fin septembre et celui de Loriaz, de mi-juin à mi-octobre et en période hivernale.
Un projet pour déplacer la buvette de la cascade de Bérard est en réflexion.

A ce jour, aucune zone commerciale n'est implantée sur la commune de Vallorcine. La plus proche se situe sur la commune d'Argentière.

En lien avec un nouveau dispositif régional, la vallée de Chamonix-Mont-Blanc a décidé de mettre en place une aide aux commerces de proximité « Ecoprox » (création ou rénovation). L'objectif est de préserver la diversité du tissu commercial local et de mieux répondre aux besoins exprimés par la population permanente. La subvention pourra atteindre 10 000€ et être complétée par une aide régionale équivalente et reposant sur les mêmes critères.
Ce fonds d'intervention d'aide à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales implantées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a pour objectif d'aider les petites entreprises ayant un projet d'investissement matériel permettant de valoriser son activité.
L'aide s'élève à 10% des dépenses éligibles, plafonnée à 5000 €, l'aide pourra être portée à 20% plafonnée à 10 000 € si elle est bénéficiaire du bonus.
Cette aide pourra être complétée par une aide régionale versée dans les mêmes proportions, ce qui porterait la subvention à 40% maximum des dépenses éligibles.

Points forts	-Présence de quelques commerces sur la commune -Définition d'une OAP pour la création d'une zone commerciale -Mise à disposition de locaux communaux à des commerces -Aide de la CCVCMB pour les commerces de proximité
Points faibles	-Aucune zone commerciale sur la commune

	-Commerces pratiquant des prix élevés et un faible choix
Orientations	-Projet de création d'une supérette communale -Réflexion pour la création d'une zone commerciale -Projet de déplacer la buvette de la cascade de Bérard

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

Des artisans sont implantés sur la commune de Vallorcine : travaux agricoles ruraux et forestiers, électricien, maçonnerie/déneigement, menuisier/charpentier/ébéniste, écrivain... Des artisans d'art sont également présents sur le territoire *(voir photo 5.4.1 page 342)*.

5.4.2. Qualité de l'offre

La qualité de l'offre artisanale est satisfaisante.

5.4.3. Politique d'accueil

Une zone artisanale est présente sur la commune. D'autres sont en projet.

En revanche, aucun bâtiment communal n'accueille d'activité artisanale mais cette démarche constitue une réflexion de la municipalité.

Points forts	-Artisans sur la commune -Zone artisanale
Points faibles	-Pas de bâtiment communal mis à disposition d'activité artisanale
Orientations	-Projet de création de nouvelles zones artisanales -Réflexion sur une mise à disposition de bâtiment communal pouvant accueillir des activités artisanales

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique sur la commune de Vallorcine est la plus importante en été (de juin à fin septembre) et en hiver (de Noël à mars).

Aucun espace n'existe sur la commune afin que les touristes, les randonneurs puissent se reposer, profiter du paysage de la commune…Aucune salle hors sac ou salle des pas-perdus à la gare par exemple, n'est en effet comptabilisée.

Deux WC gratuits sont en revanche mis à la disposition des touristes, à l'Office de Tourisme et à la gare. De nouveaux WC publics sont en projet (Barberine, à proximité de l'Eglise et sur le secteur du Buet), ainsi que la rénovation des toilettes de la gare.
Des points d'eau publics gratuits sont également en place : au cimetière, devant l'Office de Tourisme et au Crot.

5.5.2. Hébergements et services payants pour les touristes

De nombreux hébergements et services sont présents sur la commune :
-3 gîtes privés mais non labellisés
-1 centre de vacances (Edelweiss propriété d'une association)
-3 chambres d'hôtes
-1 Village de vacances SNCF « Les racats »

-1 hôtel au Buet
-2 résidences de tourisme : Mont Blanc (appartement à la semaine) et Dormio
-1 centre de vacances Ski roc
-1 camping (camping des Montets) *(voir photo 5.5.2 page 342)*
-2 refuges de Montagne (Bérard, Loriaz)
-Les Chalets du Plane
-de nombreux appartements meublés.

Aucune aire de stationnement pour camping-car n'est recensée. Ainsi, la municipalité projette de mettre en place une borne de camping-cars pour leur permettre d'effectuer le remplissage d'eau par carte bancaire et la vidange. En parallèle, une aire de stationnement est prévue.

5.5.3. Qualité de la politique d'accueil touristique

La commune de Vallorcine ne possède pas, à ce jour, de label touristique (station verte, commune touristique…). Aussi, une candidature de la commune au classement « Station de Tourisme » est en cours.

L'Office de Tourisme de Vallorcine est intégré à l'Office de Tourisme intercommunal de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. 4 autres bureaux d'accueil sont recensés dans la Vallée de Chamonix : Argentière, Chamonix, Servoz et Les Houches :

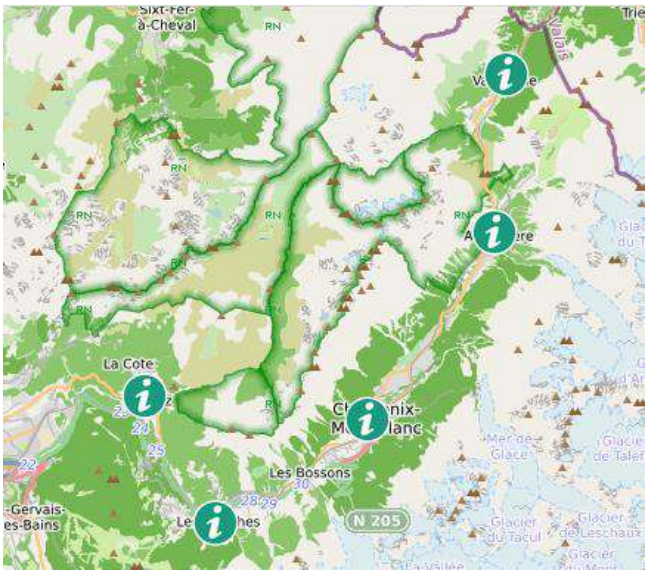

Office de Tourisme de Vallorcine :

Source : https://www.vallorcine.com/

Au sein de l'Office de Tourisme de Vallorcine se trouvent de la documentation sur la région la Suisse et l'Italie. Sont également disponibles, la vente de carte neige, de permis de pêche, et des cartes de sentiers pédestres ainsi que des souvenirs.
L'Office de Tourisme a reçu la marque Qualité Tourisme en Octobre 2018. Il est ouvert toute l'année, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h en saison seulement.
L'Office de Tourisme administre le site internet www.vallorcine.com permettant aux touristes de préparer leur séjour, de le réserver…

Un Point I communal est également implanté sur la commune (*voir photo 5.5.3 page 342)*. Compte tenu de la vétusté de ce dernier et de la présence de l'Office de Tourisme, la municipalité projette de le supprimer.

Des supports publicitaires valorisant la commune existent :
-cartes postales de Vallorcine en vente au Bureau de Tabac
-produits touristiques de la Marque « Vallorcine Mont Blanc » en vente à l'Office de Tourisme.

Il est à noter qu'une promotion de la commune de Vallorcine est également effectuée par l'intermédiaire d'un partenariat avec 4 communes Suisses, dans le cadre de la Vallée du Trient Tourisme :

Source : https://www.valleedutrient.ch/

5.5.4. Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique

De très nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique sont organisées sur la commune de Vallorcine :

-projection une fois par mois d'un film enfant à 17h00 et d'un film adulte à 20h00 à la salle du Pôle Culturel, au-dessus de l'Office de Tourisme (par l'association Vallo Ciné qui fait partie de l'association Cinébus)

-projection l'été de films en plein air par l'Office de Tourisme (deux fois dans l'été)

-marché pendant l'été de juin à fin octobre (conséquent sur juillet/août)

-fêtes des associations en projet à l'Automne

-événements culturels (cosmo jazz, orgues musique et cimes, la nuit des ours)

-trail Mont Blanc, trail des Aiguilles Rouges

-derby de Bérard (en réflexion pour le refaire)

-descente aux flambeaux sur les pistes de ski

-brocante/vide grenier

-Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes

-marché artisanal pendant la fête du 15 Août : 3 associations qui s'organisent pour les repas

-exposition tous les mois à l'Office de Tourisme pendant l'été, et momentanément par des privés (expositions d'Art du Chemin en cours).

Points forts	-Fréquentation touristique en été et en hiver : WC gratuits et points d'eau à disposition des touristes et des randonneurs -Hébergements et services payant sur la commune -Candidature au classement « Station de Tourisme » en cours -Office de Tourisme sur la commune -Supports publicitaires valorisant la commune -Très nombreuses manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique
Points faibles	-Pas d'espaces pour accueillir les touristes, les randonneurs -Absence d'aire de stationnement pour camping-cars
Orientations	-Projet de créer de nouveaux WC publics -Projet de création d'une aire de camping-cars avec possibilité de vidange et de remplissage d'eau -Projet de supprimer le Point I -Réflexion pour organiser à nouveau le derby de Bérard

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les travaux et marchés publics

Dans le cadre des marchés publics, un service intercommunal est en place afin de mutualiser les demandes des collectivités.

Ainsi, les critères environnementaux sont introduits dès que cela est possible.

5.6.2. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Les produits d'entretien sont écologiques et le papier utilisé est Ecolabel Européen et FSC.
Concernant les enveloppes, certaines présentent une fabrication carbone neutre.

Au niveau de la restauration scolaire, 60% des produits sont sous signes d'origine et de qualité :

-28% des produits sont bios (le pain est bio et est fabriqué localement. Les pommes et les poires sont bio et de Haute-Savoie. Les produits laitiers, les pâtes, les fruits et légumes sont dans la mesure du possible bio, ainsi qu'une partie de l'épicerie

-32 % sont des produits labellisés (viandes et volailles, fromages, fruits...).

5.6.3. Démarche éco-responsable de la collectivité

5.6.3.1. En interne

La commune de Vallorcine est engagée dans une démarche « Zéro Phyto » sur l'ensemble de la commune.

Il est à noter que le cimetière est entièrement enherbé *(voir photos 5.6.3.1 page 342)*.

Les actes administratifs sont dématérialisés.

Les convocations des élus aux conseils municipaux se font uniquement par mail.

Un groupement de commandes est en place entre la Mairie et l'école, notamment pour l'achat de fournitures de bureau.
Une réflexion est également engagée afin de procéder à ce même type de démarche, pour l'achat de granulés.

Au sein de la collectivité, des gobelets réutilisables sont achetés par le Comité de Fêtes qui les met à disposition des associations.
La consigne est de 50 cts pour les associations et 1 euro pour les particuliers.

Un projet d'utiliser les chèvres d'une particulière pour l'entretien des espaces verts au sein du village est en réflexion.

5.6.3.2. Envers les citoyens

La collectivité ne participe pas à l'organisation de la Semaine Européenne du Développement Durable. Cette manifestation a pour objectifs de promouvoir le développement durable, de sensibiliser chacun à ses enjeux et de faciliter une mobilisation concrète tant individuelle que collective.

Aucune sensibilisation des habitants à la démarche « Zéro phyto » n'a été menée.

L'envoi de l'Infolettre se fait par mail et la liste de diffusion est amenée à devenir plus conséquente.

Points forts	-Intégration de critères environnementaux dans les marchés publics quand cela est possible -Utilisation de produits bio et locaux pour la confection des repas par la cuisine centrale de Chamonix -Démarche « zéro phyto » sur toute la commune ; enherbement de la totalité du cimetière -Dématérialisation des actes, groupement de commande… -Utilisation de gobelets réutilisables achetés par le Comité des Fêtes -Envoi de l'Infolettre par mail

Points faibles	-Pas de participation à la Semaine Européenne du Développement Durable -Pas de sensibilisation de la population à la démarche « zéro phyto »
Orientations	-Réflexion pour la mise en place d'un groupement de commande pour l'achat de granulés -Projet d'utiliser des chèvres -Projet d'augmenter la liste de diffusion pour l'envoi de l'Infolettre

Plan d'actions 2021 -2024

Axes stratégiques et Chronologie des actions

AXE 1 :

PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 1 : Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine		
ACTIONS		
1. Mettre en place des panneaux d'affichage dans les hameaux	2024	**140**
2. Réaliser annuellement un bulletin municipal	2021	**142**
3. Lister les projets susceptibles d'appartenir au prochain agenda 2050	2021	**144**
4. Favoriser l'accessibilité PMR	2023	**146**
5. Créer un kit d'accueil pour les nouveaux arrivants et organiser une cérémonie pour accueillir les nouveaux résidents	2022	**148**
6. Créer une commission extra communale pour les affaires scolaires	2021	**150**
7. Créer une commission extra communale pour et avec les jeunes	2021	**152**
8. Proposer des actions aux membres des ateliers participatifs et fédérer la population autour de ces actions	2021	**154**
9. Embaucher un Garde-Champêtre	2021	**156**
Objectif global 2 : Créer un lieu de vie partagé (tiers-lieu, « maison de création de valeurs des territoires »)		
ACTIONS :		
10. Créer dans la maison Noufflard un lieu de vie partagé : « Maison communale »	2022	**158**
Objectif global 3 : Sécuriser les cheminements piétons et développer des offres alternatives au transport individuel		
ACTIONS :		
11. Sécuriser les cheminements piétons depuis les hameaux en direction des gares SNCF	2024	**160**

12. Sécuriser le pôle touristique du sommet du col des Montets	2022	**162**
13. Intégrer les différents besoins des populations (résidents et touristes) dans une desserte de transport en commun adéquat	2022	**164**
Objectif global 4 : Pérenniser, renouveler et créer les actions / manifestations sportives et culturelles		
ACTIONS :		
14. Soutenir les projets privés et/ou associatifs de mise en valeur du territoire communal (Walser et Unesco, film Visages du Monde, etc.)	2022	**166**
Objectif global 5 : Proposer aux usagers une meilleure qualité environnementale des bâtiments communaux		
ACTIONS :		
15. Effectuer le DPE au sein des bâtiments concernés	2022	**168**
16. Diagnostic du plomb hydrique au sein de l'école et de la cantine	2022	**170**
17. Terminer la mesure de la qualité de l'air intérieur de l'école et du périscolaire	2022	**172**
18. Effectuer les divers diagnostics obligatoires	2022	**174**

AXE 2 :

PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ECONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

	Date d'exécution effective	**Page**
Objectif global 6 : Développer la filière bois		
ACTIONS :		
19. Recenser et identifier les zones/tènements nécessaires au maintien et au développement des acteurs de la filière bois (plaquettes, scierie, stockage, activités annexes…)	2024	**177**
20. Créer une commission extra communale des acteurs de la filière bois-énergie	2022	**179**
21. Créer de nouvelles dessertes forestières	2024	**181**
Objectif global 7 : Permettre un développement économique maîtrisé		
ACTIONS :		
22. Mettre à jour la liste des commerces/socios-pros présents sur la commune	2021	**183**

23. Recenser et identifier les zones/tènements nécessaires au maintien et au développement des artisans du bâtiment	2024	**185**
Objectif global 8 : Pérenniser et améliorer l'activité agricole		
ACTIONS :		
24. Soutenir et pérenniser l'interaction avec l'AFPF (zone de fauche mécanique, défrichement de zones agricoles, amélioration des dessertes, etc.)	2023	**187**
Objectif global 9 : Valoriser et développer les activités touristiques douces		
ACTIONS :		
25. Renforcer le développement les équipements des arts du chemin	2022	**189**
26. Revoir la signalétique dans le village	2022	**191**
27. Installer du mobilier urbain	2022	**193**
28. Développer les activités touristiques douces (chiens de traîneau, soutien aux événements, etc.)	2021	**195**
Objectif global 10 : Permettre une mixité des fonctions économiques		
ACTIONS :		
29. Soutenir les démarches en faveur de la mise en avant des producteurs locaux et des groupements de commande	2022	**197**
30. Faciliter la commercialisation des produits locaux et de proximité	2024	**199**
31. Implanter un cabinet médical	2024	**201**
32. Étudier la faisabilité d'implantation d'une pisciculture	2024	**203**
33. Créer un espace de coworking dimensionné à l'échelle de Vallorcine	2024	**205**
Objectif global 11 : Conforter et améliorer l'offre touristique		
ACTIONS :		
34. Moderniser le domaine skiable de la Poya et créer un bâtiment permettant de répondre aux besoins du domaine	2024	**207**
35. Déplacer le foyer de ski de fond au Buet	2022	**209**
36. Anticiper les tracés du domaine nordique face au réchauffement climatique et à la diminution du manteau neigeux	2024	**211**
37. Créer un comité extra communal avec l'ensemble des acteurs du tourisme pour définir une « feuille de route » propre à Vallorcine afin de l'intégrer dans l'office de tourisme intercommunal	2021	**213**
38. Créer un véritable réseau de toilettes publiques	2024	**215**

AXE 3 :

GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 12 : Aménager le centre village		
ACTIONS :		
39. Réaliser avec la population et les différents partenaires identifiés un scénario des aménagements à réaliser	2022	**217**
40. Définir à l'aide d'un bureau d'étude un plan de financement et de phasage des travaux envisagés	2024	**219**
41. Réaliser les travaux	2024	**221**
Objectif global 13 : Garantir le maintien de l'identité architecturale et paysagère de la commune en favorisant les réhabilitations et la mise en valeur du patrimoine communal		
ACTIONS :		
42. Rénovation des refuges et buvettes communales	2024	**248**
43. Valorisation du petit patrimoine bâti	2022	**251**
44. Mise en valeur du hameau du Clos	2024	**253**
45. Développer l'offre du musée de Vallorcine avec l'implantation d'un Raccard et l'embellissement des plages agricoles avoisinantes	2024	**255**
Objectif global 14 : Proposer un parcours résidentiel aux Vallorcins par une diversification de l'habitat		
ACTIONS :		
46. Proposer des logements en adéquation au développement économique	2023	**257**
47. Créer des logements locatifs sociaux	2024	**259**
48. Créer des logements saisonniers au presbytère	2023	**261**
Objectif global 15 : Améliorer la qualité des réseaux		
ACTIONS :		
49. Améliorer la viabilisation routière de certaines zones constructibles (accès pompier, etc.)	2024	**263**
50. Répondre aux besoins en matière d'accès au réseau d'assainissement	2023	**265**
51. Répondre aux besoins en matière d'accès à l'eau potable	2023	**267**
52. Délibérer sur la mise en place du DECI	2022	**269**

Objectif global 16 : Adapter les documents d'urbanisme pour répondre à la maîtrise de l'urbanisation et au maintien du cadre de vie		
ACTIONS :		
53.Modifier le PLU en fonction des besoins	2021	**271**
54.Intégrer Vallorcine dans l'ensemble des réflexions liées au SCOT	2021	**273**
Objectif global 17 : Mener une réflexion sur les secteurs de stationnements		
ACTIONS :		
55.Identifier les zones et définir une politique tarifaire pour répondre aux besoins de l'activité touristique	2021	**275**
56.Répondre aux problématiques des résidents de hameaux	2022	**277**
57.Créer une zone d'accueil et de services pour les camping-cars	2022	**279**
Objectif global 18 : Sensibiliser et protéger les populations contre les risques naturels		
ACTIONS :		
58.Rénovation de la turne de l'église	2023	**281**
59.Gestion des rives et digues	2021	**283**
60.Aménagement d'un système de sécurisation des couloirs d'avalanche menaçant l'entrée du tunnel des Montets	2023	**285**
61.Améliorer le système d'alerte à la population	2021	**287**
62.Rendre opérationnel le PCS	2023	**289**

AXE 4 :

DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

	Date d'exécution effective	**Page**
Objectif global 19 : Continuer la démarche environnementale sur la transition énergétique		
ACTIONS :		
63.Étendre le réseau de chaleur biomasse	2024	**291**
64.Étudier les possibilités de production d'énergies renouvelables	2024	**293**
Objectif global 20 : Économiser l'énergie		
ACTIONS :		
65.Étudier les possibilités d'économie d'énergie	2022	**295**
66.Réduire l'éclairage public	2024	**297**
66 bis : Stopper l'éclairage de l'Office de Tourisme et du périscolaire pendant la nuit	2022	**299**

67.Faire du RLPI un outil vertueux	2022	**301**
68.Définir un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation thermique des bâtiments communaux	2022	**303**
Objectif global 21 : Maitriser l'évolution du paysage en privilégiant les espèces végétales locales et en évitant l'imperméabilisation des sols		
ACTIONS :		
69.Lutter contre la renouée du Japon	2021	**305**
70.Intégrer dans les aménagements paysagers des espèces locales, comestible et vivaces	2023	**307**
71.Mettre en lien les propriétaires et les demandeurs pour offrir du foncier aux potagers	2023	**309**
Objectif global 22 : Maîtriser au mieux les déchets et les rejets		
ACTIONS :		
72.Améliorer la gestion du tri et des déchets	2022	**311**
73.Structurer un réseau de collecte des déchets spéciaux (téléphone, piles, stylos, etc.)	2023	**313**
74.Soutenir et développer la pratique du compostage	2023	**315**
75.Redimensionner la station d'épuration	2023	**317**
76.Utiliser du sel bio (Good b'Ice, bois raméal fragmenté, etc.) pour le déneigement	2024	**319**
77.Améliorer la qualité écologique des services communaux (administratif et technique)	2024	**321**
78.Obtenir des labellisations pour la commune (Bio, 0phyto, terre sains, PEFC, etc.)	2023	**323**
79.Rédiger un SGEP	2022	**325**
80.Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage communal et le nettoyage des véhicules/matériel	2023	**327**
Objectif global 23 : Préserver les réservoirs de biodiversité et maintenir leurs fonctionnalités		
ACTIONS :		
81.Protéger les milieux aquatiques	2021	**329**
82.Soumettre aux associations de préservation/protection des espaces naturels tout projet impactant ces zones (ASTERS, ARNAR, ONF, etc.)	2023	**331**

Critères discriminants

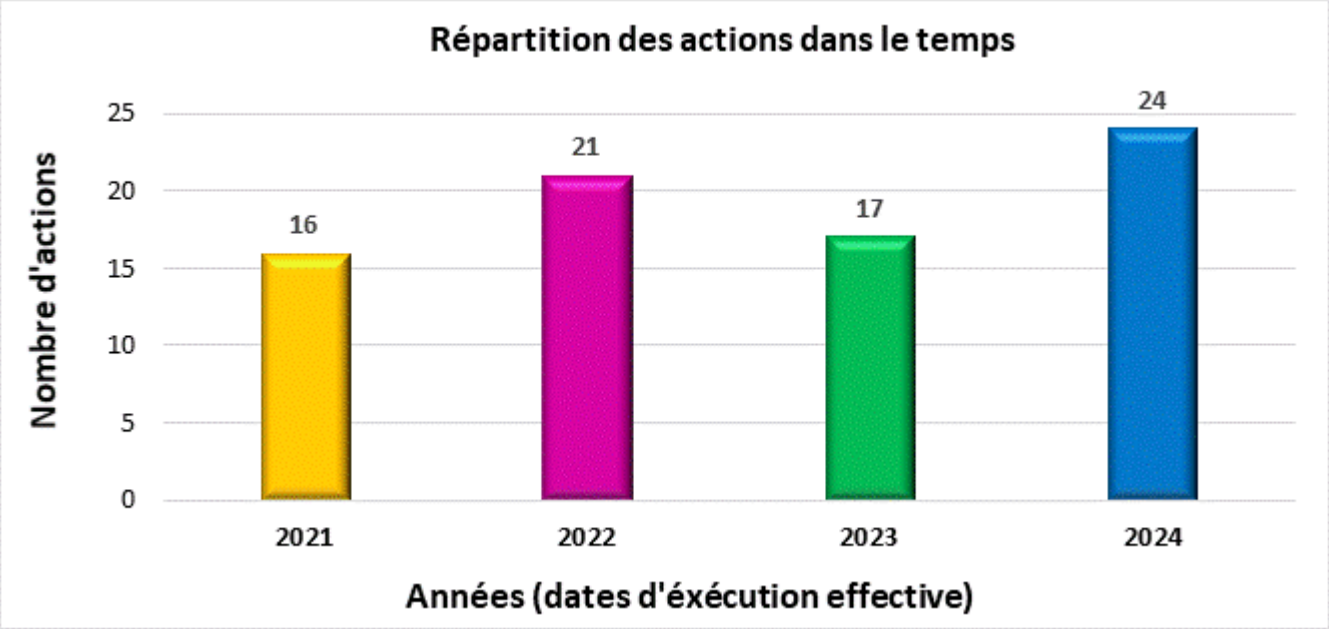
Répartition des actions dans le temps
Nombre d'actions
25
20
15
10
5
0
16
21
17
24
2021
2022
2023
2024
Années (dates d'éxécution effective)

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable sont les suivants :

ACTION 1	Mettre en place des panneaux d'affichage dans les hameaux	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, les informations municipales sont uniquement affichées en Mairie. Communiquer les actions de la commune et de la communauté de communes à la population. Laisser un espace de libre affichage pour les annonces, affiches d'événements associatifs, etc.	La commune fournit le bois d'œuvre à un lycée technique qui, dans le cadre de la dernière année d'étude de la formation charpente, réalise le mobilier. La commune fait graver des plaques avec les noms des scolaires ayant réalisé l'ouvrage. Un nombre total de 8 panneaux sera réalisé, à partir de 2023.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Lycée CTMB (Sallanches)

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
8000€/année	8000€/année	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			Réalisation de 4 panneaux	Réalisation de 4 panneaux

ACTION 2	Réaliser annuellement un bulletin municipal	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Des Infolettres sont éditées régulièrement en fonction de l'actualité municipale. Elles sont diffusées à la fois sur le site internet de la commune et sur Facebook. Pour les personnes âgées ne possédant pas Internet ou ne sachant pas l'utiliser, la municipalité distribue l'Infolettre lors du portage de repas. Plusieurs exemplaires sont également laissés à disposition dans le hall de la Mairie. En revanche, aucun bulletin municipal n'existe. Communiquer à la population sur les actions de la mairie, de la communauté	Compiler la totalité des Infolettres parues dans l'année + y adjoindre l'état civil de

de communes et de leurs partenaires et du village en général.	la commune + l'avancement de certains grands projets. Parution en fin d'année, une fois par an, avec l'invitation à la cérémonie des vœux du Maire et de son Conseil municipal. Envoi par mails avec des exemplaires papier à disposition si besoin en mairie (pour les anciens notamment).

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	

Indicateur(s) de suivi	Parution du bulletin municipal

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	500€	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Déc. 1er bulletin	Déc. 2ème bulletin	Déc. 3ème bulletin	Déc. 4ème bulletin

ACTION 3	Lister les projets susceptibles d'appartenir au prochain agenda 2030	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Liste des actions dans le prochain agenda 2030 : -Inscription de la culture Walser sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO -Redéfinition du domaine public …	Noter au fil de l'évolution du mandat les opportunités et évolutions législatives d'actions pouvant être inscrite dans le prochain agenda 2030 de la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Ateliers participatifs

Indicateur(s) de suivi	Aucun

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Continu	Continu	Continu	Continu

ACTION 4	Favoriser l'accessibilité PMR	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Sur la commune, l'ensemble des lieux publics (ERP et IOP) est accessible aux personnes handicapées, à l'exception de la Mairie. La mise en accessibilité des lieux publics a fait suite à la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité (Ad'Ap) élaboré pour une période de 3 ans. Rendre accessible la Mairie aux PMR.	Recourir à des architectes pour réaliser les programmes et effectuer les travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	État (DETR/DSIL)

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
15 000 €	5000 €	10 000 € DETR

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Étude	Réalisation	

ACTION 5	Créer un kit d'accueil pour les nouveaux arrivants et organiser une cérémonie pour accueillir les nouveaux résidents	Date de création : Août 2021 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Aucune manifestation ou journée d'accueil n'est organisée pour accueillir les nouveaux arrivants sur le territoire communal. Des documents de présentation de la commune pour les nouveaux arrivants sont en cours d'élaboration. - Fournir aux nouveaux arrivants sur la commune un ensemble d'informations relatives à la vie à Vallorcine. - Organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux résidents.	- Recensement des associations, commerces, activités diverses, risques naturels et comportements, etc. - Création d'un document numérique, sur le site de la Mairie, envoyé par mail et disponible en format papier. - Invitation personnalisée à la cérémonie d'accueil des nouveaux résidents.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Ateliers participatifs

Indicateur(s) de suivi	Action en cours Nombres de personnes à la cérémonie d'accueil

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
500 €	500 €	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Continu	Continu	Continu

ACTION 6	Créer une commission extra communale pour les affaires scolaires	Date de création : Octobre 2020 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, seule l'association « Les Amis de l'Ecole » propose des activités, des spectacles ou des sorties quand cela sera possible aux enfants de l'école de Vallorcine. Proposer la création d'un comité réunissant des Élus, des citoyens, les enseignants, des parents d'élèves l'association « les amis des écoles ». Ce comité permet d'associer tous les acteurs de la vie scolaire dans un but partagé : que la vie des enfants soit belle dans notre village sur le plan scolaire et extra-scolaire.	Première réunion des différents protagonistes sur proposition de la mairie. Réunions à minima bi-annuelles, ou à la demande de l'un des participants, selon le besoin.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Les enseignants de l'école Les parents d'élèves de l'association « les amis des écoles » 2 citoyens de la commune

Indicateur(s) de suivi	Action réalisée. Extrait de la délibération municipale : ➢ **20/08/06 Affaires scolaires – comité consultatif extra-communal** Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de créer un comité consultatif extra-communal pour les affaires scolaires. En effet, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. Le maire propose d'intégrer à ce comité le corps enseignant, le ou la représentant(e) de l'association des parents d'élèves et les représentant(e)s des parents d'élèves au conseil d'école, le responsable des services techniques de la commune et deux membres extérieurs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité : - Approuve la mise en place du comité consultatif extra-communal pour les affaires scolaires, - Approuve la composition de ce comité. Suivi et comptes-rendus

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Délibération du CM du 28/10	11/01 : 1ère réunion du comité 02/07 : 2ème réunion	Continu	Continu	Continu

ACTION 7	Créer une commission extra communale pour et avec les jeunes	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine ne possède pas de conseil municipal des jeunes. Proposer la création d'un comité réunissant des élus et les jeunes du village, leurs parents, et des structures associatives si nécessaire. Ce comité permettra d'orienter certaine politique du village en direction des jeunes mais aussi de réaliser des actions directes vers les jeunes. Fréquence des rencontres : 2-3 fois par an.	Réunir les jeunes afin de soutenir leurs projets et d'entendre leurs points de vue et leurs attentes pour le village Suivant l'évolution des discussions, des projets pourraient voir le jour suite à la tenue des comités ; un budget sera nécessaire.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Membres du comité et associations (si nécessaire) ; CAF (financement des projets)

Indicateur(s) de suivi	Suivi et comptes-rendus L'évolution des discussions pouvant amener à réaliser des projets en direction des jeunes, la réalisation des projets sera un indicateur de suivi

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Délibération automne 2020	Hiver 2021 : premier comité	Continu et suivi des projets	Continu et suivi des projets	Continu et suivi des projets

ACTION 8	Proposer des actions aux membres des ateliers participatifs et fédérer la population autour de ces actions	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Sortir des ateliers participatifs des actions concrètes type « corvées/festivités » qui seront organisées par les membres des ateliers. L'objectif est d'impliquer les membres et l'ensemble des habitants du village dans le quotidien de la commune (réfection de sentiers, fête de hameaux, nettoyage de rivière, élagage des pistes de ski, etc.) Fédérer la population autour d'actions proposées lors des ateliers participatifs : -Favoriser la création d'Olympiades entre hameaux -Faire du porte-à-porte pour questionner habitants et socio-pro -Faciliter le lien social entre et avec les anciens	Lors des ateliers participatifs, lister et partager les idées. Aider à la structuration des projets et les soutenir en impulsant une dynamique, en aidant sur le plan logistique et organisationnel. La commune soutiendra financièrement les actions si besoin, et organisera lors de ces rencontres des « casse-croûtes » conviviaux.

-Former la population à l'usage des défibrillateurs -Former les habitants à la recherche de victimes d'avalanches -Favoriser le covoiturage -Répondre aux demandes d'évènements par et pour les Vallorcins -Organiser des chantiers participatifs, collaboratifs pour par exemple : Renforcer le développement des arts du chemin ; créer et installer le mobilier urbain ; … -Favoriser les groupements de commande -Soutenir la vente de produits locaux et de proximité -Développer les jardins collectifs -Structurer la collecte des déchets (piles, stylos, cartouches, téléphone…)	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Membres des ateliers et habitants ainsi que tout autre acteur en lien avec la « corvée/festivité » proposée

Indicateur(s) de suivi	Suivi et comptes-rendus

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1000 €	1000 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Mise en place aux ateliers de l'automne 2020	Planning au printemps / bilan à l'automne	Planning au printemps / bilan à l'automne	Planning au printemps / bilan à l'automne	Planning au printemps / bilan à l'automne

ACTION 9	Embaucher un garde-champêtre	Date de création : Novembre 2020 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 1	Améliorer le « bien vivre ensemble » à Vallorcine

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Cette embauche permettra à la fois de surveiller les comportements déviants (décharge sauvage, stationnement, etc.) mais aussi de créer un lien entre la population et la Mairie à travers cette personne qui devra se rendre disponible	Embauche d'un garde champêtre, achat de véhicule, de vélo électrique, de tout matériel adéquat nécessaire. Au fur et à mesure des années, des renforts saisonniers pourront être embauchés.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	

Indicateur(s) de suivi	Mise en place d'un registre d'activité hebdomadaire

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
20 000 € (investissement) + 32 400 € (salaires)	32 400 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Embauche et définition des missions	Suivi et évolution des missions	Suivi et évolution des missions	Suivi et évolution des missions

ACTION 10	Créer dans la Maison Noufflard un lieu de vie partagé : « Maison communale »	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 2	Créer un lieu de vie partagé (tiers-lieu, « maison de création de valeurs des territoires »)

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Une maison a été offerte par une habitante à la collectivité. Mettre à disposition de la population cette maison afin qu'elle réponde à diverses demandes émanant des Ateliers Participatifs (groupements de commande, lieu d'animation des aînés, animations associatives, lieu de création, etc.)	Structurer le projet afin qu'il n'y ait aucun impact sur le budget communal ; la vie de la maison devra permettre de la faire fonctionner. Les travaux de gros œuvre pourront être à la charge de la commune si nécessaire. Implanter une/des personne/s physique ou morale pour répondre à ces objectifs ; ces personnes seront rémunérées par leurs actions et hébergées dans la maison.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Membres identifiés des ateliers participatifs	Commune de Vallorcine

Indicateur(s) de suivi	Mise en place d'un registre d'activité mensuel

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Évocation lors des ateliers d'automne	Structuration du projet (assurance, contrat, etc.)	Suivi et évolution des actions	Suivi et évolution des actions

ACTION 11	Sécuriser les cheminements piétons depuis les hameaux en direction des gares SNCF	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 3	Sécuriser les cheminements piétons et développer des offres alternatives au transport individuel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, toutes les personnes résidant dans les hameaux de la commune ne peuvent pas se rendre par des cheminements sécurisés, aux gares SNCF. Faire en sorte que tous les hameaux du village soient reliés aux gares SNCF par des cheminements doux et sécurisés.	Réaliser les études, faire valider les projets avec les autorités gestionnaires des routes, acheter le foncier nécessaire et réaliser les travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Conseil départemental, État

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
1 480 000 € (phase 1) 360 000 € (phase 2)	480 000 € (phase 1) 120 000 € (phase 2)	1 000 000 € DETR Conseil départemental 240 000 € Conseil départemental

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Discussions foncières et lancement du plan de financement (1ère phase)	Finalisation des études et lancement des marchés (1ère phase)	Travaux (1ère phase) et étude (2ème phase)	Régularisation foncière (1ère phase) et lancement des marchés (2ème phase)	Travaux (2ème phase)

ACTION 12	Sécuriser le pôle touristique du sommet du col des Montets	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 3	Sécuriser les cheminements piétons et développer des offres alternatives au transport individuel

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Aménager le sommet du col des Montets afin de sécuriser la traversée de la route départementale et les cheminements piétons nombreux en ce lieu touristique.	Étude et travaux sur route départementale.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes et conseil départemental	Communauté de communes (études) Conseil départemental (travaux)

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Non défini	Non défini	Non défini

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Études	Travaux		

ACTION 13	Intégrer les différents besoins des populations (résidents et touristes) dans une desserte de transport en commun adéquat	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 1	PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 3	Sécuriser les cheminements piétons et développer des offres alternatives au transport individuel

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Aucune ligne de bus annuelle ne dessert la commune de Vallorcine. En effet, seule la ligne interne 18 de Chamonix Bus relie en hiver (décembre à mars) et tous les jours, les deux gares de la commune. Proposer une offre de transport en commun définie par la population afin de répondre au besoin et de diminuer l'utilisation des véhicules individuels.	Recenser dans les ateliers participatifs les besoins qui seront intégrés dans la future délégation de service public « transport urbain » de la communauté de communes.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et ateliers participatifs	Communauté de communes compétente en matière de transport

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Recensement	Procédure de DSP, signature au 30 novembre		

ACTION 14	Soutenir les projets privés et / ou associatifs de mise en valeur du territoire communal	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 1	**PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT EN ADÉQUATION AVEC LE TERRITOIRE DE VALLORCINE**

OBJECTIF GLOBAL 4	**Pérenniser, renouveler et créer les manifestations sportives et culturelles**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Soutenir les initiatives visant à mettre en avant la commune (exemple : labellisation UNESCO des communautés Walser ; réalisation d'un documentaire sur la vie à Vallorcine, etc.)	Subventions éventuelles, mise à disposition de matériel et de locaux si nécessaire.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Associations et privés	Commune de Vallorcine

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action. Extrait de la délibération du 4/08/21 :

➢ **n°21/07/05 Association visage du monde - Subvention**

Monsieur le Maire informe de la demande de subvention de l'association Visage du Monde d'Emilie GELINAS. Le but de cette association est de réaliser un film documentaire sur le thème de l'isolement hivernal et l'identité des Vallorcins. Ce projet bénéficie du soutien sous différentes formes de la DRAC, de l'office du tourisme intercommunal, de la centrale d'Emosson, d'Esope, de l'ESF de Vallorcine, de Globule Radio, Vallorsna, Vallis Triensis et 50A.
Toutefois pour finaliser son budget, Mme GELINAS sollicite la commune pour une subvention de 5000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide d'octroyer une subvention de 3000€,
- Demande en contrepartie l'obtention d'une copie du film libre de tous droits pour une utilisation libre.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
3000 € pour l'association Visage du Monde À Définir pour l'association internationale des Walser	3000 € pour l'association Visage du Monde À Définir pour l'association internationale des Walser	0 € 0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Soutien à l'association « visage du Monde » pour la réalisation de son film	Soutien à l'association internationale des Walser pour la labellisation UNESCO		

ACTION 15	Effectuer le DPE au sein des bâtiments concernés	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD (*forte* et *modérée*)	Contribution aux 5 Finalités du DD (*forte* et *modérée*)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Depuis le 1er juillet 2015 et avant le 1er juillet 2017, les établissements recevant du public (ERP) de la 1ère à la 4e catégorie d'une surface supérieure à 250 m2 doivent faire réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'afficher de manière visible pour le public à proximité de l'entrée principale. Les bâtiments suivants ne sont pas concernés par cette obligation : -Constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation de moins de 2 ans -Bâtiments indépendants d'une surface de plancher : Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme inférieure à 50 m² -Monuments historiques -Bâtiments servant de lieux de culte -Bâtiments non chauffés ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage sont des cheminées à foyer ouvert, et ne disposant pas de dispositif de refroidissement des locaux.	

Cette obligation concerne également les logements et les locaux commerciaux. Selon une échelle notée de A à G, le DPE mentionne le classement du bâtiment pour les consommations en énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre. - Faire réaliser et afficher un DPE sur les ERP communaux de la 1ère à la 4ème catégorie et de plus de 250 m2 ; Effectuer le DPE au sein des logements communaux et des locaux communaux commerciaux	-Faire appel à un diagnostiqueur agréé

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	-Conseiller SYANE

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A préciser (en attente de devis)	A préciser	A préciser

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Réalisation de l'action		

ACTION 16	Diagnostic du plomb hydrique au sein de l'école et de la cantine	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée dans le droit français, fixe des concentrations maximales à respecter pour les paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques. La limite de qualité pour la teneur en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine a été abaissée de 25 microgrammes par litre (µg/L) à 10 µg/L, le 25 décembre 2013, conformément à la valeur guide recommandée par l'Organisation mondiale de la santé. Pour les établissements délivrant de l'eau au public tels que les écoles, les hôpitaux et les restaurants, la personne responsable de l'établissement doit s'assurer de la conformité de l'eau qu'elle délivre. Elle est également tenue de procéder à une vérification de son réseau intérieur de distribution d'eau et	

de procéder aux travaux nécessaires afin de garantir la qualité de l'eau. - Contrôler la qualité de l'eau distribuée à l'école et à la cantine	-Faire appel à l'ARS ou au laboratoire d'analyses départemental

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Bureau de contrôle

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
-A préciser (en attente de devis)	-A préciser	-A préciser

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Réalisation de l'action		

ACTION 17	Terminer la mesure de la qualité de l'air intérieur de l'école et du périscolaire	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les établissements concernés sont notamment ceux accueillant des enfants : -les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes garderies…) ; -les centres de loisirs ; -les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées…). Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires. Les concentrations en polluants mesurées dans l'air des	

écoles peuvent être parfois plus élevées que dans d'autres lieux de vie, du fait aussi de la densité d'occupation des locaux et d'un renouvellement de l'air souvent insuffisant. Le décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 a fixé les échéances suivantes : 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles, élémentaires et crèches, 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements. - Terminer la mesure de la qualité de l'air au niveau de l'école et du périscolaire	-Faire intervenir une entreprise spécialisée

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
-A préciser (en attente de devis)	- A préciser	-A préciser

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Réalisation de l'action		

ACTION 18	Effectuer les divers diagnostics obligatoires	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
-Pendant de nombreuses années, l'amiante a été utilisé sous différentes formes dans la construction et l'équipement de bâtiments. Avec l'usage des locaux, le vieillissement des lieux, la réalisation d'aménagement, des fibres d'amiante peuvent être libérées dans l'air et être source d'exposition pour les occupants et les riverains. L'usage de l'amiante a été interdit à partir du 1er janvier 1997. Le repérage des matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante a été rendu obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, afin d'évaluer leur état de conservation et d'estimer si des fibres sont susceptibles ou non d'être libérées dans l'air ambiant. -Le constat de risque d'exposition au plomb (Crep) est un document qui donne des informations sur la présence de plomb dans un logement. Il concerne uniquement les logements construits	

avant 1949. Le plomb est généralement présent dans les anciennes peintures de ces logements. Ce document vise à informer le candidat acquéreur ou locataire sur le bien qu'il projette d'acheter ou de louer. - Le Code de l'environnement a institué une obligation dans le cadre de l'information des acquéreurs et locataires (IAL) sur les risques naturels et technologiques majeurs. Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers, de toute nature, situés dans des zones couvertes par un ou des plans de prévention des risques (PPR), une zone de sismicité modérée ou forte ou dans un secteur d'information sur les sols ou dans une zone à potentiel radon de niveau 3 doivent informer au plus tôt leurs acquéreurs ou locataires potentiels de l'existence de ces servitudes. Les informations qui doivent être rapportées sont arrêtées par le préfet de département. Ces arrêtés relatifs à l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour les biens immobiliers sont consultables en Préfecture ou sur les sites Internet de ces dernières. -Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable : de quelques becquerels par mètre cube (Bq.m-3) à plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube. La commune de Vallorcine est située en zone à potentiel radon de catégorie 3. Un diagnostic radon est donc obligatoire, notamment dans les établissements accueillant des enfants de moins de six ans	
-Être en accord avec la réglementation et faire diagnostiquer la présence éventuelle : -d'amiante dans les ERP et les locaux commerciaux communaux et dans les logements communaux construits avant 1997 -de plomb dans les logements communaux construits avant 1949	-Faire appel à des diagnostiqueurs

-Informer les propriétaires des logements communaux et des locaux communaux commerciaux qu'ils sont dans une zone radon n°3 -Effectuer le diagnostic radon au sein de l'école de Vallorcine	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Bureau de contrôle

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A préciser (en attente de devis)	A préciser	A préciser

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Réalisation de l'action		

ACTION 19	**Recenser et identifier les zones/tènements nécessaires au maintien et au développement des acteurs de la filière bois (plaquettes, scierie, stockage, activités annexes…)**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES**

OBJECTIF GLOBAL 6	**Développer la filière bois**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Soutenir un développement économique en dehors des activités touristiques permettant à la fois l'entretien des forêts mais aussi la création d'emplois émanant de l'exploitation du bois. Répondre au maximum, en respectant la biodiversité et les forêts, aux besoins en matière de bois sur la commune (bois-énergie, bois d'œuvre, etc) Réalisation d'une plateforme de stockage de plaquettes bois énergie.	Recensement des besoins auprès des « sachants » (ONF, Communes Forestières, artisans, etc.) Identification du foncier nécessaire auprès des professionnels du territoire Apporter une réponse aux besoins à travers la mise à disposition de foncier et/ou de locaux : création d'une ZAE spécifique.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine (recensements) et communauté de communes (portage de l'action)	Région AURA, Conseil départemental, État, et éventuellement des partenaires privés.

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Environ 580 000 € pour la plateforme de stockage des plaquettes / aménagements à venir dépendant des capacités financières de la commune suite à la vente de foncier à ENEDIS (nouveau poste source)	0 € / acquisition du foncier selon vente du foncier à ENEDIS	Portage de la communauté de communes / achat de terrain par la commune

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Recensement des besoins des acteurs de la filière/ dépôt du permis de construire de la plateforme de stockage	Structuration des tènements disponibles et évaluation des coûts d'aménagement / construction de la plateforme de stockage des plaquettes	Échanges avec les professionnels de la filière et structuration de l'offre de foncier pour chaque acteur	Aménagement des zones nécessaires

ACTION 20	Créer une commission extra communale des acteurs de la filière bois-énergie	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 6	Développer la filière bois

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Réunir les acteurs du bois (élus, gestionnaires du « vivant » de la forêt, acteurs de l'exploitation et artisans) afin d'orienter la filière bois en respect des zones concernées et d'évaluer concrètement l'ensemble des solutions possibles pour développer la filière.	Organiser autant de réunions que nécessaire, avec comme objectif d'orienter une réflexion collective et sur du long-terme. Recourir à tout intervenant utile à la structuration de la filière.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Communauté de communes, ONF, ASTERS, AFPF, etc.

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Identification des acteurs	Réalisation du premier comité	Poursuite des échanges	Poursuite des échanges

ACTION 21	Créer de nouvelles dessertes forestières	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 6	Développer la filière bois

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐ **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Permettre l'exploitation moderne des forêts de la commune en aménageant des dessertes forestières compatibles avec une exploitation moderne des forêts (câbles, grumiers, etc.)	Se servir du schéma de desserte réalisé pour identifier les zones concernées. Réaliser des études complémentaires pour chaque desserte. Réaliser les dessertes, dans un premier temps, sur le secteur des Posettes.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Commune de Vallorcine

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	10 % de chaque projet	80 % Assemblée des pays de Savoie 10 % Communauté de communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Étude d'un secteur (Posettes)	Réalisation des travaux (Posettes)	Étude d'un secteur (à définir)

ACTION 22	Mettre à jour la liste des commerces/socio-pros présents sur la commune	Date de création : Février 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 7	Permettre un développement économique maîtrisé

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Connaître le tissu économique de la commune et savoir le mobiliser si besoin. Répondre au mieux aux besoins recensés sur la commune. Faire un état des lieux et mettre à jour la liste des socio-professionnels, artisans, commerçants de la commune ; afin d'avoir une base de travail pour recenser les besoins et les demandes de chacun. Mise à jour régulière par l'une des employées communales et à compléter chaque année à la date de la création.	Promouvoir le lien entre acteurs économiques privés et collectivité.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Association des socio-professionnels de la commune

Indicateur(s) de suivi	Listing effectué et disponible en mairie

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0€	0€	0€

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Recensement des acteurs	Mise à jour	Mise à jour	Mise à jour

ACTION 23	Recenser et identifier les zones/tènements nécessaires au maintien et au développement des artisans du bâtiment	Date de création : Février 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 7	Permettre un développement économique maîtrisé

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Permettre aux artisans du bâtiment un développement économique et offrir à chaque corps de métier l'opportunité de s'installer sur la commune.	Envoi d'un questionnaire afin de recenser les besoins. Identifier les tènements/bâtiments susceptible d'accueillir les activités.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine (recensement) Communauté de communes (portage de l'action)	CMA/CCI

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	Acquisition foncière : Commune Réalisation des aménagements : Communauté de communes	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Recensement des acteurs	Structuration des possibles	Réalisation des demandes administratives	Travaux

ACTION 24	Soutenir et pérenniser l'interaction avec l'AFPF (zone de fauche mécanique, défrichement de zones agricoles, amélioration des dessertes, etc.)	Date de création : Février 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 8	Pérenniser et améliorer l'activité agricole

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Revoir dans les orientations d'aménagement de la commune les opportunités de développement et de sécurisation de l'activité agricole.	Suivi des demandes de l'AFPF, intégration d'un plan pluriannuel d'investissement de l'AFPF dans le budget intercommunal et communal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et/ou AFP	Communauté de communes, Conseil Départemental

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	50 % du reste à charge	60 % à 80 % Conseil Départemental 50 % du reste à charge par la Communauté de Communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Recensement des actions	Rédaction d'un contrat de territoire avec le Département	Réalisation des actions 2023	Réalisation des actions 2024

ACTION 25	Renforcer les équipements des arts du chemin	Date de création : Février 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 9	Valoriser et développer les activités touristiques douces

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Pérenniser l'installation des arts du chemin le long des sentiers de basse vallée, et en assurer l'entretien et le développement. L'implantation d'œuvres d'art le long des sentiers de basse vallée rendra la promenade sur Vallorcine originale, et donnera envie aux habitants environnants de venir se promener en famille à Vallorcine. Cette action vise à développer l'activité touristique avec une clientèle locale.	Mécénat à mettre en place sur le territoire intercommunal, embauche éventuelle.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et communauté de communes	Office de Tourisme / Mécénat Association « Nuit des Ours »

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	À définir	Communauté de communes, Office de tourisme, Mécénat

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Structuration du dossier de mécénat	Réalisation et entretien d'art du chemin	Réalisation et entretien d'art du chemin	Réalisation et entretien d'art du chemin

ACTION 26	Revoir la signalétique dans le village	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 9	Valoriser et développer les activités touristiques douces

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Avoir une meilleure orientation des publics dans le village en mettant en place une signalétique reprenant l'identité de Vallorcine en matière d'aspect artisanal (bois, sculpture, etc.).	Identification des emplacements et lieux d'implantation. Identification des flux en fonction des moyens de transport. Réalisation des panneaux par les employés du service technique communal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Office de tourisme / association des socio-professionnels de Vallorcine

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 % de la réalisation et de l'implantation	Participation des socio-professionnels sur la matière première

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Identification des emplacements et panneaux	Réflexion sur les aspects « artistiques » des panneaux	Réalisation de certains panneaux et implantation	Réalisation de certains panneaux et implantation	Réalisation de certains panneaux et implantation

ACTION 27	Installer du mobilier urbain	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 9	Valoriser et développer les activités touristiques douces

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, le mobilier urbain est quasi inexistant sur la commune. Offrir aux populations (résidents et touristes) des mobiliers urbains implantés aux endroits stratégiques (table de pique-nique, bancs, poubelles, etc.). Réaliser ces mobiliers par les services techniques communaux afin qu'ils aient un aspect reprenant l'artisanat local.	Création d'un atelier « bois » équipé au sein des locaux communaux. Définition des besoins et implantations sur la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Membres des ateliers participatifs

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 % de la réalisation et de l'implantation	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Identification des besoins et emplacements	Réalisation de certains mobiliers et implantation	Réalisation et entretien de certains mobiliers et implantation	Réalisation et entretien de certains mobiliers et implantation

ACTION 28	Développer les activités touristiques douces (chiens de traîneau, soutien aux événements, etc.)	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 9	Valoriser et développer les activités touristiques douces

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Rechercher activement des prestataires d'activités ou d'événements offrant des prestations en respect du site et correspondant à la clientèle touristique de Vallorcine.	Lister les actions susceptibles de correspondre à la demande. Contacter les prestataires. Faciliter leur intervention sur la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Membres des ateliers participatifs Office de tourisme

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 % de l'aide à l'implantation (si nécessaire)	Communauté de communes dans le cadre de ses compétences

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Identification et rencontre des prestataires Mise en place des prestations	Identification et rencontre des prestataires Mise en place des prestations	Identification et rencontre des prestataires Mise en place des prestations	Identification et rencontre des prestataires Mise en place des prestations

ACTION 29	Soutenir les démarches en faveur de la mise en avant des producteurs locaux et des groupements de commande	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 10	Permettre une mixité des fonctions économiques

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Soutenir activement les producteurs locaux dans leur développement et leur attractivité. Réduire l'impact environnemental du commerce en regroupant les achats destinés aux particuliers (fleurs, plantons, matières sèches : riz, pâtes, etc.)	Être à l'écoute des besoins des producteurs locaux et les soutenir dans leurs démarches. Fédérer au sein des ateliers participatif un groupe structurant les groupements de commande. Soutenir les actions d'informations et de stockage (locaux, envoi de courriers, etc.).

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Membres des ateliers participatifs

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action / Évolution du nombre d'adhérents

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 % de l'aide à la mise en place	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Structuration de l'action lors des ateliers de l'automne 2021	Mise en place des premiers groupements de commande et intégration des producteurs locaux	Développement de l'offre	Développement de l'offre

ACTION 30	Faciliter la commercialisation des produits locaux et de proximité	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 10	Permettre une mixité des fonctions économiques

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Intégrer dans chaque réflexion d'aménagement les besoins des producteurs locaux et de proximité en matière de production et de points de vente.	Recenser les besoins à travers un questionnaire. Identifier les partenaires potentiels (associations, coopératives, etc.) Permettre une commercialisation facilitée (création d'un point de vente mutualisé, développement du marché hebdomadaire, etc.)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune et/ou membre des ateliers participatifs	Producteurs locaux et de proximité

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action / Évolution du nombre d'adhérents

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir selon les besoins	100 %	Possible partenariat des producteurs

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Recensement des besoins et des acteurs	Identification des zones et organisations susceptibles de répondre aux besoins	Intégration de ces constats dans les aménagements prévus au centre du village

ACTION 31	Implanter un cabinet médical	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 10	Permettre une mixité des fonctions économiques

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine ne possède pas de services de santé sur son territoire. Construire dans un bâtiment communal un cabinet médical permettant à des médecins de venir pratiquer à Vallorcine. Ouvrir ce cabinet à d'autres praticiens selon les besoins (kinésithérapeutes, osthéos, etc.	Mise à disposition du local. Construction des aménagements sommaires. Contractualiser avec les praticiens intéressés.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune (local) et communauté de communes (travaux)	Praticiens selon besoins

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	0 € Communauté de communes : 100 %	Conseil départemental

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Recensement des acteurs susceptibles d'être intéressés	Planification des aménagements et évaluation des coûts et du portage	Travaux et signature des conventions d'occupation

ACTION 32	Étudier la faisabilité d'implantation d'une pisciculture	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 10	Permettre une mixité des fonctions économiques

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Étudier la faisabilité de l'implantation d'une pisciculture produisant à la fois des truites bio destinées au commerce, mais aussi des alevins destinés au peuplement des rivières, et au développement du tourisme de pêche.	Étudier en partenariat avec l'association de pêche locale l'opportunité de cette implantation. Identifier le tènement. Réaliser l'étude et rechercher le prospect susceptible de gérer la pisciculture.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune (foncier) et communauté de communes (travaux)	AAPPMA du Faucigny

Indicateur(s) de suivi	Livraison de l'étude

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	0 € Communauté de communes : 100 %	Conseil départemental Région AURA AAPPMA du Faucigny

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Recensement des acteurs potentiels et réalisation de la première réunion de travail	Réalisation d'une étude, assisté d'un cabinet spécialisé Recherche du prospect	Travaux et signature du contrat avec le prospect

ACTION 33	Créer un espace de co-working dimensionné à l'échelle de Vallorcine	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 10	Permettre une mixité des fonctions économiques

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Construire dans un bâtiment communal à rénover un espace de co-working afin de permettre un lieu d'échange des personnes télé-travaillant. Permettre aussi le rallongement du séjour de certains résidents secondaires en leur permettant de rester travailler à Vallorcine plus longtemps.	Mise à disposition du local, dépose de permis de construire et réalisation des travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune (foncier) et communauté de communes (travaux)	Associations porteuses de ce genre de projet

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des travaux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	0 € Communauté de communes : 100 %	Conseil départemental Région AURA

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Réalisation de l'étude de faisabilité et définition des coûts d'implantation	Dépose du permis de construire	Travaux et rédaction des contrats de location

ACTION 34	Moderniser le domaine skiable de La Poya et créer un bâtiment permettant de répondre aux besoins du domaine (stockage, buvette, point chaud, etc.)	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 11	Conforter et améliorer l'offre touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Afin d'améliorer l'impact environnemental du domaine skiable de la Poya mais aussi afin d'améliorer l'équilibre économique du domaine par le développement de ses activités annexes, la régie de La Poya souhaite réaliser un bâtiment qui permettrait au R-1 de stationner la dameuse dans un local technique comprenant une fosse pour les éventuelles fuites de fluides, mais aussi pour conserver le véhicule à l'abri afin d'en diminuer l'usure. Une cuve à fuel serait aussi installée pour éviter les déplacements actuels traversant la route départementale.	Étude du bâti en cours, avec implantation et raccordement aux réseaux. Un STECAL sera créé dans le PLU via une modification, et le permis s'en suivra. Le bâtiment doit répondre aux exigences normatives en ce qui concerne le carburant de la dameuse, mais aussi en matière d'ERP et de buvette/snack.

La construction d'une buvette au rez-de-chaussée permettrait d'améliorer la commercialisation des produits de snack, ainsi que l'accueil des clients avec des toilettes publiques. Serait aussi stocké dans ce bâtiment l'ensemble du matériel en période estivale.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Régie communale d'exploitation du domaine skiable de la Poya	Commune, Conseil départemental, région AURA

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des travaux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Environ 600 000€	200 000 €	400 000 € Conseil départemental, région AURA

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Réalisation de l'étude de faisabilité et définition des coûts d'implantation	Dépose du permis de construire	Travaux

ACTION 35	Déplacer le foyer de ski de fond au Buet	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 11	Conforter et améliorer l'offre touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le foyer de ski de fond actuel est une cabane en bois située au centre du village, à 1250 m d'altitude. Au vu de la vétusté du bâtiment qui ne correspond à aucune norme des ERP, et considérant le réchauffement climatique qui réduit d'année en année l'épaisseur du manteau neigeux, il est prévu l'implantation d'un nouveau foyer de ski de fond au hameau du Buet, à 1350 m d'altitude. Ce bâtiment aura l'aspect d'un « raccard », bâtiment patrimonial typique de la population Walser, premiers habitants de Vallorcine au 12ème siècle.	Défini avec le service intercommunal relatif aux pistes et aux sentiers, ce bâtiment permettra l'accueil de la clientèle mais aussi des vestiaires adéquats pour les équipes du domaine nordique.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Commune, Conseil départemental, région AURA

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des travaux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Environ 580 000€	0 € 20 % Communauté de communes	80 % aides (État, Région AURA et Conseil Départemental

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Réalisation de l'étude de faisabilité et définition des coûts d'implantation et dépose du permis de construire	Travaux		

ACTION 36	Anticiper les tracés du domaine nordique face au réchauffement climatique et à la diminution du manteau neigeux	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 11	Conforter et améliorer l'offre touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
En partenariat avec le service piste et sentier de la communauté de commune, mais aussi en réflexion avec les structures pouvant être intéressées par de nouveaux tracés (desserte forestière, AFPF, ONF, etc.), le projet consiste à réaliser de nouveaux tracés permettant aux activités nordiques de pouvoir se développer en amont des tracés existants, et particulièrement en direction du col des Montets.	Réflexion autour d'un groupe de travail constitué de tous les acteurs pouvant être intéressés par ces tracés. Le foncier sera aussi à considérer, car majoritairement privé.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Commune, AFPF, ONF

Indicateur(s) de suivi	Validation des orientations souhaitées et éventuellement travaux réalisés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 % Communauté de communes	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Mise en place des réunions de réflexion	Définition des tracés à l'aide d'étude terrain	Éventuellement travaux

ACTION 37	**Créer un comité extra communal avec l'ensemble des acteurs du tourisme pour définir une « feuille de route » propre à Vallorcine afin de l'intégrer dans l'Office de Tourisme intercommunal**	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	**PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES**

OBJECTIF GLOBAL 11	**Conforter et améliorer l'offre touristique**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
Fréquemment englobée dans la communication de l'office de tourisme mettant majoritairement CHAMONIX en avant, l'objectif de ce groupe de travail est de faire ressortir dans la communication intercommunale les aspects propres à Vallorcine, afin que la clientèle soit mieux orientée sur ce qu'est Vallorcine et ne croit pas que Vallorcine soit un hameau de Chamonix.	Création d'un groupe de travail ouvert à tous les acteurs du tourisme en présence des instances de l'Office de Tourisme intercommunal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Groupe de travail / Commune / Office de tourisme	Vallée du Trient tourisme

Indicateur(s) de suivi	Évolution de l'intégration de Vallorcine au sein de l'office de tourisme intercommunal en améliorant son positionnement touristique

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Mise en place à l'automne de la première séance du groupe de travail	Suivi	Suivi	Suivi

ACTION 38	Créer un véritable réseau de toilettes publiques	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 2	PROCURER DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES RÉPONDANT AUX BESOINS ÉCONOMIQUES DE LA COLLECTIVITÉ, DE LA POPULATION ET DES TOURISTES

OBJECTIF GLOBAL 11	Conforter et améliorer l'offre touristique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Au vu de la fréquentation touristique pendant certaines périodes, de nombreux lieux touristiques nécessitent l'implantation de toilettes publiques, à la fois pour éviter les nombreux excréments présents dans les environs, mais aussi pour diminuer les factures d'eau et d'assainissement pour les restaurants présents sur site.	Intégration dans chaque pôle touristique de toilettes publiques gratuites sur les sites suivants : - Le Buet - Le chef-lieu - L'Église - Barberine

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Communauté de communes et Régie de la Poya suivant implantations

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Dépose de permis de construire	Intégration de toilettes publiques dans le foyer de ski de fond du Buet	Construction des toilettes du Buet et de l'Église	Construction des toilettes du chef-lieu	Construction des toilettes de Barberine

ACTION 39	Réaliser avec la population et les différentes partenaires identifiés un scénario des aménagements à réaliser	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 12	Aménager le centre village

Contribution aux 17 ODD (*forte* ☐ *et modérée* ☐)	Contribution aux 5 Finalités du DD (*forte et modérée*)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le cadre des aménagements prévus dans le centre du village, intégrer à chaque étape d'avancée des réflexions la population du village ainsi que les acteurs du territoire pouvant apporter à la réflexion (Compagnie du Mont-blanc, UTMB, SNCF, etc.)	Mise en place de réunions publiques, des groupes de travail, des échanges entre les parties prenantes du projet, et permettre ainsi de monter un projet qui répondra totalement aux attentes du village.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune et communauté de communes, avec la participation des membres des ateliers participatifs	Communauté de Communes, bureau d'étude, office de tourisme, SNCF, CMB, UTMB, Vallée du Trient

Indicateur(s) de suivi	Amendement des documents prévus pour lancer les travaux par incorporation des réflexions émanant de la population et des acteurs concernés.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Création des groupes de travail et listing des partenaires concernés / Mise en place de réunions diverses	Suivi des discussions, poursuite des réunions / Intégration des réflexions des groupes de travail dans les études relatives aux aménagements prévus / enquête publique	

ACTION 40	Définir à l'aide d'un bureau d'étude un plan de financement et de phasage des travaux envisagés	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 12	Aménager le centre village

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Assisté des groupes de travail, recourir à un bureau d'étude complet et spécialisé dans le domaine, afin de définir un plan de financement précis mais aussi réaliser l'ensemble des autorisations administratives pour rendre opérationnel l'ensemble des réflexions produites par les groupes de travail et les partenaires (action 39).	Rédaction d'un dossier de demande de subvention pour lancer l'étude. Rendre opérationnelles et partagées les réflexions émanant des groupes de travail, qui seront animées par les prestataires du bureau d'étude. Organiser autant que nécessaire des réunions avec les instances concernées pour parvenir à une vision claire et précise de ce qui peut être fait.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune et communauté de Communes, avec la participation des membres des ateliers participatifs	Communauté de Communes, office de tourisme, CMB, UTMB, SNCF, …

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des cahiers des charges permettant de lancer les travaux.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
228 000 €	76 000 € répartis entre Commune et communauté de communes au prorata des compétences	152 000 € (État : Fond Friche)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Rédaction du document de demande de subvention / lancement de la rédaction du cahier des charges pour retenir un bureau d'études	Premières rencontres avec le bureau d'étude / première réunion publique / premières réunions avec les administrations	Suivi des discussions / rédaction des « possibles » / mise à l'enquête publique / rédaction des documents d'appel d'offre pour lancer les travaux en 2024 / définition d'un plan de financement intégrant l'ensemble des partenaires	Fin de la concertation et des réflexions / Lancement des travaux

ACTION 41	Réaliser les travaux	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 12	Aménager le centre village

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A la suite des concertations et des réflexions menées dans les actions 39 et 40, réaliser l'ensemble des travaux selon un phasage et un plan de financement clair.	Utiliser l'ensemble des réflexions pour suivre les travaux. Constituer un groupe de suivi des travaux entre la commune et la Communauté de Communes pour être en cohérence avec les orientations définies précédemment.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune et communauté de communes	Conseil départemental, région AURA, État

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des travaux

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Environ 5 000 000 €	Reste à charge réparti entre la communauté de communes et la commune dans le cadre de leurs compétences respectives	80 % estimés entre tous les acteurs (Région AURA, Conseil Départemental et État)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
			Lancement des premiers appels d'offre	Réalisation des premiers travaux et lancement des appels d'offres suivant, selon le phasage prévu dans l'étude préalable

NOTICE DE PRÉSENTATION DE PROJET

Projet de réaménagement du centre village / Vallorcine
Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

--oo0oo--

Table des matières :

1. Le projet ..... P. 4

A. Présentation générale ..... P. 4

- Objectif du projet ..... P. 4
- Contexte foncier général ..... P. 4
  - a) contexte visuel ..... P. 5
  - b) note descriptive ..... P. 9
- Accessibilité ..... P. 10

B. Le projet des Lierres ..... P. 10

- Présentation et objectifs de la zone ..... P. 10
- Contexte foncier ..... P. 12
- Règlementation de la zone ..... P. 12

C. Le projet centre-village ..... P. 12

- Présentation et objectifs de la zone ..... P. 12

- Sous-secteur : Place de la gare ..... P. 13
  Contexte foncier ..... P. 14
  Règlementation de la zone ..... P. 14

- Sous-secteur : Les Mélèzes ..... P. 14
  Contexte foncier ..... P. 15

Règlementation de la zone ..... P. 15

D. Le projet accueil télécabine ..... P. 16

- Présentation et objectifs de la zone ..... P. 16
- Contexte foncier ..... P. 16
- Règlementation de la zone ..... P. 17

E. Le projet de la Ruche ..... P. 17

- Présentation et objectifs de la zone ..... P. 17
- Contexte foncier ..... P. 18
- Règlementation de la zone ..... P. 18

F. Le projet de la Mairie ..... P. 19

- Présentation et objectifs de la zone ..... P. 19
- Contexte foncier ..... P. 19
- Règlementation de la zone ..... P. 20

G. Le projet parking du Tacul ..... P. 20

- Présentation et objectifs de la zone ..... P. 20
- Contexte foncier ..... P. 20
- Règlementation de la zone ..... P. 21

H. Transversal sur différents secteurs ..... P. 21

2. Notes budgétaires de l'opération ..... P. 22

3. Liste des annexes ..... P. 24

Le projet

A. Présentation générale :

- Objectif du projet

Afin de définir la faisabilité des différents projets d'aménagement prévus au centre du village de Vallorcine composé de bâtiments à rénover et de tènements à aménager, une étude est nécessaire pour définir à la fois la faisabilité, mais aussi l'enveloppe budgétaire et le phasage des travaux.

Cette étude permettra d'affiner les réflexions en cours depuis des années **(CF/Annexe 18 : étude centre village)**. Si elle concerne l'aménagement du centre du village, elle est en pleine cohérence avec la politique intercommunale, car elle intègre, à travers les particularités de Vallorcine, une manière de répondre à certaines problématiques intercommunales.

Le projet objet de l'étude se divise en secteurs, qui auront comme objectif de répondre à des demandes émanant de la population locale (logements, locaux artisanaux et commerciaux, salle communale, bureaux partagés, etc.), de la population touristique (point de fraîcheur, hébergement innovant, etc.) ainsi qu'aux exigences de l'ARS en matière d'accès aux soins.

La commune de Vallorcine, riche en foncier, ne peut malheureusement pas envisager de tels projets au vu de sa capacité budgétaire. En effet, une étude récente menée par le bureau KPMG montre l'incapacité d'investissement de la commune puisque la plupart de ses recettes fiscales sont directement reversées à l'intercommunalité. De plus, si la commune envisageait d'augmenter sa fiscalité, la population du village serait mise en difficulté, puisque si le revenu des habitants de Vallorcine est de 8 % supérieur à la strate, le coût de la vie y est bien plus élevé.

Sont expliquées ci-dessous les projets envisagés, secteur par secteur, afin de rendre plus claire la mission qui sera confiée au prestataire. À cette description, s'ajoutent de nombreux documents permettant de mieux comprendre les choix projetés.

En parallèle, une démarche participative avec la population engagée à travers l'adhésion de la commune dans la labellisation « Notre Village, Terre d'Avenir » rend encore plus légitime les choix qui sont présentés.

L'ensemble des réflexions lancées depuis plusieurs années doivent permettre, à travers cette étude, de répondre en matière de faisabilité et de phasage à des travaux afin que pour l'exercice 2024, les réponses soient apportées, tant en matière réglementaire que budgétaire.

- Contexte foncier général

Le tènement identifié d'un seul tenant concerne le centre du village de la commune de Vallorcine.

La zone s'étend sur plusieurs secteurs dénommés comme suit :

a) Contexte visuels :

--oo0oo--

- **Les Lierres:**

--oo0oo--

- Le centre en deux sous-secteurs :

- **la place de la Gare :**

- **Les Mélèzes :**

--oo0oo--

- **La gare :**

6

--oo0oo--

- **Télécabine :**

--oo0oo--

- Le Tacul :

--oo0oo--

Bâtiment « La Ruche »

Salle des fêtes :

Niveaux supérieurs :

--oo0oo--

- **Bâtiment Mairie :**

L'ensemble du tènement objet de l'étude intègre à la fois du foncier public, mais aussi un bâtiment SNCF, et des parcelles privées.

Entouré par des zones pastorales, cet ensemble comprend en son sein des résidences touristiques, des logements sociaux, et de nombreux bâtiments communaux (chaufferie biomasse bois, mairie, école et périscolaire, salle communale, bibliothèque).

- **Annexe 2 – PLU – Règlement graphique**

Cette zone est à la fois desservie par la route internationale départementale RD 1506 et par la ligne ferroviaire Franco-Suisse Saint-Gervais Martigny. L'objectif est de prendre avantage de la ligne ferroviaire et de limiter l'accès à Vallorcine par la voiture, cependant, une convention avec la Compagnie du Mont-Blanc nous oblige à mettre à disposition de l'activité « ski » 300 places de stationnement, qui aujourd'hui obstruent la place du village. L'idée est donc de mettre en souterrain ces emplacements afin de redonner vie au cœur du village.

L'objectif de cette étude est de répondre aux problématiques économiques touristique et non touristique, mais aussi en matière de besoins d'accès aux services publics, de stationnement et de logements.

Il est à noter que le PLU est en grande partie compatible, mais qu'une modification est en cours de réalisation et sera soumise à l'enquête publique avant l'été 2022.

L'ensemble du tènement est viabilisé, avec les réseaux humides, secs, et un réseau de chaleur de biomasse bois.

Une OAP qui suit le sens des aménagements projetés est inscrite dans le PLU validé le 25 février 2020.

- **Annexe 2 – PLU – OAP**

- Accessibilité

La commune de Vallorcine est traversée de part en part par la route internationale départementale D1506, reliant Genève à Martigny et passant par Chamonix. Le village représente donc un lieu de passage important traversé par une population majoritairement touristique.
Outre l'accessibilité par l'automobile, la commune de Vallorcine est desservie toute l'année par la ligne SNCF Saint-Gervais-les-Bains-Le Fayet – Vallorcine - Martigny permettant l'accès au secteur. L'ensemble des projets de réaménagement se trouve à seulement quelques minutes à pied de la gare.

Vallorcine comprend de nombreuses zones de stationnement réparties tout le long de la commune, au départ des zones d'activité touristique.
Au vu des évolutions de fréquentation, ces zones de stationnement sont fréquemment surchargées ; il est à noter que le trafic présent sur la route départementale est de plus en plus important

La commune et l'intercommunalité se sont engagées dans une démarche de transfert des déplacements routiers vers la ligne ferroviaire, et la commune devrait mettre en place dès l'hiver 2021/2022 une tarification du stationnement allant dans ce sens.

- **Annexe 4 – Communication stationnement – train**

B. Le projet des Lierres :

Présentation & objectifs de la zone

Ce tènement est un des rares tènement plat de Vallorcine. À la suite de la révision du PLU qui n'a validé à l'urbanisation aucune zone agricole, cette zone NALS permet de répondre et de continuer l'activité de plein-air/buvette qui y est installée depuis des décennies.

Située au bord de la route internationale départementale RD 1506 et en face de la gare SNCF de Vallorcine, cette zone doit s'aménager pour devenir accueillante et avenante.

- **Annexe 1 – Cadastre – Les Lierres**

Un ruisseau émanant principalement d'une surverse d'un captage d'eau potable et ayant déjà été aménagé par le passé permettrait, après discussion avec les services compétents de la DDT, d'envisager la création d'un point d'eau type « petit lac » qui saura répondre aux demandes des acteurs touristiques en matière de point de fraîcheur.

- **Annexe 5 - Plan d'action touristique 2021-2027 - Offre autour de l'eau**

Cette zone et ses aménagements sont destinés à une population familiale à la fois locale (intercommunale) mais aussi touristique, puisque les clients actuels de la zone sont principalement de passage.

Enfin, la buvette installée aujourd'hui voit son contrat d'occupation du domaine public délivré en 2021 pour 3 ans s'arrêter fin 2023, libérant de toute occupation la zone pour 2024.

Considérant qu'est déjà présent sur cette zone un terrain multisport et un terrain de pétanque, les réflexions des membres du conseil municipal croisées avec celles des ateliers participatifs ont permis de définir les activités à y implanter. Outre la création d'un point d'eau, des aires de jeux destinés aux plus petits sont envisagées (tir à l'arc, jeux d'eau, jeux en bois (photo), etc.). Le terrain de stationnement présent aujourd'hui serait enlevé et totalement végétalisé, permettant d'accueillir des événements culturels et sportifs et de rendre cette zone vivante.

Une structure ouverte charpentée en bois permettrait d'abriter une buvette qui serait mise à bail à un prestataire extérieur, mais aussi l'installation d'un point de pique-nique type « barbecue partagé » gratuit afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de partager un moment convivial.

La création d'une société coopérative type SCOP est envisageable ; en effet, le foncier n'étant pas totalement propriété de la commune, les propriétaires concernés pourraient être « actionnaires » du projet. Toutefois, afin de se prémunir d'un éventuel refus des propriétaires, la zone a été définie en « emplacement réservé » dans le cadre du PLU.

En option, une réflexion de parcours dit « romantique » pourrait être envisagée, en créant un cheminement traversant la rivière de l'Eau Noire, utilisant la présence d'une petite île dans la rivière. En effet, aménager cette petite île avec plantes et bancs pourrait rendre ce passage exceptionnel.

La majorité des aménagements étant situés en zone rouge du PPRa, cette activité de plein air ne sera ouverte qu'en période estivale.

Enfin, en coordination avec le projet communal de développement du tourisme de pêche, cette zone centrale et à proximité directe de la rivière apparaît comme complémentaire.

Contexte foncier :

Cette zone a été durant des décennies concernée par l'activité nordique et des activités d'accueil touristique tels que location de vélo, buvette ou tir à l'arc.

L'hiver, le manque de neige a orienté la communauté de communes, compétente en matière d'activités nordiques, à déplacer le foyer de ski de fond sur le haut du village, au hameau du Buet qui, situé à 1350 m d'altitude environ, offre un mois supplémentaire à la saison nordique (plus de neige et moins de soleil).

L'été, la zone des Lierres a par le passé accueilli des locations de vtt, des activités de tir à l'arc. Aujourd'hui, seule une activité de buvette est installée avec une activité annexe de « balade à poneys » et de jeux gonflables.

Réglementation de la zone :

- **Annexe 2 – PLU – Zone Nals**
- **Annexe 3 – PPR – Lierres**

C. Le projet centre village :

Présentation & objectifs de la zone

Pour plus de clarté, ce secteur se divise en deux sous-secteurs : "place de la Gare" et "Mélèzes"

Une convention due à l'activité des remontées mécaniques oblige la commune à avoir disponibles 500 places de stationnement **(CF/Annexe 19 et 20 convention remontées mécaniques et Avenant)**. Sans savoir sur quelle partie du centre-village l'installer, l'objectif envisagé par la commune est de créer un parc de stationnement souterrain, afin que ces 500 places ne viennent pas impacter visuellement le cœur du village. Par ailleurs, le stationnement souterrain permet aussi l'économie d'heures de déneigement, non négligeables à Vallorcine, situé à 1250m d'altitude.

Dans les deux sous-secteurs ci-dessous, outre le raccordement au réseau de chaleur biomasse pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, des réflexions sur l'implantation de centrales solaires devront être étudiées.

Enfin, les deux sous-secteurs sont séparés par un petit ruisseau aménagé ; ce ruisseau peut devenir un atout original dans le cadre de l'aménagement de la place (photo).

Sous-secteur : Place de la gare

Un lieu de vie ; tel est l'objectif du réaménagement de la place de la gare. Aujourd'hui complètement utilisé comme parking, été comme hiver, il semble primordial de revoir cette place pour lui donner vie. C'est un lieu multimodal central pour le village car il comprend le départ des remontées mécaniques, la gare SNCF et l'arrêt de Bus.

- **Annexe 1 – Cadastre – Gare**

Plusieurs activités présentes aujourd'hui sur la place permettent de définir les aménagements à réaliser.

Sur le même thème de « point de fraicheur », l'implantation d'une fontaine y est envisagée.

La SNCF étant en pleine rénovation de son bâtiment, le restaurant de la gare sera rénové pour redevenir un « Buffet de la Gare », ouvert sur la place (fin de travaux prévus pour l'hiver 2022/2023).

Aussi, de nombreux événements ont lieu sur cette place, et d'autres événements aimeraient s'y implanter. C'est pourquoi envisager l'implantation d'une structure type "chapiteau" permettant d'accueillir ces événements est cohérente. Cependant, l'envie de laisser un espace « ouvert » impose d'une part, la réalisation d'une partie de la structure amovible et d'autre part, une partie fixe en bois "charpentée" et ouverte.

La création récente (2018) d'un marché de producteurs locaux aurait d'ailleurs toute sa place dans ce lieu, d'autant que la présence de producteurs Valaisans pourrait venir étoffer l'offre.

Autour de ces aménagements, la place serait totalement végétalisée, avec des essences locales de plantes fruitières et végétales comestibles, offrant une image cohérente avec la politique agricole biologique soutenue par la commune depuis des années via une Association Foncière Pastorale et Forestière dynamique.

Enfin, la rénovation de la Gare SNCF prévoit, sur les deux niveaux supérieurs, la création/rénovation de plusieurs logements locatifs sociaux. Le bâtiment de la gare, seul bâtiment conséquent présent sur ce tènement, sera raccordé au réseau de chauffage biomasse bois communal pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire **(cf/annexe - 6 : Aménagement projeté de la gare de Vallorcine)**

Un autre bâtiment présent sur la place est un ancien local pour ordures ménagères qui sera réhabilité en toilettes publiques **(cf/annexe - 16 : déclaration préalable toilettes publiques)**.

Il est à noter que cette zone est traversée par un axe routier permettant l'accès au hameau du « Plan Envers ». Cet axe, qui devra être conservé, sera intégré au tènement sans pour autant y apporter une gêne.

Contexte foncier

La place de la gare est entourée par plusieurs zones urbanisées ;

À l'Est : le bâtiment de la gare comprend une salle d'accueil de la clientèle ferroviaire, un restaurant type « buffet de la gare » en cours de rénovation (prévision de fin de travaux automne 2022), ainsi que deux niveaux R+1 et R+2 permettant la réalisation de logements (environ 8 logements).

- **Annexe 6 – Aménagement projeté de la gare de Vallorcine**

Au Nord : la présence d'un bâtiment totalement rénové en 2017 comprend 6 logements sociaux en locatif et une Maison d'Assistantes Maternelles avec jardin.

À l'Ouest : la rivière de l'Eau Noire est une limite naturelle : considérée comme rivière « en très bon état », sa berge est faite d'un mur en pierre taillées à rénover ; ces berges offrent un espace naturel préservé où sont implantés des espaces de « pique-nique » et des bancs, souvent occupés par les passants.

Au Sud : un ruisseau délimite la zone, mais la principale bordure concerne le bâtiment des « mélèzes » ancien centre de vacances désaffecté, propriété de la commune.

Réglementation :

- **Annexe 2 – PLU – zone UE (pour la place)**
- **Annexe 2 – PLU – zone Ua & Uat (pour la gare)**
- **Annexe 3 – PPR – La gare**

Sous-secteur : Les Mélèzes

L'ensemble de ce tènement, en proximité direct avec la gare SNCF, est envisagé pour implanter de l'activité économique :

Une partie cette friche sera vendue afin de voir naître un hébergement type « Hostel » ; en effet, ce type d'hébergement est en plein essor, et quasiment inexistant sur le territoire intercommunal ; il n'y aurait donc pas de concurrence nouvelle, mais plutôt un étoffement de l'offre d'hébergement touristique. Cet axe de développement d'hébergement touristique est largement défendu dans l'étude menée pour le compte de la communauté de communes sur l'hébergement touristique.

De plus, l'étude de *In Extenso* **(CF/ Annexe 7 – Étude de l'hébergement touristique de la vallée de Chamonix Mont-Blanc)** permet également d'affirmer une forte croissance des voyages et des loisirs chez les jeunes. Par le revenu en croissance des jeunes actifs et des contraintes familiales faibles (le voyage devient plus accessible), les jeunes représentent environ 15% des visiteurs étrangers en France et en croissance dynamique (+10% par an dans le monde). Le projet de l'Hostel permettra de répondre à l'émergence d'une clientèle nouvelle tout en s'adaptant à leur mode de consommation.

L'autre partie du bâtiment répondra elle aussi à une étude menée au sein de la communauté de communes : étude orientée sur la définition des « fuites économiques ». En effet, dans cette analyse économique du territoire, il a été mis en avant la difficulté de pouvoir accueillir sur le territoire des locaux disponibles pour l'implantation d'entreprises de commerce et de service orientées vers les acteurs du tourisme et leurs clientèles. Il a été fait constat dans cette étude que réimplanter sur le territoire des acteurs économiques répondant à la demande augmenterait l'économie du territoire dans son ensemble tout en diminuant l'impact environnemental dû au transport des entreprises venant d'autres territoires plus ou moins lointains. **(cf/Annexe 14 - Étude des fuites économiques de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc)**

A ce constat, la difficulté accrues d'année en année de se loger enrichit la réflexion du projet économique pouvant être installé sur cette zone et permet d'aboutir la réflexion du projet de réhabilitation de cette friche en l'orientant vers la création de locaux artisanaux/commerciaux absents du territoire communal et/ou intercommunal auxquels seront adjoints des logements, permettant ainsi de répondre aux deux problématiques citées ci-dessus et de pérenniser leur installation. L'objet de ces travaux consiste à mettre en location ces locaux économiques et non les vendre, afin de s'assurer sur le long terme de leur orientation d'activité.

En précision au projet urbanistique, l'ensemble des bâtiments seront eux-aussi raccordés au réseau de chaleur biomasse communal pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

- **Annexe 1 – Cadastre – Les Mélèzes**

Contexte foncier

Ce tènement de quelque 8000 m² comprend un ancien centre de vacances désaffecté, qui sert aujourd'hui de stockage pour le matériel communal (sous-sol) mais aussi de centre d'entraînement pour les sapeurs-pompiers du groupement de la haute vallée de l'Arve. Derrière ce bâtiment, la communauté de commune a installé deux bennes, une pour les déchets verts et une pour le carton.

Sont aussi présents sur ce tènement une benne de récupération d'habits et un point d'apport volontaire d'ordures ménagères.

Réglementation :

- **Annexe 2 – PLU – Zone Ua & Uat**
- **Annexe 3 – PPR – Les Mélèzes**

D. Le projet télécabine

Présentation & objectifs de la zone

Cette zone est centrale dans le déplacement doux des personnes, car située en face du départ des remontées mécaniques, mais aussi à la sortie du quai de la gare et de l'arrêt de bus d'un côté et à l'accès du restaurant de la résidence de tourisme de l'autre.

- **Annexe 1 – Cadastre – Zone télécabine**

Les aménagements projetés sur cette zone sont orientés vers des aménagements simples, originaux, invitant à « mêler » les personnes susceptibles d'y passer.

Le mobilier urbain à installer serait réalisé par les employés communaux avec du bois local, et la végétalisation serait remplie de plantes locales, si possible comestibles (framboisiers, cerisiers, cassissiers, etc.).

Ces aménagements prévus sur le tènement communal seront construits en parfaite coopération avec la résidence de tourisme voisine ; en effet, la délimitation des parcelles n'est pas fidèle à la réalité du terrain pour les personnes, et concevoir ces aménagements ensemble permettra une meilleure intégration dans le site sans rupture.

Par ailleurs, en face du départ des télécabines, une buvette installée depuis 2020 permet, en saison hivernale seulement, une activité de petite restauration/buvette. Le contrat d'occupation du domaine public actuel se termine pour le printemps 2024, date retenue pour lancer les travaux.

Contexte foncier :

Limitrophe avec les jardins de la résidence de tourisme « DORMIO », ce tènement est la zone d'accueil des clients de remontées mécaniques, mais aussi une zone d'attente pour la gare et le bus.

Aujourd'hui considérée comme « terrain vague », le terrain est souvent en mauvais état (boue, glace, etc.) dû au manque d'aménagement, ce qui offre aujourd'hui une mauvaise image aux clientèles concernées.

Règlementation :

- **Annexe 1 – PLU – Zone Ua & Uat**
- **Annexe 3 – PPR – Télécabine haut**

E. Le projet La Ruche

Présentation & objectifs de la zone

Ce bâtiment est central dans la commune puisqu'il abrite l'école, la bibliothèque, la salle des associations et la salle des fêtes.

La salle des fêtes nécessite de gros travaux et une rénovation lourde, qu'il s'agisse de la toiture fuyante ou de l'isolation. Le projet consiste à redimensionner cette salle, équipée d'une cuisine professionnelle à conserver, et lui donner un aspect « bois » plus en adéquation avec la salle du périscolaire située de l'autre côté du bâtiment. Ainsi, l'aspect métallique-verre de la salle actuelle serait revu et corrigé pour ressembler à une salle des fêtes de montagne en bois.

De nombreuses demandes de réalisation d'événements (privés et associatifs) sont recensées chaque année, malheureusement sans concrétisation vu de la qualité de la salle.

Aussi, considérant le climat parfois rude présent à Vallorcine, cette salle serait prioritairement mise à disposition des enfants de l'école en cas de mauvais temps.

De plus, il est d'importance de répondre, dans les aménagements, aux exigences que le PCS impose en matière de salle de sauvegarde et d'abris des personnes sinistrées en cas de risque majeur avéré (matériel de repos, de restauration, réserve alimentaire de première urgence, connexions, etc.).

Deux autres espaces sont projetés à rénovation :

Le premier étage au-dessus de l'école est accessible par escalier extérieur et ascenseur. Nous pouvons donc considérer ce lieu comme disponible pour répondre à des besoins de locaux recevant du public. À la suite de l'avis de l'ARS concernant le manque de locaux médicaux sur la commune, un rapprochement avec les praticiens du cabinet d'Argentière (commune voisine de Chamonix Mont-Blanc) a été opéré afin d'organiser à minima une permanence par semaine dans le village.

- **Annexe 11 – Avis de l'ARS**

Considérant qu'un local médical ne nécessite pas toute la surface disponible à ce niveau, de nombreuses demandes (émanant majoritairement des résidents secondaires dans l'optique de prolonger leurs séjours) ont été formulées pour réaliser des bureaux partagés type « coworking ». Fort d'une DSP intercommunale garantissant un développement de la fibre optique dans les tous prochains mois, l'implantation de bureaux partagés dans le reste de la surface permet de rendre toute son utilité à cet espace disponible répondant aux normes ERP.

- **Annexe 12 – Espace de Coworking**

Le deuxième niveau au-dessus de l'école représente la même surface. Situé sous le toit, lui-même à rénover, l'occupation serait donnée par la réalisation de deux appartements : un pour le praticien venant en renfort médical du cabinet d'Argentière durant la saison touristique, l'autre étant mis à disposition des employés des administrations (école ou collectivité).

Si l'ensemble des raccordements sont réalisés pour ces deux niveaux (réseaux secs, humides et de chaleur), la rénovation projetée est totale (thermique, aménagement intérieur, huisseries, toit).

- **Annexe 1 – Cadastre – La Ruche**
- **Annexe 8 – Plan de La Ruche**

Contexte foncier :

Ce bâtiment de propriété communale comprend :

- une bibliothèque rénovée

- une salle de périscolaire rénovée

- une école rénovée

- une salle mise à disposition des associations rénovée et équipée

- une salle des fêtes à rénover (fuite du toit, espace mal dimensionné et mal-accessible) utilisée par les enfants de l'école

- deux niveaux supérieurs non utilisés

- une cour d'école fermée végétalisée à aménager

- des sous-sols pour stockage de matériel à rénover

Ce bâtiment nécessite une totale rénovation thermique ainsi que la rénovation des toitures et de certaines huisseries.

Règlementation :

- **Annexe 2 – PLU – Zone Ue**
- **Annexe 3 – PPR – La Ruche**

F. Le projet de la Mairie

Présentation & objectifs de la zone

Si la rénovation thermique de la Mairie est d'ores et déjà lancée et a recueilli des subventions non négligeables de l'État pour se faire, l'intérieur reste à réaliser.

L'implantation de nouveaux bureaux semble indispensable, du fait de l'accroissement de l'activité, de l'omniprésence des élus qui font aussi, comme dans toute petite commune, le travail des services que l'on n'a pas, mais aussi le bureau de travail des agents techniques et du garde champêtre recruté en juillet 2021. Par conséquent, un espace situé au R-1 serait destiné à accueillir ces nouveaux bureaux.

Au R+1 et R+2, deux zones sont disponibles pour être aménagées ; au vu de la difficulté de se loger dans la vallée, et considérant les difficultés de pouvoir loger les employés communaux, deux à trois logements pourraient être envisagés. La volonté du conseil municipal est de faire réaliser ces logements dans le cadre des critères de logements sociaux.

L'ensemble du bâtiment, qu'il s'agisse de la salle de répétition de l'harmonie située au sous-sol, mais aussi la salle des mariages, les bureaux actuels ou encore le couloir d'accueil sont dans un état de vétusté avancé, et il semble cohérent de profiter de la réalisation des travaux de création/rénovation des logements et bureaux pour redonner peau-neuve à ces locaux.

Aussi, l'accessibilité aux différents niveaux de ce bâtiment nécessitent l'implantation d'un ascenseur qu'il faudra réussir à implanter dans un bâtiment datant de 1910 et n'ayant subi que peu de petites rénovations.

Enfin, la particularité géographique et topographique de la commune oblige la municipalité à s'organiser au mieux en cas de risque majeur ; en ce sens, sécuriser les réseau téléphoniques et électriques au sein du bâtiment sont, comme la construction d'une salle "Poste de Commandement Communal", d'une "chambre mortuaire" et de toute salle et aménagement nécessaire à une gestion de crise.

- **Annexe 1 – Cadastre – La Mairie**
- **Annexe 9 – Plans de la Mairie**

Contexte foncier :

Hébergeant les services administratifs de la commune, la Mairie héberge aussi la salle de répétition de l'harmonie municipale, ainsi qu'un local technique et un appartement vétuste d'environ 54 m².

Trois espaces ne sont pas utilisés : un d'environ 50 m² au niveau R-1 et l'ensemble de l'espace situé sous les combles, d'une surface d'environ 110 m².

Ce bâtiment nécessite une totale rénovation thermique, considérant que la réfection du toit a été réalisé en 2020 ainsi que la majorité des huisseries.

Règlementation :

- **Annexe 2 – PLU – Zone Ue**

- **Annexe 3 – PPR – Mairie**

G. Le projet du parking du Tacul

Présentation & objectifs de la zone

Actuellement terrain stabilisé utilisé en période de forte affluence comme zone de stationnement, la commune souhaite faire de ce tènement, situé entre la résidence de tourisme DORMIO et l'école, une zone d'activités ludiques pour jeunes.

- **Annexe 1 – Cadastre – Parking du Tacul**

Par conséquent, et en complément du développement de l'activité VTT en cours sur le territoire communal avec l'ouverture d'une piste de descente cet été 2021, l'étude réalisée au sein de la communauté de commune envisage, outre la création de nouveaux itinéraires "enduro" l'implantation d'un « pumptrack » aux aspects naturels spécifiques à Vallorcine, idée que nous reprenons ici. À cette activité, une petite rampe de skate pourrait aussi être implantée.

- **Annexe 10 – Rénovation de l'offre VTT – Vallorcine**

Vallorcine étant éloigné de la MJC de Chamonix et des activités destinées aux jeunes de manière générale, l'implantation d'un petit chalet type mazot (4x4m maximum) est envisagé, permettant aux jeunes du village de se retrouver.

Considérant la proximité des résidences de tourisme et l'aspect estival de cette zone, il n'est pas prévu d'éclairage public la nuit.

Dans cet espace, seront aussi aménagées quelques places de stationnement permettant aux parents d'amener leurs enfants à l'école et d'aller les chercher.

Il est à noter qu'une salle d'escalade dite « de bloc » est en cours de discussion entre une association d'escalade et la résidence afin de construire ensemble une nouvelle activité sportive, touristique et utilisable été comme hiver, quel que soit le temps.

Contexte foncier :

Ce tènement est aujourd'hui concerné par des zones de stationnement ; il permet à la fois le stationnement nécessaire aux remontées mécaniques et à la résidence de tourisme mitoyenne.

Considérant l'implantation d'une passerelle permettant à cette zone d'être reliée au bâtiment de « La Ruche » où se situe l'école et la bibliothèque, les parents d'élèves utilisent aussi ce parking.

Réalisé en stabilisé, le tènement n'est pas à ce jour imperméabilisé.

Réglementation :

- **Annexe 2 – PLU – Zone Ue**

- **Annexe 3 – PPR – Parking du Tacul**

H. Transversal sur les différents secteurs :

Trois sujets d'aménagement impactent l'ensemble des secteurs cités plus haut :

- Un cheminement doux, réservé aux petites promenades que l'on pourrait dire « digestives » est envisagé de part et d'autre de la rivière. Ces aménagements seront légers, car les passerelles traversant la rivière sont aujourd'hui déjà présentes, et le cheminement aussi ; il s'agira alors juste d'embellir les zones et les rendre praticables en fauteuil roulant et poussettes.

- Un aspect fleurissement avec des plantes comestibles est aussi envisagé ; en effet, dans la mesure où la commune a un budget fleurissement chaque année, fleurir la commune avec des plantes comestibles semble être en cohérence avec la politique agricole menée par l'AFPF de Vallorcine qui compte en son sein un maraîcher et un agriculteur bovin bio. Deux autres agriculteurs complètent l'activité, et des discussions sur l'implantation d'une chèvrerie sont en cours.

- Les aménagements de type « mobiliers urbains » seront réalisés par les employés communaux et par le bois de Vallorcine. En effet, dès l'année 2019, des arbres (mélèzes et épicéas) ont été coupés et sciés dans le cadre de travaux forestiers. En 2022, 150m3 de bois seront coupés dans le cadre des coupes organisées par l'ONF et destinées à la population et la commune, afin de construire et aménager avec du bois local.

EN CONCLUSION :

Directement inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis des années par la commune et la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, ce projet se veut être un complément d'envergure pour l'attractivité du territoire, mais aussi un complément à l'offre déjà présente dans la vallée de Chamonix.
La filière pêche, la filière bois, le développement du numérique, la création de locaux commerciaux et/ou artisanaux ainsi que la création d'un nouvel hébergement touristique inexistant dans la vallée, la création de logements sociaux dans une zone touristique particulièrement tendue et la réponse cohérente d'accès aux soins et de gestion de crise sont inscrits dans une démarche vertueuse d'un point de vue environnemental, mais aussi en matière de consommation de l'espace.
Ce projet majeur pour la commune de Vallorcine est un projet d'envergure pour le territoire intercommunal, mais aussi d'importance pour les personnes entrant en France par les axes routiers et ferroviaires présents sur le territoire communal.
Enfin, structuré dans une démarche exemplaire d'implication de la population locale, ce projet sera générateur d'emplois et permettra à Vallorcine de rester un village vivant, empêchant de fait la gentrification constatée dans l'ensemble des zones touristiques célèbres comme l'est la Vallée de Chamonix.

2. Note budgétaire de l'opération :

Une analyse financière et fiscale a été menée par la communauté de communes et le bureau KPMG pour le compte de l'intercommunalité mais aussi pour le compte des communes membres.

Il en ressort que la commune de Vallorcine, éprouve d'importantes difficultés budgétaires.

Les scénarios sont multiples pour répondre à cette situation difficile, et l'élaboration d'un pacte financier et fiscal est en cours de rédaction au sein de la communauté de communes.

D'une manière générale, on pourrait rapidement déduire de cette analyse que la commune de Vallorcine n'a qu'à augmenter sa fiscalité pour répondre à cette situation, mais cette augmentation de fiscalité doit être réfléchie en considérant la population de la commune qui certes, a des revenus plus élevés de 8 % de la moyenne des communes de la strate, mais aucun chiffre précis dans ces études ne permet de définir le coût de la vie imposée aux personnes habitant à Vallorcine. En effet, ce coût de la vie est nettement plus élevé qu'ailleurs, puisque nous sommes à 10 minutes (7,2Km) de la première supérette située à Argentière, elle-même utilisant des prix dignes d'une station de sport d'hiver. En parallèle, l'ensemble des matériaux de livraison sont logiquement bien plus élevés, car la livraison et les quelque 14 Km (aller-retour) nécessaires à une livraison à Vallorcine ont un coût.

En conclusion, la fiscalité ne semble pas un levier qui saura répondre à l'ensemble des problématiques de la population, puisqu'elle mettra cette même population dans une situation difficile.

Reste la fiscalité directement reversée à la communauté de communes :

Si lors de la création de la communauté de communes en 2010, le produit fiscal de Vallorcine dédié à la communauté de communes était de 540 315 €, il représente en 2019 971 525 €, soit une augmentation de 80 %. Cette somme représente aussi 82,7 % du budget de fonctionnement de la commune, élevé en cette même année 2019 à 1 174 580 €.

Aussi, la grande majorité des compétences de la communauté de communes ne concernent pas les problématiques citées plus haut pour Vallorcine, nous pouvons donc conclure que ces 971 525 € ne sont pas directement mobilisables pour répondre aux problématiques des habitants de Vallorcine, ni même à la commune.

En pièce jointe à cette note, vous trouverez la situation de la commune en 2019.

- **Annexe 13 – Analyse financière 2019**

En conclusion, si la commune de Vallorcine est riche en foncier, et trouve, dans chaque partie de ce foncier, une utilisation qui saura répondre à des problématiques de la population et/ou de l'activité économique, la commune ne peut sérieusement entreprendre aucun projet d'investissement.

La seule solution pour réaliser ce projet d'envergure, est de finaliser en cohérence avec les situations des communes membres un réel pacte financier et fiscal, mais aussi de mettre à la charge de la communauté de commune les investissements relatifs à ses compétences.

C'est pourquoi, si la commune de Vallorcine lance aujourd'hui cette étude sur la faisabilité de l'opération du centre-village, elle doit le faire appuyer par la communauté de communes, avec son soutien moral et financier.

En tout état de cause, cette étude est le fondement même de toute discussion ultérieure avec la communauté de Communes, c'est pourquoi la commune sollicite du plan de relance sur le fond friches une subvention maximale pour que les discussions puissent être lancées.

BUDGET PRÉVISIONNEL : (en attente de chiffrages précis)

Études de préfiguration : 90 000 €

Étude pré-opérationnelle : 40 000 €

Étude de faisabilité : 60 000 €

Coût total de l'opération : 190 000 €

Subvention demandée : 80% soit 152 000 €

Fonds propres : 38 000 €

3. Liste des annexes :

ANNEXE 1 – Cadastre

- Les Lierres
- La gare
- Les Mélèzes
- Accueil télécabine
- La Ruche
- La Mairie
- Le Parking du Tacul

ANNEXE 2 – PLU

- Zone Nals
- Zone Ua et Uat
- Zone UE
- Règlement graphique
- OAP

ANNEXE 3 – PPR

- Les Lierres
- La gare
- Les Mélèzes
- Accueil télécabine
- La Ruche
- La Mairie
- Le Parking du Tacul

ANNEXE 4 – Communication stationnement - train

ANNEXE 5 – Plan d'action touristique 2021-2027 - Offre autour de l'eau

ANNEXE 6 – Aménagement projeté de la Gare de Vallorcine

ANNEXE 7 – Étude de l'hébergement touristique de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

ANNEXE 8 – Plans de La Ruche

ANNEXE 9 – Plans de la Mairie

ANNEXE 10 – Rénovation de l'offre VTT – Vallorcine p.39-44

ANNEXE 11 – Avis de l'ARS

ANNEXE 12 – Espace de coworking

ANNEXE 13 – Analyse financière 2019

ANNEXE 14 - Étude des fuites économiques

ANNEXE 15 - Carte du tènement concerné par l'étude

ANNEXE 16 - Plans déclaration préalable des toilettes publiques

ANNEXE 17 - Devis désamiantage bâtiment "Les Mélèzes"

ANNEXE 18 - Étude centre-village CAUE 2016

ANNEXE 19 - Convention remontées mécaniques

ANNEXE 20 - Avenant convention remontées mécaniques

ACTION 42	Rénovation des refuges et des buvettes communales	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 13	**Garantir le maintien de l'identité architecturale et paysagère de la commune en favorisant les réhabilitations et la mise en valeur du patrimoine communal**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Commune touristique depuis des décennies, Vallorcine compte dans son patrimoine deux refuges et une buvette. Depuis des décennies, les conseils municipaux se sont succédés et ont entrepris la réalisation de projets, oubliant la rénovation des bâtiments propriété de la commune. Face à ces constats, il est urgent d'entreprendre la rénovation des refuges et buvettes, à la fois pour conserver le bâtiment en bon état, mais aussi en améliorer la qualité afin de répondre aux exigences actuelles en	-Pour le refuge de Loriaz : Une DSP englobe à la fois l'exploitation et les travaux d'amélioration du bâti. La commune restant en charge des travaux de « gros-œuvre ». -Pour le refuge de Bérard : La commune envisage une réhabilitation complète du bâtiment avec amélioration des moyens d'exploitation pour les gardiens, et agrandissement du bâtiment. -Pour la buvette de la cascade : Située sur un chaos de blocs rocheux instables, la commune envisage de

matière de service et de confort, sans oublier les mises aux normes.	déposer un permis de construire permettant par la suite de rédiger une DSP pour faire réaliser les travaux par un tiers qui en assurera l'exploitation pendant plusieurs décennies, à définir selon l'investissement nécessaire à la réalisation du bâti.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et /ou délégataire	Conseil départemental, région AURA, État

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des travaux et/ou signature des DSP

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Loriaz : environ 250 000 € Bérard (refuge) : environ 500 000 € Bérard (buvette) : environ 10 000 € (architecte et rédaction dossier DSP)	760 000 €	80 % estimés entre tous les acteurs (Région AURA, Conseil Départemental) pour les travaux de Bérard (refuge) et Loriaz

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Choix du bureau d'études pour les travaux du refuge de Bérard / Rédaction du dossier « STECAL » permettant l'implantation de la future buvette de Bérard / Suivi des travaux en	Rédaction des documents d'appel d'offre pour les travaux du refuge de Bérard / Modification du PLU pour intégration de la buvette de Bérard / Poursuite des engagements contractuels	Réalisation des travaux au refuge de Bérard / Lancement de la mise en concurrence pour la buvette de Bérard / Poursuite des engagements contractuels dans le cadre de la DSP au	Nouvelle DSP pour le refuge de Bérard / Commencement des travaux par un délégataire pour la buvette de Bérard / Poursuite des engagements contractuels dans le cadre de la DSP au

	cours par le délégataire de Loriaz	dans la DSP avec le refuge de Loriaz	refuge de Loriaz	refuge de Loriaz

ACTION 43	Valorisation du petit patrimoine bâti	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 13	Garantir le maintien de l'identité architecturale et paysagère de la commune en favorisant les réhabilitations et la mise en valeur du patrimoine communal

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Du petit patrimoine est présent sur le territoire communal : oratoires, croix, fontaine privée, sculpture en bois, roues des anciens moulins… Ce petit patrimoine est implanté sur diverses parcelles, privées comme publiques. Recenser et lister l'ensemble du petit patrimoine bâti (public et privé) et en assurer la conservation et la mise en valeur.	Réalisation d'une étude à l'échelle de l'intercommunalité et l'intégrer dans le PLU.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes (étude) et commune (intégration dans le PLU)	Communauté de communes

Indicateur(s) de suivi	Intégration dans le PLU

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
5000 €	0 €	100 % Communauté de communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Lancement de l'étude et recensement	Rédaction des articles à intégrer dans le PLU et intégration dans le PLU		

ACTION 44	Mise en valeur du hameau du Clos	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 13	Garantir le maintien de l'identité architecturale et paysagère de la commune en favorisant les réhabilitations et la mise en valeur du patrimoine communal

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Le hameau du Clos intègre l'Église, son paravalanche (« turne »), le presbytère et le cimetière. Ce hameau est situé en plein couloir d'avalanche, et rend unique son architecture dans son ensemble.	Rénovation de l'Église en cours, rénovation du presbytère à venir, puis classement au titre des monuments historiques. S'en suivront la rénovation du paravalanche et des murs du cimetière, ainsi qu'un parcours piéton adapté.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Région (dès classement), fondation du patrimoine, conseil départemental

Indicateur(s) de suivi	Chaque étape : fin des travaux de l'Église, lancement des travaux sur le presbytère, classement, rénovation du paravalanche, puis rénovation des murs du cimetière.

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
800 000€	Environ 100 0000 €	Rénovation du presbytère : communauté de communes (cf : fiche action 48) Rénovation du paravalanche : 50 % État (fond Barnier), 30 % Conseil départemental, région AURA et fondation du patrimoine Rénovation des murs du cimetière : Région AURA, conseil départemental et fondation du patrimoine

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Poursuite des travaux de l'Église	Poursuite des travaux de l'Église / études sur la rénovation du presbytère / études sur la rénovation du paravalanche	Fin des travaux de l'Église / lancement des travaux du presbytère / rédaction du dossier de demande de subvention pour la rénovation du paravalanche	Fin des travaux du presbytère / lancement des démarches de classement du site / rénovation du paravalanche / rédaction du dossier de demande de subvention pour la rénovation des murs du cimetière	Classement du site / Rénovation des murs du cimetière

ACTION 45	Développer l'offre du musée de Vallorcine avec l'implantation d'un Raccard et l'embellissement des plages agricoles avoisinantes	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 13	Garantir le maintien de l'identité architecturale et paysagère de la commune en favorisant les réhabilitations et la mise en valeur du patrimoine communal

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Intégrer dans l'enceinte du hameau de Barberine et à proximité du musée un raccard, bâtiment traditionnel Vallorcin, afin d'augmenter la pertinence du musée dans son témoignage de la vie d'autrefois en y ajoutant un potager d'époque.	Acceptation de la donation d'un raccard ancien par un privé pour l'intégrer, après études réalisées sur son historique, dans l'enceinte du musée. Démontage, remplacement des pièces en bois abîmées, et remontage sur site. Création en lien avec l'AFPF d'un potager.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Région AURA, DRAC

Indicateur(s) de suivi	Implantation sur site du raccard et du potager

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Environ 200 000 €	0 €	Portage communauté de communes / Montage du dossier par le comité de pilotage construit pour monter le projet / subventions éventuelles Région AURA, conseil départemental et DRAC

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Transfert à la communauté de communes du musée	Rédaction du projet et montage du comité de pilotage	Estimation financière du projet et montage du dossier de demandes de subventions	Travaux et aménagement du potager

ACTION 46	Proposer des logements en adéquation au développement économique	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 14	Proposer un parcours résidentiel aux Vallorcins par une diversification de l'habitat

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Concevoir chaque projet de développement économique en anticipant les problématiques de logement afin de pérenniser les activités mises en place. Cet objectif vise à développer une activité économique propre au village qui saura soit répondre aux besoins de la population du village, soit faire venir de nouveaux habitants.	Définir précisément les besoins relatifs au logement émanant du développement économique et concevoir, dans chaque projet économique, une réponse adéquate anticipée.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	

Indicateur(s) de suivi	Création en parallèle d'activités économiques et de logements

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir pour chaque projet économique	À définir	À définir

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Recensement des besoins	Intégration dans chaque projet et étoffement de chaque projet en y ajoutant un volet « logement »	Intégration dans chaque projet et étoffement de chaque projet en y ajoutant un volet « logement »

ACTION 47	Créer des logements locatifs sociaux	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 14	Proposer un parcours résidentiel aux Vallorcins par une diversification de l'habitat

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains ■ **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine présente à ce jour 6 logements sociaux. Rénover les deux niveaux supérieurs de la gare SNCF de Vallorcine en réalisant de 6 à 10 logements locatifs sociaux en partenariat avec un bailleur. Cette action est incluse dans une OAP sectorielle concernant le chef-lieu de Vallorcine.	Discussions en cours avec la SNCF et un bailleur présent sur le territoire communal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	SNCF, SA Mont-Blanc (bailleur), Communauté de communes dans le cadre du PLH, ainsi que les financeurs habituels de création de logements sociaux.

Indicateur(s) de suivi	Location des logements

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A voir selon l'évolution des discussions avec la SNCF et le bailleur	À définir	À définir

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Discussions avec la SNCF et le bailleur	Montage du projet	Réalisation des travaux	Fin des travaux, location des appartements

ACTION 48	Créer des logements saisonniers au presbytère	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 14	Proposer un parcours résidentiel aux Vallorcins par une diversification de l'habitat

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains ☐ **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐ **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Rénover le presbytère en y intégrant 7 logements saisonniers.	Recensement des besoins des partenaires privés, étude de faisabilité, dépôt de permis de construire, et mise en place d'une gestion locative sérieuse.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Région AURA, conseil départemental, Plan Avenir Montagne (État)

Indicateur(s) de suivi	Location des logements saisonniers

Estimation du montant global de l'action	**Coût de l'action pour la commune**	**Aides et subventions**
600 000 €	0 €	80 % (région, État et conseil départemental)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Estimation des besoins auprès des partenaires privés	Montage du projet, études	Dépôt du permis et travaux	Fin des travaux et mise en location	Suivi des locations

ACTION 49	Améliorer la viabilisation routière de certaines zones constructibles	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 15	Améliorer la qualité des réseaux

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Desservir certaines zones constructibles en ce qui concerne les divers réseaux secs et humides, mais aussi en matière d'accès routier.	Regrouper dans des opérations conjointes la commune (routes et sécurité incendie), la communauté de communes (eau potable, assainissement et fibre optique) et le SYANE (enfouissement des réseaux secs) afin d'organiser des opérations de viabilisation pleines et coordonnées avec comme objectif d'en faire diminuer le coût pour chacun.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes, commune ou Syane selon le coût des travaux de chacun	Conseil départemental, Syane, Communauté de communes,

Indicateur(s) de suivi	Viabilisation totale des zones urbanisées

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Selon les travaux et les zones (Le phasage suivant dépendra des capacités budgétaires de la commune)	Environ 30 % (dans le cadre de ses compétences)	Environ 70 % (dans le cadre des compétences de chacun)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Réalisation d'études pour le Betterand et les Biolles	Travaux au Betterand et Biolles/ études pour Barberine	Travaux à Barberine / étude pour Le Chanté et Plan Envers	Travaux au Chanté et Plan Envers

ACTION 50	Répondre aux besoins en matière d'accès au réseau d'assainissement	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 15	Améliorer la qualité des réseaux

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
A ce jour, l'ensemble du village est raccordé au réseau d'assainissement collectif sauf les hameaux des Mayens, de La Poya, du Betterand, de Barberine et du Nant. Raccorder à l'assainissement collectif les zones urbanisées non reliées au réseau.	Études et faisabilité de chaque zone après construction de la nouvelle station d'épuration.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	

Indicateur(s) de suivi	Raccordement des habitations au réseau

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Selon les travaux et les zones	0 €	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Réparation de certaines parties du réseau	Étude et redimensionnement de la station d'épuration	Développement du réseau	Développement du réseau

ACTION 51	Répondre aux besoins en matière d'accès à l'eau potable	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 15	Améliorer la qualité des réseaux

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Chaque hameau étant relié à une source associative privée d'utilité publique (ASA) distribuant une eau avec une teneur en arsenic trop élevée, le réseau public de Vallorcine doit se procurer une alimentation en eau potable respectant ce taux, et qui devra par la suite s'étendre sur l'ensemble du territoire.	Études sur les sources d'eau potable disponible, alimentation des réservoirs communaux avec cette eau, puis déploiement des réseaux nécessaires dans chaque hameau.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Agence de l'Eau

Indicateur(s) de suivi	Raccordement des habitations au réseau d'eau potable

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Selon les travaux et les zones	0 €	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Étude sur les sources disponibles	Analyse et études relatives à l'approvisionnement des réservoirs	Travaux d'approvisionnement des réservoirs et développement du réseau	Développement du réseau

ACTION 52	Délibérer sur la mise en place du DECI	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 15	Améliorer la qualité des réseaux

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains ■ **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■ **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Concevoir une DECI afin de répondre à la législation en matière de protection incendie mais aussi afin de définir les aménagements à réaliser ultérieurement sur le réseau.	Étude des besoins relatifs en matière de protection incendie pour chaque bâti et définir les accès aux bornes incendies relatifs à chaque besoin éventuel.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et SDIS	SDIS

Indicateur(s) de suivi	Prise de délibération

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Selon les travaux et les zones	100 %	Éventuellement Conseil Départemental

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Étude sur les sources disponibles	Finalisation de l'étude et délibération		

ACTION 53	Modifier le PLU en fonction des besoins	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 16	Adapter les documents d'urbanisme pour répondre à la maîtrise de l'urbanisation et au maintien du cadre de vie

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Utiliser le PLU pour en faire un outil de régularisation et d'adaptation des règles concernant l'urbanisation du village. Intégrer à chaque fois que nécessaire des nouvelles règles allant dans le sens de notre Agenda 2030, et concevoir dans cette démarche le fait que le PLU de Vallorcine est le dernier en l'état, et que le prochain document d'urbanisme sera un PLUI.	Groupe de travail entre élus constitué depuis le début du mandat. Il s'agit, en relation avec les services intercommunaux de planification mais aussi avec les services de l'État d'organiser toute modification nécessaire à l'intégration des différentes actions et orientations mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 2030 et des diverses réflexions du conseil municipal.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune pour les aspects politiques / communauté de communes pour les aspects techniques	DDT 74 ; Communauté de communes

Indicateur(s) de suivi	Prise de délibération aux conseils communal et communautaire

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir selon les modifications à apporter	0 €	Portage par la communauté de communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Réunions de travail sur les points à faire évoluer et à modifier / délibération de lancement de la modification	Suivi de la procédure de modification	Réunions de travail sur les points à faire évoluer et à modifier / délibération de lancement de la modification	Suivi de la procédure de modification

ACTION 54	Intégrer Vallorcine dans l'ensemble des réflexions liées au SCOT	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	**GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE**

OBJECTIF GLOBAL 16	**Adapter les documents d'urbanisme pour répondre à la maîtrise de l'urbanisation et au maintien du cadre de vie**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La création du SCOT Mont-Blanc-Arve-Giffre étant récente, le début du mandat sera fait de réunions multiples concernant la mise en œuvre de ce document, mais aussi dans l'analyse des territoires constituant ce SCOT. A ce titre, les élus en charge du SCOT seront fortement mobilisés pour que Vallorcine soit intégré à sa juste valeur dans ce SCOT.	Un recensement des enjeux de Vallorcine sur chaque thématique sera réalisé pour pouvoir porter au SCOT une vision claire, précise et de long-terme, permettant à la fois de soutenir les projets communaux, mais aussi pour permettre, dans le respect du village et de son histoire, la possibilité de réaliser demain des projets non identifiés à ce jour.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Communauté de communes

Indicateur(s) de suivi	Délibérations du SCOT et documents relatifs

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Premières réunions du conseil syndical / premières réunions thématiques	Suivi des réunions dans le cadre du SCOT et discussions au sein du conseil municipal et des ateliers participatifs	Suivi des réunions dans le cadre du SCOT et discussions au sein du conseil municipal et des ateliers participatifs	Suivi des réunions dans le cadre du SCOT et discussions au sein du conseil municipal et des ateliers participatifs

ACTION 55	Identifier les zones et définir une politique tarifaire pour répondre aux besoins de l'activité touristique	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 17	Mener une réflexion sur les secteurs de stationnements

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Au vu de la fréquentation touristique et du nombre croissant de véhicules individuels, la commune souhaite rendre payant les zones de stationnement touristiques et ce pour deux raisons : -inciter les touristes à utiliser les transports en commun -réaliser de nouvelles recettes permettant d'améliorer les secteurs de stationnement pour les touristes (toilettes publiques, signalisation, etc.), mais aussi pour les habitants dans les hameaux.	Un groupe de travail dédié a été créé au sein du conseil municipal. Il s'agira de bien définir les politiques à mettre en œuvre en matière de signalisation, de tarification et de cohérence territoriale en matière d'implantation. Cette tarification nécessite la mise en place d'une réflexion englobant l'ensemble des véhicules concernés (autocars, camping-car, VL, etc.) ainsi que l'ensemble des zones de stationnement disponibles. Les recettes liées à cette nouvelle tarification devront être investies pour répondre aux besoins d'aménagement des zones identifiées.

	Enfin, il est défini que ces plages de stationnement payantes seront rendues gratuites pour les véhicules propriété des résidents du village ; à ce titre, les zones de stationnement présentes dans les hameaux seront exclusivement mises à disposition des résidents. Intégrer des places de parking disponibles pour les personnes à mobilité réduite.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et ateliers participatifs	

Indicateur(s) de suivi	Mise en place des horodateurs et du système de facturation

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
40 000 €	40 000 €	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Création de la régie / validation des zones et tarifs / achat du matériel	Analyse de la saison hivernale / analyse de la saison estivale / listing de modifications à apporter / délibération modificative /	Analyse de la saison hivernale / analyse de la saison estivale / listing de modifications à apporter / délibération modificative /	Analyse de la saison hivernale / analyse de la saison estivale / listing de modifications à apporter / délibération modificative /

ACTION 56	Répondre aux problématiques des résidents des hameaux	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 17	Mener une réflexion sur les secteurs de stationnements

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Fort des recettes obtenues de la mise en place du stationnement payant, la commune pourra réaliser des zones de stationnement dans les hameaux pour éviter le stationnement sur voirie, en se servant des emplacements réservés identifiés dans le document graphique du PLU. Il s'agira d'achat de terrains, d'aménagements, et d'entretien et déneigement.	Dans le cadre des ateliers participatifs, nous étudierons les opportunités de développement de ces zones ainsi que les évolutions à apporter au sein des espaces de stationnement des différents hameaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et ateliers participatifs	

Indicateur(s) de suivi	Amélioration des situations de stationnement

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Selon les recettes réalisées par la régie, lancement des opérations d'aménagement dans les hameaux	Selon les recettes réalisées par la régie, continuer les opérations d'aménagement dans les hameaux	Selon les recettes réalisées par la régie, continuer les opérations d'aménagement dans les hameaux

ACTION 57	Créer une zone d'accueil et de services pour les camping-cars	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 17	Mener une réflexion sur les secteurs de stationnements

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Fort du développement du tourisme utilisant des camping-cars, et conscient de leur impact dans l'économie touristique principalement au niveau des restaurants et activités, la commune souhaite offrir un accueil de qualité pour cette clientèle en progression.	Identification des zones susceptibles d'accueillir en période estivale les camping-cars / identification des aménagements nécessaires à la prestation d'accueil.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine et ateliers participatifs	Camping municipal / Office de tourisme

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	Conseil départemental ?

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Selon les recettes réalisées par la régie, lancement des opérations d'aménagement dans la (les) zone(s) identifiée(s)	Selon les recettes réalisées par la régie, lancement des opérations d'aménagement dans la (les) zone(s) identifiée(s)	Selon les recettes réalisées par la régie, lancement des opérations d'aménagement dans la (les) zone(s) identifiée(s)

ACTION 58	Rénovation de la Turne de l'église	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 18	Sensibiliser et protéger les populations contre les risques naturels

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Rénover et améliorer la solidité du paravalanche situé derrière l'Église dit « la Turne ».	Devis, étude de sol, et réalisation des travaux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	État (Fond Barnier), Conseil départemental, région AURA Fondation du Patrimoine, Fédération des Vieilles Pierres

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	20 %	80 % (Fond-Barnier, Conseil Départemental, Région AURA, Fondation du Patrimoine)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Réalisation des devis et études	Rédaction du dossier de demande de subvention	Réalisation des travaux	

ACTION 59	Gestion des rives et digues	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 18	Sensibiliser et protéger les populations contre les risques naturels

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ■ **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Entretenir les digues existantes et consolider les rives pouvant témoigner de fragilité et d'érosion.	Suivi des zones et analyses des enjeux.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
SM3A (syndicat porteur de la compétence GEMAPI)	Commune de Vallorcine

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir selon les zones	0 €	100 % SM3A

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Suivi des zones et travaux	Suivi des zones et travaux	Suivi des zones et travaux	Suivi des zones et travaux

ACTION 60	Aménagement d'un système de sécurisation des couloirs d'avalanche menaçant l'entrée du tunnel des Montets	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 18	Sensibiliser et protéger les populations contre les risques naturels

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Faire une synthèse des diverses études réalisées au cours des dernières années pour voir la faisabilité d'implantation de matériel permettant la sécurisation de l'accès au tunnel des Montets. Dans un deuxième temps, implanter les dispositifs permettant cette sécurisation.	Analyse de la situation, des risques, et des ouvrages permettant la sécurisation de l'entrée du tunnel des Montets.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Conseil Départemental

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir selon les études et les choix faits	0 €	100 % communauté de communes et conseil départemental

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Synthèse des études	Rédaction des dossiers de demandes de financements	Réalisation des travaux	

ACTION 61	Améliorer le système d'alerte à la population	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 18	Sensibiliser et protéger les populations contre les risques naturels

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Adapter le système de communication de téléalerte au nouveau Plan de Prévention des Risques naturels, afin de prévenir au mieux les résidents concernés par les risques naturels présents sur la commune et d'anticiper tout drame le cas échéant.	Avec le service intercommunal, adapter le système informatique de prévention en facilitant son utilisation. Envoyer à chaque propriétaire concerné, un courrier explicatif des spécificités de sa propriété ainsi que de la marche à suivre en cas d'alerte. L'informer aussi sur le comportement à avoir auprès de personnes hébergées dans son logement le cas échéant.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune et communauté de communes	

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Pris d'envoi de 500 courriers environ	100 %	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Mise à jour du logiciel / préparation de la base de données / information par courrier recommandé des spécificités de chaque propriétaire de bâti	Poursuite de la démarche et mise à jour	Poursuite de la démarche et mise à jour	Poursuite de la démarche et mise à jour

ACTION 62	Rendre opérationnel le PCS	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 3	GARANTIR UNE MAÎTRISE DE L'URBANISATION ET LE MAINTIEN DU CADRE DE VIE QUALITATIF DE VALLORCINE

OBJECTIF GLOBAL 18	Sensibiliser et protéger les populations contre les risques naturels

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Compte tenu de la présence de risques, notamment naturels, un Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré ainsi qu'un DICRIM (Document d'Information Communal des populations sur les Risques Majeurs), traduit en anglais. Réaliser les aménagements nécessaires à la mise en œuvre du PCS en cas de crise, et rendre réalisables les actions inscrites dans le PCS.	Listing des biens à acquérir, ainsi que des aménagements à réaliser dans les divers bâtiments concernés.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Communauté de communes

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Listing des biens à acquérir et des locaux à aménager	Finalisation de la liste et achats des biens / études sur les travaux à réaliser et éventuelles demandes d'autorisations d'urbanisme	Réalisation des travaux (selon enveloppe budgétaire)	Réalisation des travaux (selon enveloppe budgétaire)

ACTION 63	Étendre le réseau de chaleur biomasse	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 19	Continuer la démarche environnementale sur la transition énergétique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La chaufferie bois communale a été, lors de sa réalisation, surdimensionnée. Elle permet donc aujourd'hui de pouvoir raccorder d'autres bâtiments, et donc de faire disparaître des systèmes de chauffage privés de fuel, de gaz ou électriques. L'ensemble du centre-village peut donc être raccordé à ce réseau, et ce sans extensions majeures du réseau.	Assisté d'un bureau d'étude spécialisé, la commune étudie la possibilité de raccorder deux nouveaux bâtiments au nord du centre village ainsi que la gare SNCF à très court terme. À moyen terme, le bâtiment de Mélèzes sera raccordé au réseau biomasse comme inscrit au PLU.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine (régie chaufferie)	Région AURA ; ADEME

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	À définir	À définir

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Étude concernant le raccordement de la partie nord et de la gare	Travaux de raccordement de la partie nord et de la gare	Études de raccordement du bâtiment des mélèzes	Réalisation des travaux de raccordement du bâtiment des mélèzes

ACTION 64	Étudier les possibilités de production d'énergies renouvelables	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 19	Continuer la démarche environnementale sur la transition énergétique

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Qu'il s'agisse d'hydroélectricité ou d'implantation de panneaux photovoltaïques, les réflexions quant à l'implantation de lieux de production d'énergie renouvelable sont d'actualité. Concernant l'hydroélectricité, plusieurs centrales de petite taille sont envisagées, avec une centrale majeure au niveau du garage communal, et l'implantation de 3 à 4 petites centrales dites « à Vortex » sur le tronçon de la rivière. Pour ce faire, un dossier de demande de déclassement doit être réalisé auprès des instances d'État, le	Réalisation d'un dossier auprès de la DDT74 pour faire déclasser la rivière ; la centrale hydroélectrique d'EMOSSON SA étant présente sur le territoire communal avec les services humains et techniques adéquat, la société serait intéressée pour gérer les nouveaux ouvrages. D'autre part, le syndicat départemental SYANE dans sa compétence « énergie renouvelable » SYAn'ENR pourrait porter le montage des opérations. Concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques, une société « centrale

classement en « liste 1 » de la rivière empêche aujourd'hui toute implantation sur le linéaire de la rivière. Concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques, l'ensemble de la réflexion concernant le centre village inclus d'ores et déjà cette réflexion dans les aménagements projetés.	villageoise » récemment créée pourrait là aussi porter l'implantation et l'investissement, offrant si la commune le souhaite, un revenu de location annuel non-négligeable.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Syan'ENR, Centrale villagheoise, EMOSSON SA, région AURA, Conseil départemental

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	À définir	À définir

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Rédaction du dossier de déclassement de la rivière (liste 1)	Études de faisabilité par le Syan'ENR concernant les divers projets hydroélectriques et acquisition du foncier	Réalisation des travaux / études relatives à l'implantation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments du centre-village	Implantation des panneaux photovoltaïques dans le cadre des travaux du centre-village

ACTION 65	Étudier les possibilités d'économie d'énergie	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 20	Économiser l'énergie

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine souhaite recourir aux services d'un « conseiller énergie » proposé par le SYANE. Ce dernier saura aider la commune dans toutes les démarches relatives à réduire les consommations d'énergie, tout en aidant la commune à rechercher les financements extérieurs mobilisables.	Une analyse précise de chaque consommation ainsi que des recherches actives de contrats vertueux avec des fournisseurs d'énergie seront lancées grâce à ce « conseiller énergie ». De nombreux petits travaux seront à réaliser au sein des bâtiments communaux, mais certains gros travaux seront aussi à réaliser sur certains sujets.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Syane

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des actions

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	20 à 40 %	60 à 80 % (État, conseil départemental, région AURA, CEE, Syane)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Délibération et contractualisation avec le SYANE pour le « conseiller énergie » /	Premiers bilans réalisés sur les économies possibles par le « conseiller énergie »/ Réalisation de petits travaux d'économie d'énergie	Réalisation de petits travaux d'économie d'énergie	Réalisation de petits travaux d'économie d'énergie

ACTION 66	Réduire l'éclairage public	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 20	Économiser l'énergie

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
   	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐ **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine souhaite réduire sa consommation d'énergie au niveau de l'éclairage public. Ainsi de nombreux points lumineux sont à rénover afin de passer en LED et de diminuer l'intensité d'éclairage durant les périodes creuses de la nuit.	Avec le SYANE, la commune entreprend la rénovation des luminaires en souhaitant installer des LED et réduire l'intensité de l'éclairage durant la nuit. Ces rénovations étant coûteuses, elles se feront à travers plusieurs phases.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Syane

Indicateur(s) de suivi	Réalisation des actions

Estimation du montant global de l'action	**Coût de l'action pour la commune**	**Aides et subventions**
À définir	Environ 40 %	Environ 60 % (Syane)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Études sur la rénovation d'une vingtaine de luminaires les plus anciens	Rénovation d'une vingtaine de luminaires sur l'éclairage public en LED basse consommation avec réduction de l'intensité d'éclairage durant la nuit	Réalisation d'une deuxième phase de rénovation des luminaires sur l'éclairage public avec réduction de l'intensité d'éclairage la nuit	Réalisation d'une troisième phase de rénovation des luminaires sur l'éclairage public avec réduction de l'intensité d'éclairage la nuit	Au besoin et selon le budget de la commune, réalisation d'une quatrième phase de rénovation des luminaires sur l'éclairage public avec réduction de l'intensité d'éclairage la nuit

ACTION 66 bis	Stopper l'éclairage de l'Office de Tourisme et du périscolaire pendant la nuit	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

Contribution aux 17 ODD (forte et modérée)	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Lors de leur construction, et dans un esprit de mise en valeur du bâti, la commune de Vallorcine a équipé d'éclairage extérieur des façades les bâtiments de l'office de tourisme et du périscolaire. Il convient aujourd'hui d'être cohérent avec l'ensemble des démarches de développement durable entreprises par la commune et d'éteindre, comme le demande la loi, les éclairages extérieurs pendant la nuit.	-Faire appel à un électricien pour installer des minuteurs et éteindre cet éclairage.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Syane

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
A préciser (en attente de devis)	100 %	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Réalisation d'un devis	Réalisation de l'action		

ACTION 67	Faire du RLPI un outil vertueux	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 20	Économiser l'énergie

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La réglementation de la publicité est, pour les communes non munies d'un règlement de publicité, géré par la préfecture. La création d'un RLP Intercommunal a été lancée dans le cadre de la compétence PLU transférée à la communauté de communes. Définissable par secteurs, la commune de Vallorcine veut faire de ce document un outil vertueux et exigent en matière d'enseignes et de publicités, et limitant les consommations d'énergie pour les publicités lumineuses, mais aussi en faire un atout patrimonial en exigeant des	Un bureau d'étude sera identifié par la communauté de communes, et un sous-secteur sera identifié à Vallorcine afin de répondre aux exigences de la commune. Ce document sera intégré au PLU.

aspects correspondant à Vallorcine en matière de matériaux et de qualité.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Commune et bureau d'étude

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	0 €	100 % communauté de communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Recrutement d'un bureau d'étude / diagnostique du territoire	Livraison du rendu du bureau d'étude et validation par délibération / intégration dans le PLU		

ACTION 68	Définir un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation thermique des bâtiments communaux	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 20	Économiser l'énergie

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Réaliser sur la durée du mandat, et plus si nécessaire, un réel projet pluriannuel de rénovation du bâti communal. En effet, l'ensemble des bâtiments communaux n'a subi que très peu de rénovation depuis des décennies, et la situation pouvant parfois être dangereuse au vu des installations présentes, il est urgent de rénover. De plus, ces rénovations sauront faire diminuer drastiquement les factures énergétiques de la commune.	À l'aide du conseiller énergie du SYANE, nous aurons un état des bâtis, ainsi qu'un estimatif des coûts des travaux à réaliser. Ces estimatifs permettront à la commune de réaliser un plan pluriannuel d'investissement en matière de rénovation thermique et énergétique de l'ensemble des bâtiments publics de Vallorcine, et ce afin de laisser aux futurs élus une situation convenable dans la gestion de la commune.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	SYANE

Indicateur(s) de suivi	Rédaction du plan pluriannuel

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	À définir	À définir

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Fin d'année, signature de la convention avec le SYANE pour obtenir un conseiller énergie	Début du diagnostic et rédaction du plan pluriannuel		

ACTION 69	Lutter contre la renouée du Japon	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	**DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT**

OBJECTIF GLOBAL 21	**Maitriser l'évolution du paysage en privilégiant les espèces végétales locales et en évitant l'imperméabilisation des sols**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	**Moyens mis en œuvre**
La commune de Vallorcine comprend, comme la plupart des communes de Haute-Savoie une recrudescence de pousses de renouée du Japon. Considérant la possibilité à Vallorcine d'éradiquer cette plante, puisqu'elle n'est que peu répandue sur le territoire communal. Le SM3A, qui est gestionnaire des bords de rivières, entreprend donc dans le cadre de ses compétences le suivi et l'éradication de la renouée du Japon sur le territoire communal.	Un état des lieux a été élaboré et permet aujourd'hui d'adapter la marche à suivre pour éradiquer cette plante invasive, avec des moyens spécifiques à chaque situation (bâche, arrachage, etc.)

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
SM3A	SM3A

Indicateur(s) de suivi	Éradication de la renouée du Japon

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir selon l'évolution de la présence de la plante	À définir selon l'évolution de la présence de la plante	À définir selon l'évolution de la présence de la plante

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Mise en place des actions	Suivi des actions	Suivi des actions	Suivi des actions

ACTION 70	Intégrer dans les aménagements paysagers des espèces locales, comestibles et vivaces	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	**DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT**

OBJECTIF GLOBAL 21	**Maitriser l'évolution du paysage en privilégiant les espèces végétales locales et en évitant l'imperméabilisation des sols**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine a une politique de fleurissement qui consiste à fleurir les bâtiments, mais aussi à embellir les espaces verts centraux avec des plantes nécessitant des heures d'entretien non négligeables. La commune souhaite donc mettre à profit ces heures de travail pour planter et produire des plantes comestibles, afin à la fois de mettre en avant le côté agricole de la commune, mais aussi afin de produire des végétaux qui pourront, par la suite, être donnés aux personnes	Dans le cadre de la réflexion du centre village, mais aussi dans la réflexion d'aménagements divers sur l'ensemble du territoire de la commune, des réflexions sont à mener pour implanter des plantes comestibles, selon les critères bio, et en plantant un maximum de plantes vivaces, pour à la fois produire des légumes/fruits comestibles qui pourront être donnés aux personnes dans le besoin, mais aussi pour réduire la consommation d'outils thermiques de tonte et d'entretien des espaces verts.

dans le besoin (épicerie solidaire, CCAS, etc.)	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	CAUE

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir selon les besoins recensés	100 %	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
	Réflexion sur les zones identifiées	Réflexions sur l'implantation, l'entretien et l'identification des plantes (plans, arbres, arbustes, etc.)	Installation dans certaines zones	Poursuite de l'installation

ACTION 71	Mettre en lien les propriétaires et les demandeurs pour offrir du foncier aux potagers	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 21	Maitriser l'évolution du paysage en privilégiant les espèces végétales locales et en évitant l'imperméabilisation des sols

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
De nombreux propriétaires fonciers sont soit trop âgés pour entretenir un potager, soit n'habitent plus sur la commune. L'idée est que la commune puisse recenser les terres pouvant être exploitées pour réaliser des potagers, mais aussi les personnes susceptibles d'être demandeurs de foncier pour faire un potager. Ainsi, les habitants seront en mesure de construire eux-mêmes un circuit court, sans pour autant avoir besoin d'acquérir du foncier très coûteux. A travers cette action, les	Recensement du foncier susceptible de pouvoir accueillir des potagers (raideur, points d'eau, etc.) Recensement des personnes étant à la recherche de foncier pour entreprendre une activité de potagers. Mise en lien à travers les services communaux des personnes concernées par l'une ou l'autre situation.

habitants du village pourront aussi faire connaissance.	

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Propriétaires fonciers Membres des ateliers participatifs

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Recensement des parcelles possiblement intéressantes	Mise en relation des premiers « participants » à ce projet	Poursuite de l'action

ACTION 72	Améliorer la gestion du tri et des déchets	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
L'objectif de cette action est de réduire de 50 % les déchets ménagers d'ici 2025. Cette action, portée par la communauté de communes et plus particulièrement sa régie en charge des poubelles, construira une démarche afin d'atteindre cet objectif.	Recrutement d'un bureau d'étude, listing des possibles, et lancement des actions, pouvant être différentes d'une commune à l'autre, ce qui laisse libre-court à Vallorcine pour avoir un service adapté.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Régie Chamonix Propreté / Commune / Région

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	100 % communauté de communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Lancement de l'objectif -50 % en 2025	Recrutement d'un bureau d'études	Lancement des premières actions sous forme de « test » sur certaines zones	Recensement des divers retours, et poursuite de l'action à adapter si besoin	Poursuite du déploiement de l'action

ACTION 73	Structurer un réseau de collecte des déchets spéciaux	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le même objectif de réduire les déchets ménagers de 50 % d'ici 2025, toute filière pouvant réaliser son propre recyclage doit être identifiée et développer en termes de collecte. L'objectif de cette action est de mettre en place un véritable réseau de collecte entre la collectivité et les habitants afin que ces déchets ne se retrouvent plus dans les ordures ménagères et ne soient non plus incinérés mais recyclés.	Listing des réseaux existants (piles, bouchons, téléphones, etc.). Montage du réseau au sein du village et mise en relation avec les structures organisatrice du recyclage de ces déchets.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Membres des ateliers participatifs Régie Chamonix Propreté / Communauté de communes / Région

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	À voir avec la communauté de communes

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Identification des filières existantes et listing des lieux susceptibles d'accueillir cette collecte	Moise en place de l'action	Poursuite du déploiement de l'action

ACTION 74	Soutenir et développer la pratique du compostage	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Si les habitants de Vallorcine sont très familiers en ce qui concerne le compostage privé, tel n'est pas toujours le cas de nouveaux arrivants ou des habitants de copropriétés non pourvues d'équipement de compostage collectif. La communauté de communes souhaite augmenter la pertinence du compostage en développant les équipements nécessaires, et en mettant en place les outils permettant de faire disparaître des ordures ménagères toutes les matières organiques compostables.	Listing des copropriétés et propriétés nécessitant des équipements. Implantation des équipements dans les zones identifiées et mise en réseau des différents lieux de collecte.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Communauté de communes	Régie Chamonix Propreté / Communauté de communes / Région

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	0 €	Projet porté par la régie Chamonix Propreté

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Listing des besoins et des lieux susceptibles d'accueillir cette collecte	Mise en place de l'action	Poursuite du déploiement de l'action

ACTION 75	Redimensionner la station d'épuration	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine comprend sur son territoire une station d'épuration sous-dimensionnée. L'objectif de l'action est de, suite à la mise en demeure de la DDT quant au redimensionnement de la station d'épuration, construire une nouvelle station d'épuration permettant une bonne qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.	En premier lieu, des travaux d'étanchéité des réseaux de collecte sont à réaliser afin de définir précisément les quantités d'effluents arrivant à la station d'épuration en enlevant du réseau les eaux dites « parasites » provenant d'infiltration. Par la suite, des études seront réalisées permettant d'envisager la construction d'une nouvelle station d'épuration bien dimensionnée pour le village.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Régie d'assainissement de la communauté de communes	Agence de l'Eau

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	0 €	Communauté de communes / Agence de l'Eau

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Travaux d'étanchéité du réseau	Travaux d'étanchéité du réseau	Études relatives à la construction de la nouvelle station d'épuration	Travaux	Travaux

ACTION 76	Utiliser du sel bio pour le déneigement	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune de Vallorcine utilise chaque année des quantités non négligeable de sel de déneigement pour entretenir sa voirie. Ayant été partenaire de la société « GOOD B'ICE » qui produit un matériau de déneigement respectueux de l'environnement dans sa période de test, la commune de Vallorcine souhaite diminuer son impact sur les milieux naturels en n'utilisant plus de sel de déneigement. D'autres solution sont aussi possibles, comme du bois raméal fragmenté.	Rechercher dans tous les canaux d'information mis à notre disposition les fournisseurs potentiels de produit permettant le déneigement tout en respectant l'environnement. Bien évaluer l'impact de l'utilisation de nouveaux produits sur les engins de déneigement, et en définir les coûts de transition le cas échéant.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	

Indicateur(s) de suivi	Rédaction d'un bilan pré-opérationnel de mise en œuvre de cette transition

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Listing des producteurs susceptibles de répondre à la demande	Réalisation des devis relatifs à l'utilisation de ces nouveaux produits	Vision claire de la mise en place de cette solution environnementale, et proposition aux élus d'entreprendre l'action ou non

ACTION 77	Améliorer la qualité écologique des services communaux (administratifs et techniques)	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Former aux nouveaux comportements à adopter en ce qui concerne la diminution de l'impact de l'activité de la commune sur l'environnement.	À travers des formations diverses mais aussi à travers l'acquisition de nouveaux outils/matériels, fédérer l'ensemble des employés de la collectivité pour réduire leur impact sur l'environnement dans le cadre de leurs missions.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Communauté de communes et tout autre partenaire associatif ou privé permettant de former les employés de la collectivité

Indicateur(s) de suivi	Réduction des consommations de produits polluant / comportements des employés de la collectivité comme « ambassadeurs » de la démarche

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	Communauté de communes (aide logistique)

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Formation globale (élus et services) sur l'évolution du monde et les conséquences à l'origine de ces phénomènes destructeurs		Recensement des outils de formation disponibles	Listing des matériels / matériaux / outils permettant de diminuer l'impact de la collectivité sur l'environnement émanant de ses services	Investissements divers

ACTION 78	Obtenir des labellisations pour la commune	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de ses démarches environnementales, obtenir un maximum de labels témoignant de l'engagement de la collectivité, mais aussi l'obligeant à continuer sur du long terme dans cette voie. Ces labels témoigneront aussi auprès des visiteurs de la qualité du village et de son engagement.	Rechercher les différents labels et leurs cahiers des charges, afin d'améliorer nos comportements dans le but d'obtenir les labels vertueux face à l'environnement.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	AFPF / Communauté de communes dans le cadre de ses compétences / socio-professionnels

Indicateur(s) de suivi	Plaques de labellisation installées aux deux entrées de la commune

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	100 %	

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Recensement des labels susceptibles d'être appliqués à Vallorcine	Rédaction des dossiers de candidature et labellisation / définition des changements de politique à entreprendre pour satisfaire à ces labellisations	Rédaction des dossiers de candidature et labellisation / définition des changements de politique à entreprendre pour satisfaire à ces labellisations

ACTION 79	Rédiger un SGEP	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Rédiger un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales respectueux de l'environnement, et réduisant dans chaque imperméabilisation du sol son impact sur le cours de l'eau.	Identification à la parcelle et à l'aide d'un bureau d'étude spécialisé, des solutions à apporter en matière d'épandage et d'infiltration des eaux pluviales. Intégrer l'ensemble de ces réflexions dans le PLU comme pièce de règlement annexe.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Communauté de communes dans le cadre de sa compétence PLU

Indicateur(s) de suivi	Intégration du SGEP dans le PLU

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Environ 30 000 €	70 %	Conseil départemental 30 %

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Recrutement d'un bureau d'étude spécialisé	Études	Intégration dans le PLU suite à enquête publique		

ACTION 80	Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage communal et le nettoyage des véhicules / matériel	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 22	Maîtriser au mieux les déchets et les rejets

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
La commune réalise aujourd'hui l'arrosage des plantes tout comme le nettoyage des véhicules et matériels avec le système en place. Ce système est relié au réseau d'eau potable. L'objectif est de récupérer les eaux pluviales afin d'économiser l'eau potable et d'utiliser l'eau de pluie pour répondre aux besoins. Cette action permettra aussi de diminuer la facture d'eau potable et donc de donner une capacité budgétaire à la commune.	Étude sur les moyens disponibles et utilisables pour récupérer les eaux pluviales. Travaux d'installation suite à l'étude.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	Agence de l'Eau (?)

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir selon études	100 ou 80 %	0 ou 20 % Agence de l'Eau

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Études	Réalisation des travaux	

ACTION 81	Protéger les milieux aquatiques	Date de création : Septembre 2021 Date de mise à jour :

AXE 4	DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GLOBAL 23	Préserver les réservoirs de biodiversité et maintenir leurs fonctionnalités

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)*
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère **Finalité 2 :** Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources **Finalité 3 :** Épanouissement de tous les êtres humains **Finalité 4 :** Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations **Finalité 5 :** Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
Dans le cadre de la compétence GEMAPI transférée au SM3A, la commune de Vallorcine entretiendra l'ensemble des zones humides, rives de rivières et autres points d'eau pour les conserver dans un bon état de fonction et de biodiversité.	Listing des zones identifiées comme zones aquatiques fragiles et effectuer les travaux nécessitant leur maintien en bon état. Réaliser le cas échéant des arrêtés limitant leurs accès.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
SM3A	Commune et Agence de l'Eau

Indicateur(s) de suivi	Réalisation de l'action

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
À définir	0 €	0 ou 20 % Agence de l'Eau

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
Listing des zones humides nécessitant des travaux d'ouverture et de défrichement	Nettoyage d'une zone humide majeure et rédaction préalable d'une DUP sur la zone	Poursuite de la démarche	Poursuite de la démarche	Poursuite de la démarche

ACTION 82	Soumettre aux associations de préservation/protection des espaces naturels tout projet impactant cette zone	**Date de création :** Septembre 2021 **Date de mise à jour :**

AXE 4	**DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ PLUS VERTUEUSE DANS SES PRATIQUES ET PLUS RESPECTUEUSE DU MAINTIEN DE SON ENVIRONNEMENT**

OBJECTIF GLOBAL 23	**Préserver les réservoirs de biodiversité et maintenir leurs fonctionnalités**

Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)*	**Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)*	
	Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains	
	Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
De nombreux projets pouvant être portés par les collectivités ou des privés peuvent être en bordure voire même dans des zones naturelles sensibles. L'idée est de soumettre pour avis l'ensemble de ces projets aux associations présentes et nombreuses sur le territoire afin d'en identifier les risques sur l'environnement et, le cas échéant, ne pas réaliser le projet.	Listing des associations présentes sur le territoire. Listing des projets pouvant porter atteinte à l'environnement.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune de Vallorcine	L'ensemble des associations présentes sur le territoire

Indicateur(s) de suivi	Avis des associations sur les projets mis à leur disposition

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
0 €	0 €	0 €

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		Listing des associations et envoi d'un courrier à chacune d'entre-elles pour les informer de la démarche	Envoi des dossiers pour avis ou organisation de réunions avec invitations pour recueillir leurs avis	Envoi des dossiers pour avis ou organisation de réunions avec invitations pour recueillir leurs avis

Transversalité du programme d'actions

Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable (contribution forte)

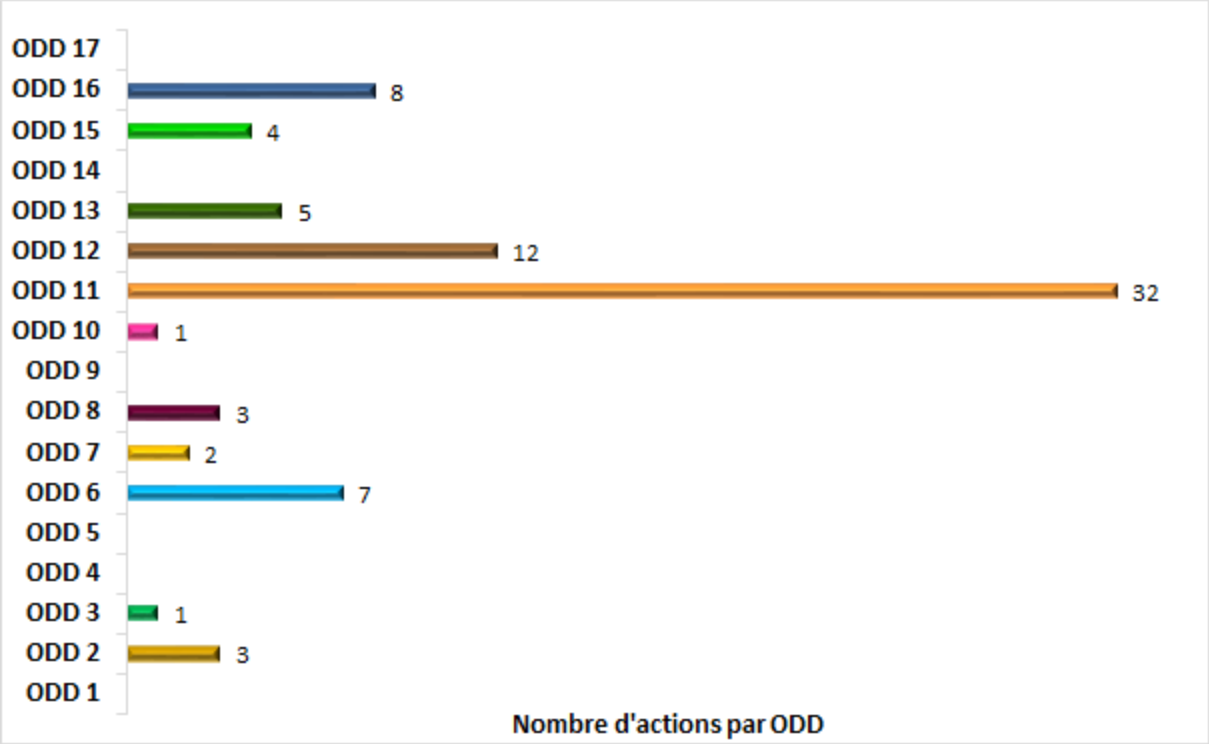

Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)

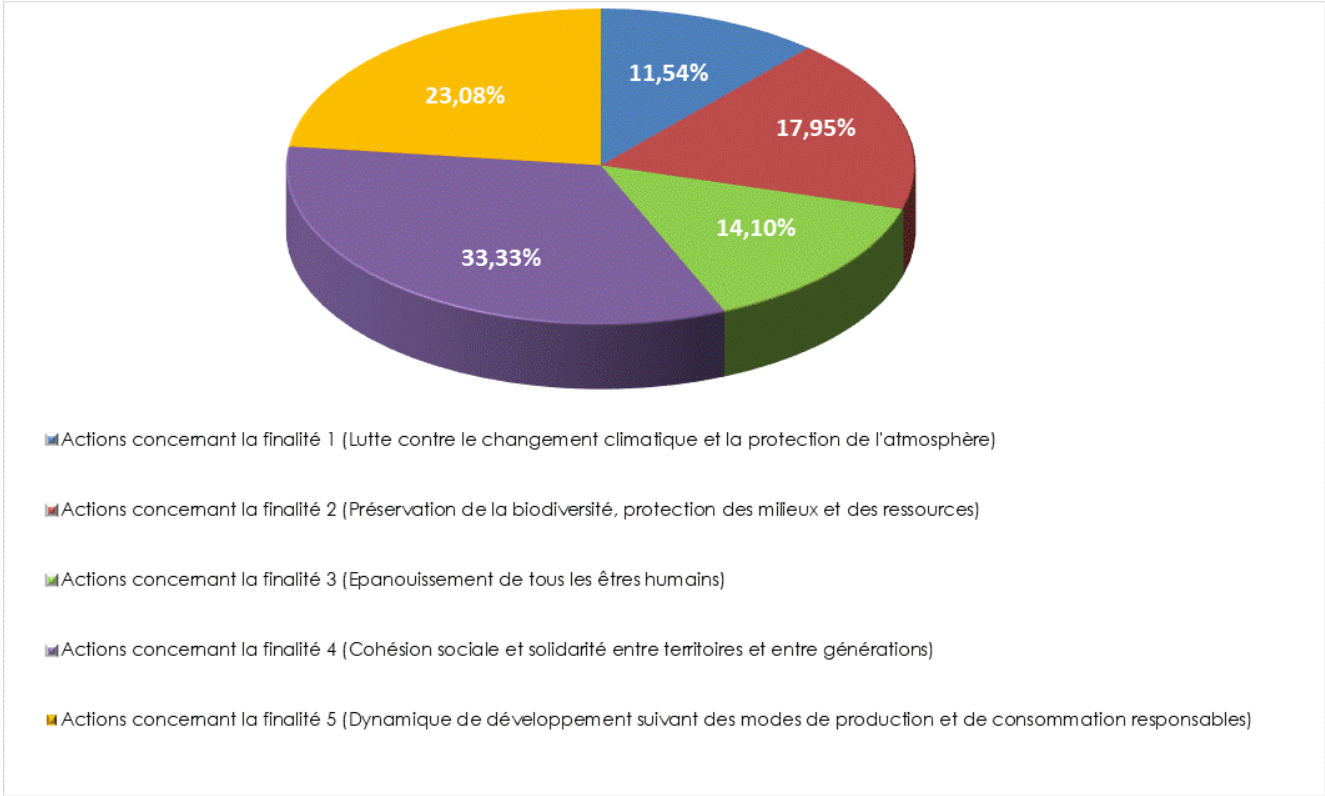

Transversalité avec tous les acteurs

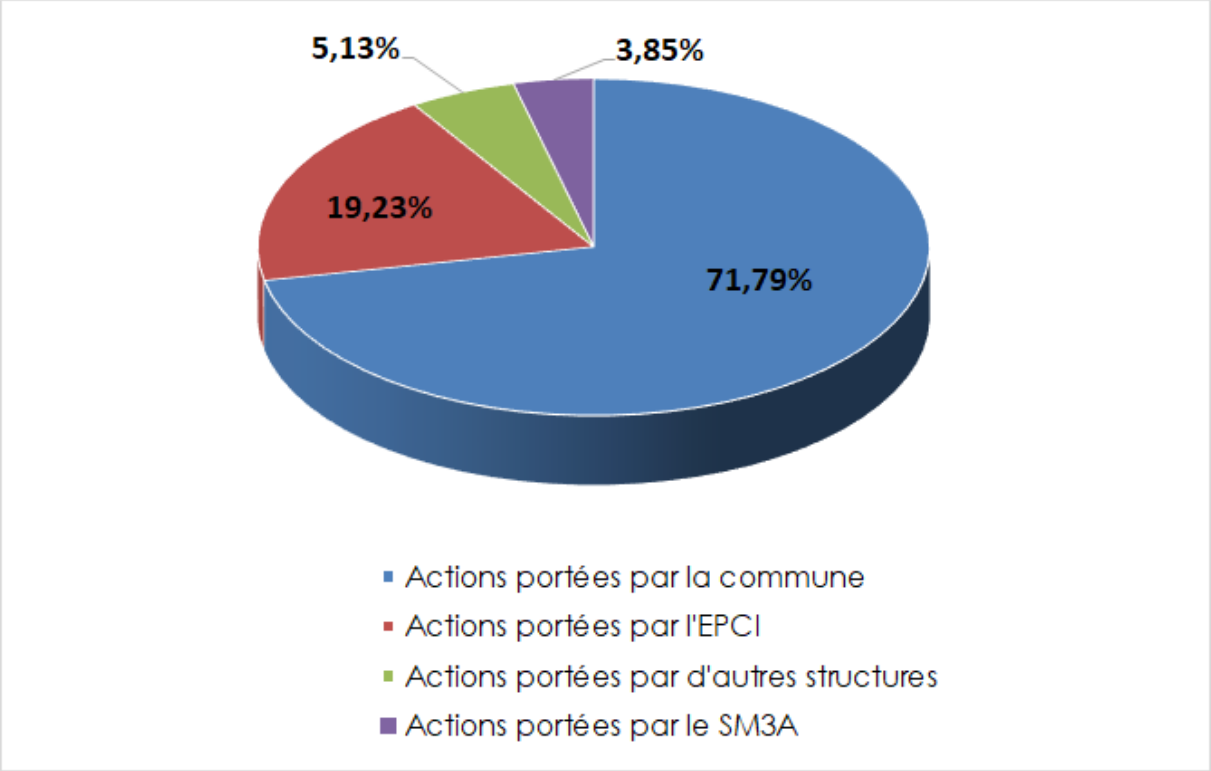

Localisation des actions sur le territoire

Actions non localisées sur la carte :

Actions sur l'ensemble du territoire :
43 / 64 / 65 / 66 / 68 / 70 / 71 / 72 / 73 / 74 / 76

Actions non localisables (documents administratifs…) :
2 / 3 / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 20 / 22 / 24 / 29 / 30 / 37 / 52 / 53 / 54 / 61 / 62 / 67 / 78 / 79 / 81 / 82

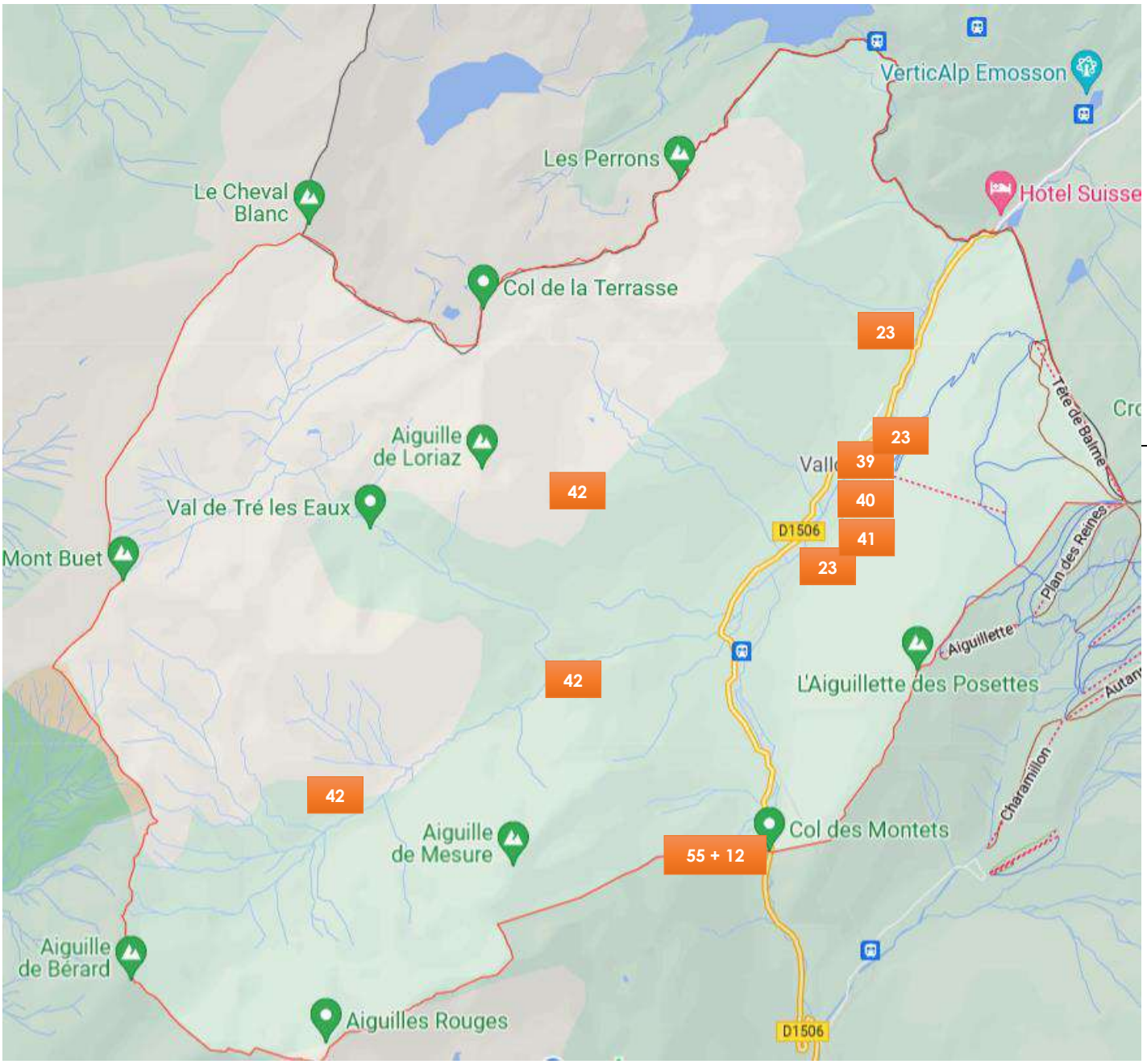

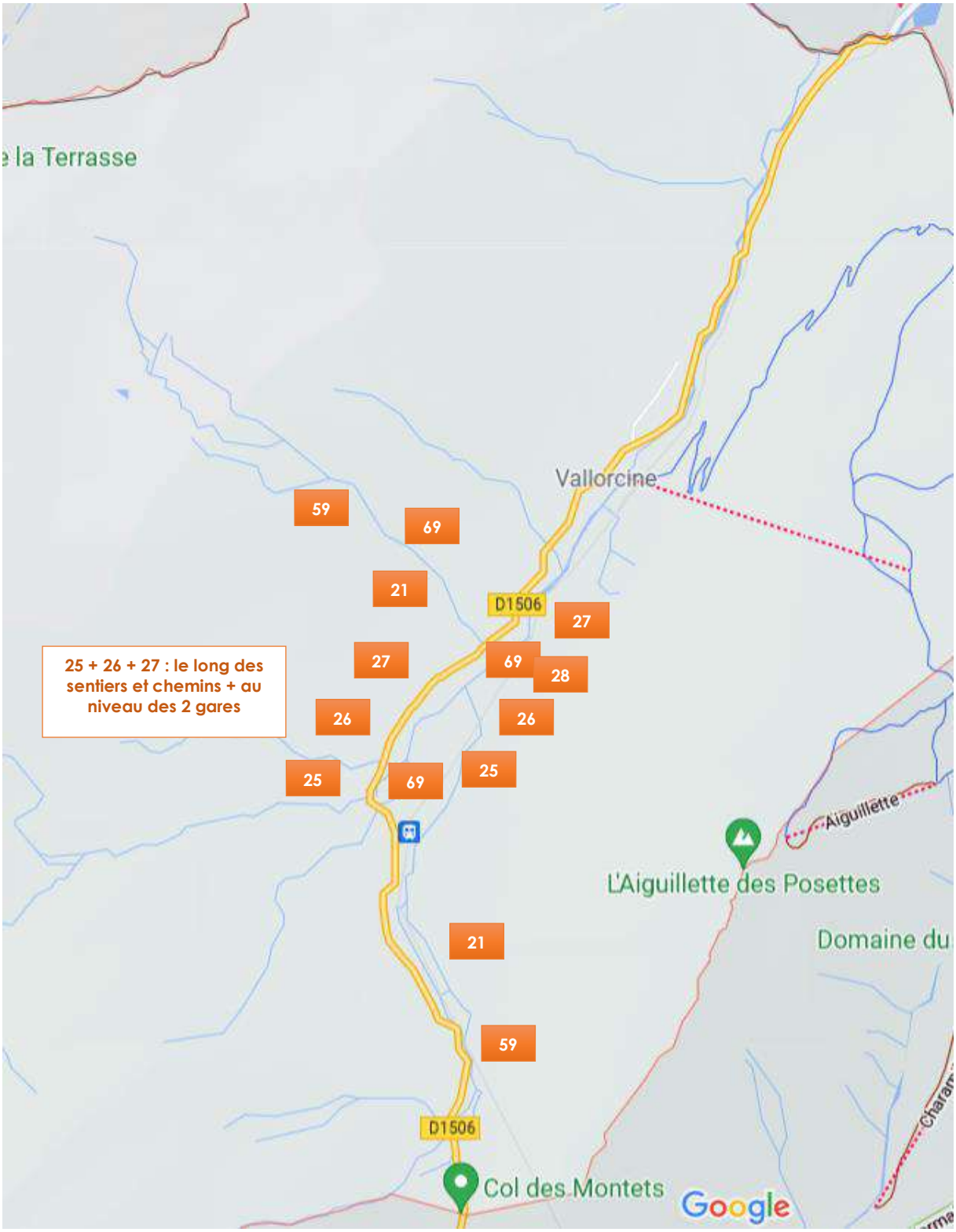
e la Terrasse
Vallorcine
59
69
21
D1506
27
27
69
28
26
26
25
69
25
21
59
D1506
Aiguillette
L'Aiguillette des Posettes
Domaine du
Col des Montets
Google
25 + 26 + 27 : le long des sentiers et chemins + au niveau des 2 gares

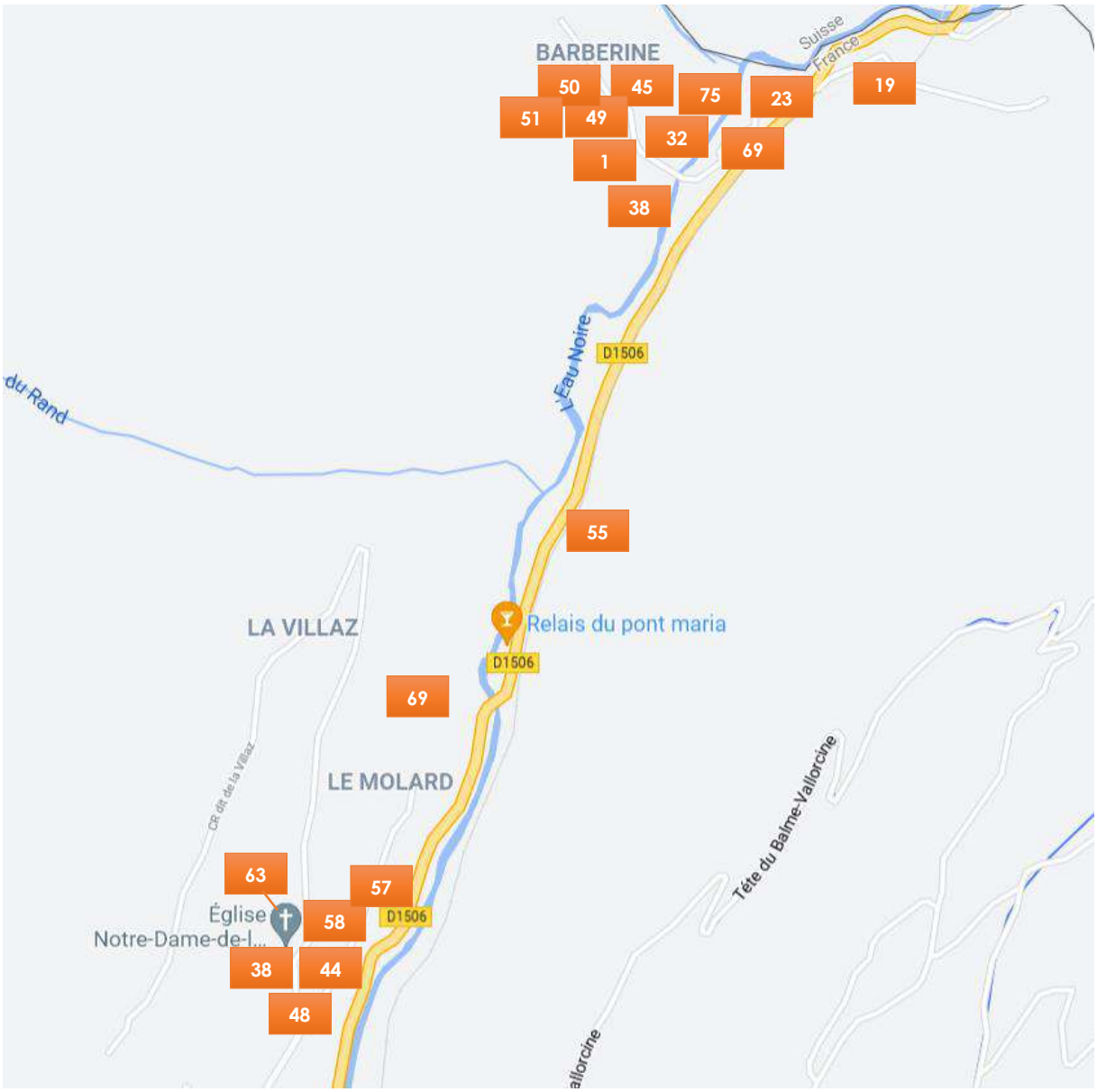
BARBERINE
Suisse
France
50
45
75
23
19
51
49
32
69
1
38
L'Eau Noire
D1506
du Rand
55
LA VILLAZ
Relais du pont maria
D1506
69
LE MOLARD
Tête du Balme-Vallorcine
63
57
Église
Notre-Dame-de-l...
58
D1506
38
44
48

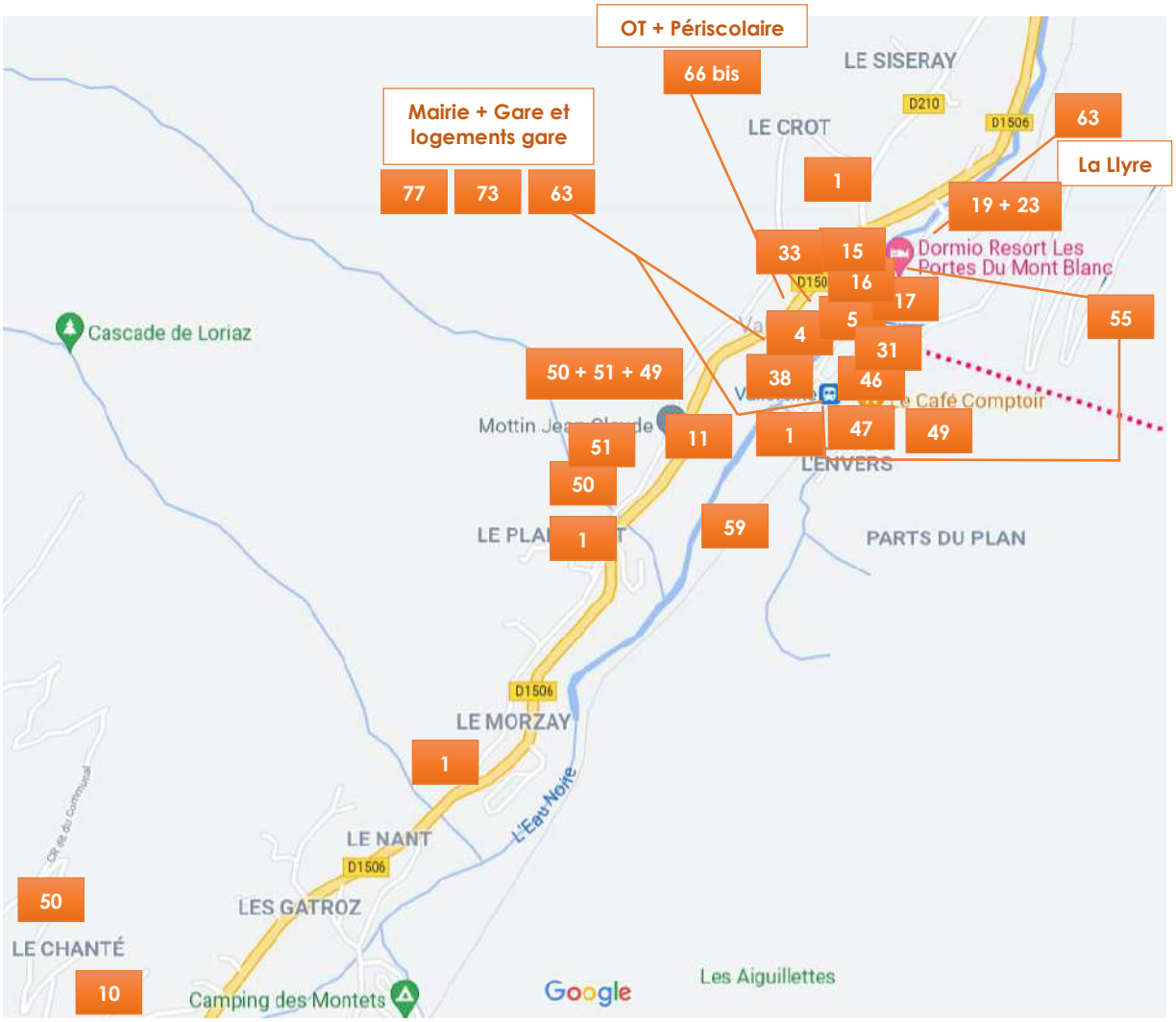
OT + Périscolaire
66 bis
Mairie + Gare et logements gare
77
73
63
LE SISERAY
D210
D1506
63
La Llyre
LE CROT
1
19 + 23
33
15
Dormio Resort Les Portes Du Mont Blanc
16
17
55
Cascade de Loriaz
4
5
31
50 + 51 + 49
38
46
Le Café Comptoir
Mottin Jean-Claude
51
11
1
47
49
L'ENVERS
50
LE PLAN
1
59
PARTS DU PLAN
D1506
LE MORZAY
1
L'Eau Noire
LE NANT
D1506
50
LES GATROZ
LE CHANTÉ
10
Camping des Montets
Google
Les Aiguillettes

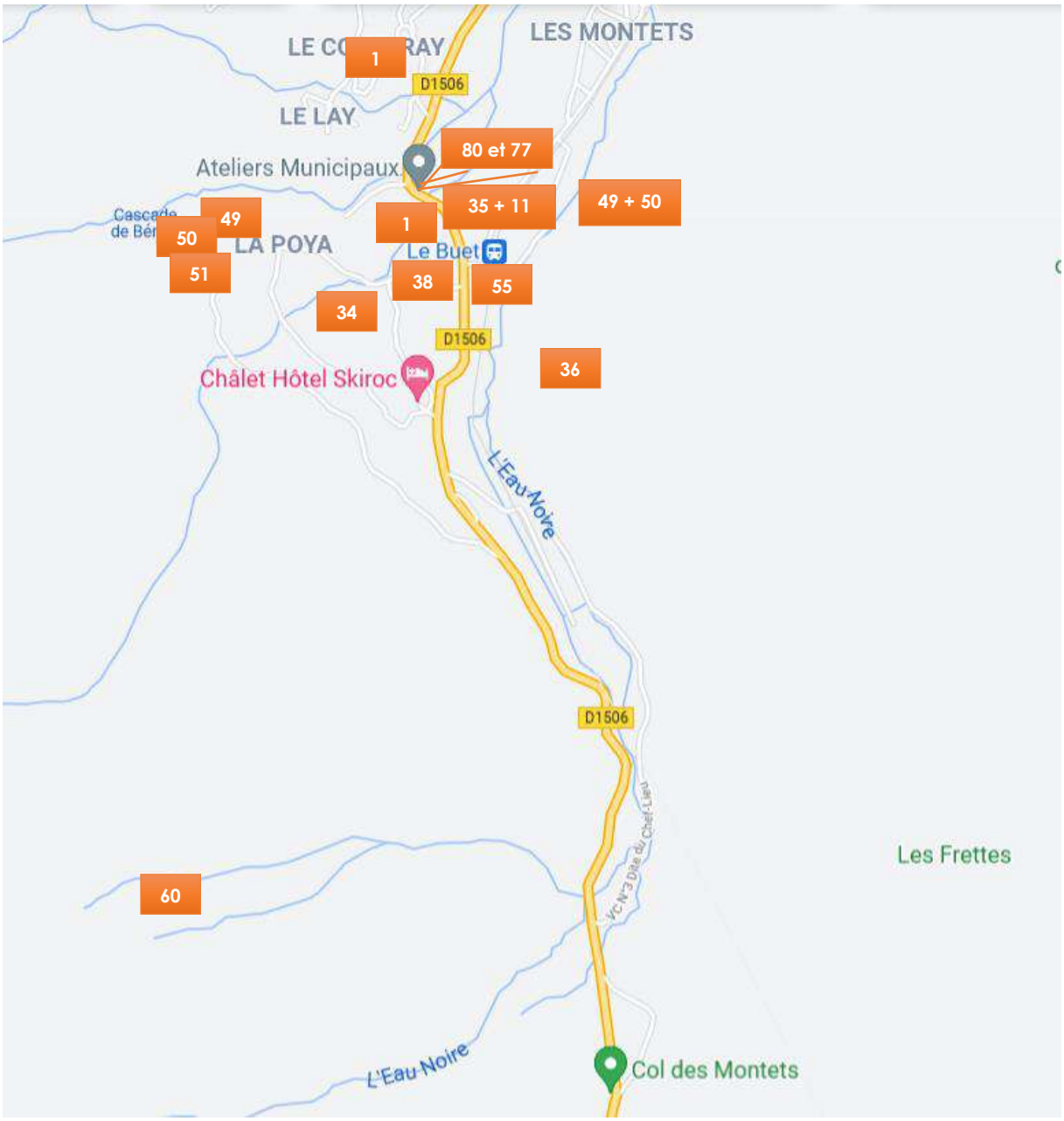
LE CO RAY
LES MONTETS
1
D1506
LE LAY
80 et 77
Ateliers Municipaux
35 + 11
49 + 50
Cascade de Bér
49
50
51
1
LA POYA
Le Buet
38
55
34
D1506
36
Châlet Hôtel Skiroc
L'Eau Noire
D1506
Les Frettes
60
L'Eau Noire
Col des Montets

Aperçu de la commune

Photo 3.6.a :
Zone de pompage à Barberine

Photo 3.6.b :
Protection pour poteau incendie

Photo 3.6.c :
Abri pour boites aux lettres

Photo 4.2.2.a :
La Turne

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2.b :
Exemple d'oratoire

Photo 4.2.2.c :
Exemple de fontaine privée

Photo 5.2.3 :
Zone artisanale

Photo 5.3.1 :
Projet de supérette communale

Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.4.1 :
Artisan d'art

Photo 5.5.2 :
Chalet d'accueil Camping

Photo 5.5.3 :
Point I

Photo 5.6.31 :
Cimetière enherbé

Source : Photothèque Notre Village

Annexes

-Comptes rendus des réunions de comité de pilotage

-Informations diverses

Compte-rendu
Réunion groupe Activité économique et touristique
Mercredi 2 décembre 2020

Réflexions :

Activités économiques à prendre en compte dans le futur de Vallorcine et des Vallorcins.

Quel tourisme veut-on ? Il y a suffisamment de potentiel à Vallorcine sans forcément partir et suivre les idées du moment ou des décennies passées. Par exemple, même si les remontées mécaniques sont fermées durant la période des fêtes, les touristes souhaitent venir quand même pour profiter de Vallorcine. Même si dans ce cas, la différence est marquée entre les hôtels et les locations en meublé. La réflexion sur les activités touristiques doit être définie par la question : quelles activités pour quels touristes ?

Réflexion sur les « chantiers bois », les artisans :
Développer les activités bois à Vallorcine. Des artisans vallorcins qui pourraient former des jeunes intéressés par ces métiers. Le lycée du CTMB à Sallanches fait déjà cela.
Création d'un tiers-lieu ou en tout cas d'une zone artisanale à mutualiser
Création d'une scierie : évoquée lors de la réunion du groupe Aménagement du territoire.
Établir un état des lieux des besoins
Quels moyens aurait la commune pour fournir un bâtiment aux artisans qui en contrepartie pourraient payer un loyer ? Par ex. dans le bâtiment des Mélèzes mais attention aux nuisances ! Réflexions pas seulement sur les surfaces de travail mais également sur des surfaces de stockage sécurisées à mutualiser (pour le bois et autres matériaux).

Réflexions sur le centre du village :
Les Mélèzes comme zone artisanale ? Avec des logements pour les artisans ? Une supérette ? Une salle des fêtes ? On pourrait également rénover la salle de La Ruche et qu'elle devienne la salle des fêtes ?

Réflexions sur un état des lieux de la population de Vallorcine :
quel tourisme on veut aujourd'hui à Vallorcine ?
Notion de télétravail : s'est beaucoup démocratisé avec le premier confinement. Beaucoup de résidents secondaires ont télétravaillé depuis leur résidence secondaire.
Reste à « dimensionner » cela : combien d'espaces de coworking ?

Réflexions sur la supérette :
Idée d'une supérette propre à Vallorcine : pas un copier / coller de ce qui se fait déjà ailleurs et qu'on peut voir partout.
Idée d'une épicerie coopérative. Proposition d'une présentation de ce qui s'est fait dans la Vallée de l'Aulps : une coopérative avec des producteurs locaux et de qualité (bio ?)

Recenser les besoins des jeunes : ils ont du mal à rester : difficulté au niveau professionnel et au niveau du logement également (surenchère des loyers).

Réflexions sur : Manifestations culturelles / sportives :
Le Comptoir des légendes
On va fêter les 60 ans de la création du domaine de La Poya : ceci pourrait également être source d'un évènement à mettre en place.
Derby de Bérard : dans les années 70, le ski de printemps était très en vogue. Le derby de Bérard était une manifestation très festive. Il pourrait à nouveau s'envisager sous forme de rassemblement.

Les activités touristiques douces :
Les arts du chemin : Volonté d'avoir des œuvres d'art qui ne dénaturent pas le paysage. Œuvres pensées pour être pérennes et qui doivent donc être entretenues, pas laissées à l'abandon.
Il pourrait également exister une autre démarche artistique avec des œuvres non pérennes.
Placer des photos d'archive en différents lieux le long des sentiers ou sur des points de vue pour mettre en perspective le paysage actuel avec le paysage ancien, voire même le paysage de demain avec le changement climatique.

Plan, signalisation, signalétique, mobilier urbain :
Au départ, il y avait l'idée d'un projet de signalétique commun aux 4 communes de la Comcom. Mais ce projet n'a été suivi ni par les Houches ni par Chamonix. Donc, à Vallorcine, il faut qu'on réfléchisse à ce que l'on souhaiterait comme type de signalétique : par exemple une plaque de mélèze gravée… À relancer auprès de la Comcom.
La mairie prévoit également la commande de panneaux d'affichage, peut-être en poursuivant le partenariat avec le CMTB qui offre l'opportunité de mobilier au caractère Vallorcin.

L'implantation d'une pisciculture qui produirait de la truite bio est rapidement évoquée.

Compte-rendu
Réunion groupe aménagement du territoire
mardi 1er décembre 2020

Question de la légitimité à « décider », proposer, prendre part aux réflexions sur le devenir de la commune. Il est dit que ces discussions sont de nature à aider les membres du conseil municipal à orienter les réflexions.

Tenter de définir l'aménagement du territoire :
Il en ressort que dès qu'on touche au territoire, il est impacté, c'est de l'aménagement.
Aménagement du territoire pour qui ? Les habitants actuels ? Les nouveaux arrivants ? Les touristes ?

Réflexions sur un tiers-lieu :
Idée de mutualisation ; créer un projet qui n'existe pas et qui répond à une demande (ex. : avoir 2 machines à laver le linge à dispo).
Partager une zone artisanale : des outils, des machines… à vocation artistique, artisanale…
Mise en place de bénévolat / échanges de services. Par ex. : je vais aider à repeindre les murs de l'espace de coworking et en échange, j'ai un mois de loyer gratuit. Entraide possible.
Il ressort de cette discussion qu'il ne faut pas un tiers-lieux, mais plusieurs, aux compétences diverses (artisanat, coworking, laverie automatique, jardins partagés, etc…)

Réflexions sur les bâtiments communaux :
Beaucoup de ces bâtiments sont à rénover. Réflexions sur : quelle destination / quels usages pour ces bâtiments à rénover ?
2 niveaux vides au sein de la mairie, idem pour le bâtiment de l'école.

Réflexions sur la place du village :
Imaginer quelque chose de polyvalent et d'éphémère pour la belle saison. Éléments mobiles et facilement déplaçables.
Principe de la permaculture : un espace avec plusieurs fonctions.
Vision globale, réflexion d'ensemble sur tout le site (Mélèzes, Lierres, place de la gare, parking en face de Dormio, espace devant la télécabine) à avoir.

Réflexions sur comment le village est perçu par les étrangers ? Par les personnes de passage ? :
Rechercher les retours des clients auprès des socio-pro.
Austérité du village. Il faut stopper l'urbanisme pour préserver le cadre de vie et l'activité agricole tout en pouvant laisser la possibilité de pouvoir s'installer… Il faut donc favoriser le logement social et l'accession à la propriété.

Réflexions sur l'exploitation forestière :
Implantation d'une scierie. Le bois français coûte plus cher mais il ne vient pas de Suède !
En lien avec la création des dessertes forestières.
Projet à monter par la commune/communauté de communes et ensuite trouver le / les bûcherons/scieurs.
Demande a été faite auprès de la mairie par un tavailloneur

Déchets de bois pour la chaufferie.

Réflexions sur le stationnement :
Problématique à Vallorcine.
Il en ressort que 3 réflexions sont à mener : le stationnement pour les habitants permanents et secondaires, le stationnement pour les touristes, et un espace spécifique pour les camping cars.

Réflexions sur le tourisme à Vallorcine :
Quel avenir pour le tourisme dans le village ? Quel touriste veut-on ? Celui qui vient respirer ou celui qui arrive avec ses exigences d'urbain ? L'aménagement du territoire devient complexe, car il répondrait à des demandes des clients qui ne sont pas forcément celles des habitants, cependant, certains équipements sont nécessaires à l'activité économique de Vallorcine afin de ne pas voir les touristes dépenser ailleurs que dans le village (distributeur de billets, supérette, etc.)

Compte-rendu
Réunion Vie de la population
Lundi 14 décembre 2020

Réflexions :
Favoriser le lien social au sein de la population.

Définition de la vie de la population :
Favoriser un mode de vie qui favorise le « vivre-ensemble ». Favoriser les activités POUR la population et pas seulement pour les touristes ;
Spécificité des nombreux hameaux à Vallorcine : idée de faire des olympiades entre hameaux.
Permettre les initiatives : par exemple en ce qui concerne le travail du bois : certains n'ont pas de lieu pour exercer. Trouver un lieu pour la création.

Problème de communication au niveau du village :
Comment mieux communiquer et être informé de ce qui se fait ?
Vallorcine / Vallée du Trient : il existe un groupe « Whatsapp ». Mais le groupe « Whatsapp » exclut aussi beaucoup de monde non équipé. Proposition de panneaux d'affichage par hameaux avec toutes les infos. Partenariat à proposer au CTMB
Proposition d'avoir également un référent par hameau pour la communication, la gestion des périodes de crise, le compostage par exemple.
Des fêtes de hameaux ouvertes à Tous pourraient être organisées au fil de l'an…

Futur foyer de ski de fond : pourrait servir en dehors de la période hivernale à d'autres types d'activités ? Mais il va déjà être utilisé pour une nouvelle équipe des pistes et sentiers.

Réflexions sur un lieu de vie partagé :

Question sur un local jeunes : Qui gère ? Qui est responsable des mineurs et de ce qu'ils font ? Quel planning pour la / les salle(s) ? Une association ?... En Suisse, le principe du carnotzet : une affiche est sur la porte et les créneaux peuvent être réservés ainsi.
La maison Noufflard qui pourrait avoir ces fonctions ? À nouveau problème du cadre, de la responsabilité, de laisser en bon état les locaux…

Tiers-lieu : à appréhender un peu comme une MJC, un lieu pour le 3ème âge, un espace de co-working, un lieu de création artisanale et artistique… un lieu qui crée un (ou plusieurs) emploi(s) : quelqu'un qui serait animateur, coordonnateur de l'ensemble… Il faudrait un lieu structuré avec des activités autour ?
Cela pourrait être le rôle du garde champêtre
Cela pourrait aussi s'envisager sous la forme d'un ou plusieurs lieux, comme des « antennes » avec des réunions, des animations dans plusieurs lieux.
Idée d'un lieu coopératif, d'une épicerie coopérative.
Ce lieu doit être intergénérationnel.

Création d'un lieu abrité, semi-ouvert aux Lierres ? :

Un peu à l'image de ce qui existe déjà à Trient : envie de créer un lieu abrité, semi-ouvert, avec possibilité de faire un barbecue.
Proposition aussi de réhabiliter le foyer de ski de fond actuel.

Question des Anciens à Vallorcine :
Idée d'installer des bancs sur le chemin des diligences et dans le cimetière.
Idée d'un repas, payé en partie par la commune pour permettre de se retrouver. Idée d'un repas cyclique, tous les 3 mois environ, avec pourquoi pas la mise en valeur d'un restaurateur de la commune. On pourrait y associer une association qui organiserait une animation (belote, loto, projection, bal…)
Problème de l'informatique pour les Anciens : accès difficile, peu connu. Mais faut-il que cela soit institutionnalisé ? Beaucoup de Vallorcins le font déjà de manière naturelle
Problème du transport pour les Anciens
Un référent par hameau pour la communication à Vallorcine ou plutôt dresser une liste de personnes ressources par quartier et la communiquer aux Anciens.
Le lien social est différent du lien familial et est très important.
Lien entre jeunes et Anciens : par le déneigement par exemple. Un jeune déneige pour un ou plusieurs anciens contre une petite rémunération.

Transports :
Un service trains toutes les demi-heures serait plus commode pour faciliter les déplacements en train. Pour favoriser les personnes travaillant à Chamonix, projet de gratuité du train jusqu'à Saint-Gervais. Projet d'une gratuité du train en Suisse avec un accord entre Finhaut, Salvan-Les Marécottes et Vernayaz et la France : à voir.
Un système de covoiturage entre parents dont les enfants sont scolarisés à Chamonix s'est mis en place. On pourrait aussi adhérer au « Réseau Pouce » qui met en place du covoiturage gratuit avec une garantie au niveau du conducteur.
Navette avec Trient / Col de La Forclaz en projet également.

Compte-rendu
Réunion Environnement
Jeudi 10 décembre 2020

Réflexions :

Recherche de définition : qu'est-ce que l'environnement ?
Cela touche tous les domaines. C'est notre cadre de vie, le soin apporté à l'espace dans lequel on vit ; pour une exploitation de la vallée raisonnée et maîtrisée.

Canons à neige à La Poya ?
La question se pose par rapport au réchauffement climatique et à l'enneigement qui va en diminuant.
Quel type d'équipement et dans quelles proportions ? Quel impact environnemental réel ?
Avant d'envisager des canons à neige, il serait préférable de pourvoir à la mise en place d'un réservoir d'eau potable pour les habitants du hameau de La Poya qui n'en ont pas ; ces deux réflexions peuvent être menées de front ensemble.

Brad Carlson, écologue, a réalisé une étude pour le CREA. Il crée des modélisations de la végétation dans les années à venir. L'un des membres de l'atelier fait lecture des grandes lignes données par Brad Carlson :
« -Transports - améliorer la fréquence et si possible la rapidité des bus/train qui desservent Vallorcine (et inciter fortement les touristes et si possible les locaux à les prendre pour réduire le flux de voitures au Col des Montets).
- Plantes invasives (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya...) à mes connaissances ces espèces, qui sont très présentes dans la vallée de Chamonix, ne sont pas encore arrivées à Vallorcine. Besoin de mettre en place des précautions pour que ça reste le cas (au niveau des chantiers, randonneurs, cours d'eau). Une fois arrivée c'est très compliqué de les éradiquer et ces plantes nuisent à la flore montagnarde locale.
- Eau - à voir si c'est un problème pour Vallorcine, peut-être pas encore... mais la disponibilité en eau l'été va certainement diminuer dans les prochaines années /décennies (moins de neige en montagne + étés secs et caniculaires). Donc à mon avis ça vaut le coup d'anticiper le coup, notamment pour le refuge de Loriaz et pour la gestion de l'eau en période touristique. »

Énergies renouvelables :
Proposition de la Comcom de participer à des Centrales Villageoises pour la production d'énergie solaire via des panneaux photovoltaïques. Est-ce judicieux à Vallorcine ?
Si l'idée de centrale hydroélectrique se maintenait, il faudrait voir à quelle échelle : pas quelque chose de démesurée. On parle d'environnement et donc aussi économie d'énergie.

Éclairage public :
Réflexions sur la consommation électrique mais aussi sur un éclairage plus esthétique, moins agressif qu'actuellement. Tout l'éclairage doit passer en leds.

Problème des transports :

Peu de Vallorcins prennent le train. Inciter les gens à prendre les transports en commun. Adapter et s'inspirer des exemples qui existent déjà pour économiser de l'énergie.

Quel tourisme pour Vallorcine ?
Plus possible de consommer à outrance. Tourisme de masse à Vallorcine = perte d'identité de Vallorcine. Venir à Vallorcine pour ne pas voir la même chose que partout ailleurs, ne pas faire les mêmes choses que partout ailleurs. Essayer de mobiliser une clientèle touristique locale, qui aura un moindre impact plutôt qu'une clientèle venant de l'autre bout du monde.
Faire de Vallorcine une zone spécifique dans sa qualité environnementale pour intéresser une clientèle proche et moins polluante, qui respectera d'autant le village.

Pour choisir les orientations environnementales de la commune :
Proposition de faire un referendum auprès de la population de Vallorcine sur les choix à faire en matière environnementale.
Proposition d'aller soumettre, en porte à porte, les idées et de questionner les habitants et les socio-professionnels.

Aménagements possibles :
Demander l'avis des skieurs de fond qui « consomment » souvent la montagne autrement ; respect d'une économie locale.
Proposition de faire un chemin en graviers entre les 2 gares pour les PMR, poussettes… mais gros investissement financier et difficile techniquement et économiquement à mettre en place.
« Couper les virages » pour aménager des passages amusants pour skieurs et vététistes sur les sentiers.

Implantation d'une nouvelle exploitation agricole :
Actuellement, il n'y a pas les terrains pour qu'elle soit viable. Autrement dit, si nouvelle exploitation : il faut trouver de nouvelles terres (défrichement).

Lutte contre la renouée du Japon :
C'est une action menée par le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) qui travaille aussi sur Vallorcine. Par endroits, il faut l'éradiquer, à d'autres endroits, il faut la restreindre. L'éco pâturage avec des chèvres est une solution qui rentre dans le cadre de ces réflexions.

Amélioration du bâti :
Essayer d'utiliser au mieux les espaces vides pour les faire vivre.

Pistes forestières :
Largeur des pistes a été imposée : c'est la norme pour obtenir les subventions européennes. Importance de communiquer auprès de la population sur ce type d'intervention. Urgence d'intervenir dans la zone de La Villaz et de Barberine pour endiguer l'évolution du bostryche (insecte qui s'attaque aux épicéas).
Donc, il est important sur Vallorcine d'avoir une réflexion sur la gestion forestière. nettoyer pour faire un retour naturel des arbres.
Les arbres coupés lors des travaux de la piste forestière ont été vendus à de grosses scieries.

Volonté d'augmenter le réseau de chaleur à Vallorcine :

Volonté de développer une économie du bois à Vallorcine : produire localement pour consommer localement…

Réunion : Retour sur les ateliers de décembre

Supérette : coopérative ?
Avec des actions des Vallorcins pour les impliquer dans le projet et le financer.
Peut-être avec intérêt des autres Vallorcins, extérieurs aux ateliers de travail.
Reprendre contact avec Laurent pour RV avec la personne qui gère la supérette coopérative de la Vallée de l'Aulps.
Mais pas de local pour le moment.

Mutualisation surfaces de stockage et espace de travail pour les artisans
Faire un état des lieux des besoins avec tous les artisans : donc réunion avec les artisans et des Élus. 2 zones de stockage : derrière la Llyre et derrière la voie ferrée (au niveau du tunnel).

Tiers-lieu / Maison Noufflard :
Un espace intergénérationnel mais « habité » de manière à ce qu'il y ait toujours quelqu'un sur place pour « animer / surveiller ».
Dans la Maison Noufflard ? Mais un lieu spécifique pour les gens qui y vivraient.
Lister les difficultés possibles pour ce lieu : problème d'accès pour les anciens quand il y a beaucoup de neige…
Pas ERP parce que pas ouvert au public.
Donc, à soumettre aux ateliers mais d'abord : il faut lister les points noirs. Accès, parkings, réglementation…
Lieu artistique et culturel pour artistes « en résidence »…
Peut-être que certains artisans pourraient s'investir « gratuitement » dans la réfection. Mais pourrait aussi être financé par fondation du patrimoine… ou par des échanges de services.
Peut-être voir avec Guyonne pour avoir son expérience pro.
Surtout dans l'atelier « vie de la population »

Communication :
Panneaux d'affichage

Manifestations sportives / culturelles :
Derby de Bérard : qui s'empare du truc ? pas la mairie

Centre du village :
Prendre connaissances des docs et dégrossir au niveau du CM avant de présenter les réflexions aux ateliers de travail.
De quoi a-t-on besoin ? Combien ça coûte ? comment on le finance ?
Les Mélèzes : est-ce qu'on vend une partie pour avoir de l'argent ? cad : définir des grands pôles dans cette grande zone ?
À qui s'adresse ce lieu ? Aux touristes ou aux habitants ?
Donc : étudier les docs et études déjà faites et se réunir ensuite pour en reparler.
Question du stationnement sur la place de la gare.

Éclairage public :
Consultation de la population à l'automne pour savoir comment / quand on coupe le courant ?

Prochaine réunion : faire le point sur les différents documents puis proposer des groupes en fonction des différents projets ?

Des nouveaux groupes à soumettre :
1 - Centre du village : comment répondre aux différentes demandes

2 - Artisans et filière bois : surfaces de stockage et de surfaces de travail

3 - Un tiers-lieu sur la Maison Noufflard

4 - Transition écologique : gestion des déchets, jardins partagés, compostage…

Tél Céline Robert de Notre Village pour avoir son retour sur expérience par rapport à la modification de ces groupes : est-ce qu'on les fait en fonction des grandes idées qui sont ressorties lors de la 1ère réunion ? Ou est-ce qu'on laisse les mêmes intitulés qu'au départ ?

Faire une note entre nous de ce que le conseil a validé comme idée sans avoir besoin des réflexions des ateliers.

Se faire une feuille de route pour chaque action engagée pour la commune.

Vallée de Chamonix Mont-Blanc
MAIRIE DE VALLORCINE
HAUTE – SAVOIE

8 route des Confins du Valais
Code Postal : 74660
Téléphone 04 50 54 60 22
Télécopie 04 50 54 61 32
mairie.vallorcine@wanadoo.fr

Objet : Compte-rendu

Compte-rendu

Un compte-rendu commun aux 3 réunions a été rédigé.

Réunion atelier Vie de la population : mardi 28 juin 2021

Présents : Madeleine Vallas, Jean-Paul Penin, Sandra Levy, Dominique Ancey, Jérémy Vallas, Audrey Penin
Excusés : Ludmilla Villon

Réunion atelier Activités économiques et touristiques : Jeudi 30 juin 2021

Présents : Xavier Dunand, Laurent Tardy, Dominique Ancey, François Coutagne, Jean-François Deshaye, Audrey Penin
Excusés : Nicolas Arguinchona, Nathalie et Thierry Berguerrand, Caroline Boufflert, Marc Dambreville, Marie Delobelle, Gérard Salmon, Jérémy Vallas

Réunion ateliers Aménagement du territoire et Environnement : Jeudi 8 juillet 2021

Présents : Nicolas Arguinchona, Bruno Boussagol, Xavier Dunand, Marion Guitteny, Dominique Hautefeuille, Alexis Hautefeuille, Louis Laurent, Antoine Ehret, Alexandre Toninelli (en visio), Gudule Wyser, Maryvonne Allevard, Dominique Ancey, Jean-François Deshaye, Jérémy Vallas, Audrey Penin
Excusés : Stijn Lelieur, Thierry Berguerrand

En introduction, il est précisé que les ateliers n'ont pu se tenir plus tôt, comme il avait été annoncé lors des premières réunions de décembre. D'abord parce que le diagnostic de « Notre Village » (150 pages) nous est parvenu au mois de mars et qu'il a fallu que l'ensemble des Élus en prenne connaissance ; ensuite parce que nous attendions d'avoir le matériel de visioconférence installé à la mairie (ce qui s'est fait au cours du mois de juin).
Il est également demandé aux participants s'ils ont pris connaissance des documents mis à leur disposition via le lien Wetransfer.

1. Validation du compte-rendu

Le compte-rendu de chaque réunion est validé.

2. Présentation rapide de la situation financière de la commune cf. en P.J. présentation synthétique du budget

Le budget de fonctionnement de la commune est d'environ 1 450 000€.
Fonctionnement de la commune : dépenses courantes : 508 000€ + 448 000€ dépenses pour les personnels
Le budget est sain mais limité.
La baisse de la taxe d'habitation n'a pas encore été compensée par l'État. Sur le long terme, la commune aura une dotation de l'État qui sera moindre.
Le budget 2022 risque d'être plus tendu car impacté par la pandémie.

3. Diagnostic de l'association Notre Village avec axes stratégiques cf. en P.J. Synthèse diagnostic + Axes stratégiques

Les axes stratégiques :

Avant de recevoir le diagnostic, un document de synthèse a été élaboré par les Élus : Les axes stratégiques. Son objectif est de croiser différentes données :

- les actions et projets déjà constitués avant l'audit
- les propositions d'action mentionnées durant l'audit
- les projets et réflexions proposés lors des ateliers participatifs de décembre
- les réflexions et projets présentes dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables ; doc.2 que nous vous avons envoyé) daté de mars 2019

Ce document est un document de travail, pour les Élus, et il est amené à évoluer. Mais cela nous a permis de synthétiser toutes les idées et réflexions actuelles, afin de structurer notre travail.

Le diagnostic :

Une synthèse des 150 pages est projetée.
Le 1.1. de la finalité 1 (lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère) du diagnostic est présenté de manière détaillée ; en particulier le tableau synthétique que l'on retrouve à la fin de chaque chapitre du diagnostic dans lequel apparaissent les points forts, les points faibles, les orientations et les critères discriminants.
Dans cette dernière catégorie des critères discriminants, il est précisé que le Conseil Municipal doit dresser des « fiches action » pour chacun de ceux-ci. L'objectif n'est pas de réaliser l'ensemble des actions d'ici la fin du mandat, mais de réfléchir à des solutions afin d'y remédier. C'est une condition essentielle en vue de la labellisation « Notre Village ».
Le diagnostic sera à disposition des membres des ateliers lorsqu'il sera finalisé. Il est précisé qu'il est une « photographie » du village lors de l'audit effectué fin octobre 2020. Ainsi, des réflexions ont déjà été menées sur certains points et des projets sont déjà en cours depuis la venue de Céline Robert (« Notre Village »).

L'ensemble du diagnostic est ensuite présenté et de nombreux questionnements et réflexions sont soumises aux Élus présents :

1.2 : Pourquoi et où une nouvelle route forestière ?
Sur les Posettes, c'est un besoin afin d'entretenir la forêt.
Cette piste damée pourrait également être une piste de ski de fond pendant l'hiver ? Pour des chiens de traîneaux ? Pas de véhicules à moteur sur ces pistes hormis ceux dédiés à l'entretien de la forêt.

2.1. Absence d'arrêté de biotope : Pourquoi ?
S'il existait, ce serait la venue en masse de « visiteurs » et donc, des difficultés supplémentaires à préserver le biotope.

2.2 : Gestion rationnelle de la ressource en eau
A-t-on réellement besoin de récupérer l'eau de pluie ? Peut-être que détourner l'eau d'un ruisseau serait plus simple ?
Action à mener en tout cas : imposer la mise hors gel des maisons autrement qu'en laissant couler l'eau qui va au réseau. Travail des ASA notamment sur la sensibilisation des résidents secondaires pour que l'eau perdue ne soit pas déversée dans le réseau d'assainissement.

2.3. Gestion des rejets
Problématique des réseaux qui ne sont pas séparés : eau claire : eaux usées. Autre problème : vétusté des réseaux, en train d'être refaits.

2.4. Gestion des déchets
C'est une compétence intercommunale. Il y a un projet sur la mise en place d'une tarification incitative afin de diminuer les déchets. Actuellement, les professionnels payent moins que ce qu'ils devraient et ce sont les particuliers qui payent plus que ce qu'ils devraient.
3.1. Traitement aux UV au réservoir du Couteray
Cette action a déjà été menée.
Afin de diminuer le taux d'arsenic dans l'eau, l'eau serait diluée en la mélangeant avec d'autres sources.
3.2. Comité consultatif extra-communal
Il a déjà été créé. L'une des réflexions porte sur l'accueil périscolaire du mercredi qui a été annulé mais que certains parents souhaiteraient à nouveau.
3.4. Accès à des activités sportives et de loisirs par un réseau associatif
Question d'un regroupement de toutes les associations de Vallorcine via le Comité des fêtes ? À l'automne, le Comité des fêtes souhaiterait réunir toutes les associations de la commune pour mettre en lien et faire connaître les associations du village. Une plaquette pourrait être élaborée qui recenserait et décrirait toutes les associations et que l'on pourrait également donner aux nouveaux arrivants sur la commune.
3.6. Embauche d'un garde champêtre
Il prend ses fonctions au 1er juillet sur la commune. Il est assermenté. Il travaillera également de très près avec les employés municipaux.
4.1. Question d'un conseil des jeunes ?
Peut-être plutôt à mettre en place au niveau intercommunal.
4.2. Pas de Site Patrimonial Remarquable (SPR)
Cela pourrait être préjudiciable au niveau de la préservation de ce patrimoine.
4.4. Les défibrillateurs
La question se pose de faire une formation à la population pour leur bonne utilisation.
4.5. Mauvaise couverture en téléphonie mobile
Le Conseil Municipal a décidé de faire appel à un spécialiste afin de négocier, pour la commune, les lieux et les loyers avec les différents fournisseurs. Par ailleurs, la fibre devrait être en place d'ici la fin de l'année 2021 à Vallorcine.
4.6. Aucun jumelage
L'idée serait éventuellement de jumeler Vallorcine avec un village équivalent. Reste à savoir si cela serait au niveau de l'école ? Au niveau de toute la population ?...

4. Structuration du Conseil Municipal : ateliers de travail des Élus

En parallèle avec le travail de structuration des différentes actions et projets à mener, les Élus ont fait le choix de créer des groupes de travail thématiques au sein du Conseil Municipal. Il a semblé plus aisé de se réunir autour de ces grands thèmes par groupe de 4 ou 5 afin d'avancer plus rapidement sur les dossiers.

Voici les 7 groupes constitués :

- Stationnement / toilettes publiques

Le stationnement doit être traité en priorité ; en particulier depuis les stationnements anarchiques de cet hiver. Des flyers sont en cours de réalisation afin de sensibiliser les automobilistes à se garer correctement et en leur indiquant les parkings autorisés sur la commune ; des lignes blanches continues au sol pour spécifier l'interdiction de stationner sur certaines zones. Dans un 2ème temps, et en concertation avec le garde champêtre, des solutions sur le moyen terme seront menées.
Les toilettes publiques : un dans le foyer de ski de fond (qui sera déplacé au Buet) ; un autre Place de la gare ; un 3ème à Barberine même si celui-ci devrait être alimenté par une source privée ; un autre sera au presbytère.

Pourrait-on voir l'installation de toilettes non pas de manière globale mais sur un temps court ? L'absence de toilettes est un vrai problème et il faut y réagir maintenant. En attendant que le nouveau foyer de ski de fond soit utilisable, il faudrait placer 3 toilettes aux 3 emplacements prévus. Toilettes sèches ou pas ?

- Artisans : zones artisanales…

Avant toute chose : faire un état des lieux de leurs besoins (surface de stockage, surface de travail…). Difficulté à Vallorcine de trouver du foncier plat, qui ne soit pas en zone d'avalanches ; plus facile de trouver plusieurs petites zones, à différents endroits de la commune.
Ainsi, un questionnaire vient juste d'être envoyé à l'ensemble des artisans de la commune afin qu'ils fassent part de leurs besoins aux Élus. Dans un second temps, et en fonction des retours, les Élus étudieront quelles possibilités et quelles propositions ils peuvent faire aux artisans.
La proposition est amenée de mettre en lien les propriétaires de bâti existant avec les besoins des artisans. En fonction des retours des questionnaires, la mairie pourrait mettre en lien les propriétaires de foncier ou de bâtis et les artisans.

- Maison Noufflard

C'est l'un des points sur lequel le plus de réflexions sont sorties des ateliers participatifs de cet automne.
Pour le moment, l'idée serait d'en faire un lieu de rencontres intergénérationnel, de résidence d'artistes, de bar associatif… un lieu de jardins partagés, de cours en plein air (yoga, Qi gong…) avec une ou deux personnes qui y vivraient à l'année et qui en seraient les « animateurs ».
Pour accueillir du public, au moins sur la partie haute, il faut que le bâtiment soit aux normes. D'un point de vue financier, la mairie ne peut soutenir un tel investissement.
Il pourrait y avoir la possibilité d'y associer les terrains privés de « La Combe » parce que Pascal Berguerrand n'y met plus ses chevaux et du coup, le terrain n'est plus entretenu.
Une proposition est faite sur le principe des éducateurs de rue :
Ils sont présents et à l'écoute des jeunes et ils les aident à monter des projets, des actions tout en trouvant des financements. C'est l'EDPA (Établissement Public Départemental Autonome) qui propose ce service. Il est ouvert à tous les jeunes de la vallée. Il faudrait se renseigner s'ils pourraient venir à Vallorcine ponctuellement et l'accueil pourrait se faire dans la Maison Noufflard.
Pour l'aide aux personnes âgées : une proposition est faite de mettre en lien des « personnes – ressources » dans le village avec des personnes âgées qui auraient besoin d'aide par exemple pour constituer un dossier administratif ou remplir sa fiche d'imposition via Internet. La communication pourrait se faire via l'Infolettre avec un formulaire à remplir et les personnes seraient mises en lien par la mairie. Ceci devrait se faire sans « empiéter » sur des services rémunérés existant déjà sur la commune, en prenant en compte ce qui existe déjà chez les artisans et ouvriers du village.
Difficulté de faire venir des gens à Vallorcine (artistes…) : en termes de transport et de coût lié au transport. Cette maison est excentrée et pas facile d'accès (par son enneigement en particulier et le fait que « La Combe » reste une zone d'avalanches), donc plus compliqué pour y faire venir les anciens en période hivernale. Réfléchir à un autre emplacement en particulier pour l'accueil des anciens, qui soit moins excentré et plus facile d'accès : aurait peut-être plus sa place dans le « centre village », au niveau du chef-lieu ?
Peut-être y voir plus un lieu de regroupement d'artistes et d'artisans ?

- Mobilier urbain et fleurissement (+ déchets / compostage)

Idée de fleurissement : des prairies fleuries avec une sculpture d'ours sur des parcelles de terrain communal au niveau des intersections du village. Idée d'un fleurissement vivace / comestible.
Planter des plantes grimpantes (type houblon) sur les lampadaires.
Plus de décoration de Noël à part le sapin vers le foyer de ski de fond. Mais peut-être d'autres sapins éclairés à La Poya l'hiver, lors des manifestations nocturnes.
Le compostage : la Communauté de Communes souhaite implanter sur tout le territoire des composteurs collectifs. À Vallorcine, beaucoup ont déjà leur compost. L'idée qui a été retenue serait de faire des petits points de compost au niveau des molochs.

Il est souligné que l'absence de bancs le long des sentiers est un problème pour les anciens qui ont besoin de se reposer, de faire des haltes. Les bancs pourraient raconter des petites histoires. Il pourrait être proposé à différents artisans de la commune d'en fabriquer ; faire « un concours de bancs » ?
Mise en valeur des servitudes : à faucher pendant tout l'été. Ces cheminements sur des terrains privés sont répertoriés sur le PLU. Actuellement la politique de la Communauté de communes c'est d'entretenir uniquement les sentiers qui sont répertoriés. En revanche, certaines zones qui ne sont pas très empruntées sont fauchées durant tout l'été alors que ça n'est pas vraiment nécessaire. Ces servitudes pourraient être signalées par un petit panneau et un bonhomme qui marche par exemple. Cela nécessite de discuter avec les propriétaires qui ont des parcelles sur lesquelles se trouvent les servitudes. Il serait bien de ne pas trop attendre non plus : à force de ne pas être entretenues, beaucoup de servitudes ne sont que très peu utilisées et la tendance risque de s'accentuer. Or, comment convaincre un propriétaire qu'il doit entretenir la servitude si personne n'y passe depuis bien longtemps ? Par ailleurs, le fauchage de ses servitudes serait aussi une bonne incitation à ne pas prendre la voiture sur de petites distances faites dans la commune. Donc, un travail de fauchage, d'entretien des servitudes ainsi qu'une cartographie de ces servitudes sont proposés.
Fleurissement : Mise en valeur des plantes qui existent déjà : les plantes comestibles se trouvant dans la nature ; prévoir des jardinières avec des gentianes par exemple, des plantes de nos montagnes. Est-il nécessaire de planter des plantes comestibles alors même qu'il y en a qui poussent naturellement à Vallorcine ? Ne pourrait-on laisser les prairies fleuries telles quelles ? Les jardins botaniques de Champex pourraient être une source d'idées en ce qui concerne le fleurissement. Il y a aussi plusieurs associations qui existent et qui travaillent sur les plantes de montagne.
Lancer une dynamique : mettre entre les mains des hameaux une parcelle communale pour impliquer les habitants qui fleuriraient et entretiendraient l'espace en passant par une association ou juste par du participatif ? Les oratoires sont toujours fleuris ; il faudrait lancer la même dynamique au sein des hameaux ? Est-ce qu'un « animateur de village » pourrait prendre ça en charge ? Créer une « journée participative » pour le fleurissement ?
En ce qui concerne la renouée du Japon, le SM3A est en charge de l'éradiquer. La couper régulièrement est déjà utile. Le SM3A coupe les petites zones et sur les grandes zones, ils bâchent les plantes.

- Bâtiments communaux

Beaucoup de bâtiments à rénover. Il est nécessaire d'avoir une vision transversale sur l'ensemble du bâti communal ; trouver une utilité pour les espaces vides.
Le cabinet médical ainsi que l'espace coworking serait installé au-dessus de l'école.
La buvette de la cascade de Bérard serait installée sur l'autre rive ; avec l'idée d'un bail emphytéotique.
Le local poubelle du Couteray serait un lieu de stockage pour la Buvette de la cascade, les refuges de Loriaz et de la Pierre à Bérard : il faut d'abord consulter les intéressés.
A Loriaz, il faut revoir l'assainissement et peut-être l'alimentation en eau du refuge. Peut-être de gros aménagements à prévoir entre la cuisine actuelle et « le refuge d'hiver » afin d'y installer des sanitaires et une cuisine. Mais la question est alors posée de savoir si on veut garder un refuge ou bien si l'on souhaite en faire quelque chose qui ressemblerait plus à un hôtel ?

- Centre village

Un très grand secteur. Toutes les réflexions devraient aboutir en 2024. Il y a encore une partie des terrains qui sont privés.
La zone des Lierres qui serait un espace « famille » avec un snack, un coin barbecue abrité, un plan d'eau…
La Place de la gare qui serait piétonne (sauf le dépose-minute, l'accès au Plan Envers et l'accès au télécabine pour les secours) avec des aménagements mobiliers et paysagers
Les Mélèzes : une partie serait vendu pour un hostel (type auberge de jeunesse) et l'autre serait composée de commerces (épicerie, boucherie…) avec des logements associés aux commerces à l'étage. Un parking souterrain y serait aménagé.
Le parking devant Dormio serait destiné à un espace « jeunes » avec rampe de skate ou pumptrack
Le parking devant la télécabine serait aménagé (table de pique-nique, banc…).

Certains participants ne trouvent pas que la proposition d'un hébergement touristique supplémentaire à Vallorcine soit une bonne idée.
Le problème est de trouver un financement à tous ces projets. Or, si on vend une partie des Mélèzes, on peut faire aboutir le projet. Dans les études qui ont été faites, c'est ce type d'hébergement touristique qui est préconisé sur Vallorcine.
Mais, a-t-on la capacité à absorber tous ces touristes alors même que les parkings sont actuellement saturés ? C'est une autre clientèle pour qui il n'y a pas de stationnement récurrent : souvent ils se déplacent en transports en commun.

- Notre Village (labellisations)

5. Présentation de la démarche similaire mise en œuvre par la Communauté de communes et intégrant les communes : « Cit'ergy »

Cit'ergy est un label européen. Son objectif est de voir les compétences transversales au niveau de la communauté de communes. C'est une démarche communautaire et transversale.
Présentation rapide de ce qui se fait au niveau intercommunal pour une mise en perspective par rapport à la démarche « Notre Village » à Vallorcine.
Les critères retenus par « Notre Village » et par Cit'ergy ne sont pas tout à fait les mêmes donc cela ne fait doublon.

6. Échanges autour des points 3, 4 et 5

Les échanges ont eu lieu au fur et à mesure de la présentation.
Servoz cherche à « se rapprocher » de Vallorcine. Il existe déjà des liens entre Vallorcine et Finhaut / Trient.
Un jumelage des écoles de Trient / Finhaut avec Vallorcine pourrait se faire pour renforcer les liens.
Idée de relier à pieds la Col de La Forclaz au Col des Montets, de nuit avec un bivouac au milieu, afin de signifier ce rapprochement et cette histoire commune entre Vallorcine et les villages de la vallée du Trient.
Des liens tant aux niveaux patrimonial, culturel, historique, géologique…

7. Définition de l'implication des ateliers de travail dans la vie communale

Intérêt de savoir pourquoi on n'avait pu se réunir plus tôt. 3 réunions par an = bien ; le temps entre les 2 réunions était trop long.
Intérêt de savoir dans quelles mesures les Élus avaient avancé sur les différents dossiers.
L'idée du courrier aux artisans semble bien.

Informations diverses

Infolettre #3, décembre 2020

DÉCEMBRE 2020, #3

INFOLETTRE VALLORCINE

*Can lou ditelare van a Tsalande, on a lou lyasson a Páquyé...**

DOMAINE SKIABLE de LA POYA

La Régie Communale de La Poya a ouvert deux postes pour remplacer celui d'Arnaud Rey qui ne souhaitait plus continuer son travail de chef d'exploitation et de directeur de la régie. Au vu de son engagement personnel mis dans ses fonctions, le Conseil Municipal tient à le remercier chaleureusement pour la qualité du travail effectué ces dernières années.
Un nouveau chef d'exploitation a donc été recruté : David Guillot qui s'occupera des parties techniques, sécurité, et réglementations sur le domaine. En parallèle, un poste de « directeur commercial » a été ouvert et sera occupé par Bruno Zannoni dont le rôle sera la gestion de la buvette, la promotion du domaine et la communication avec les différents partenaires (ESF, Office du Tourisme, Clubs de ski, Compagnie du Mont Blanc, séminaires...).
Le reste de l'équipe est identique à la saison dernière. Dix personnes sont donc employées par la régie (dont un poste en mi-temps).
Le poste de directeur de la Régie est quant à lui repris par Nils Lanctot qui suivra, à l'année, la gestion de la régie.
La date d'ouverture du domaine au public pourrait être, suivant l'évolution de l'état sanitaire, le 7 janvier mais nous espérons pouvoir accueillir les enfants licenciés des Ski-clubs pour des séances d'entraînement durant les vacances de Noël.
La mairie souhaite toujours pérenniser et faire évoluer le site de la Poya. Ainsi, cette année il y aura : 2 cabanes au départ des téléskis ; un parvent autour des toilettes pour plus de discrétion ; un nouveau site internet www.la-poya-vallorcine.com ; des produits majoritairement locaux pour la buvette.

MODIFICATION des TARIFS de la CARTE VIACHAM

Rappelons que cette carte offre de nombreux avantages comme la libre circulation dans les transports publics. Libre circulation ne signifie pas gratuité : en ce qui concerne Vallorcine, la Communauté de Communes et la Région financent le coût du transport ferroviaire (via une convention renouvelée le 15 décembre et jusqu'à fin 2023). Cela étant dit, le Conseil Municipal a validé l'augmentation du tarif de la carte en cohérence avec la durée de validité, considérant que la participation de chacun reste mesurée face aux nombreux avantages fournis. Les cartes Gens du Pays et Résidents Secondaires (valables 2 ans) passent de 10€ à 20€ avec une gratuité à partir de 65 ans. La carte Saisonnier (valable 6 mois) passe de 2€ à 5€. Quelles conditions sont requises et quelles pièces justificatives doivent être fournies? Informations disponibles en mairie et sur le site : https://www.vallorcine.fr/spip.php?page=recherche&recherche=carte+viacham

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les premiers ateliers des groupes de travail ont eu lieu dans la première quinzaine de décembre. S'il reste des points à améliorer dans leur déroulement, les échanges ont été riches et apportent aux membres du Conseil une forte valeur ajoutée dans leurs réflexions. Nous tenons à remercier chaque citoyen pour leur implication dans ce projet. Suivant cette démarche participative et citoyenne, il nous est paru important de vous proposer de poser vos questions directement au Conseil Municipal. Pour cela, vous pouvez les déposer au moins 10 jours avant la date du Conseil Municipal par mail (accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr), par courrier (8 Route des Confins du Valais 74660 Vallorcine) ou directement en mairie. Aussi, les Élus vous proposent un temps d'échanges dédié d'environ 30min, à la fin de la tenue de chaque Conseil Municipal afin d'aborder ces thèmes.
Pour rappel, les Élus effectuent une permanence en mairie tous les deuxièmes samedis du mois.
Prochaine permanence : samedi 9 janvier.

NAVETTE INTERNE de VALLORCINE

Du 19 décembre 2020 au 28 mars 2021, la navette interne de Vallorcine reprend du service ! Quatre arrêts sont ainsi desservis entre la gare du Buet et celle de Vallorcine : Le Couteray, les Biolles, Le Nant et le Plan Droit. Ce service de transport en commun, financé par la Communauté de Communes, est gratuit et permet à chacun de limiter ses déplacements dans son véhicule personnel. Retrouvez les horaires sur : https://www.vallorcine.fr/Navette-interne-VALLORCINE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE de l'HABITAT PRIVÉ

Le Conseil Communautaire a mis en place en mai 2016 une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) avec des financements dédiés afin d'inciter des travaux de rénovation énergétique pour les logements des résidents principaux du territoire. FEH, FEH+, FEH++... (Fond Energie Habitat) sont des sigles correspondant aux aides que la Communauté de Communes (CCVCMB) a mis en place pour financer ces travaux (ces aides pouvant aller jusqu'à 70% du montant des travaux !). A partir du 1er janvier 2021, la mise en œuvre d'un Service Public de Performance Energétique de l'habitat (SPPEH) permettra d'accompagner notre territoire dans cette démarche.

Au vue de la complexité de la réalisation de ces dossiers de demande de financements, une conseillère Info-énergie est à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches. N'hésitez à la contacter : Elodie Ronger : 06 21 92 69 97 / eronger@innovales.org

Toutes les infos sont disponibles sur : https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/index.php/environnement/energie-climat.html

CENTRALES VILLAGEOISES : S'ENGAGER ENSEMBLE dans la TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A l'initiative de la Communauté de Communes, assisté de l'association Mont-Blanc 2.0, et afin de sensibiliser les habitants sur la production locale d'énergie, des réunions publiques ont eu lieu dans les 4 communes. L'objet était de présenter le projet de coopérative citoyenne de production d'énergie renouvelable sur le territoire intercommunal. Ce projet de société locale vise à s'inspirer du modèle des centrales villageoises. Chacun peut, à titre personnel et dans une démarche collective, intégrer ce processus vertueux. Pour ceux qui souhaitent comprendre le modèle économique de coopératives et/ou s'engager dans le projet de société coopérative, vous pouvez vous référer aux sites suivants : http://www.centralesvillageoises.fr et https://www.innovales.fr.

A ce titre, la Communauté de Communes s'engage dans la labellisation Cit'Ergie (https://www.ademe.fr/energie-label-territoires-engages-transition-energetique) qui saura appuyer la collectivité dans sa politique environnementale.

L'AVOUILLE de TSALANDE

«L'Avouille de Tsalande » se situe dans les Aiguilles Rouges au-delà du col de l'Encrenaz, et culmine à 2475m. En patois vallorcin, elle signifie : l'Aiguille de Noël.

© D. Ancey

Depuis le Morzay, le soleil s'y couche le jour de Noël. Pour plus d'informations sur la microtoponymie de Vallorcine : https://www.eglise-vallorcine.fr/horizon/.

La NUIT des OURS : un PROJET ARTISTIQUE et ENVIRONNEMENTAL

Face aux nombreux événements portés ou soutenus par la Communauté de Communes (Kandahar, UTMB, Marathon, Coupe du monde d'escalade, Cosmojazz, ...), il est apparu important de mettre en avant l'identité de Vallorcine à travers un nouvel événement. Au vu du nombre conséquent d'artisans d'art à Vallorcine, l'association *La Nuit des Ours*, créée en 2019, a souhaité mettre en avant cette richesse de notre territoire à travers un événement culturel.

Fort du retour de l'expérience des deux premières éditions, la Nuit des Ours 2021 se déroulera durant la semaine du 2 au 8 août avec en point d'orgue, 2 soirées en nocturne, le 7 la Nuit des Oursons (les jeunes de 7 à 12 ans) et le 8 la Nuit des Ours. Le parcours se situera entre les sites de La Poya et de la cascade de Bérard avec un aménagement prévu pour accueillir les spectacles. Entre 10 et 15 œuvres pérennes ou éphémères (sans impact sur l'environnement) seront édifiées le long des sentiers sur ce même secteur. Durant la semaine précédant l'événement, des ateliers, des activités d'arts du chemin, des spectacles divers auront lieu sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La création de cet art du chemin, son entretien et sa pérennisation entrent pleinement dans la politique de tourisme doux que souhaite mettre en avant le Conseil Municipal. Afin d'intégrer l'identité particulière de notre village dans sa politique touristique, la commune, la Communauté de Communes, le Département, la Région et l'Etat soutiennent cet événement.

Pour mieux comprendre, et si vous souhaitez être partie prenante du projet, l'Assemblée Générale de l'association se tiendra vendredi 15 janvier 2021, à 18h au pôle culturel.

N'hésitez pas à regarder les vidéos de l'édition 2020 : https://youtu.be/cTFplBvoIwc et https://youtu.be/0CMbBwFB0sk

Contact : lanuitdesours@gmail.com

PARTENARIAT Mairie - Lycée professionnel CTMB

Comme décrit dans la précédente Infolettre, les abris pour boîtes aux lettres ont été installés par le service technique de la commune début décembre pour les habitants de La Poya (au Buet) et pour ceux des Granges (au Couteray). Les personnes concernées ont été directement contactées par la mairie (courrier ou téléphone). Pour rappel, les clefs sont à récupérer en mairie aux horaires habituels.

À gauche : les boîtes aux lettres du Buet © F. Grangier
À droite : Les abris en construction au CTMB ©CTMB

Pour vous abonner à l'Infolettre
Envoyez votre adresse mail à : accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr
Objet : Infolettre

** Quand les goattières coulent à Noël, on a les glaçons à Pâques (proverbe vallorcin dit par Duozet à la Mandine)*

FÉVRIER 2021, #4

INFOLETTRE VALLORCINE

*Chouètà Boun An ! **

MAISON FRANCE SERVICES

La MSAP (Maison de Services Au Public) située dans les locaux de la maison pour tous de Chamonix, est depuis plus d'un an devenue l'espace d'accueil France Services où vous pouvez trouver de l'aide pour vos démarches administratives. Outre les structures nationales partenaires (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Finances Publiques...), vous trouverez aussi des partenariats spécifiques à la communauté de Communes qui concernent les jeunes, la création d'entreprise, la conciliation de justice, des conseils en rénovation de l'habitat, des aides à l'accompagnement de personnes handicapées et le service de logement solidaire.

Cette structure offre également un accès aux outils informatiques. Vous y serez accueillis et accompagnés par deux agents formés qui sauront vous orienter pour trouver des réponses rapides à vos interrogations. Compte tenu de la situation sanitaire, les entretiens se font sur rendez-vous.

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services

94 promenade du Fori - 74400 Chamonix-Mont-Blanc -

06 08 30 96 34

© Maison de Chamonix

COVID-19

Comme vous le savez certainement, 17 jeunes hébergés à Vallorcine ont contracté le virus (SARS COV-2). À ce jour 08/02/2021, toutes les personnes connues ayant été en contact avec ce groupe sont soit testées négatives, soit confinées. Nous constatons l'importance de respecter les gestes barrière puisque le virus ne s'est pas répandu dans le village.

L'ARS et la préfecture, qui gèrent la situation, sont en lien avec la mairie et le lieu d'hébergement concerné. Les jeunes ont quitté le territoire français en début de semaine.

Des PANIERS de PRODUITS LOCAUX pour NOS AÎNÉS

Les traditionnels concerts de la fête des mères, de la Sainte-Cécile, la Fête d'Ou, le repas ou voyage des aînés n'ont pu avoir lieu durant l'année 2020. Aussi, le repas intercommunal des aînés a été remplacé cette année dans chaque commune par un panier garni de produits locaux pour toutes les personnes de plus de 70 ans pour les fêtes de fin d'année.

© Vallorcine

Une manière de dire aux aînés que la commune est à leur côté en ces temps difficiles qui limitent les interactions sociales. Chacun d'entre eux a été invité à venir retirer son panier en mairie et les Élus ont livré à domicile les personnes qui n'ont pu se déplacer.

La MAISON NOUFFLARD

Geneviève Noufflard a été résidente secondaire de longue date à Vallorcine. À sa mort, elle a légué son habitation et ses terrains à la commune. Située au Chanté, cette demeure est l'une des plus anciennes et authentiques ferme du village.

La commune a alors lancé un appel à projets afin de trouver celui qui répondrait au mieux aux besoins de Vallorcine. Le projet retenu par le Conseil Municipal a été celui d'une micro-ferme agrotouristique. Cependant, et bien que de nombreuses activités proposées fassent l'unanimité au sein du Conseil Municipal (éco-pâturage, lutte contre les plantes invasives, production locale...), ce projet a dû être abandonné pour des difficultés liées à l'urbanisme et aux prescriptions du règlement sanitaire départemental en matière d'éloignement des bâtiments d'élevage avec les habitations avoisinantes. La mairie ne s'interdit aucune réflexion pour pérenniser ces activités sur la commune. Quant à la fonction de la Maison Noufflard, les Élus recherchent encore quelle pourrait être sa future destination en espérant que les « Ateliers participatifs Notre Village » sauront être force de proposition.

© D. Arcay

COMMISSION de SÉCURITÉ du COL des MONTETS

Vallorcine est la 4ème commune française la plus soumise aux risques d'avalanches. Considérant que le Col des Montets est implanté sur les communes de Chamonix et de Vallorcine, un Élu de Vallorcine est toujours invité à la commission de sécurité communale de Chamonix.
Lieu de décision des mesures à prendre en cas de crise, la commission comprend :
- l'ensemble des personnes pouvant apporter un éclairage sur les situations connues et celles à venir (remontées mécaniques pour l'information de ce qu'il se passe en altitude, PGHM pour son retour d'expérience, prévisionnistes météo, spécialistes « terrain » pour leur analyse du manteau neigeux, etc.).
- l'ensemble des décideurs et des services qui devront appliquer les décisions prises lors de la commission (Elus, SNCF, services du conseil départemental, service pistes et sentiers, ATMB, Chamonix-Bus, etc.)
Les rôles de cette commission sont d'identifier au mieux les risques et de prendre les décisions qui en découlent ; sont toujours considérées les contraintes imposées à la population et bien évidemment la responsabilité des décideurs.
En quelques années, le col des Montets s'est vu équipé de 4 stations nivo-météorologiques dédiées (une 5ème est en cours d'implantation vers Le Buet), d'une expertise terrain humaine qui s'améliore et s'étoffe au fil des hivers ainsi que d'un système d'alerte par message téléphonique. Bien que la météo reste une science inexacte et considérant les différences de nivologie d'un côté à l'autre du col des Montets, tout est fait pour que les décisions prises aient une juste cohérence face aux risques encourus et aux gênes imposées à la population.

Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH)

Le DOVH concerne l'organisation du déneigement des voies et espaces publics (accès mairie, cour de l'école, molochs, stationnements, etc.).
Pour ce faire, les services techniques communaux accompagnés d'un prestataire extérieur s'organisent ; sont considérées l'importance des précipitations mais aussi la priorisation des axes et espaces publics.
Cependant, pour que l'ensemble de ces interventions puisse se réaliser au mieux, il est important de ne pas gêner son bon déroulement en stationnant sur la chaussée ou en déneigeant son véhicule sur un parking ou sur une route fraîchement déneigée.
Ce document officiel est disponible en mairie et sur https://www.vallorcine.fr/Deneigement-communal.

COMITÉ CONSULTATIF EXTRA-COMMUNAL pour les AFFAIRES SCOLAIRES

Par délibération en date du 28 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un comité consultatif extra-communal pour les affaires scolaires. Présidé par un membre du Conseil Municipal et composé du corps enseignant, des représentants de l'association « Les amis des écoles », des représentants de parents d'élèves et de deux membres extérieurs compétents, ce comité permet d'associer tous les acteurs de la vie scolaire dans un but partagé : que la vie des enfants soit belle dans notre village.
La première réunion s'est tenue le 11 janvier 2021 : il semblerait que la mise en place d'activités extra-scolaires soit le premier chantier...

**Nous vous souhaitons la bonne année !*

Un PROJET DOCUMENTAIRE sur VALLORCINE

L'association Visages du Monde, en collaboration avec Émilie Gélinas, a initié en 2020 un projet de film documentaire sur l'isolement hivernal et l'identité à Vallorcine.
Village spécifique à plus d'un titre, le documentaire cherchera à témoigner : Comment se passaient ces hivers d'antan alors que la vallée était isolée ? Comment les habitants s'organisaient-ils entre eux pour mener leur vie quotidienne ? Comment faisaient-ils société ? Les aléas de la nature et les conditions difficiles d'antan ont-ils solidifié les liens humains ? Et, si oui, qu'en est-il de ce lien aujourd'hui ?
Ce projet a plusieurs buts :
- transmettre la mémoire des anciens ;
- collecter, conserver et valoriser la mémoire audiovisuelle et photographique de Vallorcine au XXe siècle ;
- produire un outil de réflexion pour les acteurs et les décideurs locaux ;
- alimenter le lien social entre les résidents (permanents, secondaires, et de passage) ;
- donner la parole aux femmes, peu sollicitées jusqu'à présent dans les productions audiovisuelles ;
- ouvrir le dialogue sur les particularismes des communes des Vallées de Chamonix et du Trient et sur les liens qu'elles entretiennent entre elles.
Pour plus d'informations : www.neige-lefilm.com
L'association se prépare à lancer une collecte d'archives privées en collaboration avec l'Office de Tourisme.
Contacts : Info.visagesdumonde@gmail.com ou 07 69 29 43 77.

© E. Gélinas

Un ESPACE COWORKING ?

Comme son nom l'indique, faire du « coworking » signifie avant tout « travailler ensemble », dans une nouvelle vision du travail qui allie autonomie et collaboration. On ne partage pas que son bureau dans un espace « coworking », on partage son quotidien, ses expériences mais aussi ses conseils et savoir-faire : l'entraide est un pilier d'un espace de « coworking ».
Face au développement du télétravail, les Elus étudient l'opportunité de créer un de ces espaces collaboratifs selon un modèle simple de bureaux partagés avec une salle de réunion, la connexion à la fibre optique, une imprimante professionnelle, un vidéoprojecteur, un coin repas, etc.
Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en mairie en précisant la fréquence et / ou période de votre besoin.

Pour vous abonner à l'infolettre
Envoyez votre adresse mail à :
accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr
Objet : Infolettre

Infolettre #5, mars 2021

MARS 2021, #5

INFOLETTRE VALLORCINE

*Pè lé Ramô, kom'va le konfaron, l'vin va to l'an.**

POSE de la PASSERELLE DU CRÉTET

Il aura fallu réunir toutes les conditions climatiques favorables, au début du mois de Mars, pour que la passerelle du Crétet puisse être positionnée sur les châssis réalisés cet automne 2020. La mise en service de la passerelle sera effective à l'issue des tests de charges, et de l'achèvement des abords et accès de part et d'autre de la rive de l'eau de Bérard. La création de cette passerelle s'inscrit dans un projet plus vaste de sécurisation du cheminement piéton depuis Le Buet jusqu'au carrefour du Couteray où la visibilité sera améliorée.

© F. Courage

Coût de la passerelle : 364 025,70 € H. T.
Financements extérieurs : 80%, soit : 333 617,86 €

DOMAINE SKIABLE de LA POYA

La Poya a été ouverte du 6 janvier jusqu'au dimanche 14 mars. Les ouvertures sur réservation par les clubs de la vallée, ont permis aux enfants licenciés des Houches, de Chamonix, d'Argentière et bien sûr de Vallorcine de venir s'entraîner sur ce beau domaine. La position de la mairie a été de soutenir le ski pour nos jeunes sans demander de participation financière aux clubs ou aux parents, déjà contraints financièrement par la crise sanitaire.

Le damage du domaine a également permis à l'ESF de Vallorcine de vendre des cours débutants ski et snowboard et au jardin d'enfants de fonctionner.

Les différentes aides financières de l'Etat, du département et de la région devraient permettre de couvrir les frais engagés pour cette ouverture.

PRÉSENTATION du BUDGET de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES, voté le 9 mars 2021

La crise sanitaire n'aura pas épargné la Communauté de Communes : de nombreuses recettes liées à l'activité économique (CFE, taxes de séjours...) seront moindre cette année et l'année prochaine. Cependant, la bonne gestion budgétaire des années passées permet à la Communauté de Communes de poursuivre sa politique et ses projets.

Les budgets de fonctionnement, tous budgets confondus (eau, assainissement, transport...) sont de 50 millions d'euros. Concernant les investissements, ils atteignent 11 800 000€.

Les principaux projets de la Communauté de Communes sont pour ce début de mandat la création d'un tiers-lieu à Servoz (2 990 000€ d'acquisition foncière) et la rénovation du Musée Alpin (5 300 000€ sur 4 ans).

À Vallorcine, la Comcom s'investit dans de nombreux projets tels que :

Une étude pour l'implantation de logements saisonniers dans le presbytère (40 000€).

La construction d'une Via Ferrata sur le site de la cascade de Bérard (135 000€).

Une étude sur la sécurisation de la sortie du tunnel des Montets (versant Aiguilles Rouges) (10 000€).

Une étude complémentaire pour l'implantation d'un nouveau foyer de ski de fond (10 000€).

L'implantation d'un bâtiment de stockage et de séchage de plaquettes bois pour la chaufferie (416 000€).

Une étude sur la sécurisation et le stationnement au Col des Montets (25 000€).

Une participation à l'étude d'une piste forestière sur le versant des Posettes (du Col des Montets au Plan Envers) (22 000€).

Une participation aux travaux à venir d'amélioration du pâturage par l'AFP (20 500€).

L'assainissement : travaux et études nécessaires au renouvellement de la station d'épuration (336 000€).

L'eau potable : suite à la mise en demeure de l'ARS (Agence Régionale de Santé) relative à la présence d'arsenic dans l'eau potable de Vallorcine, des travaux transitoires accompagnent le SDAEP (Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable) en cours de réalisation. Ce SDAEP devrait aboutir cette année et donner une vision pluriannuelle des investissements qui seront à réaliser sur la commune (288 000€).

© Mairie de Vallorcine

JARDINS PARTAGÉS

Certains Vallorcins ne disposent pas de terrain et souhaitent jardiner, faire un potager. D'autres Vallorcins disposent d'un terrain mais parce qu'ils n'en ont pas l'envie, pas le temps ou plus l'énergie... ne jardinent pas ou n'utilisent pas toute leur surface.

Pour ce faire, la mairie se propose de recueillir les demandes et propositions de chacun afin de vous mettre en relation les uns les autres.

DIVAGATION des CHIENS et DÉJECTIONS CANINES

Plusieurs incidents nous ont été rapportés récemment concernant la divagation des chiens.

Il nous paraît nécessaire de rappeler le contenu de l'arrêté municipal toujours en vigueur (Arrêté N°07/2003 du 02/04/2003) : « Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé. »

Sur les pistes et sentiers de randonnées, ne pas tenir son chien en laisse, c'est prendre des risques pour lui et pour les randonneurs et skieurs qui doivent éviter les animaux ; c'est aussi mettre en danger la faune locale. Plusieurs attaques de cervidés ont été tristement constatées sur le territoire de la Comcom ces dernières semaines. Rappelons, par ailleurs que plusieurs zones naturelles protégées existent sur le territoire de Vallorcine et que la tenue des chiens en laisse y est obligatoire.

Par ailleurs, pour des aspects évidents d'hygiène et d'esthétique, il nous paraît également important de rappeler que les déjections canines sont à ramasser par les propriétaires plutôt que de finir sous les chaussures ou les luges des bambins...

APPEL d'OFFRE – GARE de VALLORCINE

SNCF Gares et Connexions, en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à une activité de restauration d'une durée de 10 ans.

Les candidats intéressés doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de dossier de consultation en s'inscrivant via le site internet Retail & Connexions https://commercialisations.retail-connexions-sncf.fr/fichiers/156/avis-de-mise-en-concurrence.pdf

Cette demande doit être impérativement reçue avant le 30/04/2021

MAISON de BARBERINE

©Maison de Barberine

La maison de Barberine est ouverte au public durant les deux mois d'été. Chaque année, une exposition temporaire est installée en plus des collections permanentes.

Le thème de l'exposition de cet été sera "les s'nailles", c'est-à-dire les sonnettes vallorcinnes. Si vous avez des informations, des documents ou des objets pouvant compléter l'exposition merci d'en faire part à maison.barberine@gmail.com.

Les WALSER de VALLORCINE

En septembre 2019, la commune de Vallorcine a été représentée aux Walsertreffen (rencontres Walser) dans le Lötschental par le groupe folklorique "Li Trei V'zins"

Depuis, le nouveau président de l'IVIW (Internationale Vereinigung für Walsertum, association internationale des Walser) Paul Schnidrig est venu deux fois à Vallorcine rencontrer des membres du conseil d'administration de Valorsna. Il en a résulté un article complet et riche dans la dernière revue de "Wir Walser" (wir-walser.ch). En septembre 2020, Xavier Dunand, François Gourgne et Dominique Ancey ont siégé à la dernière assemblée générale de l'IVIW. Vallorcine est ainsi officiellement intronisée au sein de cette association regroupant tous les sites Walser de l'arc alpin, Vallorcine étant la seule commune française concernée.

Le projet le plus emblématique est la reconnaissance par l'UNESCO de la culture Walser en vue d'en sauvegarder le patrimoine immatériel.

©Wir Walser

NOUVELLES AIDES pour la RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE de l'HABITAT PRIVÉ

Vont entrer en vigueur dès le 1er Avril les nouvelles aides de la ComCom pour la rénovation énergétique de l'habitat privé : la PEH (Prime Energie Habitat).

L'objectif de ce nouveau dispositif PEH est d'inciter les particuliers résidents (propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit en résidence principale) à effectuer des travaux d'amélioration énergétique de leurs logements. Ce dispositif vise à réduire les consommation d'énergie et les GES (Gaz à Effet de Serre). Cette PEH privilégie les postes énergétiques les plus déficients (isolation des toits, murs et planchers) et les modes de chauffages performants.

Après une étude personnalisée réalisée par le prestataire de la Communauté de communes, vous pourrez bénéficier d'une aide allant de 1000 € à 2000 € par type de travaux selon l'efficacité énergétique, avec la possibilité de cumuler 3 PEH dans la limite de 6000€ et sur 3 ans. Ces aides sont aussi cumulables avec d'autres financements émanant de l'État ou du département.

N'ayant aucune vision pluriannuelle sur ces financements, n'hésitez pas à en bénéficier dès aujourd'hui !

https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/index.php/environnement/energie-climat.html

PERMANENCE des ÉLUS

La prochaine permanence des Élus aura lieu samedi 10 avril de 10h à 12h.

Pour vous abonner à l'infolettre
Envoyez votre adresse mail à :
accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr
Objet : Infolettre

**Pour les Rameaux, du côté où va la confrérie (bannière de procession, agitée par le vent) le vent soufflera toute l'année (à Vallorcine le vent de Bérard ou la bise du nord)*

Dauphiné Libéré, 31 mars 2021

VALLORCINE

La passerelle du Crétet sécurisante pour les piétons

Le coût de l'aménagement s'élevait à un peu plus de 164 000 euros. Photo DR

Il aura fallu réunir toutes les conditions climatiques favorables de ce mois de mars pour que la passerelle du Crétet puisse être positionnée sur les châssis réalisés à l'automne 2020. La mise en service de la passerelle sera effective à l'issue des tests de charges, et de l'achèvement des abords et des accès de part et d'autre de la rive de l'eau de Bérard. Le coût de cette passerelle s'élève à un peu plus de 164 000 euros. Une somme financée seulement à hauteur de 20 % par la commune. Sa création s'inscrit dans un projet plus vaste de sécurisation du cheminement piéton depuis Le Buet jusqu'au carrefour du Couteray, où la visibilité sera améliorée.

Vallorcine gehört jetzt offiziell der internationalen Walser-Familie an

«Was bedeutet Walser auch noch?»

Die Vallorcins haben sich schon immer und in den letzten Jahrzehnten verstärkt als Walser gefühlt. Xavier Dunand ist Wanderleiter und Kulturvermittler. Er ist ein intimer Kenner und Förderer der Walserkultur in Vallorcine. Er äussert sich pointiert zum über 750-jährigen Walser-Erbe von Vallorcine, die touristische Entwicklung und die nicht immer einfache Nachbarschaft zum mondänen Chamonix. Xavier Dunand freut sich über die Aufnahme von Vallorcine in die Internationale Vereinigung für Walsertum: «Die Bewohner von Vallorcine können sich im internationalen Alpenbogen wieder anerkannt fühlen.»

Interview Stefan Eggel

WW. Die Vallorciner bezeichnen sich weder als Franzosen noch als Schweizer. Wer sind sie dann?

Xavier Dunand. Die Einwohner von Vallorcine fühlen sich nicht einem Land zugehörig, auch wenn sie Franzosen sind. Sie pflegen ihre eigene Identität. Das bedeutet aber nicht die anderen auszugrenzen. Es ist eine offene Beziehung, verbunden mit der Einladung, dass jeder ein Vallorciner werden kann. Für diesen Schritt muss auch der andere etwas aufgeben und sich öffnen, um ein Einwohner von Vallorcine zu werden.

Die Nähe zur Schweizergrenze und die Entfernung zu den Verwaltungsorganen des eigenen Landes hat diese Identität, die zweifellos originell ist, verstärkt. Die Neugier der Vallorciner, immer das Beste zu suchen,

Xavier Dunand, als Teil der Walser-Familie können sich die Bewohner von Vallorcine im internationalen Alpenbogen wieder anerkannt fühlen.

auch auswärts, verhalf ihnen zu diesem Status. Es mag sogar paradox erscheinen, wenn man versucht, diese Identität zu schützen, aber tief im Innern scheint sie heute sehr fragil zu sein.

Die Sprache wird sozusagen als die Herkunftsbezeichnung der Walser angesehen. In Vallorcine gibt es keine sprachlichen Hinweise mehr auf die Walser. Wo sind Spuren des Walser Erbes zu finden?

Auf den ersten Blick ist die Sprache eine Barriere, eine Trennung zwischen den Völkern. Die Bewohner von Vallorcine haben schon immer versucht, sich anzupassen.

Die Urkunde von 1264 spricht von einer Bevölkerung, die «Teutonici» genannt wird. Diese Bezeichnung weist auf den Unterschied zu den anderen Bevölkerungsgruppen in der Gegend hin, die eine Sprache lateinischen Ursprungs gesprochen haben müssen.

«Endlich eine internationale Öffnung ohne den Schatten von Chamonix»

Xavier Durand

Um sich auszutauschen, Handel zu treiben und zu leben, mussten die Migranten die notwendige Sprache erlernen. Vallorcine war damals sehr weit von den anderen Walsergemeinden entfernt. Sie mussten sich ansiedeln, integrieren und entwickeln. Es wundert mich nicht, dass diese neuen Bewohner schnell lernten, sich zurechtzufinden und damit vielleicht auch ihre alemannische Sprache loszulassen. Diese Anpassungsfähigkeit an andere Sprachen und andere soziokulturellen Umgebungen ist eine intelligente Überlebensstrategie. Sie ist so wichtig wie die Fähigkeit, sich an das steilste, höchste und unzugänglichste Gelände anzupassen.

Können Sie unseren Leserinnen und Lesern Vallorcine vorstellen?

Vallorcine bedeutet übersetzt das Tal der Bären. Die urkundliche Erwähnung «Vallis Ursina» bezieht sich auf den oberen Teil des Tales, welcher sich zum Kanton Wallis hin öffnet und dann ins Trient-Tal übergeht. Oder «ein französisches Land, das am Rande des Wallis entdeckt wurde» (P.Y. Pechoux, Geograph).

Für mich ist Vallorcine ein wichtiger Kreuzungspunkt zwischen dem Rhonetal und dem unteren Arve-Tal sowie den Voralpen. In Vallorcine werden die Besucher scheinbar durch die Anziehungskraft der hohen Berge im Mont-Blanc-Massiv berührt. Von jedem Weiler aus kann man durch den Einschnitt des Col des Montets einen anderen Gipfel sehen.

Wer sich die Zeit nimmt, findet grüne Wiesen, Wälder mit Lärchen und Fichten bestockt. Die ursprüngliche Kulturlandschaft ist weitgehend intakt geblieben. Über die Landschaft hinaus ist Vallorcine nicht zuletzt von seinen Bewohnern geprägt, die sich mit dem Tal als Einheit verbunden fühlen.

Worauf ist das Tal besonders stolz?

Ich glaube nicht, dass die Menschen im Tal stolz sind. Aber wenn es eine Sache gibt, auf die die Vallorciner einstimmig zutrifft, dann ist es wohl die Tatsache, sich anders zu fühlen als die Nachbarn. Wenn man den Geschichten glaubt, scheint in Vallorcine nichts so zu sein wie anderswo. Die Vallorciner fallen oft auf und wenn sie sich auch innerhalb des Dorfes nicht immer vertragen, zeigen sie sich darüber hinaus doch solidarisch. Diese Hilfsbereitschaft ist manchmal sogar ganz unglaublich!

Gibt es kulturelle Veranstaltungen und Bräuche, die auf der Walserkultur basieren?

Während der Arbeit in den Jahren 2005–2007 am Interreg-Programm «Walser Alps» sind wir oft auf alte land- oder forstwirtschaftliche Praktiken gestossen, die uns noch in Erinnerung sind. Heute droht viel

Das Naturschutzgebiet Vallon de Bérard besteht seit 1992.

Wissen und ein Teil der mündlichen Überlieferung verloren zu gehen. Für mich ist aber der Geist noch da und fliesst in neue kulturelle Aktivitäten ein. Die Anzahl der Vereine und die organisierten Veranstaltungen sind der lebendige Beweis dafür. Es gibt keinen eigenständigen Brauch, der auf einer alten Walserkultur basiert, aber in jeder Veranstaltung finden wir ein Stück unserer Bereitschaft zu Offenheit, Kreativität und Freundlichkeit. Die Frage «Was ist Walser auch noch?» scheint mir wichtig zu sein.

In der globalisierten Welt liegt die Suche nach den eigenen Wurzeln im Trend. Hilft die Walser Herkunft bei der Suche nach der eigenen Identität zwischen dem Col de Balme und dem Col des Montets?

Die Verbindung, die wir heute mit der Walser-Gemeinschaft durch den Beitritt zur internationalen Vereinigung für Walsertum hergestellt haben, ist sehr wichtig für die Identität von Vallorcine selbst. Sie erlaubt uns, zu einer Gruppe jenseits der Nachbarorte zu gehören und uns dadurch kulturell, intellektuell und touristisch zu unterscheiden. Vallorcine ist Teil der Vereinigung der Gemeinden des Chamonix-Tals. Darin fühlen wir uns aber grundsätzlich nicht sehr wohl. Der Tourismus, welche die Welthauptstadt des Bergsteigens repräsentiert, bringt uns zwar Einkommen, aber wir erkennen unsere Tradition in dieser opportunistisch geprägten, globalisierten Tourismuswirtschaft nicht wieder. Der Weg in Richtung eines grüneren, sanfteren und familienorientierten Tourismus mit starken Werten liegt uns näher. Die Kultur der Walser mit ihren anerkannten Traditionen könnte für Vallorcine eine Garantie sein für die touristische Entwicklung auf unserem Niveau. Die Zukunft liegt zweifelsohne in der Rückbesinnung auf die Kultur der Menschen, die den Berg zu dem gemacht haben, was er ist: reich an gezähmter Natur und nah an seinen Wurzeln. Tourismus ist nicht nur Unterhaltung.

Vallorcine hat seinen natürlichen Charakter weitgehend erhalten können. Im Hintergrund die Aiguille de Meuve, links der Mont Blanc.

Können junge Menschen im Tal für das Walser Erbe begeistert werden?

Junge Menschen sind ein Spiegelbild dessen, was sie lernen, was sie sehen und was sie berührt. Und heute wird Heimatkunde nicht oder kaum noch unterrichtet. Ich hoffe, dass mit grösserer Anerkennung der Walserkultur auch andere Samen gesät werden können. Jeder junge Mensch träumt von etwas Besserem, weiss aber nicht immer, wie er es definieren soll. Sicher ist, dass sich alle Kinder des Dorfes als Vallorciner betrachten. In den letzten Jahren kamen vermehrt junge Familien nach Vallorcine, die von kulturellen Werten und der Liebe zur Natur angezogen werden. Dies ermöglicht eine Blutauffrischung. Es ist für alle eine Chance, sich mit den eigenen Wurzeln auseinanderzusetzen und die Erfahrungen weiterzugeben, um all diese Bewohner auf den Weg zu bringen, die Akteure von morgen zu werden.

Ich denke, dass all diese jungen Menschen noch nicht wissen, welches Glück sie haben, hier aufzuwachsen. Ich selbst habe es nach und nach entdeckt und bin immer noch dabei, es zu entdecken.

Von aussen betrachtet, lebt Vallorcine im Schatten des weltberühmten Ferienortes Chamonix. Wie wirkt sich das auf das Dorf selbst aus?

Es ist ein bisschen wie die Suche nach dem Gleichgewicht zwischen den Annehmlichkeiten eines renommierten Ortes mit seinen Arbeitsmöglichkeiten, Sport- und Freizeitaktivitäten und auf der anderen Seite die

Freiheit, in einem Bergdorf zu wohnen, das die Verbindung zwischen den Einwohnern und der Stille des Berges pflegt.

Die Geschichte des Tourismus in Chamonix führt seit Anfang des 18. Jahrhunderts immer durch Vallorcine. Die beiden Täler haben sich aber unterschiedlich entwickelt. Das eine, indem es sich mit grossen Hotels und mit dem Bergsport weiterentwickelt, das andere, kleinere, indem es nüchterner bleibt, wie es die Natur vorgibt. Heute wimmelt es in Vallorcine von Besuchern. Der malerische Ort ist bei den Touristen begehrter geworden. Das führt manchmal zu schwer lenkbaren Besucherströmen. Diese saisonale Invasion ist sicherlich ein echter Beweis der Anerkennung für Vallorcine. Leider werden die Werte des Gebiets und seiner Bewohner nicht immer respektiert.

Wie sind die Beziehungen zum benachbarten Wallis?

Mehrere dynamische Vereinigungen sind das Ergebnis unserer grenzüberschreitenden Beziehungen: Vallis Triensis für den historischen und kulturellen Aspekt, Li trei Vsin, die Volkstanzgruppe (die Vallorcine beim Walsertreffen 2019 im Lötschental vertrat), Vallée du Trient Tourisme SA, die Feuerwehrvereine usw. Darüber hinaus gibt es die Zusammenarbeit zwischen den Gemeinden und den Nachbarregionen.

Einige Vallorciner finden dort Arbeit, aber meistens erlauben es uns die finanziellen Möglichkeiten nicht, die Angebote unserer Schweizer Nachbarn voll zu geniessen.

In der Vergangenheit bauten die Vallorciner an den Hängen von Martinach Rohen an. Sie liessen sich für einige Wochen als Nomaden im Wallis nieder. Ist von dieser Tradition noch etwas erhalten geblieben?

Bereits 1922 galt Vallorcine nicht mehr als freie Zone für den französischen Staat, so dass die Vallorciner durch Zölle gezwungen wurden, ihr Land zu verkaufen. Das Einkommen und die Arbeit reichten nicht aus, um dieses erworbene Erbe zu erhalten. Das wäre heute wahrscheinlich anders. So wurde damals alles verkauft, aber die temporäre Auswanderung ist noch immer in lebendiger Erinnerung als bedeutender Teil der Geschichte Vallorcine. Es geht auch um die Frage, wie konnten sie dieses Land erwerben? Mit dem erwirtschafteten Geld aus der Rodung von unkultiviertem Land.

In welche Richtung wird sich Vallorcine in Zukunft entwickeln?

Die Suche nach Entwicklung hat immer einen sozialen Aspekt. Es sind die Bewohner und Besitzer von Boden und Geschäften, die ihre Zukunft selbst bestimmen, soweit sie dazu in der Lage sind.

Die lokale Forderung ist ein blühendes, freies Dorfleben zu garantieren. Wie in allen Berggebieten gibt es Investoren von ausserhalb des Dorfes, die versuchen, ihre Geschäfte zu betreiben. Mit einer starken und unverwech-

VILLAGE

selbaren Identität lässt sich eine gemeinsame Zukunft vielversprechend gestalten. Die Zukunft ist immer ungewiss, aber die Orientierung der Bewohner scheint klar: Die Ausstrahlung des Dorfes ist überragend, nur über die Wege in die Zukunft unterscheiden sich manchmal die Geister.

Als Wanderführer und Kulturvermittler engagieren Sie sich sehr für die Sache der Walser. Was ist Ihre Motivation?

Meine Motivation ist die Suche nach Identität, um mit den eigenen Wurzeln leben zu können. Lassen Sie mich das erklären: Vallorcine ist sehr reich und jeden Tag entdecke ich, dass die Geschichte, die mir als Kind erzählt wurde, nicht in jeder Hinsicht richtig ist. Nicht, dass die Bewohner falsch lagen, sondern dass der Ort andere Werte hatte, die sie nicht mehr sehen konnten.

Dieses Tal wurde durch die verschiedenen menschlichen Aktivitäten geformt, sonst wäre es wild geblieben. Der heutige Look ist nur eine weitere Schicht. Das Beunruhigende an unserer jetzigen Sicht auf die Welt ist, dass wir glauben, die Wahrheit zu kennen, weil wir die Schrift, die Technik, die Wissenschaft haben. Sicher ist aber, dass die Wahrheit von heute nicht die Wahrheit von morgen sein wird.

Deshalb möchte ich den Besonderheiten der Menschen im Tal Wurzeln geben, damit sie sie weiter pflegen.

Diese Verbindung mit der Walserkultur ist ein wichtiger Schritt, denn sie ist in vielen Bereichen gut ausgeprägt. Das ist beruhigend für eine Gemeinde, die sich manchmal etwas einsam fühlt. Ich möchte gerne wissen, welche Glaubensvorstellungen und Legenden den Walsern gemeinsam sind.

Weit verstreute Weiler prägen das Siedlungsgebiet von Vallorcine.

Im Mittelalter lebte man nicht ohne dieses Wissen. Und in der Tat, vielleicht gibt es hier Spuren davon?

Wer sind, abgesehen von Ihnen, die treibende Kraft hinter der Walser-Bewegung in der Vallorcine?

Ich bin der festen Überzeugung, dass alle Akteure in diesem Gebiet potenzielle Träger von Grossprojekten sind. Sie wissen nicht alle, dass das, was sie tun, eine Verbindung zu dieser Walser-Bewegung hat, aber das macht nichts, wichtig ist, dass wir ein tägliches Leben aufbauen, das uns erfreut, und morgen können wir uns unter der gleichen Fahne wiederfinden, die unsere Geschichte ist.

Was bedeutet es für Sie, aber auch für Vallorcine, in die Internationale Walservereinigung aufgenommen zu werden?

Endlich eine internationale Öffnung ohne den Schatten von Chamonix. Jetzt existiert Vallorcine als eigenständiges Unternehmen mit eigenem Namen. Vallorcine und seine Bewohner können sich im Alpenbogen wieder anerkannt fühlen. Ich danke allen aus tiefstem Herzen, die das ermöglicht haben.

Mit welchen Inhalten will Vallorcine in der Internationalen Walservereinigung auftreten?

Im Tal haben wir den Verein Valorsmà. Wurzeln und Erbe, geschaffen. Es trägt diesen Impuls, der eine andere Vision als ein kleines isoliertes Tal, Wirklichkeit werden könnte. Am schwierigsten wird es in den kommenden Jahren sein, das was heute noch vorhanden ist, zu erhalten.

Als einziger französischer Partner haben wir nicht viel Gewicht. Wir verfügen aber über viel Herzblut. Ich bin sehr optimistisch für unsere künftigen Beziehungen. Dazu müssen wir uns sicher noch besser kennenlernen, um unsere Stärken zum Tragen zu bringen. Bergler machen immer zuerst einen Schritt zurück, bevor sie ihr Spiel offenbaren.

Die Wohnqualität zeichnet Vallorcine aus.

Die Walser-Kandidatur für das immaterielle Weltkulturerbe der UNESCO nimmt Fahrt auf. Wie unterstützen Sie diese Aktivitäten?

Die Bewerbungsakte ist eine wichtige Arbeit, die nicht unterschätzt werden sollte. Auch Vallorcine könnte mit dem Prädikat Welterbe weltweite Anerkennung erlangen. Es ist also ein grosses Abenteuer, das uns erwartet.

Wo sehen Sie die Walserkultur generell in den nächsten Jahrzehnten?

Wenn das Tal das, was es im Herzen trägt, auch heute noch respektiert, dann werden wir eines Tages stolz darauf sein, diese kulturelle Verbindung wieder geknüpft zu haben. Staatsgrenzen verändern sich, aber es sind die Menschen, die ihr Land prägen, ob uns das gefällt oder nicht. Uns als das zu erkennen, was wir sind, und zulernen, gemeinsam zu handeln, scheint mir für die kommenden Generationen ein grosser Schritt nach vorne zu sein. Ohne diese Bindungen kennen wir unsere Nachbarn und manchmal auch unsere Vorfahren nicht, weil wir so keinen aufrichtigen Austausch pflegen.

Das grosse Problem der Stadtbewohner und von den Städten aus wird die Welt ja dominiert, ist die soziale Isolation. Dem gegenüber kann man in den Bergen zu sich selbst finden. Wehren wir diese städtischen Krankheiten ab und lasst uns unsere gemeinsame Freundschaft pflegen.

Dominique Aucry, François Coutagne, Paul Schnüriger, Präsident IVFW und Xavier Dunand präsentieren die «Mappe Sardes» von Vallorcine. Es handelt sich dabei um den erste detaillierte Grundbuch-Kataster. Es entstand zwischen 1728 und 1738.

Vallorcine sucht eigenständige Identität
im Grenzland zwischen Frankreich und der Schweiz

Walser im Tal der Bären

Stefan Eggel

Mit warmem Applaus haben die Ausschuss-Mitglieder der Internationalen Vereinigung für Walsertum im September in Brig die Gemeinde Vallorcine offiziell in die Walser-Familie aufgenommen. Ein längst überfälliger Schritt, denn die Vallorcins identifizieren sich als Walser. Selbstbewusst schauen sie auf ihre 750-jährige Geschichte, die in Frankreich ein einzigartiges Erbe darstellt.

Am Ende der Welt angekommen, so müssen sich die ersten Siedler wohl gefühlt haben, die von Wallis über den Col de Balme ins Tal nordwestlich des Mont-Blanc-Massivs abstiegen. Steile bewaldete Abhänge, ein schmaler Talgrund durchflossen von einem Bach, der sich durch enge Schluchten hinunter ins Rhonetal zwängt. Über die ersten Menschen in dieser Terra incognita, dem heutigen Vallorcine, ist wenig bekannt. Sicher ist, dass das Tal von Vernayaz bis zum Col des Montets oberhalb von Chamonix seit der Antike eine nicht unwichtige Verbindungsroute zwischen dem Rhonetal und dem Tal der Arve mit dem «Col des Montets» als Wasserscheide ist.

Im Jahre 1091 erstmals erwähnt

Erwähnt wird das Tal erstmals in einer Schenkung von 1091. Graf Aymon von Genf hat der Abtei des Heiligen Michel de la Cluse von Chamonix das obere Arve-Tal, von Servoz bis zum Col de Balme geschenkt. Allerdings deutet in der Urkunde nichts auf eine ständige Besiedlung zu jener Zeit hin. Trotzdem ist nicht ausgeschlossen, dass im Tal schon Menschen wohnten und hier nicht nur Hirten und Jäger sporadisch unterwegs waren. Wäre da nicht die Urkunde von 1264, würde der Ursprung der Kolonisten aus dem Wallis wohl endgültig im Dunkel der Vergangenheit verloren gegangen sein. Keine Familiennamen und kaum mehr Flurnamen, die sonst so präzise Ursprungsbezeichnung der Walsersiedlungen sind, weisen auf den alemannischen Ursprung hin. Ortsbezeichnungen wie Bodo oder Egga, im Sand oder Agertefinden sich im Talkessel zwischen Col des Montets und dem Col de la Forclaz kaum mehr. Einzig der Flurname Griebe für die Geländebezeichnung Grube oder Graben ist ein dezenter Hinweis auf die Walser Sprache.

Urkunde von 1264 erwähnt «Vallis Ursina»

In der oben erwähnten Urkunde erhalten die deutschen Kolonisten, Teutonici genannt, vom Prior von Chamonix die Hälfte des oberaten Talstücks mit dem Namen «Vallis Ursina» (Tal der Bären) als Erblehen mit ausdrücklicher Zusicherung der Freizügigkeit. Paul Zinsli bezeichnet in seinem Standardwerk «Die Walser», dieses Rechtsverhältnis als charakteristisch für fast alle Walsersiedlungen. Auch wenn nirgends im Wortlaut festgehalten ist, dass die Menschen deutscher Zunge aus dem Wallis kamen, leitet Zinsli die höchstalemannische Herkunft von zwei Faktoren ab. Das ist einmal der Zeitpunkt der Ansiedlung als auch die Tatsache, dass dann als in den Bergen nur Bewohner des Rhonetals als deutschsprachige Landsucher in solchen Höhen anzutreffen sind.

Trotz der wildesten Theorien gilt heute unter den Historikern die einhellige Meinung, dass die ersten Siedler im Tal der Bären aus

VILLAGE

dem Oberwallis stammten. Wer sonst verfügte über die Zähigkeit und das kulturelle Wissen sich in diesem abgelegenen Bergtal dauerhaft festzukrallen. Sie rodeten die Hänge und wussten, wie man in dieser rauen Gegend Nahrung produziert, verarbeitet und für die langen Wintermonate haltbar macht.

Umgeben vom romanischen Kulturraum

Gegen Ende des 14. Jahrhunderts zählt man laut Zindi 48 Haushaltungen und drei Mühlen im Tal. Hinter die Frage, ob es zu dieser Zeit noch eine deutschsprachige Gegend gewesen sei, setzt Zindi ein Fragezeichen. Es ist naheliegend, dass die alemannische Sprache im angrenzenden romanischen Kulturraum aufgegangen ist, zumal Vallorcine in Richtung Norden zum frankoprovenzalischen Unterwallis in regen Austausch blieb. Zumindest war das während den wärmeren Jahreszeiten so, denn in den Wintermonaten war Vallorcine während Jahrhunderten nur schwer erreichbar.

Jahrhundertelang ein abgeschiedenes Hochtal

Zu Beginn des 14. Jahrhunderts kam Vallorcine zu Savoyen. Das abgeschiedene Tal lebte lange Zeit als kleine unabhängige Republik ein autarkes Leben. Erst im 18. Jahrhundert wurden Reisende auf das unbekannte Vallorcine im Gebiet des Mont-Blanc aufmerksam. Im Jahr 1776, elf Jahre vor der Erstbesteigung des Mont Blanc, bestieg Marc-Théodore Bourrit den Mont Buet. Vom Gipfel des 3096 Meter hohen Gipfels über Vallorcine zeichnete er ein kreisförmiges Panorama. Touristisch wachgeküsst wurde das Hochtal noch lange nicht.

Die touristische Entwicklung verlief in Vallorcine anders als zum mondänen Nachbarn Chamonix harmonisch. Fast versteckt hinter dem Col des Montets am Fusse der Aiguilles Rouges baute das Dorf seine touristischen Aktivitäten sanft aus und pflegte seinen ursprünglichen Charakter. Mitgespielt hat bestimmt die Abgeschiedenheit des Tales und die verkehrstechnische schwierige Erreichbarkeit. Vallorcine war vor allem Durchgangsort für ausländische Touristen, die ab der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts den Gletscher «Mer de Glace» in Chamonix besuchten. Sie logierten in rund 20 Nobelhotels im nur wenige Kilometer entfernten Finhaut unter dem Col de la Forclaz. Der Ort im Trient-Tal konkurrierte im goldenen Zeitalter des Tourismus mit Zermatt um die Zahl der Übernachtungen.

1908 kommt die Eisenbahn

Die Eisenbahn erreichte erst 1906 von Martinach her den Grenzort Châtelard. Im gleichen Jahr geht die Bahn Chamonix Argentière in Betrieb. 1908 wird die Lücke zwischen Argentière über Vallorcine nach Châtelard geschlossen. Die sichere Winterverbindung in Richtung Chamonix kam erst 1936 mit der Eröffnung des Eisenbahntunnels Montroc. Trotzdem bleibt die Verkehrsanbindung von Vallorcine über den Col des Montets wegen der Lawinengefahr unsicher. Die schwierige Verkehrssituation im Winter behindert denn auch die wirtschaftliche Entwicklung des Dorfes.

Bau der Gondelbahn

Der Wintertourismus begann im Jahre 1976 mit dem Bau zweier Skilifte in Poya ebenzaghaft. Erst seit dem Jahre 2004 entwickelte sich Vallorcine rasant zu einer mittleren Winterdestination. Die Eröffnung der Gondelbahn Posettes bringt die Anbindung an das Skigebiet Tour. In der Wintersaison 2008/2010 eröffnen zwei Vier-Sterne-Häuser mit neuen Geschäften ihren Betrieb. Geblieben ist allerdings die Ausrichtung auf einen sanften Tourismus für Naturliebhaber, die eine ursprüngliche Landschaft wertschätzen. Auf dem Gemeindegebiet befinden sich zwei Naturschutzgebiete. Die «Réserve Naturelle des Aiguilles Rouges» wurde 1974 auf Initiative von Pfarrer Abbé Eyheralde aus Argentière gegründet. Das Naturreservat «Vallon de Bérard» kam 1992 als Ausgleich für die Erschliessung des Skigebietes Posettes dazu.

Vallorcine hat sich in den letzten zehn Jahren kulturell und auch wirtschaftlich weiter an Chamonix angenähert. Vallorcine ist Mitglied der im Jahre 2010 gegründeten Vereinigung der Gemeinden des Chamonix-Mont-Blanc-Tals, dem die Gemeinden Chamonix-Mont-Blanc, Les Houches, Servoz und Vallorcine angehören.

Vallorcine profitiert vom Zentrum Chamonix

Vallorcine profitiert vom Wirtschaftsmagneten Chamonix in hohem Masse. Als eine der wenigen Berggemeinden wächst die Einwohnerzahl von Vallorcine. Viele finden im Tal von Chamonix ihr Auskommen und profitieren von den tieferen Mietkosten in Vallorcine. Ebenfalls befinden sich Gesundheitsdienste und verschiedene Verwaltungen in Chamonix oder Argentière. Wer mit den Auto über den Col de la Forclaz in Richtung Chamonix fährt, erlebt bei der Durchfahrt von Vallorcine wenig vom Wirtschaftsaufschwung. Es ist ein typischer, wenn auch wichtiger Durchgangsort, der zwischen dem 16 Kilometer entfernten Chamonix und dem 25 Kilometer entfernten Martinach liegt. Ein richtiges Dorfzentrum ist entlang der Strasse nicht auszumachen. Die rund 450 Einwohner leben in den gut 19 Weilern, die weit verstreut auf dem Gemeindegebiet liegen. Die Kleinode in der Kultur- und Berglandschaft wollen entdeckt werden. Selbst die Kirche liegt ausserhalb im Weiler Le Siserey zusammen mit dem Friedhof und dem Pfarrhaus scheinbar alleine mitten in einem Lawinenzug, aber gut geschützt durch einen in seinen Dimensionen einmaligen Lawinenschutzkeil.

Walser Erbe stiftet Identität

Die Vallorcins pflegen ihre eigenständige Identität im Grenzland zwischen Frankreich und der Schweiz. Ihr Erbe als Walser ist ihnen bedeutsam. Es wird verstärkt als ein Teil ihrer Identität wahrgenommen. Das Jubiläum zum 750-jährigen Bestehen von Vallorcine war Anlass zu einer Reihe von Veranstaltungen mit identitätsstiftendem Charakter und diente vor allem auch zur Pflege des Walser Erbes. Auf die Frage, ob sich die Vallorcins eher zu Frankreich oder der Schweiz zugehörig fühlen, antwortet Xavier Dunand, Wanderleiter und Kulturvermittler mit zwei einfachen Armbewegungen. Zuerst weist er hinter sich, talaufwärts in Richtung Col des Montets und sagt: «Da liegt Frankreich.» Mit der der gleichen Geste zeigt er talabwärts «und da ist die Schweiz.» Mit dieser klar verständlichen Verortung will Xavier Dunand nichts anderes sagen als, dazwischen leben wir Walser. Um das Erbe der Walser in Vallorcine kümmert sich mit grossem Elan der Verein Valrosia. Grosse Anstrengungen werden unternommen, um das, was noch übrig ist zu erhalten und Neues zu entwickeln.

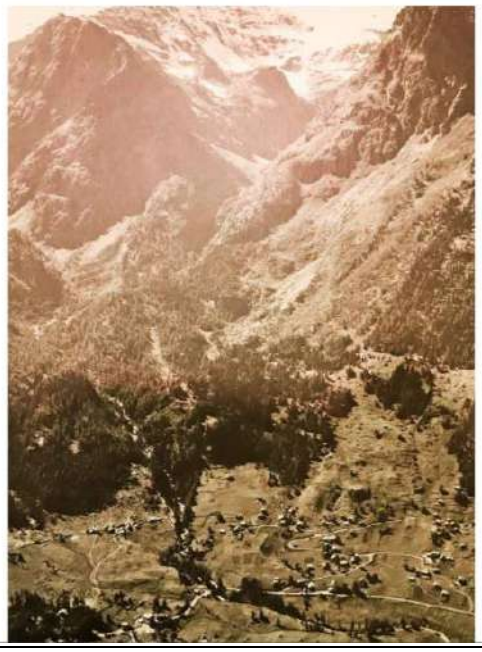

Historische Aufnahme von Vallorcine.

Weinwanderungen von Vallorcine nach Martigny-les-Combes

In der Geschichte von Vallorcine sind die Beziehungen zu den Nachbarn in der Schweiz immer von zentraler Bedeutung gewesen. Vor allem im Winter, wenn der Col des Montets nicht passierbar war. In seiner Monographie zur Geschichte von Vallorcine berichtet Jean Robert auch von einer temporären Emigration der Bauern von Vallorcine in die Gegend von Martigny-les-Combes. Sie bewirtschafteten dort eigene Weinberge. Jede Familie besass einen Keller oder ein Maiot, wo sie während den Rebarbeiten und vor allem der Traubenernte wohnten. Der meiste kultivierte Wein fand den Weg zurück in die Keller von Vallorcine.

Gegen Ende des 19. Jahrhunderts ging die Tradition der Weinwanderungen langsam ihrem Ende zu. Die Transportwege über doch recht lange Distanzen waren zu beschwerlich geworden. Der Bau der Eisenbahn von Martinach nach Chamonix führte zum Verkauf vieler Rebparzellen. Einige Bauern hielten aber noch länger ein Stück Land mit Keller in Reitz, während andere als Landarbeiter auf Gütern dritter tätig waren. Im Jahre 1927 brachte die Schaffung des Zolls und das Ende der Freizone die traditionellen Bräuche über die Grenzen hinweg endgültig zum Verschwinden. Ebenfalls behinderten den neuen Zollschranken die Beziehungen zwischen Vallorcine und den Schweizer Dörfern Finhaut und Salvan.

Museum Maison de Barberine

1986 steht eines der ältesten Häuser im Tal (das Datum 1705 erscheint im «tambour») zum Verkauf. Auf Initiative von ***Bernard und Michel Ancey****, Nachkommen der Ancey-Familie Colas, beschlossen 1987 insgesamt 16 Gründer, das Haus zu erwerben. Sie gründeten einen Verein mit dem Ziel, das Maison de Barberine wiederherzustellen und ein Museum einzurichten. Es sollte ein belebter Ort für handwerkliche und künstlerische Ausstellungen werden.*

Das Maison de Barberine soll den Besuchern einschliesslich den Einheimischen, die Orte und Objekte zeigen, die an die Besonderheiten des Tals und die Lebensweise seiner Bewohner von der Antike bis zur Gegenwart erinnern. Die Traditionen sollen besser bekannt werden. Der Verein fordert alle auf, dafür zu sorgen, dass keine Zeugen der gemeinsamen Vergangenheit zerstört oder aufgegeben werden. Die verschiedenen Ausstellungs-Elemente sollen die Besucher mit der Geschichte der Walser vertraut machen.

Raccards – bedeutendes Erbe der Walser Kultur

Im Rahmen ihres Masterstudiums hat Ophélie Bellanger den Zustand und die Veränderungen von landwirtschaftlichen Gebäuden im oberen Schwarzwassertal seit dem 18. Jahrhundert untersucht.

Nicht anders als anderswo in den Alpen hat der allmähliche Niedergang der agro-pastoralen Wirtschaft und der gleichzeitige Wandel hin zum Tourismus auch in Vallorcine zur Aufgabe oder Nutzungsänderung der landwirtschaftlichen Nebengebäuden geführt. Die Raccards, oder Regats [r'ga], wie die Stadel im Patois genannt werden, sind von diesem Phänomen nicht verschont geblieben. Dieser Gebäudetypus aus Holz bildet die Grundlage für die landwirtschaftlichen Aktivitäten im rauen Gebirgsklima.

Vielseitiger Nutzen der Raccards

Im Gegensatz zum Wallis sind es nicht die Steinplatten, die vor Nagetieren schützen, sondern dicke Lärchenbalken ruhen auf den Stelzen. Ebenfalls werden Raccards weitaus vielfältiger genutzt als der Walliser Stadel, der vordergründig als Lager für die Getreidegarben und im Winter als Dreschplatz genutzt wurde. Während im Wallis die Stadel die Bildsprache eines typischen Schweizer Bergdorfs dominieren, ist das Verbreitungsgebiet der Raccards in den französischen Alpen auf die zwei Gemeinden Sixt-Fer-à-Cheval und Vallorcine beschränkt. Sie bilden daher ein einzigartiges nationales Erbe. Nur noch wenige Raccards sind erhalten. Auch in Vallorcine wird die Frage über den Erhalt des baulichen Erbes und seiner Umgebung diskutiert.

Agro-pastorale Gesellschaft ist sehr komplex

Die Ökonomiegebäude zeugen von der Vielfalt und dem Zusammenspiel aller Aktivitäten einer agro-pastoralen Gesellschaft, die heute verschwunden ist, aber deren Architektur noch sichtbar in der Landschaft steht. Für Ophélie Bellinger ist es eine Gesellschaft, die komplexer ist, als es den Anschein hat. Sie ist genial organisiert und hat sich an die Besonderheiten des Gebietes anpassen können.

Vor allem die Raccards sind ein Spiegelbild der Gesellschaft, die über die agro-pastoralen Tätigkeiten hinaus ein grosses handwerkliches Können im Holzbau verfügt. Die Gebäulichkeiten ermöglichten an horizontalen Stangen unter dem sonnigen Giebel das Trocknen von Hanf und Flachs, später von Kartoffelkraut. Sie dienten weiter als Holzschuppen oder zur Unterbringung von Tieren. Im Grunde sind die Raccards ein unverzichtbares Glied in der Kette der Brot-Herstellung und ermöglichten zum guten Teil das Überleben der Dorfgemeinschaft bis zum Beginn des 20. Jahrhunderts. (seg)

Die typische Konstruktion einer Raccard.

Einzigartige «Tourne»

Immerwährender Kampf gegen Lawinen

Stefan Eggel

Allein und verlassen liegt die Kirche von Vallorcine abseits von zwei Weilern mitten einem Lawinenzug. Die Kirche scheint sich der bedrohlichen Lage durchaus bewusst zu sein. Das Hauptschiff duckt sich in den Hang. Keinen Meter zu viel ragt der gedrungene Turm über das Dach hinaus, als wolle er sich ebenfalls nicht über Gebühr der Gefahr aussetzen.

Doch das sakrale Ensemble mit Kirche, Friedhof und Pfarrhaus muss sich nicht ausschliesslich auf den Schutz von Oben verlassen. Ein massiver Keildamm schützt die Bauten vor der Lawinengefahr, die seit den ersten Tagen ihres Bestehens die Kirche bedroht. Die Kirchengeschichte erzählt aber auch von der Hartnäckigkeit und dem enormen öffentlichen Anstrengungen der Bevölkerung.

1272 der erste Kirchenbau

Ein erster Kirchenbau datiert aus dem Jahre 1272, also nur sechs Jahre nachdem der Prior von Chamonix den Siedlern aus dem Oberwallis die freiheitlichen Rechte zusprach. Aber bereits im Jahr 1288 wird von einem Wiederaufbau unter dem Namen «Notre Dame» berichtet. Womöglich hatte eine Lawine die Kirche zerstört. Im Jahre 1594 schützte ein Holzkonstruktion die Kirche nur schlecht. Eine Lawine beschädigte das Kirchenschiffs derart stark, dass sie nicht mehr benutzt wurde. Das Dorf, welches zwischen der Kirche und der heutigen Ortschaft Sixeray befand, wurde im 16. und 17. Jahrhundert von mehreren Lawinenabgängen zerstört und nicht mehr aufgebaut.

Ziemlich genau ein hundert Jahre später entschieden sich die Bewohner im Jahre 1693 die Kirche am gleichen Ort wieder aufzubauen. 25 Jahre später schützten die Bewohner die Kirche mit einem imposanten Keildamm, der berühmten «Tourne oder Turne». Die spitz zulaufende Schutzmauer ist drei Meter hoch und vier bis fünf Meter breit und soll Lawinenabgänge links und rechts um die Kirche ablenken. Das Bauwerk erwies sich 1720 jedoch als zu wenig hoch. Eine grosse Lawine begrub den Friedhof unter sich und beschädigte nur die Kapelle der Bruderschaft des heiligen Geistes die innerhalb der «Tourne» gebaut war.

Die beschädigte «Tourne» sollte wieder aufgebaut werden und zwar widerstandsfähiger, breiter und stärker. Ein wahrlich titanisches Werk für die damalige Zeit.

Die Mitglieder der Pfarrgemeinde haben beim Bau der «Tourne» rund 4500 Mannstage geleistet. Eine unglaubliches Gemeinschaftswerk. Die Steine wurden im Sommer bereitgestellt und im Winter an den Bauplatz gezogen. Zwei Jahre lang wurde am Werk gearbeitet. Es ist in dieser Ausführung ein einzigartiges Schutzwerk im Alpenraum.

Diskussionen um den Standort

Eine umfassende Kirchenrenovation im Jahre 1756 wurde dazu benützt, die bisherige West-Ost-Ausrichtung aufzugeben und die Kirche in Richtung Hang innerhalb des Dammes zu bauen. Auf diese Weise sollte die «Turne» eine noch bessere Schutzwirkung auf die Kirche ausüben.

Die Kirche war in die Jahre gekommen und offensichtlich gab es Probleme mit der Statik. Sie war auch zu klein und ausserdem dunkel und sehr feucht. Die Renovation war dringend notwendig.

Ganz ohne Unstimmigkeiten über den Standort der Kirche ging es bei der Neuausrichtung der Kirche nicht ab. Die ständige Bevölkerung von Couteray und Metan wollte eine Kirche im Weiler Nant, weg von den Lawinenzügen und in der Mitte zwischen Metan und Barberine bauen. Die Bewohner weiter bachabwärts machten sich für den bisherigen Standort stark. Dank seiner diplomatischen Fähigkeiten konnte Curé Cruz schliesslich seine Gemeindemitglieder für den Bau am bestehenden Standort überzeugen.

Zwischen 1754 und 1756 wurde bei Renovationsarbeiten 1000 Arbeitstage gearbeitet. Domenico Guelino, Maurermeister aus Sostegno im Valsesia, der 1750 am Bau des Krankenhauses von Martinach arbeitete, ist der Projektleiter beim Neubau der Kirche.

«Tourne» wird verstärkt

1803 bewährte sich der Lawinenkeil. Die Schneemassen gingen links und rechts der Kirche vorbei. 1843 beschädigte eine Lawine den Turm und das Presbyterium, während der Rest der Kirche unbeschadet blieb. 1863 werden weitere Erweiterungsarbeiten an der Turne ausgeführt. Die Wände werden mit einer drei Meter hohen Mauer verstärkt. 1954 erfolgt der Ausbau auf eine Höhe von fünf Meter.

Im Lawinenwinter 1999 bewies die «Tourne» erneut ihre grosse Schutzwirkung vor Lawinenabgängen.

Die angebaute Kapelle wurde 1938 restauriert. Dieser Ort war ein beliebtes Pilgerziel. Oft kamen Prozessionen aus Argentière. Einem Becken mit Wasser aus einem oberhalb der Kirche gelegenen Moors wurde Heilwirkung nachgesagt. Eine Tafel bezeugt, dass «viele Gnaden und Heilungen von der Heiligen Jungfrau der sieben Schmerzen an dieser Stelle erbeten und erhalten worden sind».

Totalrenovation der Kirche

Die Kirche «Notre Dame de l'Assomption» (Maria Himmelfahrt) selbst wird über die letzten 150 Jahren in mehreren Phasen renoviert. Mit der Zeit verliert die Kirche ihren barocken Charakter. Gegenwärtig findet eine Totalrenovation statt, die 2017 begann und eigentlich beendet sein sollte. Die gegenwärtig schwierigen Zeiten verzögern die Arbeiten. In der Zwischenzeit besuchen die Einwohner von Vallorcine die Messe in Finhaut oder Trient.

Die markante Lawinenschutzmauer «Tourne» gehört zu den einzigartigen Schutzbauten im Alpenraum.

800-Jahr-Feier der Walsersiedlung Gressoney im Jahr 2019. Wird die Walser Siedlungsgeschichte Teil des immateriellen Erbes der UNESCO?

Die Walser und das immaterielle Weltkulturerbe der UNESCO

Enthusiasmus und Elan beflügeln Kandidatur

Erfüllt die Walserbewegung die Kriterien für die Aufnahmen in die Liste der immateriellen Kulturgüter der UNESCO? Diese Frage erörterte eine Expertenrunde in einer angeregten Diskussion am kulturpolitischen Stammtisch in Naters. Die Veranstaltung fand im Rahmen des Internationalen Walsertreffens im Lötschental im September 2019 statt. Das Thema wurde durchaus kontrovers diskutiert und schon mal die Chancen für einen Eintrag in die UNESCO-Liste ausgelotet. An der Generalversammlung im Lötschental segneten die Anwesenden den Auftrag, die Bewerbung voranzutreiben einstimmig ab.

Die Bedeutung des immateriellen Kulturerbes ist für den gesellschaftlichen Zusammenhalt, das kulturelle Selbstverständnis sowie für das Erscheinungsbild des Landes und der Regionen in der Schweiz breit anerkannt.

GV und Ausschuss geben grünes Licht

Der Ausschuss der Internationalen Vereinigung für Walsertum gab ebenfalls grünes Licht, das Thema UNESCO ernsthaft an die Hand zu nehmen. Auf Vorschlag der IVIW übernahm Bruno Pelli als Vertreter der Südwalser den Lead. Mit viel Enthusiasmus hauchte Bruno Pelli den früheren Bewerbungsaktivitäten neues Leben ein. Es stellte sich bald einmal heraus, dass es sinnvoll wäre, die Kandidatur neu aufzugleisen und von Null an zu beginnen. Die IVIW soll als Koordinator und Dachorganisation auftreten und war sehr wichtig ist, es soll eine internationale Kandidatur mit Italien, der Schweiz, Österreich und Frankreich sein. Liechtenstein hat das entsprechende Abkommen nicht ratifiziert. Bruno Pelli initiierte mit der Unterstützung der jeweiligen Walservereinigungen die Bildung von Arbeitsgruppen in den einzelnen Ländern und Walsergebieten.

Viel Schwung im italienischen Team

Speziell das italienische Team befasste sich mit der grundlegenen Abklärung, welche Art von Kandidatur sich eignen würde, respektive auch machbar ist. Selbst für Spezialisten ist es in der Flut von Bewerbungen für die drei verschiedenen UNESCO-Listen des Immateriellen Kulturerbes nicht immer einfach, den Überblick zu wahren. Neben dem immateriellen Kulturerbe gibt es noch die Liste der Weltkulturstätten in denen die «Schweizer Alpen Jungfrau-Aletsch» in der Kategorie Naturerbe oder die Altstadt von Bern als Kulturerbe gelistet sind.

Die Fête des Vignerons in Vevey, die Basler Fasnacht, das Lawinenrisikomanagement (gemeinsam mit Österreich) das Trockenmauerwerk (gemeinsam mit Frankreich, Griechenland, Italien, Kroatien, Slowenien, Spanien und Zypern) sowie der Alpinismus (gemeinsam mit Frankreich und Italien) sowie neu das Uhrmacherhandwerk und die Kunstmechanik (zusammen mit Frankreich) figurieren in der immateriellen Kulturerbeliste.

Bewerbung für das «UNESCO-Register guter Praxisbeispiele»

Nach diversen Online-Meetings und Beurteilungen durch erfahrene UNESCO-Fachpersonen wurde schnell klar, dass der einzige Weg mit einer Kandidatur für das immaterielle Kulturerbe erfolgsversprechend ist. Nach Kontaktaufnahme mit dem italienischen Ministerium und nach einer ersten Analyse von Dotteressa Elena Sinibaldi wurde festgehalten, dass eine Kandidatur

VILLAGE

IVfW Vizepräsident Bruno Pelli, Alagna. Das UNESCO-Dossier liegt in seiner Verantwortung.

für das «UNESCO-Register guter Praxisbeispiele» ideal für eine Walser Kandidatur ist. In dieser Liste sind Modellprojekte vereinigt, die aufzeigen, wie immaterielles Kulturerbe effektiv und mit innovativen Methoden erhalten werden kann. Es soll aufgezeigt werden, wie das Erbe an die kommende Generationen weitergegeben und lebendig weiterentwickelt werden kann. In dieser Kategorie sind bisher lediglich 25 Elemente eingetragen. Dies ganz im Gegensatz zur repräsentativen Liste des immateriellen Welterbes und der Liste des dringend erhaltungsbedürftigen immateriellen Kulturerbes, wo es eine Flut von Bewerbungen gibt. Ins Register der guten Schutzpraktiken wurden zuletzt die «Handwerkstechniken und üblichen Praktiken von Dombauhütten oder Bauhütten in Europa» aufgenommen. An diesem Projekt sind Deutschland, Österreich, Frankreich, Norwegen und die Schweiz beteiligt. Als Beispiel sind bisher lediglich 25 Elemente eingetragen.

BAK befürwortet die Idee

Umgehend wurde mit dem Bundesamt für Kultur Kontakt aufgenommen. Laut Julien Vuilleumier vom BAK befürwortet auch Bern die Idee. Über den vorgeschlagenen Weg des italienischen Ministerium besteht ebenfalls Einigkeit. Das BAK hat sogar vorgeschlagen, dass Italien wegen seiner Erfahrung und Kompetenz im Umgang mit dieser Art von Kandidatur (buone pratiche di salvaguardia) die Führungsrolle übernehmen soll. Gegenwärtig steht das Studium und die Beurteilung des Formulars ICH 03 im Vordergrund. Dieses Formular bildet die Grundlage der Kandidatur. Es besteht der ehrgeizige Fahrplan, den offiziellen Antrag an die diversen Ministerien bis in diesem Frühjahr einzureichen. Im Antrag wird das Formular ICH 03 im Entwurf von den Arbeitsgruppen ausgearbeitet und wenn die institutionelle Annahme erfolgt, sollte bis ins Frühjahr 2022 die Kandidatur definitiv bei der UNESCO in Paris eingereicht werden. Unter welchem oder welchen Schwerpunkten aus der Walser-Kultur die Bewerbung an den Start geht, soll zu einem späteren Zeitpunkt kommuniziert werden.

Corona-Pandemie erschwert Vorarbeiten

Wie Bruno Pelli bedauernd feststellt, behindert die Corona-Pandemie die Arbeiten erheblich. Physische Zusammenkünfte zwischen den Mitgliedern der Arbeitsgruppen sind nicht möglich. Der Kontakt erfolgt über Online-Meetings. Speziell für Elena Sinibaldi wäre es viel einfacher gewesen, die Walserkultur vor Ort kennenzulernen und in einem Walserort den persönliche Austausch mit den Leuten zu pflegen. *(seg)*

Im Nachfolgenden Beitrag legt Elena Sinibaldi umfassend die Rahmenbedingungen für eine Bewerbung der Walser dar.

Das Kulturerbe zwischen Gemeinschaftskontexten und internationalen Szenarien

Von Elena Sinibaldi

Die UNESCO (Organisation der Vereinten Nationen für Bildung, Wissenschaft und Kultur) wurde 1946 in Paris mit dem Ziel gegründet, Bildung, Wissenschaft und Kultur in Übereinstimmung mit den Menschenrechten und Grundfreiheiten der Charta der Vereinten Nationen zu fördern. Ihre Aufgabe besteht im Aufbau des Friedens durch internationale Kooperation in den Bereichen der Bildung, der Wissenschaft und der Kultur. Die UNESCO-Programme tragen zur Erreichung der Ziele für eine nachhaltige Entwicklung gemäss Agenda 2030 bei, welche 2015 von der Generalversammlung der Vereinten Nationen gutgeheissen wurde. Anlässlich der Versammlung vom 29. September bis 17. Oktober 2003 in Paris übernahm die Generalkonferenz der Organisation der Vereinten Nationen für Bildung, Wissenschaft und Kultur UNESCO in ihrer 32. Session das UNESCO-Übereinkommen zum Schutz des immateriellen Kulturerbes und setzte dafür folgende Ziele fest:

a) das immaterielle Kulturerbe zu schützen;
b) den Respekt des immateriellen Kulturerbes der betroffenen Gemeinschaften, Gruppen und Individuen zu garantieren;
c) auf lokaler, nationaler und internationaler Ebene für die Bedeutung des immateriellen Kulturerbes zu sensibilisieren und dessen gegenseitige Wertschätzung zu sichern;
d) die internationale Zusammenarbeit und Unterstützung zu fördern.

Das «Übereinkommen zur Bewahrung des immateriellen Kulturerbes 2003» entstand aufgrund des Anliegens, ein neues Paradigma von Erbe zu entwickeln, bei dem Kultur und Tradition die Bedeutung von Prozessen zur «fortwährenden Neuerschaffung» erhalten, die von zeitlich weit zurückliegenden und traditionell eher auf materielle Güter (wie Monumente, Fundstätten, historisch-künstlerische Werke usw.) beschränkten Kategorien losgelöst sind. Das immaterielle Kulturgut wird denn auch im Übereinkommen (Art. 2) definiert als die Praktiken, Darbietungen, Ausdrucksweisen, Kenntnisse und Fähigkeiten, die Gemeinschaften, Gruppen und Individuen als Bestandteil ihres Kulturerbes ansehen. Dieses immaterielle Kulturerbe, das von einer Generation an die nächste weitergegeben wird, wird von Gemeinschaften und Gruppen in Auseinandersetzung mit ihrer Umwelt, ihrer Interaktion mit der Natur und ihrer Geschichte fortwährend neu geschaffen und vermittelt ihnen ein Gefühl von Identität, Kontinuität, Erinnerung und kreativer Lebendigkeit.
Das Kulturgut wird also ausgehend von der «lebendigen» Kulturerschaffung in seiner Entstehung innerhalb der es vertretenden Gemeinschaft und des Territoriums definiert. So werden gerade die Gemeinschaft und der «Zustand» der Teilnahme zu ausschlaggebenden Faktoren für den Werdungsprozess eines immateriellen Kulturgutes, insbesondere auch in Anbetracht der Kandidaturen für die Aufnahme in eine der entsprechenden UNESCO Listen (Liste des dringend bewahrungsbedürftigen Kulturerbes, Repräsentative Liste, Liste der guten Schutzpraktiken).

Miteinbezug der Gemeinschaften ist grundlegend

Bei all den aufgeführten Möglichkeiten zeigt sich trotz wesentlicher Zielsetzungsunterschiede, dass der Miteinbezug der Gemeinschaften von grundlegender Be-

deutung ist: die «bottom-up» Teilnahme der Gemeinschaft und der potentielle Zusammenschluss von Gruppen mit ähnlichen kulturellen Eigenschaften, auch wenn sie sich an geographisch unterschiedlichen Orten befinden, erscheinen als wesentliche Voraussetzung für den erfolgreichen Ablauf der Aufnahmeprozesse in die UNESCO-Listen. Wichtig dabei sind auch die innovativen Aspekte des Kernpunktes des Übereinkommens zur Bewahrung des immateriellen Kulturerbes als unverzichtbarer Grundstein für die Anerkennung als Gemeinschaft nach der anthropologischen Definition oder nach Begriffen wie «Praktiken», «Erbe» und «Kulturgut».
In diesem Sinne kann die Politik zur Kulturgutwerdung zu einem Prozess der dauernden und zusammenschliessenden Darstellung werden, vor allem, wenn der Kandidaturprozess als ein zutiefst gemeinsamer empfunden wird, durch den ausgehend vom immateriellen Element die gemeinsame Identität und Verbundenheit symbolisiert wird und welcher als Instrument für eine geteilte und kooperative «multistakeholder»-Planung dient.
Deshalb definiert das UNESCO Übereinkommen von 2003 das immaterielle Kulturgut als das, was für Gemeinschaften, Gruppen oder Individuen durch die Weitergabe von einer Generation an die nächste das Gefühl von Identität, Kontinuität und Erinnerung ausdrückt und die kulturelle Vielfalt und kreative Lebendigkeit fördert sowie als grundlegender Faktor für den Erhalt der kulturellen Vielfalt, des interkulturellen Austausches und des Respekts der Völker und Kulturen angesichts der Globalisierung fördert.

Traditionell, zeitgenössisch und lebendig

Die UNESCO fasst einige allgemeine Makrobereiche zusammen, zu denen die Definition des immateriellen Kulturerbes gehört, wie zum Beispiel: Die Traditionen und mündlichen Ausdrucksformen, inbegriffen die Sprache als Trägerin des immateriellen Erbes; die performativen Künste; die sozialen und rituellen Praktiken und festlichen Anlässe; die Kenntnisse und Praktiken, welche die Natur und das Universum betreffen; das Wissen rund um das traditionelle Handwerk. Dazu kommen damit verknüpfte Grundeigenheiten wie Gegenstände, Instrumente, Artefakte, kulturelle und/oder natürliche Räume usw. sowie weitere Eigenschaften, welche dieses Kulturerbe bezeichnen, wie beispielsweise:

- es ist gleichzeitig traditionell, zeitgenössisch und lebendig;
- es ist inklusiv, das heisst es bestehen gemeinsame, ähnliche Ausdrucksformen des immateriellen Kulturgutes, die von verschiedenen Gruppen praktiziert werden, unabhängig davon, ob sich diese Gruppen in nahegelegenen Dörfern oder an weit entfernten Orten auf der Welt befinden oder ob sie von Auswanderern übernommen worden sind, die sich in einer anderen als der ursprünglichen Region niedergelassen haben. In all diesen Fällen kann von immateriellem Kulturerbe gesprochen werden, das überliefert wurde und sich aufgrund der eigenen Umgebung entwickelt hat, jedoch nicht die Frage aufwirft, ob gewisse Praktiken oder Elemente ausschliesslich zu einer Kultur gehören, sondern vielmehr dazu dient, den sozialen Zusammenhalt zu fördern, das Gefühl der Identität zu stärken und das Verantwortungsbewusstsein zu unterstützen, das den Individuen hilft, sich Teil einer oder mehrerer Gemeinschaften sowie allgemein der Gesellschaft zu fühlen.
- es stellt das traditionelle Wissen, die Fähigkeiten und Gewohnheiten dar, die sich innerhalb der Gemeinschaft von Generation zu Generation oder unter den verschiedenen Gemeinschaften verbreitet haben;
- es gründet auf der Gemeinschaft, weil das immaterielle Kulturerbe nur dann als solches betrachtet werden kann, wenn es von den Gemeinschaften, Gruppen oder Individuen anerkannt wird, die es schaffen, erhalten und weitergeben.

Alpenau Grande oberhalb von Gressoney-La-Trinité. Der Weiler liegt am grossen Walserweg.

Die kulturelle Identität erweist sich als eine Kategorie, die auf der Gemeinsamkeit von ähnlichen Eigenschaften verschiedener Gruppen basiert, dabei aber spezifische Ausdrucksformen beibehält. Dabei entstehen sowohl auf persönlicher, als auch auf gemeinschaftlicher Ebene Entsprechungs- und Beziehungskreise, welche auch in Prozesse der Begründung von Kulturerbe auf nationaler wie auf multinationaler Ebene münden können.
Zu den Themenkreisen, welche die komplexe Definition von Gemeinschaft und immateriellem Kulturerbe betreffen, gesellt sich die Anwendung und Systematisierung der kurz-, mittel- und langfristig nachhaltigen Schutzmassnahmen, welche nach den aktualisierten UNESCO-Richtlinien differenzierte Ansätze und Dimensionen integrieren sollen, von den sozio-kulturellen bis hin zu den ökologischen und ökonomischen. Aufgrund dieser Auffassung von Schutz, die sich je nach Bezug diversifiziert und auswirkt, stellen die Überlieferung und formelle wie informelle Erziehung Schlüsselfaktoren für die Lebendigkeit der Elemente dar und gehen auf konsubstantielle Art und Weise Hand in Hand mit den Aktivitäten, die der Forschung, Dokumentierung, Aufwertung, Bewerbung und in gewissen Fällen auch der spontanen Wiederbelebung von Ausdrucksformen und -komponenten seitens der Gemeinschaft und als Schutzmassnahmen im Rahmen der allgemeinen Bestimmungen dienen.

549 Elemente auf den Listen des Immateriellen Kulturerbes

Die auf November 2020 aktualisierten Angaben zeigen, dass 180 Staaten (durch Ratifizierung, Übernahme oder Beitritt) zur Umsetzung des UNESCO Übereinkommens von 2003 beitragen, insgesamt 549 Elemente in den jeweiligen Listen des immateriellen Kulturerbes eingetragen sind, wobei die meisten in der Repräsentativen Liste aufgeführt sind. Dabei zeigt sich zwischen 2016 und 2019 (mit Ausnahme einer Abnahme im Jahr 2017) eine regelmässige Zunahme der

multinationalen Anträge mit aktuell 44 Elementen und 87 betroffenen Ländern.
Der Implementierungsmechanismus des Übereinkommens, der von Umsetzungsrichtlinien und jährlich und zweijährlich aktualisierten Dokumenten aufgrund der Tätigkeiten der in den Statuten vorgesehenen Organe (Zwischenstaatlicher Ausschuss, Generalversammlung der Mitgliedstaaten) geregelt wird, zeigt nicht nur die wachsende Beachtung der in Artikel 1 beschriebenen Hauptziele, sondern auch eine immer ausgeglichenere Weiterführung der für die jeweiligen Listen vorgesehenen Prozesse und Zielsetzungen; diese Weiterführung ist sichtbar im langen Prozess, der zur Übernahme des Overall Results Frameworks (2013–2018) führt und auf eine detaillierte Untersuchung anhand 26 Indikatoren gründet. Die «Repräsentative Liste» eignet sich besonders zum Ausbau der Sichtbarkeit und des Bewusstseins dessen, was immaterielles Kulturerbe und kulturelle Vielfalt bedeuten, die «Liste des dringend bewahrungsbedürftigen Kulturerbes» verlangt nach spezifischen Massnahmen gegen die festgestellten Bedrohungen und Risiken, während die «Liste der guten Schutzpraktiken» den Fokus auf nationale, subregionale/regionale und internationale Programme, Projekte und Tätigkeiten setzt, die bestmöglich zum Schutz des Kulturerbes beitragen und die Prinzipien und Zielsetzungen des Übereinkommens auch deshalb widerspiegeln, weil sie in und mit Entwicklungsländern geteilt werden können.
Auf der heutigen internationalen Bühne kann die von den Kulturerbe-Werdungsprozessen geschaffene Erneuerung nicht nur eine Neu-Kontextualisierung der klassischen Kulturkategorien bedeuten, sondern auch soziale und verwobene Dynamiken des alltäglichen Lebens und der Bedeutung des traditionellen Wissens – verstanden als weiser Kern der Gemeinschaften – auf die Medien- und digitale Kommunikation, auf die kreative Produktion und innerhalb einer weiterreichenden Vision auf interkulturellen Dialog und Solidarität projizieren. Im Einklang mit der ursprünglichen Mission der UNO trägt die UNESCO dazu bei, den Frieden und das gegenseitige Verständnis der Kulturen zu fördern; diese Mission wird heute noch dadurch umgesetzt, dass jedes nötige Mittel, von der Information bis hin zu einem stetig wachsenden Bewusstsein der Prioritäten und der Bedürfnisse der Kulturpolitiken im 21. Jh., eingesetzt wird, um auch Formen der Widerstandsfähigkeit und Reaktion auf die Krisensituationen zu entwickeln.
(Übersetzung von Francesca Padrochini)

Zur Autorin

Elena Sinibaldi
(Cultural Anthropologist, P.h.d.)

- *National Focal Point- UNESCO 2003 and 2005 Conventions*
- *General Secretariat-UNESCO Unit-Ministry for Cultural Heritage and Activities and for Tourism*

Via del Collegio Romano, 27
00186 Rome
Tel. 0039-06 6723 2122
E-Mail: elena.sinibaldi@beniculturali.it

Bibliographie

- Konvention von Faro über den Wert des Kulturerbes für die Gesellschaft (Konvention von Faro, 2005). https://www.coe.int/en/web/culture-and-heritage/faro-convention
- Geertz C. (1999), Mondo globale e Mondi locali, Cultura e politica alla fine del ventesimo secolo, ed. Il Mulino.
- Giddens A. (1994), Le conseguenze della Modernità, ed. Il Mulino.
- Hannerz U. (2001), La diversità culturale, ed. Il Mulino.
- UNESCO (2003), «Text of the Convention for the Safeguarding of the intangible Cultural Heritage». https://ich.unesco.org/en/convention
- UNESCO (2005), «Text of the Convention for the Protection and Promotion of the Diversity of the Cultural Expressions». https://en.unesco.org/creativity/convention
- ONU (2015), «2030 Agenda for Sustainable Development». https://sdgs.un.org/goals

La cultura patrimoniale tra contesti comunitari e scenari internazionali

Elena Sinibaldi

Dr. Elena Sinibaldi, Cultural Anthropologist, P.h.d.

L'UNESCO (Organizzazione Mondiale per l'Educazione, la Scienza e la Cultura) è stata istituita a Parigi nel 1946 con l'obiettivo di sviluppare l'educazione, la scienza, la cultura e la collaborazione, nel rispetto universale dei diritti dell'uomo e delle libertà fondamentali della Carta delle Nazioni Unite. Il suo mandato e missione sono rivolti alla costruzione della pace attraverso la cooperazione internazionale in materia di istruzione, scienze e cultura. I programmi dell'UNESCO contribuiscono al raggiungimento degli Obiettivi di Sviluppo Sostenibile definiti nell'Agenda 2030, adottata dall'Assemblea Generale delle Nazioni Unite nel 2015. La Conferenza generale dell'Organizzazione delle Nazioni Unite per l'educazione, la scienza e la cultura, UNESCO, riunitasi a Parigi dal 29 settembre al 17 ottobre 2003, nella sua 32a sessione, ha adottato la Convenzione UNESCO per la Salvaguardia del Patrimonio Culturale Immateriale, stabilendone le seguenti finalità:

a) salvaguardare il patrimonio culturale immateriale;
b) garantire il rispetto del patrimonio culturale immateriale delle comunità, dei gruppi e degli individui interessati;
c) sensibilizzare a livello locale, nazionale e internazionale sull'importanza del patrimonio culturale immateriale e assicurarne il reciproco apprezzamento;
d) promuovere la cooperazione e l'assistenza internazionale.

La «Convenzione per la Salvaguardia del Patrimonio Immateriale (2003)», nasce con la prerogativa di favorire un nuovo paradigma di patrimonio, nel quale la cultura e la tradizione assumono le valenze di processi di «ricreazione continua» disgiungendoli da categorie temporali remote ed essenzializzanti e tradizionalmente più circoscritte alle categorie di bene materiale (monumento, sito, opera storico-artistica etc...). Il Patrimonio Culturale Immateriale è infatti definito nella Convenzione (Art. 2) come comprensivo delle pratiche, rappresentazioni espressioni, conoscenze e il know-how che comunità, gruppi, o individui ritengono essere parte integrante del loro patrimonio culturale, che è ad oggi stato trasmesso attraverso generazioni, acquisendo anche tratti e aspetti nuovi o modificati che tuttavia esprimono senso di identità e continuità, memoria e vitalità creativa.

L'oggetto patrimoniale è dunque identificato a partire dalla produzione «vivente» della cultura nel suo divenire, nella comunità e nel territorio che lo rappresentano. Ed è proprio la comunità e lo «stato» di partecipazione che diventano fattore discriminante per il processo patrimoniale di un bene immateriale e ancor più se si guarda ai percorsi di candidatura alle Liste UNESCO di riferimento (Lista per la Salvaguardia Urgente, Lista Rappresentativa, Registro delle buone pratiche di salvaguardia).

In tutti i percorsi delineati, seppure con precipue differenti finalità, il carattere dell'inclusività comunitaria appare determinante: la partecipazione «bottom-up» della comunità, e la potenziale aggregazione di gruppi aventi tratti culturali simili ma collocati geograficamente in territori fisici differenti appaiono con presupposti fondamentali per la realizzazione di processi di patrimonializzazione UNESCO nonché aspetti innovativi del nucleo della Convenzione per la Salvaguardia del Patrimonio Culturale Immateriale e base obbligata per il costituirsi di comunità definite nella disciplina antropologica, e più comunemente, anche «di pratica», «di eredità», «patrimoniali».

In tale prospettiva, la politica di patrimonializzazione può diventare un processo di rappresentazione continua ed aggregante soprattutto se il percorso di candidatura si rileva fortemente condiviso, in esito alla natura dell'elemento immateriale stesso, quale emblema di identità, simbolo di legami, strumento per una pianificazione multistakeholders partecipativa e collaborativa. Il Patrimonio culturale Immateriale è perciò definito nella Convenzione UNESCO del 2003 come ciò che per le comunità, gruppi, o individui esprime, attraverso la trasmissione intergenerazione, senso di identità e continuità, memoria, promuove la diversità culturale e la vitalità creativa e ed è fattore fondamentale per il mantenimento della diversità culturale, per il dialogo interculturale ed il rispetto tra popoli e culture di fronte ai processi della globalizzazione.

L'UNESCO riassume alcuni macro-ambiti generali in cui far convergere la definizione di patrimonio culturale immateriale, tra i quali: Le tradizioni e le espressioni orali, ivi compresa la lingua come veicolo del patrimonio culturale immateriale; Le arti performative; Le pratiche sociali, rituali e gli eventi festivi; Le conoscenze e le pratiche riguardanti la natura e l'universo; I saperi connessi all'artigianato tradizionale. Ad essi si aggiungono attributi fondanti correlati (oggetti, strumenti, artefatti, spazi culturali e/o naturali etc...) e peculiarità che connotano tale patrimonio come:

- Tradizionale, contemporaneo e vivente allo stesso tempo;
- Inclusivo: per cui è possibile condividere espressioni del patrimonio culturale immateriale che sono simili e che sono praticate da gruppi differenti; anche nel caso in cui tali gruppi siano vicini tra villaggi, o siano localizzati in parti opposte del mondo, o che siano state adattate da migranti che si sono stabilizzati in una regione diversa da quella d'origine. In tutti questi casi si può parlare di Patrimonio Culturale immateriale, che è stato trasmesso e che si è evoluto in risposta al proprio ambiente che non deve dare motivo di chiedersi se certe pratiche o elementi sono esclusivi di una cultura, piuttosto invece contribuisce a creare coesione sociale, incoraggiare il senso di identità e di responsabilità che aiuta gli individui a sentirsi parte di una o differenti comunità e sentirsi parte della società in generale.
- Rappresentativo della conoscenza tradizionale e delle capacità e delle abitudini che si sono diffuse all'interno della comunità tra generazioni o tra comunità diverse;
- Basato sulla Comunità, poiché il patrimonio culturale immateriale può essere considerato tale solo quando è riconosciuto dalle comunità, gruppi o individui che lo creano, mantengono e trasmettono.

L'identità culturale risulta essere una categoria basata sulla comunanza di tratti affini di diversi gruppi, che pur mantenendo specifiche espressività, possono costituirsi in circuiti di corrispondenza e di relazionalità restituendo sia il senso personale dell'«appartenere» secondo similarità, che quello identitario aggregativo che in taluni casi comporta sia percorsi di patrimonializzazione in rete a livello nazionale che multinazionale.

Blick von Furna hinaus ins Prättigau.

Alle tematiche connesse alla complessa definizione di comunità e di patrimonio culturale immateriale in cui la stessa si identifica, si associa l'applicazione e la sistematizzazione della salvaguardia sostenibile di brevemedio e lungo termine, che secondo le aggiornate linee guida e materiali UNESCO, intende integrare approcci e dimensioni differenziate, da quella socio-culturale, a quella ambientale ed economica. In tale prospettiva di salvaguardia, diversificata ed interdipendente nei domini di indirizzo, la trasmissione e l'educazione formale e non-formale appaiono come fattori chiave per la vitalità degli elementi stessi, in maniera consustanziale con le attività specificatamente rivolte alla ricerca, documentazione, valorizzazione e promozione ma anche, in taluni casi, anche alla rivitalizzazione spontanea di tratti e componenti espressive da parte della comunità stessa e a misure di protezione compatibili con il generale quadro di riferimento.

I dati correnti, aggiornati al mese di novembre 2020, vedono la compartecipazione di 180 Stati all'attuazione della Convenzione UNESCO 2003 (attraverso modalità di ratifica, accettazione o adesione), un totale di 549 elementi iscritti nelle rispettive Liste del Patrimonio Culturale Immateriale con prevalenza delle iscrizioni nella Lista Rappresentativa con un indice stabile (tra il 2016 e il 2019, con eccezione di una decrescita nel 2017) di patrimonializzazione dei processi multinazionali che contano ad oggi 44 elementi e 87 Paesi coinvolti.

Il meccanismo di implementazione della Convenzione, disciplinato e regolamentato da Direttive Operative e da documenti soggetti ad implementazione annuale e biennale, secondo l'operato degli Organi Statutari della Convenzione (Comitato Intergovernativo e Assemblea Generale degli Stati Parte), rilevano non solo la progressiva attenzione agli obiettivi principali definiti nell'art. 1 ma anche un più puntuale perseguimento bilanciato dei processi e delle finalità previste da ogni specifica Lista, tracciato nel lungo processo di adozione degli Overall Results Framework (2013–2018) che si basano su una accurata analisi ed elaborazione di 26 indicatori. Se infatti la «Lista Rappresentativa» è particolarmente indirizzata ad accrescere maggiore visibilità e consapevolezza del significato del patrimonio culturale immateriale e della diversità culturale, la «Lista di Salvaguardia Urgente» richiede l'adozione di specifiche misure in risposta alle minacce e ai rischi identificati mentre la «Lista concernente il Registro delle Buone Pratiche di Salvaguardia» individua programmi, progetti e attività nazionali, sub-regionali/regionali, internazionali che meglio contribuiscono alla salvaguardia del patrimonio e che rispecchiano i principi e gli obiettivi della Convenzione anche per la capacità di porre una riflessione di condivisibilità e replicabilità con e nei Paesi in via di sviluppo.

Nello scenario internazionale contemporaneo, infatti, l'innovatività generata dai percorsi di patrimonializzazione degli elementi immateriali, può essere colta non solo ri-contestualizzando le categorie classiche culturali ma proiettando le dinamiche sociali ed interconnesse della dimensione del vivere quotidiano e degli impatti della conoscenza tradizionale - come nucleo sapiente delle comunità- nella comunicazione mediatica e digitale, nella produzione creativa e, all'interno di una più ampia visione di dialogo e solidarietà interculturale. Coerente al mandato originario dell'ONU, l'UNESCO concorre a costruire la pace e la reciproca comprensione tra culture, una missione che ancora oggi viene perseguita attivando ogni strumento necessario, a partire dall'informazione ad una crescita sempre maggiore di consapevolezza delle priorità e dei bisogni delle politiche culturali nel XXI Sec. capaci anche di sviluppare forme di resilienza e di risposta agli impatti di crisi.

VILLAGE

Dauphiné Libéré, 21 février 2021

VALLORCINE

La restauration de l'église bientôt terminée

L'église Notre-Dame-de-l'Assomption a entamé la dernière phase de ses importants travaux de rénovation. La deuxième et dernière campagne de financement va débuter très bientôt. D'ici l'automne 2021, l'édifice sera pleinement restauré.

L'extérieur de l'église a été complètement rénové. Le chantier se passe désormais à l'intérieur. Photo Le DL/B.S.

Français, Allemands, Italiens et Anglais ont griffonné sur le livre d'or de Notre-Dame-de-l'Assomption. L'église de Vallorcine est visitée. Sa valeur patrimoniale dépasse le cadre religieux et intéresse les amoureux des vieilles pierres ayant traversé le temps. Un fait qui a motivé les élus il y a quatre ans à entreprendre une restauration d'envergure. Un projet de plus d'un million d'euros, que la commune de 400 habitants ne pouvait assumer toute seule. Bénéficiaire de subventions départementales notamment, l'église a fait l'objet d'une première souscription publique lancée sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Une seconde visant à enfin boucler le financement de sa restauration, va être lancée dans les prochains jours.

Cette dernière étape signe la fin de quatre années de travail acharné pour magnifier cette église qui se distingue par sa position et son emplacement. Édifiée au même endroit depuis le XIIIe siècle, les Vallorcins l'ont reconstruite en 1756 en faisant fi de l'orientation vers la lumière ouest/est, tradition symbolique de la plupart des églises. Perpendiculaire à la précédente, l'église du XVIIIe fait désormais face au couloir d'avalanche qui la surplombe et dont elle est protégée par sa "turne", sorte de digue fortifiée unique en Europe.

Le chef-lieu de Vallorcine ayant été déplacé, Notre-Dame-de-l'Assomption s'est retrouvée à la périphérie. Isolée, l'église n'en est que plus séduisante. Entourée de prairies, elle offre à son visiteur une vue bucolique et somptueuse sur les sommets voisins.

Des trésors découverts lors des campagnes de sondage

Mais l'édifice vallorcin abrite aussi des trésors longtemps insoupçonnés. Les campagnes de sondage ont révélé que le bâtiment avait déjà été restauré depuis le XVIIIe siècle à sept reprises. Preuves peut-être d'un attachement particulier des villageois à ce morceau de patrimoine. Mieux, en 2017 fut exhumée une fresque datant probablement du XVIIIe siècle sur l'arc frontal.

Des peintures mises en valeur par la réduction de la tribune, ce qui a considérablement ouvert la perspective et qui permet dès l'entrée d'apprécier le beau volume de l'église. Avant cette opération délicate, furent effectués le drainage et l'assainissement du bâtiment. À l'été 2018, les échafaudages l'enveloppèrent. Le décroûtage des enduits en ciment, un travail particulièrement fastidieux, fut effectué. Ce dernier emprisonnait l'humidité, fléau menaçant pour le bâtiment et ce qu'il contient. Un nouvel enduit fut posé. Le clocher, reconstruit plus récemment que le reste de l'église, s'est avéré composé de pierres remarquables et bien assemblées. Elles ont donc été laissées apparentes et jointoyées à la chaux.

Après l'extérieur, des travaux d'intérieur

Désormais, le chantier se passe à l'intérieur. Des travaux de terrassement ont été réalisés en janvier. Sept maçons ont coulé la nouvelle dalle de l'église le 12 janvier, juste avant que le col des Montets ne ferme. Une chaudière à granulés de bois a été installée dans l'ancien garage du presbytère qui permet de chauffer ce dernier et l'église.

Depuis 2017, du chemin fut parcouru pour le plus grand bonheur de Dominique Ancey. « Il suffisait de regarder l'installation électrique datant probablement du début du XXe siècle pour comprendre qu'il fallait faire quelque chose », remarque la conseillère municipale passionnée par l'histoire de Vallorcine.

Bientôt, l'église n'attendra presque plus que son orgue restauré et les vitraux du père Kim (lire ci-contre). À l'automne prochain, elle devrait resplendir pleinement aux yeux des croyants et des autres, pour les décennies à venir.

Baptiste SAVIGNAC

La dernière campagne de sondage en 2017 a permis la découverte de fresques sur l'arc frontal. Celle qui le domine représente Dieu le Père. Photo Le DL/B.L.

Des vitraux du père Kim pour magnifier les lieux

Ils n'étaient pas prévus initialement, mais le hasard des rencontres a fait venir le père Kim En Joong jusqu'à Vallorcine. Ce peintre et calligraphe a déjà réalisé les vitraux de l'église de Saint-Gervais et de la chapelle de Cupelin. Ces œuvres ornent aussi la chapelle de Martigny et un autre édifice au Grand Saint-Bernard. Vallorcine se trouvera ainsi au milieu d'un possible parcours invitant les amateurs de couleurs et de lumières à contempler les vitraux du peintre coréen, ayant déjà illuminé plusieurs cathédrales. Une plus-value de choix pour la commune et son église.

L'artiste a déjà réalisé les cartons préalables à la confection des vitraux de Vallorcine. Un maître verrier allemand doit maintenant les confectionner. Ils seront installés pour l'automne 2021, tout comme l'orgue en mélèze parti en restauration.

Le père Kim a déjà réalisé les vitraux de l'église de Saint-Gervais. Archives photos Le DL

VILLAGE

Infolettre #6, avril 2021

AVRIL 2021, #6

INFOLETTRE VALLORCINE

*Beta a ta pourta na senalye, mê a ton keur pwê de saralyê.**

STATIONNEMENT ESTIVAL au COL des MONTETS

Par arrêté départemental (N°21-01066), le stationnement sur l'accotement sera dorénavant interdit dans les deux sens le long de la RD 1506 entre le PR 14+700 et le PR 15+000 (approximativement entre le sommet du Col et 200m plus bas que la sortie du parking côté Vallorcine) du 15 juin au 15 septembre.

En parallèle, la Communauté de Communes lancera ce printemps une étude d'aménagement et de sécurisation conjointe avec le Conseil Départemental dans l'objectif d'effectuer les travaux au plus tôt.

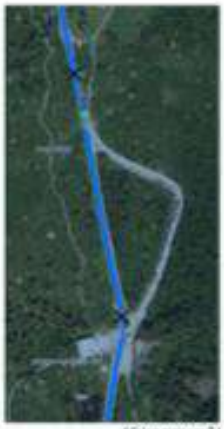

©Dépannateur 74

OFFRES D'EMPLOIS...

La Communauté de Communes recrute chaque année nombre de saisonniers pour l'entretien des sentiers et la sécurisation des pistes de ski de fond (dameur et pisteur). Cette année, une équipe supplémentaire d'entretien des sentiers a été créée et devrait concerner le haut de vallée. Si les recrutements ont d'ores et déjà eu lieu, un poste de pisteur secouriste et/ou dameur nordique sera à pourvoir à Vallorcine pour les saisons prochaines (du 1er décembre 2021 au 31 mars 2022). Les personnes intéressées doivent se rapprocher du service Pistes et sentiers de la Communauté de communes.

Aussi, des emplois sont à pourvoir pour le parc d'attraction Verticalp-Émosson : caissier, conducteurs funiculaire, train et mini-funiculaire, employés multi-fonctions et un cuisinier.

Enfin, d'autres offres d'emploi ont été créées par la Communauté de Communes, n'hésitez pas à vous renseigner !

https://www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr/index.php/communaute/offres-d-emplois.html

DEVENEZ EMBASSADEUR du COMPOSTAGE

Le SITOM accompagne les particuliers n'ayant pas d'espace vert privatif pour leur projet de compostage. Il existe en effet des solutions pour tous :

- Vous habitez en immeuble avec un espace vert commun : optez pour les composteurs collectifs en pied d'immeuble.
- Vous habitez en immeuble ou en maison sans espace vert : optez pour le compostage de quartier.

Dans les deux cas, le SITOM installe gratuitement les composteurs, forme les usagers à la pratique et accompagne le site de compostage vers son autonomie.

Vous souhaitez vous investir dans cette action et devenir ambassadeur du compostage ? Contactez le SITOM au 04 50 78 10 48, ou la Régie Chamonix Propreté au 04 50 53 41 94. Deux habitants référents sont nécessaires pour la bonne gestion de chaque site qui seront à implanter sur le territoire communal.

Par ailleurs, une commande groupée de fleurs est proposée aux habitants. Les bons de commande sont à disposition dans le hall de la mairie et sont à rendre avant le mardi 27 avril.

BUDGET COMMUNAL

Les budgets municipaux ont été votés en Conseil Municipal les 6 et 9 avril derniers. Comme chaque année, vous recevrez une note de présentation brève et synthétique du budget qui sera également disponible en mairie et sur le site Internet de la mairie prochainement. https://www.vallorcine.fr/Informations

DÉCHÈTERIE MOBILE

Une déchèterie mobile sera installée le 28 avril près du parking de la gare SNCF (de 10h à 17h) pour permettre aux habitants de trier leurs encombrants. Une occasion à ne pas manquer pour éliminer les déchets volumineux pour lesquels il n'est pas toujours facile de se déplacer dans les déchèteries de la vallée et surtout de pouvoir les valoriser.

La régie propreté de Chamonix essayera de planifier d'autres opérations en août et à l'automne.

Nous profitons de cette information pour vous rappeler que « le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas » : bien trier ses déchets, c'est augmenter le recyclage, diminuer l'incinération et améliorer la qualité de notre air.

ESSAIM SISMIQUE

Quel point commun y a-t-il entre le 29 Avril 1905, le 8 septembre 2005, le 2 octobre 2016 et le 23 juin 2020 ? Ce sont 4 dates où ont eu lieu des séismes.

Environ 550 tremblements de terre se sont produits depuis 2003, avec quelques événements d'une magnitude supérieure à 3.5, concentrés sur une région de quelques km2. Cette augmentation rapide et très localisée de la sismicité est appelée essaim sismique. Le dernier, non ressenti par la population (d'une magnitude de 0.5) date du 11 avril dernier !

Quels sont les risques et que faire ? Le plus important est d'en être informé et de prendre connaissance des mesures générales de prévention et de protection pour adopter un comportement ad hoc. (: https://www.interre.fr/IMG/pdf/essaim_chamonix_mt_blanc_vallorcine_version_3_finale_interactif_.pdf)

Ce risque sismique est pris en compte dans la liste des risques auxquels la commune doit faire face (avalanche, inondation...) dans le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

LABELLISATION NOTRE VILLAGE

La commune a récemment reçu le diagnostic de l'association Notre Village qui avait été effectué fin octobre sur les objectifs de développement durables de la commune.

En parallèle, et en tenant compte des échanges qui se sont tenus lors des ateliers participatifs du mois de décembre, des commissions communales ont été créées afin de faire avancer certains projets.

Les Élus sont en pleine réflexion sur les orientations et les priorités des actions à mettre en œuvre en tenant compte des conseils et recommandations de l'association et des ateliers participatifs afin d'obtenir la labellisation.

Dans un deuxième temps, et grâce à ce diagnostic, les orientations envisagées par le Conseil Municipal seront présentées et soumises à discussion lors des ateliers de travail thématiques qui devraient se tenir très prochainement.

LOUP Y ES-TU ? QUE FAIS-TU ?

"Notre" couple de loups qui navigue entre la Forêt Verte, Trient et le secteur Charamillon – Posettes – Tête de Balme est toujours présent à l'issue de l'hiver et n'a pas divorcé !

Face à cette présence du loup, un éleveur de la commune s'est muni d'un chien de protection (patou) afin de protéger son troupeau contre la prédation.

La préfecture a signé un arrêté autorisant un autre éleveur de Vallorcine à effectuer des tirs de défense simple pour protéger ses troupeaux contre d'éventuelles attaques de loup ; les tirs de défense simple, qui peuvent être létaux, doivent respecter des règles très précises : ils doivent être effectués à proximité du troupeau lors de l'attaque du loup. Ces tirs ne peuvent avoir lieu que pour défendre des troupeaux dûment protégés par des filets et / ou un berger.

L'arrêté préfectoral affiché en mairie détaille les conditions précises à remplir pour effectuer ces tirs.

Maintenant, il va falloir vivre avec ce nouvel habitant...

ENQUÊTE PARTICIPATIVE : mollusques, punaises et araignées

Les Conservatoires d'espaces naturels des deux Savoie œuvrent depuis plus de 30 ans à la préservation et à la prise en compte de notre patrimoine naturel. Afin de créer une base de données sur les mollusques, punaises et araignées, il vous est proposé de recenser ces petits invertébrés que vous rencontrez. Pour cela, vous disposez de 3 outils :

-Télécharger l'application iNaturalist ou grâce au site https://www.inaturalist.org

-Utiliser l'application INPN-Espèces proposée par le Muséum national d'Histoire naturelle.

-Envoyer vos photos par mail : invertebres@cen-savoie.org

Merci de préciser date, commune, lieu-dit et altitude. Vous pouvez également poser vos questions.

Le but de cette enquête est d'élaborer un atlas de répartition des espèces. Une synthèse des résultats sera communiquée en fin d'année.

PERMANENCE des ÉLUS

La prochaine permanence des Élus aura lieu samedi 8 mai de 10h à 12h.

Pour vous abonner à l'infolettre
Envoyez votre adresse mail à : accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr
Objet : Infolettre

**Mets une sonnette à ta porte, mais à ton cœur, point de serrure.*

Infolettre #7, mai 2021

MAI 2021, #7

INFOLETTRE VALLORCINE

La vorvella, u proumer an, di u païsan ; tiri mè zè tou vou ;
*lo sekon an ; tiri mè, ze tou pou ; lo treyjémo an ; i tè fadra akobla lu bou.**

VENEZ VISITER la GROTTE à FARINET !

Après le remplacement de la passerelle de la buvette de la cascade, c'est au tour de la grotte à Farinet de bénéficier d'une profonde rénovation : nouvel accès, nouvelle scénographie. L'ancien accès ayant été interdit par les services de l'État du fait de l'instabilité des terrains, la grotte était depuis fermée. Un cheminement inédit a été réalisé et l'intérieur de la grotte a été entièrement réaménagée et saura surprendre ses visiteurs...
Autour du site de la cascade, d'autres aménagements vont voir le jour : une via ferrata qui traversera la cascade, un sentier pédagogique (faune, flore, géologie) sur le nouveau tronçon Col des Montets – Route de la cascade et, plus en amont, la rénovation du refuge de Bérard. À plus long terme, le déplacement de la buvette en rive droite est envisagé car elle est située aujourd'hui sur un sol considéré instable. À 3 minutes depuis la buvette de la Cascade de Bérard, la grotte à Farinet est ouverte en permanence.

Dépêchez-vous d'aller voir la grotte ! Les éléments de scénographie, malgré une ouverture toute récente, ont déjà été vandalisés...

Les travaux ont été financés par la Communauté de Communes avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

COUPE à CÂBLE

L'ONF, qui gère la forêt communale de Vallorcine, projette une coupe à câble sur plusieurs parcelles communales soumises au régime forestier au-dessus du Plan Envers. L'objectif de cette coupe est de permettre le renouvellement de la forêt, en autorisant notamment l'installation d'une régénération naturelle dans un peuplement adulte stable et sain, tout en prélevant les arbres adultes arrivés à maturité. En l'absence de desserte forestière, l'exploitation des bois est prévue par la technique du câble forestier.
Une étude sur site a été effectuée par le service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) de l'ONF le 4 mai afin d'estimer les risques liés à cette exploitation. L'ensemble du dossier est disponible en mairie pour consultation.
Le maintien de la fonction de protection de la forêt ne peut être assuré que par une forêt saine.
Cette coupe prévue de longue date a été reportée d'année en année faute de trouver un câbliste disponible ; elle devrait être réalisée cette année.

OBTENTION du LABEL LISTE VERTE pour TROIS RÉSERVES NATURELLES des AIGUILLES ROUGES

En plus des 22 sites français déjà inscrits et parmi les 6 réserves naturelles de montagne de Haute-Savoie, les 3 réserves naturelles du Massif des Aiguilles Rouges (Aiguilles Rouges, Carlaveyron, Vallon de Bérard) rejoignent la Liste Verte des Aires Protégées développée par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour récompenser l'excellence dans la gestion et la gouvernance de ces aires protégées.
Ces trois sites uniques et singuliers au regard de leur écosystème alpin typique viennent compléter cette liste verte internationale. Ces territoires accueillent une biodiversité riche d'espèces animales rares (Gypaète barbu, Lagopède alpin, Aigle royal, papillons etc..) et d'une variété végétale exceptionnelle. Cette distinction met aussi en avant le travail de l'ensemble des partenaires (collectivités, Etat, socioprofessionnels...) qui s'impliquent aux côtés d'Asters (Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie), gestionnaire de ces espaces protégés. L'ARNAR (Association des Réserves Naturelles des Aiguilles Rouges), qui va fêter l'année prochaine ses 50 ans, contribue également à cette reconnaissance avec ses animations au chalet du col des Montets, ses conférences, ses sorties découverte, ses publications, et d'une manière générale la sensibilisation des publics à ces écosystèmes.
Prendre soin de son territoire, c'est permettre aux générations futures d'en avoir aussi la jouissance...

SÉCURISATION de la FALAISE du RENARD

Mercredi 26 mai, l'ENSA sera à pied d'œuvre pour sécuriser la falaise dite « du Renard ».
Avec la volonté de rendre ce chantier partagé, un rendez-vous a été organisé à 9h au pied de la falaise pour toute personne souhaitant participer.
Pour ce faire, il faudra venir équipé de gants, casque, et tout autre matériel de sécurité nécessaire et bien évidemment de quoi se restaurer.
Afin de rendre cette journée la plus productive possible, n'hésitez pas à apporter vos outils (pelles, pioches, tronçonneuses, masses, ...) Si des mineurs sont intéressés, ils devront être accompagnés d'un adulte.

RÉOUVERTURE des MUSÉES de la VALLÉE

Les musées de la Vallée réouvrent progressivement leurs portes aux visiteurs individuels. Les conditions normales d'ouverture devraient avoir lieu le 1er juillet selon l'évolution de la situation sanitaire.

Infos : Musées de la Vallée

La Maison de Barberine ouvrira du 1er juillet au 31 août et accueillera sa nouvelle exposition : - Les s'nailles à Vallorcine -. Pour plus d'infos : http://maisonbarberine.over-blog.com

Des CHANGEMENTS chez les ÉLEVEURS VALLORCINS

Après de nombreuses années passées à exploiter La Ferme de Vallorcine, Sylvie et Hubert Ehret ont décidé d'arrêter. Pendant plus de vingt ans ils ont commercialisé le fromage qu'ils produisaient avec le lait de leurs vaches. Avec leur troupeau et par un travail consciencieux, ils ont contribué à maintenir ouverts, et à exploiter de nouveau, des terrains qui sans eux seraient devenus des friches stériles. Merci à eux !

La ferme est désormais reprise depuis le début du mois de mai par Mélissa Banon et Victorien Crépel. Nous leur souhaitons la bienvenue et n'hésitez pas à aller à leur rencontre !

Autre mouvement : faute de trouver dans la commune un site adapté à la poursuite de leur activité, la Ferme des Poulettes va cesser son activité à la fin du mois de mai. Emmanuelle Pulluard et Maxime Basset partent pour une ferme dans l'Aveyron, mieux adaptée à la réalisation de leur projet de microferme agrotouristique. Bonne chance à eux et merci pour leur passage !

ARRÊTÉ MUNICIPAL pris sur la TURNE

En raison d'un éboulement survenu sur la turne (mur paravalanche de l'église), l'accès en est interdit par un arrêté municipal. Il faudra donc recourir à des experts afin de pouvoir sécuriser le hameau du Clos à travers une réhabilitation de la turne...

©D. Amey

Les SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le centre de secours de Vallorcine recrute des sapeurs-pompiers volontaires femmes ou hommes. Vous avez des disponibilités, une bonne condition physique et un casier judiciaire vierge, vous êtes prêts à vous investir pour la sauvegarde des personnes et des biens, une grande motivation et l'envie de participer à une action civique de valeur : rejoignez les sapeurs-pompiers !

Il est important que la sécurité du village puisse continuer d'être assurée localement et que l'on prolonge l'action menée par nos prédécesseurs.

Vous intégrerez sans doute bientôt une caserne récente, équipée d'un fourgon d'incendie (CCR), un véhicule tout usage (VLTT), une remorque (VPR) et une remorque moto pompe (MPR), matériel de secours à personne, DSA etc...

Contact : Lieutenant Xavier Paquet (06.66.88.60.45) ou l'un des pompiers de la commune.

©Pompiers de Vallorcine

EN BREF...

... Reprise des travaux de la Petite Eau Noire

Suite à la mise en évidence d'une cavité sur le tracé original de la Petite Eau Noire à l'automne dernier, le chantier n'a pu se terminer dans les délais prévus. Les travaux reprendront le 7 juin et devraient être terminés avant le mois de juillet. Les règles de circulation restent les mêmes qu'à l'automne : fermeture du sentier entre le col des Montets et la jonction au-dessus de la chapelle Notre Dame des Sept Douleurs avec réouverture chaque week-end.

... Mise en service de la Passerelle du Crétet

La passerelle est désormais ouverte au public et sera complétée dans un avenir très proche par un cheminement piéton sécurisé du Couteray au Buet.

... Partenariat Mairie - Lycée professionnel CTMB

Comme indiqué dans l'Infolettre #3, la Mairie de Vallorcine poursuit son partenariat avec le Lycée Professionnel CTMB de Sallanches. Cette année scolaire les élèves du CTMB ont réalisé 7 nouveaux abris pour poteaux d'incendie qu'ils ont installés avec les agents techniques de la commune jeudi 6 mai : 2 à La Villaz, 1 au Mollard, 1 au Plan Envers, 1 au Betterand, 1 au Montet et le dernier à Skirock.

Ce partenariat, satisfaisant tout le monde, est parti pour durer.

ÉLECTIONS RÉGIONALES et DÉPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales auront lieu le dimanche 20 juin, en mairie de 8h à 17h. Les bureaux de vote seront aménagés afin de pouvoir respecter toutes les mesures sanitaires en vigueur. Les Élus et citoyens tenant les bureaux seront vaccinés ou auront fait un test PCR de moins de 48h. Alors, venez voter !

PERMANENCE des ÉLUS

Prochaine permanence des Élus : samedi 12 juin de 10h à 12h.

Pour vous abonner à l'Infolettre
Envoyez votre adresse mail à :
accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr
Objet : Infolettre

**La vorvelle (liseron des champs aux racines très résistantes et profondes) dit au paysan la première année : arrache-moi si tu veux ; la deuxième année : arrache-moi si tu peux ; la troisième année : il te faudra accoupler les bœufs (à la charrue, pour m'extirper).*

Dauphiné Libéré, 17 mai 2021

VALLORCINE

Les éleveurs du refuge des Poulettes s'en vont vers l'Aveyron

Déçus de ne pas s'être sentis soutenus par la mairie et la communauté de communes dans leur projet de ferme agro-touristique, Emmanuelle Pulluarde et Maxime Basset ont décidé de quitter Vallorcine pour s'installer dans l'Aveyron. Explications.

Emmanuelle Pulluarde et Maxime Basset s'installeront au cours du mois de juin dans leur nouvelle ferme de l'Aveyron. Ils transporteront toutes leurs chèvres. Ils cèdent en revanche, en échange d'une participation libre leurs nombreuses poules. Un geste qui fait le bonheur de familles de la vallée. Photo Le DL/B.S.

Cela fait près de trois ans qu'Emmanuelle Pulluarde et Maxime Basset vivent à Vallorcine. Trois ans qu'ils développent un projet de ferme agro-touristique. Au mois de juin ils quitteront pourtant la Haute-Savoie pour l'Aveyron. « Pour moi qui ai grandi à Argentière, ça risque de me faire bizarre », concède la jeune maman. Mais la décision est prise pour ces fermiers.

L'herbe promet d'être bien plus verte pour eux dans le Sud-Ouest. Arrivé à Vallorcine avec l'espoir de récupérer un jour la ferme d'un agriculteur qui leur avait promis monts et merveilles, le couple a dû trouver dans l'urgence un plan B, lorsque la promesse fut reniée.

Par chance, un propriétaire parisien leur propose de leur prêter gracieusement sa vieille bâtisse. Un bâtiment dans son jus loin d'avoir tout le confort moderne. Qu'importe. Rien ne peut à l'époque freiner les deux amoureux des bêtes. Ils y emménagent avec leurs enfants. Après avoir fait l'acquisition d'une cinquantaine de poules, « le refuge des poulettes » comble désormais les Vallorcins heureux d'avoir des œufs frais du coin. Mais l'activité ne leur permet pas de dégager un quelconque bénéfice.

Pour cela, les éleveurs comptent sur leur troupeau de chèvres de races anciennes. En choisissant d'élever la chèvre de Savoie et celle du Rove connue pour ses cornes caractéristiques, Emmanuelle et Maxime veulent préserver ses races délaissées. « Elles n'ont pas un rendement suffisant pour faire du fromage », précisent-ils. Eux préfèrent les utiliser pour le pastoralisme. Ils fabriquent et vendent aussi avec succès des savons au lait de chèvre. Et parce qu'ils aiment transmettre, les deux éleveurs accueillent dès que possible touristes et locaux.

La micro-ferme s'épanouit. Le troupeau s'agrandit. Mais le généreux propriétaire de la ferme explique vouloir récupérer son bien. Reconnaissants mais usés après près de trois ans passés dans une maison où le thermomètre peine à atteindre 10 degrés les nuits d'hiver, Emmanuelle et Maxime se mettent en quête d'un nouvel abri.

Le mirage de la maison Noufflard

Coup du hasard, la mairie de Vallorcine se voit léguer une bâtisse parfaitement adaptée. Un legs que la défunte Geneviève Noufflard suggère justement d'utiliser pour perpétuer une activité pastorale ancestrale. Tout semble parfait. Mais le couple se heurte aux règles d'urbanisme.

Les élus vallorcins expliquent le regretter, mais la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) n'est pas compatible avec le règlement sanitaire départemental en matière d'éloignement des bâtiments d'élevage avec les habitations voisines. Un coup dur pour les éleveurs qui ont l'impression de ne pas avoir été suffisamment soutenus par le pouvoir politique.

Surtout lorsque la mairie voisine de Chamonix lance, alors que leur départ pour l'Aveyron est déjà acté, un appel à manifester l'intérêt concernant la Bergerie d'Orthaz, où la commune explique chercher des éleveurs avec une activité sensiblement identique à la leur.

L'herbe plus verte ailleurs

« L'agriculture n'est hélas plus la priorité de cette vallée », décoche Emmanuelle. La diminution constante de ce secteur d'activité, depuis des décennies, empêche de la contredire.

Finalement accueillis à bras ouverts dans le Sud-Ouest, le couple va enfin devenir propriétaire d'un corps de ferme. « Ce nouveau départ nous remotive, mais nous allons regretter nos clients et amis. »

Baptiste SAVIGNAC

Un couple de passionnés rameute leurs Brunes des Alpes à la ferme de Vallorcine

Victorien Crépel et Melissa Banon sont installés depuis une dizaine de jours à la ferme de Vallorcine. Ils produisent différents fromages à partir du lait d'une race de vache méconnue : la Brune des Alpes. Photo Le DL/B.S.

Eux ont pour l'heure reçu un très bon accueil à la ferme de Vallorcine. Victorien Crépel et Melissa Banon ont pris leurs quartiers il y a une dizaine de jours dans la ferme auparavant occupée par Sylvie et Hubert.

Ce jeune couple originaire des Aravis n'était pas prédestiné à l'élevage. Mais à force de voyages et d'expériences professionnelles variées, ils ont décidé de lancer leur projet de fromagerie et de poser leurs bagages à Vallorcine. Lui fut garde forestier avant de travailler dans des fermes en Écosse et en Norvège. Mais c'est en devenant berger en Suisse que Victorien est tombé sous le charme de la Brune des Alpes. Une race de vache rustique, peu commune en Haute-Savoie.

Avec sa compagne, ils ont décidé de faire l'acquisition d'un petit troupeau. Une vingtaine de ces magnifiques ruminés broutent désormais l'herbe fraîche des terrains attenants à la ferme. Une bonne nouvelle pour les Vallorcins qui n'imaginaient pas le paysage sans une vache.

Amoureuse des animaux depuis toujours, Melissa a eu plusieurs métiers avant de se spécialiser dans la production de fromages. « Victorien aime s'occuper des vaches et moi j'adore la partie fromagerie de notre métier. On a la chance d'être très complémentaire », note-t-elle.

Tommes, fromages frais, raclette… les idées et les possibilités ne manquent pas pour ces producteurs qui tenteront d'écouler l'intégralité de leurs produits en vente directe ; à la boutique de la ferme, mais aussi sur le marché de Chamonix, d'Argentière et de Vallorcine. Après un important investissement, ils espèrent rapidement rentabiliser leur exploitation qu'ils illuminent déjà de leurs sourires.

B.S.

VILLAGE

Le Mont Blanc Paroisse catholique de Saint-Bernard du Mont-Blanc, juin 2021

Vallorcine : Mgr Boivineau bénira l'église restaurée pour la Toussaint

Cinq ans après le début des travaux, la restauration intégrale de Notre Dame de l'Assomption s'achève. Une métamorphose qui va en étonner plus d'un.

Mgr Yves Boivineau, évêque du diocèse d'Annecy, se rendra à Vallorcine le 1er novembre prochain pour bénir l'église Notre-Dame de l'Assomption restaurée. Il ne manquera pas grand-chose de qu'il y avait déjà à l'intérieur de l'édifice et, pourtant, son nouveau visage risque de surprendre plus d'un fidèle ou visiteur.

Un revêtement à la chaux beige dans la tonalité de l'enduit extérieur va donner une immense clarté à la nef. Douze vitraux originaux vont eux aussi favoriser l'entrée de la lumière, et l'éclairage avec des leds complétera l'équipement des lieux.

Le chantier reste considérable en ce début d'été. Les échafaudages occupent tout l'espace intérieur : on a du mal à se représenter l'église terminée, en principe, avant la fin de cette année, après cinq ans de travaux.

Un petit tour du chantier s'impose sous la direction de Dominique Ancey, conseillère municipale et cheville ouvrière du projet.

De l'autre côté de la route, la chaufferie à granulés de bois a été installée dans l'ancien presbytère, où sept logements sociaux seront aménagés. Des toilettes y trouveront place à l'usage de ceux qui fréquenteront l'église, édifice qui sera désormais chauffé en même temps que le presbytère. C'est dire qu'il a fallu faire traverser la route aux canalisations et répartir les tuyaux das le sous-sol de l'église (chauffage, electricité...) avant de couler la dalle définitive. Ce qui a été fait à la mi-janvier par un froid extérieur polaire. Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été créée sur la gauche de la porte d'entrée, au-dessus de laquelle la statue de la Vierge retrouvera sa place dans une niche plus grande. L'avant-toit sera remis en valeur par une couche de peinture adaptée.

Un des chapiteaux qui sont en cours de restauration.

Au-dessus de l'entrée, les trois fenêtres en serlienne, caractéristiques de l'art baroque, seront équipées de trois vitraux de petite taille, œuvres du père Kim En Joong, représentant les trois vertus théologales : foi, espérance, charité. La porte d'entrée sera surmontée d'un vitrail en demi-lune créé par le même artiste. À l'intérieur, les vitraux du chœur représenteront la sainte Trinité et ceux de la nef introduiront des couleurs chaudes, notamment sur le côté nord.

Vitrail original en demi-lune qui sera placé au dessus de la porte d'entrée.

À partir des peintures sur cartons du créateur, un maitre-verrier d'Allemagne en termine la fabrication pour une mise en place prévue en fin de chantier. Ces vitraux sont évidemment d'inspiration chrétienne, mais l'image abstraite laisse libre cours à l'interprétation de chacun afin de permettre à tout catholique pratiquant ou simple visiteur d'un monument historique de lui donner le sens qu'il souhaite ; cela peut dérouter. « *C'est par la vibration de la couleur que doit apparaître ce qui ne peut être représenté* », dit le père Kim En Joong.

L'orgue de Camille Ancey retrouvera sa place le moment venu. Il est en cours de res-

Des [illegible] qui montrent [illegible] des travaux en cours.

Entre le cimetière et l'église, l'ancien presbytère abritera sept logements sociaux, une chaufferie et des toilettes publiques.

Un des douze vitraux du père Kim En Joong, une création complète dans le chantier de restauration.

tauration près de Tours par le facteur d'orgue qui a fait celui d'Argentière. Les fonts baptismaux seront réinstallés à gauche de l'entrée de l'église, près de la niche d'origine.

Mais que restera-t-il des trésors historiques révélés par trois campagnes de sondage : un pilastre en trompe l'oeil en ocre rose, un décor en camaïeu gris bleuté, des dorures sur les feuilles d'acanthe... ? « *Cela dépendra du budget dont nous pourrons disposer* » explique Dominique Ancey. Et si l'ensemble du budget dépasse le million d'euros, il manque la moitié de la partie de la somme attendue du Conseil départemental.

Ce qui est certain, c'est que l'arc triomphal où a été exhumé une représentation de Dieu le père auréolé d'un nimbe triangulaire et celle de la figure de l'archange saint Michel dans l'image de « *la pesée des âmes* » sera entièrement réhabilité. Le chantier en cours met déjà en valeur des chapiteaux au sommet des pilastres. Il reste à connaître la participation financière du diocèse dans le mobilier, mais la Fondation du Patrimoine, qui a déjà recueilli 31 000 euros, continuera à apporter sa contribution dès que des questions administratives seront réglées.

Tous les marchés de travaux prévus pour les quatre tranches ont été accordés et la commune de Vallorcine poursuit son effort financier pour mener ce chantier exceptionnel à son terme dans les plus brefs délais.

Jean- Paul Roudier

L'intérieur de l'église au moment où l'on a coulé la dalle.

VILLAGE

Infolettre #8, août 2021

AOÛT 2021, #8

INFOLETTRE VALLORCINE

*Kané plu un kinze ou, preu de rêve é de rekou.**

ARRIVÉE du GARDE-CHAMPÊTRE

Constant Vandecaveye a pris ses fonctions le 1er juillet. Il travaille main dans la main tant avec les Elus qu'avec les agents techniques et les habitants. En tant que garde-champêtre de Vallorcine, ses fonctions sont très diverses. Ainsi, il fait de la prévention au niveau de la circulation, de la sécurité routière et du stationnement sur l'ensemble du territoire de la commune ; il incite les propriétaires de chiens à la non-divagation de leurs animaux et au ramassage de leurs excréments ; il contribue au bien-être et à la tranquillité publique en ayant un rôle de médiateur dans les soucis de voisinage..

Si vous le croisez, n'hésitez pas à lui faire part de vos remarques et de vos suggestions. Ce dialogue entre lui et la population et les retours dont il nous fait part nous permettent déjà de mieux considérer certaines problématiques des Vallorcins.

Vous pouvez également le contacter par courriel : g-c.mairie.vallorcine@orange.fr ou par téléphone : 06 21 04 78 60.

STATIONNEMENT

Suite aux nombreux stationnements sauvages constatés cet hiver et l'été dernier, et afin de sensibiliser les habitants de la Vallée et les touristes, la mairie a décidé de lancer une campagne d'information auprès des usagers. Les Elus ont fait appel à Laurent Tardy pour illustrer les « flyers » qui indiquent quels sont les parkings autorisés sur la commune et qui incitent à utiliser le train plutôt que la voiture.

Ill. Tardy

Prochainement, des panneaux informatifs seront également implantés sur la commune.

Suite à cela, les membres du Conseil Municipal sont pleinement mobilisés pour que les habitants de Vallorcine ne subissent plus les contraintes du stationnement sauvage.

COVID-19
Campagne de Vaccination

Le 10 juin dernier, 63 Vallorcins (et des environs) ont pu bénéficier de la première étape de leur parcours vaccinal anti COVID-19. Cette campagne a été organisée par les Elus et le personnel médical d'Argentière que nous remercions vivement, Ingrid Millet et Charlotte Depalle en particulier. Elle s'est déroulée au Pôle culturel spécialement aménagé avec le concours des agents communaux. C'est le 22 juillet que la deuxième étape a eu lieu dans les mêmes conditions pour également 50 de ces personnes mais aussi pour 7 nouveaux vaccinés.

Arrêté Municipal

Suite au dernier arrêté préfectoral (n°2021-CAB-BSI-172) concernant le port du masque en extérieur, un arrêté municipal a été pris. Sur la commune de Vallorcine, n'ayant pas de zones de fréquentation importante, le port du masque est obligatoire comme le stipule l'arrêté préfectoral pour toute personne de 11 ans et plus lors de rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public ; lors des marchés et activités assimilées ; dans les files d'attente.

Le virus circule toujours : soyez vigilants et respectez les gestes barrière !

DÉCHÈTERIE MOBILE

La régie Chamonix Propreté n'est pas en mesure d'assurer la mise en place d'une déchèterie mobile en ce mois d'août, comme annoncé dans l'Infolettre #6. Elle devrait être installée à l'automne, la date restant à définir.

Afin de réduire les déchets, il est bon de rappeler que le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) propose des composteurs et recherche toujours des ambassadeurs du compostage. Contact au SITOM : 04 50 78 10 48, ou à la Régie Chamonix Propreté : 04 50 53 41 94.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Fin juin-début juillet ont eu lieu les deuxièmes ateliers de travail de démocratie participative. Ceux-ci ont été l'occasion pour les Elus de présenter une synthèse du diagnostic établi par l'association « Notre Village » ainsi que les axes stratégiques de la politique communale.

Ces axes stratégiques sont le reflet de la volonté communale, enrichie par les réflexions des ateliers participatifs de cet automne et du diagnostic effectué par « Notre Village ».

Plusieurs idées et des échanges intéressants ont eu lieu pour cette seconde cession. Cependant, peut-être par manque de communication et/ou par la reprise de l'activité estivale, beaucoup de participants manquaient.

Les personnes qui souhaiteraient prendre part aux futurs ateliers sont les bienvenus et peuvent adresser un mail à l'adresse dédiée : notrevillagevallorcine@gmail.com.

L'ÉGLISE : VERS la FIN du CHANTIER

CW. Dallaz

La dernière ligne droite de la restauration de l'église de Vallorcine est abordée, elle permettra d'avoir le bonheur de l'ouvrir en novembre.

Grâce à l'association Valorsná, une nouvelle souscription est ouverte pour la rénovation des fresques de 1756 retrouvées sur l'arc triomphal et à la croisée d'ogives entre le chœur et la nef.

Les vitraux du père Kim illumineront ce sanctuaire ; selon une de ses interprétations « c'est par la vibration de la couleur que doit apparaître ce qui ne peut jamais être représenté ».

Les architectes, maçons, peintres, électriciens, éclairagistes, acousticiens, chauffagistes, ébénistes, restaurateurs de fresques et maîtres verriers sont à l'œuvre.

Croyants et non croyants, visiteurs de passage, amoureux du patrimoine et de l'art, vous êtes conviés à offrir une obole par la souscription de la Fondation du patrimoine, selon vos possibilités pour que perdure à tout jamais ce joyau niché dans la montagne derrière sa turne.

https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-notre-dame-de-lassomption-a-vallorcine

D'avance un immense MERCI.

Des visites guidées du chantier seront organisées le 13 août.

Contact : Office de Tourisme : info@vallorcine.com

https://www.eglise-vallorcine.fr

CW. Perez

PERMANENCE des ÉLUS

Prochaine permanence des Elus : samedi 14 août de 10h à 12h.

Un BELVÉDÈRE à la TÊTE de la CHEVRETTE

Fin juin, le service des pistes et sentiers de la Communauté de Communes a aménagé un belvédère et installé une table d'orientation au sommet de la Tête de la Chevrette. Situé à 2040 mètres d'altitude, il est facilement accessible depuis la piste forestière conduisant à l'alpage et au refuge de Loriaz par un sentier en boucle fraîchement rénové.

CW. Costagin

Cet aménagement fait partie du programme de création de 8 belvédères sur des sites remarquables du territoire communautaire.

Deux autres aménagements seront réalisés sur la commune : un panneau à la Croix de Loriaz et un autre à la Crête des Posettes qui devraient être installés au printemps 2022.

La FÊTA D'OU

Depuis 1992, à la Ruche, sous l'égide de l'Office de Tourisme et d'autres associations de Vallorcine : les pompiers, l'Echo du Buet... c'est la fête des artisans. Cependant, la Fêta d'Ou a des origines bien plus anciennes, ancrées au XIIIème siècle dès la fondation de l'église dédiée à la « bienheureuse et glorieuse Vierge Marie ». En 1757, l'évêque donna ensuite à la nouvelle église le vocable de l'Assomption de Notre Dame. Dès 1778, on retrouve témoignage des festivités du 15 août à travers le récit du genevois Delue qui traverse la vallée de Vallorcine le 15 août à la sortie de la messe. L'ancienne route passait devant l'église. *"Nous pénétrâmes au milieu de tous les habitants de la vallée qui s'étaient rassemblés pour chômer la fête. Je n'ai jamais rien vu de plus réjouissant et de plus réjouissant. Toutes les femmes étaient robustes et jolies. Les hommes, sur qui peut être nos regards ne se portaient pas alors avec la même attention, ne déparaient pas ces groupes. (...) Les habitants de la Valorsine sont tous aussi laborieux qu'ils sont beaux".*

Pour retrouver l'intégralité de l'article :

http://www.vallorcine.fr/Feta-d-Ou

Nous espérons que la situation sanitaire nous permettra de revivre cette fête de village.

Les ARTISANS de VALLORCINE

Dans une volonté de pérenniser l'artisanat et le circuit court sur la commune de Vallorcine, le Conseil Municipal a décidé d'évaluer les besoins nécessaires aux artisans en place. Ainsi, dans un premier temps, un questionnaire a été adressé par voie postale à, nous l'espérons, tous les artisans de la commune.

Grâce à ce « sondage », dans un second temps, le Conseil Municipal fera le point sur les demandes et organisera si nécessaire une rencontre afin de réfléchir et d'échanger ensemble sur les besoins et les souhaits de manière concrète.

Si toutefois vous êtes artisans et n'avez pas reçu le courrier, n'hésitez pas à le demander en mairie.

Pour vous abonner à l'infolettre

Envoyez votre adresse mail à : accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr

Objet : Infolettre

**Quand il pleut au 15 août, beaucoup de raves et de regain.*

Le Dauphiné, 01/08/2021

VALLORCINE

Un dernier appel aux dons pour boucler la restauration de l'église

Repoussée par la pandémie, la deuxième et dernière campagne de financement pour la rénovation de l'église a débuté. Elle doit rendre possible la restauration des fresques retrouvées dans l'édifice religieux, qui, à l'automne, sera totalement rénové.

Les pierres très esthétiques qui composent le clocher ont été laissées apparentes et jointoyées à la chaux. Photo Le DL/B.S.

L'église Notre-Dame-de-l'Assomption resplendira bientôt plus que jamais. Elle aborde la dernière ligne droite de sa restauration avec le lancement d'une seconde campagne de souscription publique. Une collecte de fonds qui doit permettre de financer la rénovation de la sculpture de la vierge à l'enfant inscrite au titre des Monuments Historiques, ainsi que celle des fresques de 1756 retrouvées sur l'arc triomphal et à la croisée d'ogives entre le chœur et la nef.

Des trésors découverts grâce aux campagnes de sondage, notamment celle menée en 2017. Ces peintures déjà mises en valeur par la réduction de la tribune ayant considérablement ouvert la perspective et qui permet, dès l'entrée, d'apprécier le volume de l'église, méritent bien une restauration digne de ce nom.

Cette dernière étape viendra boucler la rénovation de l'église de Vallorcine, dont la valeur patrimoniale dépasse très largement le cadre religieux. Des touristes venus d'Italie, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'un peu partout en France ont déjà griffonné sur son livre d'or. Un atout pour le village qui a motivé les élus à entreprendre, il y a 4 ans, une restauration d'envergure. Un projet de plus d'un million d'euros, que la commune de 400 habitants ne pouvait assumer toute seule.

Même si elle est bénéficiaire de subventions départementales notamment, elle a dû lancer une première campagne de souscription publique sous l'égide de la Fondation du patrimoine. Une seconde vient d'être lancée et doit permettre de récolter entre 20 000 et 30 000 euros supplémentaires.

Les vitraux du père Kim installés à l'automne

Par ailleurs, les vitraux du père Kim, qui n'étaient pas prévus initialement, illumineront l'église très prochainement. Déjà réalisés sur des cartons préalables à leur confection, ils sont désormais entre les mains d'un maître verrier allemand qui les installera à l'automne. Date à laquelle l'orgue en mélèze parti en restauration reviendra lui aussi garnir l'intérieur de l'église ayant en janvier fait l'objet de travaux de terrassement et d'un changement du système de chauffage pour une chaudière à granulés de bois plus performante.

Croyants et non croyants, visiteurs de passage, amoureux du patrimoine et de l'art, sont ainsi conviés à offrir une obole selon les possibilités de chacun pour que perdure à tout jamais ce joyau niché dans la montagne derrière sa turne, une sorte de digue protégeant depuis des lustres l'église des avalanches.

Enfin, pour entrer un peu plus dans les coulisses de cette restauration, des visites guidées du chantier seront organisées par l'office de tourisme le 15 août.

Baptiste SAVIGNAC

Déduits fiscalement, les dons peuvent être versés en quelques clics sur le site www.fondation-patrimoine.org

Pas uniquement un lieu de culte

Une fois restaurée, l'église conservera en premier lieu ses activités cultuelles. L'édifice accueillera également une nouvelle vocation culturelle grâce à l'organisation de concerts du Festival baroque du pays du Mont-Blanc et du festival Orgues musiques et cimes.

L'église sera aussi mise en valeur pendant la Nuit des Ours et par la création d'un parcours invitant les amoureux de peinture et de calligraphie à venir admirer les œuvres du père Kim.

Avant Vallorcine, l'artiste coréen avait déjà dessiné des vitraux pour l'église de Saint-Gervais, la chapelle de Martigny et un autre édifice au Grand Saint-Bernard.

Enfin, l'église accueillera également les randonneurs attirés par les vieilles pierres.

B.S.

Les fresques découvertes sur l'arc frontal doivent retrouver de leur éclat d'antan grâce à la générosité des donateurs. Photo Le DL/B.S.

Le Dauphiné, 05/08/2021

VALLORCINE

Un ciné-concert le 6 août

En collaboration avec Orgues, Musiques et Cimes, mais également MontMandionFilms et la Cinémathèque des pays de Savoie, l'association Valorsnà propose un ciné-concert. Les images proposées devraient susciter une belle émotion. Il s'agit d'une compilation de films tournés dans années 50 à 70. On y voit Albert arriver à l'église à skis, Gervais monter à l'alpage de Loriaz, Chantal porter un fagot de foin, Lucien lécher l'objectif et tant d'autres... Les conditions sanitaires limitent la jauge du public à 50 personnes dans la cour de la Ruche. Deux séances seront proposées à 20 heures et 21 heures. Réservation à l'office de tourisme de Vallorcine au 04 50 54 60 71.

Infolettre #9, septembre 2021

SEPTEMBRE 2021, #9

INFOLETTRE VALLORCINE

*Setênbre enfarã gonve le barã.**

TOITS des CIMES, Une CENTRALE VILLAGEOISE de PRODUCTION ENR

Depuis un an, des habitants de la Vallée ont réfléchi à la création d'une société locale de production d'énergie renouvelable.
Sous l'impulsion de la CCVCMB et supporté par Innovales, la société est sur le point de déposer ses statuts et d'être en mesure de procéder à une levée de fond.
Le modèle économique est simple : produire de l'électricité via des panneaux photovoltaïques installés sur des toitures ayant un potentiel de production annuelle d'énergie solaire significatif et la revendre à un fournisseur d'électricité dans le cadre des tarifs fixés par la commission de régulation de l'énergie (organisme national).
Le titulaire d'une ou plusieurs actions a une voix dans la société. Les entités morales, comme les communes, Communauté de Communes, entreprises, associations ...) peuvent entrer dans le capital mais avec un maximum de 25 % de parts sociales ; elles n'auront toutefois qu'une voix. Le pouvoir de décision revient donc aux citoyens.
Toits des Cimes est adhérente du collectif des Centrales Villageoises (CV) qui œuvrent pour la transition énergétique d'un territoire et pour son appropriation par les habitants.
Ce projet fédérateur permet de sensibiliser massivement à la question de la sobriété énergétique, de nos rapports à la production et à la consommation d'énergie. La société Toit des Cimes est ouverte à qui veut l'intégrer, et n'oublions pas : l'énergie la plus propre est celle que nous ne consommons pas.
Pour en savoir plus : https://youtu.be/eeuULmbx3o ; www.centralesvillageoises.fr

ENTRETIEN du DOMAINE SKIABLE de LA POYA

Afin de préparer la saison de ski, vous êtes tous conviés au grand nettoyage annuel de La Poya. Pour plus d'efficacité, chacun peut apporter le matériel nécessaire au débroussaillage (sécateurs, tronçonneuses...).

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En partenariat avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie...), la commune a entrepris la rénovation de son éclairage public.
20 des plus anciens luminaires ont été changés par un système d'éclairage LED qui baisse d'intensité durant la nuit : entre 23h et 5h. Une deuxième phase est en réflexion pour changer l'ensemble des luminaires, ce qui réduirait de 80% la facture énergétique de l'éclairage public vallorcin.

Les LOUPS de la FORÊT VERTE / TRIENT

Le couple de loups qui a élu domicile en 2020 entre la Forêt Verte, Les Esserts, Catogne et les Jeurs en Suisse a donné naissance à 2 louveteaux au printemps dernier.
Les autorités préfectorales ont reconnu la présence permanente du loup sur la commune et ont baptisé cette famille sous le nom de "meute des Poisettes".
Au cours de l'été, la meute a attaqué à plusieurs reprises le troupeau d'ovins installé sur l'alpage de Catogne. Jusqu'à présent, les 6 chiens de protection que l'éleveur a mis en place pour protéger le troupeau ont parfaitement assuré leur mission et aucune perte n'est à déplorer.
Avec l'arrivée de l'automne la meute pourrait descendre : il n'est pas exclu qu'on entende les hurlements de la meute dans notre vallée. Pas de soucis les loups n'attaquent pas les humains : le Petit Chaperon Rouge n'habite pas Vallorcine !

CIMETIÈRE

Dans le cadre de la gestion et de l'entretien du cimetière, la commune va procéder à des opérations d'exhumations des sépultures situées dans le quart inférieur gauche, en « terrain commun » (sans concession) ainsi que des concessions non renouvelées, conformément aux articles L2321-2 et L2223-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Les familles concernées seront averties avant ces opérations qui se dérouleront du 1er au 29 octobre 2021. Il est toutefois possible de souscrire à une concession. Les restes mortels seront déposés dans l'ossuaire communal et un registre récapitulant ces défunts sera accessible en mairie. Ces interventions seront effectuées dans le plus grand respect.

LOGEMENT

L'agence immobilière solidaire intercommunale est comme chaque année à la recherche de logements meublés à destination des saisonniers. L'assurance d'une gestion sérieuse vous est donc proposée à travers la prestation de cette structure. Si vous avez un logement disponible à mettre à la location, n'hésitez pas à contacter Laëtitia au 04 50 54 67 38 ou logement.solidaire@valleedechamonixmb.fr.
En parallèle, de nombreux employés des collectivités de la vallée sont en recherche de logements disponibles à l'année ; n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous avez des propositions.

PERMANENCE des ÉLUS

Prochaine permanence des Elus : samedi 9 octobre de 10h à 12h.

Du CHANGEMENT à l'ÉCOLE

Les inconditionnelles demeurent : Katia Bel, directrice ; Véronique Moniot, ATSEM (Agent technique Spécialisé en Ecole Maternelle) ; Claire Bouet, directrice du périscolaire ; Cécile Berguerand, chargée de l'entretien des locaux. Cependant, il y a eu du changement au sein de l'école.
Après 3 ans de service dans la classe des grands (du CE1 au CM2) Lucile Valentin, a été remplacée par Romuald De Paepe. Julia Vitry a, quant à elle, quitté ses fonctions de responsable du périscolaire en juin 2021. C'est Claire Bouet qui lui succède. Son ancien poste est désormais occupé par Julie Angibaut.
Merci à Lucile et Julia pour leur investissement auprès des enfants et des familles et bienvenue à Julie et Romuald !

DÉCLARATION des POULES, CANARDS et AUTRES VOLATILES DOMESTIQUES

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux. Ce recensement permet de détecter et de réagir le plus rapidement possible en cas de maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas.
Courant octobre 2021, le détail de la procédure à suivre sera affiché en mairie.Les propriétaires d'oiseaux domestiques peuvent consulter le site
https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-51/article/declarer-la-detention-de-volailles?id_rubrique=15

RÉFECTION de la LIGNE ÉLECTRIQUE de LORIAZ

Après avoir constaté que la ligne électrique de Loriaz était au sol, ENEDIS a entrepris des travaux conséquents, héliportés, afin de remettre en sécurité la ligne. Si nous pouvons regretter les nuisances engendrées au mois d'août, les travaux de cette ampleur ont été compliqués à organiser.

Des CHANGEMENTS au CONSEIL MUNICIPAL

Xavier Paquet, élu de la commune de Vallorcine, a démissionné de ses fonctions pour des raisons personnelles au mois d'août. Merci à lui pour ces 7 années au service de la commune. Maryvonne Alvard a été élue 8ème adjointe au maire.

Pour vous abonner à l'infolettre
Envoyez votre adresse mail à :
accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr
Objet : Infolettre

**Septembre en feu gonfle le baril*

Le Dauphiné, 22/09/2021

VALLÉE DE CHAMONIX

Le projet de centrale villageoise photovoltaïque sur de bons rails

Un an après la première réunion d'information, le projet de centrale villageoise photovoltaïque avance bien. La SAS Toit des cimes devrait voir le jour dans les prochaines semaines et la première grappe de panneaux pourrait entrer en service avant 2023.

Si des toitures accueillent déjà des panneaux solaires comme aux tennis de Chamonix, le collectif étudie près de 30 autres toits particulièrement bien exposés pour installer de nouveaux panneaux. Ceux retenus constitueront la première grappe de la centrale villageoise. Photo DR

Rares sont les projets de centrale villageoise photovoltaïque à avancer aussi rapidement. En un an seulement, celui encouragé par le créateur de coopération locale Innovales dans la vallée de Chamonix, a considérablement mûri. Une équipe regroupant des bénévoles venus de toute la vallée a multiplié les réunions pour aboutir à la rédaction des statuts de la future entreprise Toit des cimes. Cette Société par action simplifiée (SAS) devrait voir le jour dans les prochaines semaines. Une étape administrative clef qui permettra ensuite à l'équipe de rentrer dans le concret en installant une première grappe de panneaux photovoltaïques sur quelques toitures particulièrement bien ensoleillées.

Car un an après, l'ambition initiale perdure : réunir des citoyens et actionnaires dans une même société qui finance l'achat et la pose de panneaux photovoltaïques sur des toitures offrant un bon rendement énergétique. L'électricité ainsi produite est revendue et réinjectée au réseau existant. Les revenus générés par cette revente sont pour moitié réinvestis pour étoffer cette centrale villageoise. L'autre moitié est redistribuée aux actionnaires sous la forme de dividendes.

Bientôt un vaste appel de fonds

Au sein de l'équipe fondatrice, figure tout aussi bien une ingénieure exploitant une centrale hydroélectrique, qu'un financier ou d'anciens élus à la retraite soucieux de faire bouger les choses. Ces profils et compétences variés auront permis au projet Toit des cimes de venir à bout du défi que représentait la création d'une entreprise dont la forme restait à définir. L'équipe motivée va bientôt pouvoir lancer un vaste appel de fonds. Pour devenir actionnaire, il faudra débourser 100 euros. Qu'ils acquièrent une ou 200 actions, les actionnaires se retrouveront sur un pied d'égalité.

« Plus les actionnaires seront nombreux au début et plus nous pourrons facilement financer l'installation d'une première grappe de panneaux », insiste Christelle Annequin, l'une des têtes pensantes de la centrale. Si la collecte de fonds s'avère fondamentale, Toit des cimes doit aussi approfondir les études techniques qui décideront de la rentabilité de l'entreprise. Mais là aussi, beaucoup fut fait en un an.

Les toitures les plus ensoleillées déjà identifiées

Partie d'une liste de 30 à 60 toitures dont l'exposition et l'ensoleillement mériteraient la pose de panneaux photovoltaïques, l'équipe a finalement retenu une trentaine de toits qui offriraient un rendement énergétique optimal. La négociation avec les propriétaires est lancée.

Toit des cimes leur versera un loyer, disposera les futurs panneaux sur leur habitation. « Si tout va bien, nous pouvons espérer une mise en service d'une première grappe comptant sept ou huit toitures d'ici 2023, dont peut-être celle stratégique de la mairie de Servoz », explique un autre citoyen engagé dans le projet.

« Un placement qui a du sens »

Conscientes que la capacité de production électrique de la future centrale reste limitée (200 m² de panneaux photovoltaïques fourniraient la consommation moyenne annuelle d'un peu plus de 15 foyers), les parties prenantes pointent l'importance de multiplier les projets en matière d'énergies renouvelables. Un moyen de tendre vers un mix énergétique plus important dans une vallée qui a la chance de produire plus que ce qu'elle consomme grâce à l'énergie hydroélectrique. « C'est un moyen d'accélérer concrètement la transition écologique mais c'est surtout un placement qui a du sens pour son épargne », assure l'équipe, prête à partir avec son bâton de pèlerin à la rencontre des futurs actionnaires.

Baptiste SAVIGNAC

Un décret mettrait en péril la viabilité des centrales villageoises

Une ombre plane sur le modèle des centrales villageoises et inquiète quelque peu leurs actionnaires. Une évolution de la législation pourrait rendre incompatible dans l'Union européenne l'octroi de subventions d'un côté, et la possibilité de bénéficier de la revente d'énergie à des tarifs préférentiels de l'autre.

Une incompatibilité qui, si elle est avérée, mettrait en péril la rentabilité de plusieurs centrales villageoise qui ont besoin de subventions pour accompagner l'appel de fonds initial permettant le financement des infrastructures.

Ces règles macroéconomiques édictées par l'Union européenne ont toutefois moins de sens à l'échelon local et pourraient ne pas menacer tant que ça les centrales, un peu dans le flou juridique.

B.S.

Le Dauphiné, 29/09/2021

VALLÉE DE CHAMONIX

Les cinq points à retenir du conseil communautaire

Organisée à Servoz ce lundi 27 septembre, la séance plénière de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc a validé une vingtaine de délibérations. Voici les principales.

1. Une erreur de plus de 11 000 euros au Centre Sportif

À l'échelle du budget du centre sportif Richard Bozon, de six millions d'euros par an, le trou dans la trésorerie n'a rien d'abyssal. Mais l'erreur sur l'année 2019 est réelle et l'examen des comptes fait par les finances publiques met en cause le régisseur de la comptabilité sur une somme de 11 927 euros. En l'absence d'enrichissement personnel, le tribunal de Bonneville n'a pas poursuivi le régisseur suite au dépôt de plainte de la communauté de communes. Mais l'enquête a montré un manque de personnel, notamment une absence de directeur durant cinq mois et de nombreux remplacement en caisse.

Avec ces circonstances atténuantes, la communauté de communes accepte de ne demander que le remboursement de 2 400 euros, soit 20 % du déficit pour la responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur. Et pour se prémunir d'autres écueils de ce genre, désormais, le circuit des espèces entre la caisse et le coffre a été sécurisé, avec un dispositif qui évite aux caissières d'avoir accès au coffre principal.

2. Domaines nordiques : les forfaits semaine et saison augmentent

Pratiquer le ski de fond coûtera plus cher cette année. Si l'accès à la journée n'évolue pas, avec un tarif de 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les moins de 16 ans, les forfaits semaine et saison des domaines nordiques subissent une augmentation significative. En pré vente, le nordique Pass coûtera 3 euros supplémentaires à 55 euros, contre 52 euros l'année passée. Pour ceux qui auront manqué les tarifs préférentiels de pré saison, ils devront débourser 70 euros au lieu de 67 euros la saison passée. La version semaine du forfait nordique passe de 44 euros à 50 euros les six jours.

Outre les quelques augmentations tarifaires, deux nouveaux tarifs ont été élaborés : l'un pour les professionnels sur justificatif, l'autre pour les familles avec un pack à 25 euros la journée pour deux adultes et deux enfants.

3. L'association Maison de Barberine cède le musée

Face à des ressources limitées, l'association passe la main. Le bâtiment et la gestion de ce musée de la vie locale sont confiés à la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc pour un euro symbolique. Le site culturel entre donc dans le réseau des musées, mais l'association garde quelques prérogatives et pourra encore avoir un œil avertit sur le devenir des 103 mètres carrés et des expositions. Le site prendra le nom de "Maison de Barberine - musée vallorcin".

L'association de la Maison de Barberine a confié le bâtiment et la gestion du musée à la communauté de communes. Photo Le DL

4. Qualité de l'air : élaboration d'une captothèque

Le sujet de la qualité de l'air reste épineux au pays du Mont-Blanc. Même si la vallée est dotée de capteurs permanents, le grand public va pouvoir effectuer ses propres mesures. Une trentaine de microcapteurs seront prêtés pendant 15 jours à tous les volontaires. Chacun pourra donc circuler dans la vallée et faire ses propres relevés.

Ce dispositif financé par les collectivités et gérer par Atmo (l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Auvergne Rhône-Alpes) va débuter en fin d'année 2021 et se prolonger sur l'année 2022. L'objectif est de permettre à 420 citoyens de participer à ce programme qui permet de définir les origines des polluants.

5. Un capital de 20 000 euros pour Toits des Cimes

Depuis un an, une centrale villageoise est en cours d'élaboration pour produire de l'électricité en installant des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la vallée. Cette coopérative citoyenne va prendre le statut de SAS : société par actions simplifiée.

La création va intervenir dans les semaines qui viennent avec l'objectif de rassembler un capital de 20 000 euros correspondant à 200 actions. En investissant 1 000 euros, la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc entre dans le projet en finançant 10 actions. Mais comme tous les actionnaires, quel que soit le montant investit, chaque sociétaire dispose d'une voix, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Sébastien VOINOT

VILLAGE

Affiche apposée sur les anciens locaux poubelles de la commune, novembre 2020

INFOLETTRE VALLORCINE

Pour être informé de la vie de Vallorcine, l'équipe municipale publie régulièrement une *Infolettre*.

Chantiers en cours, informations sanitaires, démocratie participative, manifestations diverses, vie de la commune...

L'*Infolettre* est à votre disposition en version papier dans l'entrée de la mairie.

Pour vous abonner à l'Infolettre

Envoyez votre adresse mail à :
accueil.mairie.vallorcine@wanadoo.fr
Objet : Infolettre

Courrier adressé aux artisans de la commune afin de recenser leurs besoins, juin 2021

VALLORCINE
Vallée de Chamonix Mont-Blanc

MAIRIE DE VALLORCINE
HAUTE – SAVOIE

8 route des Confins du Valais
Code Postal : 74660
Téléphone 04 50 54 60 22
Télécopie 04 50 54 61 32
mairie.vallorcine@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Bonjour,

Dans une volonté de pérenniser l'artisanat et le circuit court sur la commune de Vallorcine, le Conseil Municipal a décidé d'évaluer les besoins nécessaires aux artisans en place. Ainsi, nous vous proposons dans un premier temps, de répondre au questionnaire ci-dessous et de le retourner en mairie avant fin juillet 2021.

Grâce à ce « sondage », dans un second temps, le Conseil Municipal fera le point sur les demandes et les besoins qui sont les vôtres et si besoin, organisera une rencontre afin de réfléchir et d'échanger ensemble sur vos besoins et vos souhaits de manière concrète.

En espérant vous rencontrer et échanger très prochainement,

Pour le Conseil Municipal,
Audrey Penin

QUESTIONNAIRE :

Êtes-vous intéressés par cette démarche ? oui ☐ non ☐

Nom et prénom : .....

Adresse postale : .....

Numéro de téléphone : ..... Adresse mail : .....

1. L'ENTREPRISE (si elle existe) :

• Nom de votre entreprise : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Description de l'activité en place ou visée :

.....

• Perspectives de développement :

à 3 ans : .....

à 5 ans : .....

à 10 ans : .....

• Prévoyez-vous d'embaucher du personnel ? oui ☐ non ☐

Si oui, merci de préciser combien et sous quel(s) type(s) de contrat(s) :

.....

2. TYPE DE LOCAUX / ESPACES NÉCESSAIRES :

• Souhaiteriez-vous être propriétaire ou locataire de votre espace de travail ?

.....

De quel budget disposez-vous ?

.....

• Locaux nécessaires : merci de préciser pour quels usages : .....

.....

Surface : .....

Volumétrie (hauteur sous plafond notamment) : .....

• Surface nécessaire pour du stockage : .....

Surface nécessaire autre que stockage : merci de préciser pour quels usages : .....

.....

• Envisagez-vous la possibilité de mutualiser certains biens avec d'autres artisans (matériel de bureau, toilettes...) ? oui ☐ non ☐

Si oui, de quels types ? .....

3. RACCORDEMENTS RÉSEAUX :

De quels raccordements réseaux avez-vous besoin ? Merci de préciser l'intensité et la quantité

.....

.....

.....

4. ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE :

• Votre activité professionnelle produit-elle des nuisances sonores ? oui ☐ non ☐

• Votre activité professionnelle produit-elle des nuisances olfactives ? oui ☐ non ☐

• Votre activité nécessite-t-elle un accès particulier pour des engins de chantier ? oui ☐ non ☐

Si oui, de quels types ? .....

• Avez-vous besoin d'un espace de livraison ? oui ☐ non ☐

Si oui, merci de préciser : .....

• Avez-vous besoin d'un espace de stationnement ? oui ☐ non ☐

Si oui, merci de préciser : .....

5. AUTRES RENSEIGNEMENTS :

.....

.....

.....

Date : ..... Signature :

Flyer de sensibilisation des automobilistes, remis par le garde champêtre durant toute la période estivale, juin 2021

La prochaine fois, prenez le train !
Vous n'irez pas moins vite et moi, je serai plus tranquille ...

Extrait du livre : « Vallorcine Autrefois », Nathalie Devillaz, 2009

Le *regat*

Le regat, c'était autrefois, à Vallorcine, la grange à blé, un élément de l'architecture locale inconnu ailleurs en Savoie. Peu à peu, avec le recul de la vie pastorale et agricole, beaucoup de ces granges ont été démontées, d'autres transformées. Celles qui subsistent font partie du patrimoine. Mais il n'en reste guère qui aient conservé leur aspect d'origine.

Le *regat* vallorcin est évoqué au XIXe siècle dans les récits de voyage, comme en témoignent, par exemple, ces commentaires de Théophile Gautier, en 1862 : « En suivant ce ruisseau, on arrive à Valorsine *(sic)*, un village de chalets assez pittoresques […] Quelques-uns de ces chalets, grossièrement bâtis en troncs de sapin, n'ayant d'autre jour que la porte, nous étonnaient par une bizarrerie de construction. Quatre disques de pierre posés sur des dés de même nature supportaient les quatre poteaux angulaires de la cabane. Nous en demandâmes la raison et l'on nous dit que ces chalets servant à serrer du grain, on les isolait ainsi de la terre pour que les souris et autres petits rongeurs ne puissent s'y introduire. » L'écrivain Charles Nodier relevait déjà, en 1825, cette originalité :

« La physionomie des hameaux eux-mêmes, dont il a fallu isoler les modestes grangeages en les élevant sur d'énormes pierres, pour les soustraire à l'invasion des eaux, des mulots, des reptiles […] » L'invasion des eaux et des reptiles relèvent certainement d'un brin d'exagération mais, on reconnaît là le ton plus « roman noir » et « conte fantastique » qui caractérisa cet auteur.

Aucune pièce métallique

Pour obtenir une description détaillée du *regat* et en savoir plus sur son affectation, on peut se référer au journal scolaire *Pèr de cinse* du 10 juin 1955, réalisé par les élèves d'Antoine Bocquet : « Appelé en patois le "regâ", (ou encore "racca"), il nous vient du Valais et ne se trouve en France qu'à la frontière de ce canton. Il comprend deux parties bien distinctes : le bâcher et la grange à blé. Dans les plus anciens, les parois du bâcher étaient en bois ; plus tard, on l'a construit en pierres. Il est couvert de planches, souvent un peu enterré, n'a qu'une porte basse et une lucarne. Le plafond est bas et c'est à peine si l'on peut s'y tenir debout. La grange repose sur quatre rangées de trois pilotis : ceux-ci sont enfoncés dans quatre grosses poutres posées sur le bâcher et soutiennent quatre moitiés de tronc qui supportent la grange. Ses parois sont formées de poutres de mélèze superposées et taillées à la hache. À chaque coin, elles s'emboîtent avec celles de l'autre paroi. Celles du pignon sont maintenues par une poutre verticale, qui porte souvent des inscriptions, et par les poutres du toit dans lesquelles leurs bouts s'enfoncent. Des planches protègent la paroi du vent et, sur le devant, on voit encore les lattes sur lesquelles on faisait sécher le lin, les fases de pommes de terre… Le toit est couvert en bardeaux de mélèze fendu. On voit aussi quelques toits en ardoise non taillée. On entre dans la grange par une double porte dont l'un des battants est coupé en deux : un portillon et un volet. On trouve à l'entrée une partie réservée au rangement des outils et aux coffres à grain. À côté se trouve l'aire où l'on battait le blé au fléau, limitée de chaque côté par l'emplacement des gerbes. Il n'entrait dans la construction aucune pièce métallique : les clous étaient remplacés par des chevilles, les gonds étaient en bois, seul le loquet était en fer. »

Un regat au Lay en 1962.

Récolte de céréales près d'un regat au Couteray.

Démontés et remontés ailleurs

Le fait que, dans la vallée, le *regat* n'apparaisse nulle part ailleurs qu'à Vallorcine peut laisser supposer qu'il ferait partie de l'héritage des colons walser d'origine allemanique, installés sur la rive gauche du torrent de l'Eau Noire au XIIIe siècle par les moines bénédictins du prieuré de Chamonix. Il est vrai que son architecture s'apparente à celle du *stadel* (en dialecte walser) des autres communautés walser de Suisse et d'Italie. L'historien Paul Guichonnet a d'ailleurs écrit à propos de ces survivances walser à Vallorcine : « Les traces sont inscrites dans le patrimoine contemporain de l'immigration et transmises au cours des siècles. Un élément très original, inconnu partout ailleurs en Savoie, évoque l'architecture walser. C'est le « raccart » que l'on retrouve en Valais. À Vallorcine, si l'on recense aujourd'hui une trentaine de *regats*, il n'en reste que très peu qui ont conservé leur physionomie d'origine. Avec le déclin de la vie agricole, la plupart ont été transformés, d'autres démontés, vendus et remontés de l'autre côté du col des Montets. Certains ont connu des destinées singulières et, même après leur disparition, leur histoire s'inscrit toujours dans celle de la vallée. »

Différentes affectations

« Notre *regat*, évoque Blanche Burnet (née Chamel), avait été construit en 1724. Je me rappelle mes parents qui y battaient le blé avec le fléau. La grange recevait d'un côté le blé non batte et de l'autre la paille. Des compartiments annexes étaient utilisés pour les céréales ou pour l'outillage agricole. Endroit bien aéré, le *regat* servait également à faire sécher le foin. » Le *regat* de la famille Chamel fut même utilisé pour les besoins du culte, à l'époque des premiers camps de vacances en montagne. Un détail qui n'est pas sans rappeler l'histoire de cet autre *regat*, isolé entre le hameau du Mollard et celui de Barberine et qui, durant la période révolutionnaire et malgré la dissolution des ordres religieux prononcés par l'Assemblée nationale, servait de lieu de culte clandestin. Des archives familiales attestent que le curé de Vallorcine, réfugié aux Jeurs, en 1792, venait célébrer la messe dans ce « recat de Pierre Anssy ». On se rappelle aussi du *regat* du Plan Droit, transformé en 1880 en moulin à vent par son propriétaire Joseph Marie Burnet. Avec le recul de la vie agricole, la disparition des moissons, les *regats* vont connaître un changement d'affectation. Celui de Francis Chamel a été démonté pièce par pièce en mai 1997. Il a été racheté par un habitant de l'Ain. Camille et Yvonne Anzey évoquent eux aussi

la destinée de ces éléments originaux de l'architecture montagnarde que l'on ne retrouve pas ailleurs, en France. « Je me souviens avoir vu six *regats* à Barberine, témoigne Camille. Ils portaient des dates, les mêmes que celles des maisons. Certains étaient mitoyens : un même bâtiment, deux entrées et deux aires pour battre le blé. Il y en avait même un du côté suisse qui appartenait à un Barberin. Ils ont commencé à être vendus entre les deux guerres, et même avant. Après la guerre, personne n'avait plus rien. Les *regats* étaient en mauvais état. Ils ont été vendus, la plupart à des résidents secondaires. Certains ont été démontés et remontés dans la vallée de Chamonix, aux Praz et surtout à Tréléchamp et aux Frasserands. Aujourd'hui, il n'en reste plus beaucoup à Vallorcine. Il n'y a qu'à regarder les photos. À Barberine, il n'en reste qu'un, transformé en maison d'habitation. »

Échangé contre une coupe de bois

Marcelle et Antoine Dunand habitent aux Biolles, au lieu-dit les Regards. « Quand ils ont refait le cadastre, explique Antoine, ils ont noté « les Regards », mais en réalité l'endroit s'appelle « les Regats » parce qu'ici il y avait plusieurs de ces granges. » Le couple témoigne également de l'évolution de la vie : « Après la guerre, il y avait encore des céréales à engranger. L'hiver, on battait le blé au fléau. Puis l'agriculture a décliné. Il fallait faire des réparations sur les *regats*. En les vendant, ça permettait de faire des réparations sur l'habitation principale. C'est vrai qu'autrefois, chacun avait son *regat* et son chalet à habits. » Aujourd'hui, on en recense une trentaine mais la plupart ont été transformés en résidences. Peu ont conservé leur architecture d'origine et parmi ces derniers, certains nécessitent des réparations. Le fils d'Antoine vit aujourd'hui dans l'un de ces *regats* restauré en maison d'habitation. « Il appartenait à une tante qui voulait le transformer en bois de chauffage, explique Antoine. Mon père lui avait alors proposé de l'échanger contre une coupe de bois, et c'est ainsi qu'il est resté dans la famille. »

Séduits par le style des regats

À Argentière, Paul Ravanel, une des mémoires de la vallée, spécialiste des constructions en bois, a vécu lui aussi « l'exode » des *regats* vallorcins. « Le premier qui a acheté un *regat* à Vallorcine, c'est Jean Charlet, dit Zian. Puis son fils Georges a continué. Quand on les démontait, chaque élément était numéroté puis reporté sur un cahier. Quand une pièce était en mauvais état, on la changeait. Il fallait faire ça méthodiquement. » Si la plupart de ces granges ont été remontées dans la vallée de Chamonix, certaines ont changé d'horizon, comme en témoigne Paul. « Un *regat* des Biolles avait été acheté par Gaston Rébuffat pour être remonté aux Moussoux. Entre-temps, il a été revendu à Haroun Tazieff. Nous l'avons démonté dans les années soixante-dix puis remonté dans un endroit inaccessible, au-dessus de Saint-Jeoire. Il a fallu décharger le camion qui le transportait au pied d'une pente et de là mobiliser un agriculteur avec son tracteur, puis un char, pour accéder aux lieux de sa future implantation et décharger tout à la main. Les madriers un par un, le toit, la couverture… » Pourquoi un tel intérêt pour ces granges qui sont une des particularités de Vallorcine ? Paul le résume en quelques mots : « On était séduits par le style de ces *regats*. J'appréciais cette architecture, ce type de construction typique ; ça avait de l'allure. »

Un regat au Martay en 1962.

Compétences de la communauté de communes :

Titre III –LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE

ARTICLE 10 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

Article 10.1 : aménagement de l'espace

- Elaboration et révision du Schéma de Cohérence Territoriale
- Elaboration et révision des Schémas de Secteurs
- Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les ZAC à vocation économique
- Elaborer toute démarche de contractualisation avec les instances publiques européennes, nationales, régionales et départementales (ex CDRA)
- Participation aux politiques contractuelles de développement territorial passées avec l'Etat, l'Europe, la Région et le Département
- Elaboration et mise en œuvre des politiques territoriales transfrontalières
- Engagement et soutien de toute démarche de coopération transfrontalière, voire transnationale dans les limites d'intervention des présents statuts
- Organisation des transports urbains. La Communauté de Communes devient Autorité Organisatrice de Transports urbains.
- Elaboration d'un schéma territorial de la mobilité (Plan global de déplacement)
- Participation aux ouvrages ferroviaires
- Contribution à la libre circulation sur le train
- Etude et participation au déploiement d'un réseau d'équipement pour le haut débit (TIC).
- Promotion de l'usage des TIC et de leur accessibilité au plus grand nombre

Article 10.2 : développement économique et touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme
  - Accueil, information, commercialisation d'activités touristiques
- Actions de développement touristique d'intérêt communautaire.
  - Outils d'observation et d'étude de l'activité économique et touristique

- Création et gestion d'outils d'information et de promotion à l'échelle communautaire à destination de la clientèle touristique
- Cotisation aux organismes touristiques (ANEM, ANSM…).

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
  - Plateforme d'initiative locale.
  - Schéma d'équipement commercial
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

➢ Agriculture :

- Accompagnement à la valorisation et la promotion de l'activité pastorale
- Soutien aux mesures d'accompagnement de la gestion de la forêt et de la filière bois
- Soutien à la modernisation des bâtiments d'exploitation et leur insertion dans l'environnement.
- Plan d'aménagement de la forêt.

Article 10.3 : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

La Communauté de Communes adhère aux structures intercommunales de gestion et de valorisation des rivières, cours d'eau, milieux aquatiques, à qui elle confie la mise en œuvre de tout dispositif tel que SAGE, contrats de milieux, démarches, évaluations et plans d'actions à l'échelle du bassin versant (alinéa 12°de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement).

La Communauté de Communes est compétente, dans les conditions définies au I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, pour les actions d'intérêt communautaire relevant des alinéas 1°,2°, 5° et 8°du même article, visant :

➢ l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
➢ l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
➢ la défense contre les inondations,
➢ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Elle transfère la compétence définie ci-dessus aux syndicats compétents. N'entrent pas dans le champ de la présente compétence, les actions liées à l'eau dans le cadre des activités touristiques, ludiques et sportives ainsi que celles se rapportant aux retenues collinaires.

Article 10.4 : Aire d'accueil Gens du Voyage

- Etude, création, aménagement, entretien, et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Article 10.5 : Ordures ménagères - Déchets

- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

ARTICLE 11 : COMPETENCES OPTIONNELLES

Article 11.1 protection et mise en valeur de l'environnement :

- Réalisation et gestion de l'ouvrage paravalanche de Taconnaz
- Etude et information portant sur la connaissance des risques naturels
- Sécurisation de l'accès au Tunnel et Col des Montets (études et travaux)
- Aménagement, entretien, balisage des sentiers de randonnée
- Elaboration et animation du Plan Climat Energie Territorial et soutien aux acteurs des secteurs environnementaux et énergétiques
- Suivi des mesures de Qualité de l'Air
- Création et animation d'une démarche de sensibilisation des populations au développement durable et bonnes pratiques environnementales.
- Participations aux structures de concertation et aux procédures d'animation et de gestion des milieux naturels et sensibles.
- Prise en charge du réseau d'animateurs des espaces naturels (en lien avec les Réserves naturelles identifiées sur le territoire et le gestionnaire des dîtes réserves, délégué par l'Etat) et du centre de la nature montagnarde.

Article 11.2 : Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Elaboration d'un Plan Local d'Habitat intercommunal.
- Mise en cohérence d'une politique foncière en faveur du logement locatif conventionné ou social.
- Création et gestion d'un fonds de cautionnement destiné à inciter à la conversion de logements touristiques vacants en logements permanents.

- Etude, suivi et animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des projets d'intérêt général.

- Soutien aux actions favorisant les économies d'énergie dans le bâtiment et l'habitat en prenant en charge la ou les structure (s) de conseil spécialisé dans ce domaine (exemple Info Energie).

- Mise en place d'aides propres au logement aidé (parc public et parc privé) dans les domaines non pris en charge par les Communes

- Création de logement de saisonniers et gestion des dits logements créés à compter du 1er janvier 2010

- Foyers de jeunes travailleurs.

- Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire dans les domaines du handicap, des services aux personnes dépendantes (EHPAD), de la précarité (réseau d'hébergements d'urgence et d'habitats adaptés), de l'insertion, de l'emploi, de la formation et de la prévention.

- Création et gestion d'EHPAD ou gestion immobilière d'EHPAD à compter du 1er janvier 2010

Article 11.3 : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- Ensemble des équipements sportifs et culturels :
  - Création et gestion des équipements structurants et de service à l'échelle communautaire
  - Mise en réseaux des équipements existants sur le territoire
  - Labellisation et accompagnement des manifestations sportives et culturelles majeures.
    - Dont soutien à l'évènement Cosmojazz
  - Création et gestion d'un « Pass Jeunes » pour les activités culturelles et sportives de loisirs.

- Equipements sportifs :
  - Entretien et gestion des équipements suivants :
    - Chamonix : Centre sportif Richard Bozon, terrain de football, tremplin de saut, skate park Bois du Bouchet, terrain multisports des Pèlerins.
    - Les Houches : terrains de football, tremplin de saut, boulodrome, tennis extérieurs,
    - Servoz : tennis extérieurs
  - Construction, entretien et fonctionnement des stades de slalom
  - Aménagement, entretien et gestion des sites d'activités nordiques et pistes de ski de fond

- Subventions aux associations sportives et évènements sportifs de dimension nationale ou internationale
- Création d'équipements d'intérêt intercommunal et d'outils de valorisation et de promotion de la Randonnée
- Accompagnement et soutien au sport étude dans les domaines non pris en charges par les Communes

➢ Equipements culturels :

- Entretien et gestion des bibliothèques
- Entretien et gestion des écoles de musique et de danse à compter du 1er septembre 2010
- Entretien et gestion des musées
- Coordination des usages des équipements culturels du territoire
- Soutien aux formations culturelles et artistiques à l'échelle du territoire
- Entretien et gestion de la Maison de la Mémoire et du Patrimoine de Chamonix

Article 11.4 : Action sociale d'intérêt communautaire

➢ Création, entretien et gestion d'une épicerie sociale

➢ Soutien à la mise en œuvre de la maison médicale de Chamonix

➢ Construction, aménagement et gestion des maisons ou pôles de santé sur le territoire communautaire

➢ Coordination de la politique enfance

➢ Coordination de la politique jeunesse

➢ Portage d'actions ponctuelles basées sur la demande des jeunes

➢ Participation aux échanges et avis sur les décisions en matière de santé au travers d'équipements hospitaliers, de soins et de retraite

➢ Avis sur la mise en place de structures d'accompagnement des projets sanitaires et hospitaliers du territoire

➢ Accompagnement à l'équipement d'un réseau de liaison à destination des refuges du Pays du Mont Blanc en matière de sécurité

➢ Subventions aux associations d'aide ou de soins à domicile

Article 11.5 : Assainissement

- Construction, entretien et gestion du collecteur intercommunal Chamonix-Les Houches, de la conduite de refoulement des effluents Servoz-Les Houches comprenant un poste de refoulement

- A compter du 1er janvier 2015 :
  - Contrôle des raccordements au réseau public de collecte,
  - Exploitation et investissements sur les réseaux de collecte et de transport des eaux usées,
  - Gestion du service de l'assainissement non collectif

- Construction, entretien et gestion des installations de traitement des eaux usées

Article 11.6 : Eau Potable

- A compter du 1er janvier 2017 :
  - Gestion de la compétence Eau potable : production, protection des points de prélèvement, traitement transport, stockage et distribution

Article 11.7 : Maisons de service au public

- Création et gestion de maisons de service au public

ARTICLE 12 : COMPETENCES FACULTATIVES

Article 12.1 : Aide en équipement des structures éducatives :

- Lycées : mesures d'accompagnement en matière d'acquisitions foncières et de travaux facilitant l'accès et le stationnement, la création ou la réhabilitation des lycées du territoire.

- Enseignement du premier degré :
  - Médecine scolaire : mise à disposition de locaux et de matériels
  - Psychologie scolaire : prise en charge des frais de fonctionnement et d'équipement).

Article 12.2 : Communication :

- Création et gestion d'outils d'information à destination des populations permanentes et touristiques à l'échelle du territoire

- Mise en œuvre d'une politique visant à une réception des chaines de télévision locales et nationales sur l'ensemble du territoire

Article 12.3 : Gestion de structures animalières

- Création et gestion d'une structure d'accueil des animaux en divagation (fourrière)
- Création et gestion d'une structure de pension d'animaux en direction des populations locales et touristiques
- Création et gestion de structure pour l'élimination des cadavres d'animaux à l'échelle du territoire.

ARTICLE 13: PRESTATIONS DE SERVICES

La communauté de Communes pourra réaliser des prestations de service pour le compte de ses communes membres ou de collectivités, d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes non membres, dans le respect du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 14 : OPERATIONS SOUS MANDATS

La Communauté de Communes pourra réaliser pour ses communes membres des missions de maîtrise d'ouvrage public relatives aux opérations relevant et restant de la compétence communale.

Réserve Naturelle
AIGUILLES ROUGES

Activités humaines

Ce domaine d'altitude, belvédère sur le Mont-Blanc, bénéficie d'un accès facilité par les remontées mécaniques.

C'est un lieu privilégié pour la pratique de l'alpinisme, du ski de randonnée et de la randonnée pédestre. Le Lac Blanc et son refuge concentrent la plus grande partie de la fréquentation estivale. En revanche, l'envers des Aiguilles Rouges, à l'écart des sentiers, demeure peu fréquenté et très sauvage.

Aspects réglementaires

La préservation de cet espace protégé implique d'en respecter la réglementation.

Vous trouverez sur les panneaux situés aux entrées des réserves naturelles la liste des principales interdictions et des recommandations.

N'hésitez pas à consulter toutes les informations relatives à cette réglementation sur le site : www.asters.asso.fr

Gestion de la réserve

La réserve naturelle des Aiguilles Rouges est gérée par Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie. L'objectif principal est de préserver les milieux naturels et les espèces, en accordant une attention particulière aux plus sensibles (zones humides, Lagopède alpin...) et en lien avec les activités humaines.
La gestion de la fréquentation est une priorité du gestionnaire, sur ce site très prisé des amateurs de beaux espaces.
La réserve naturelle est un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement et un terrain d'expérimentation exceptionnel pour les scientifiques.

RENSEIGNEMENTS OFFICE DE TOURISME :
- Chamonix : www.chamonix.com 04 50 53 00 24
- Vallorcine : www.vallorcine.com 04 50 54 60 71
- Maison de village d'Argentière : 04 50 54 03 05

ACCÈS EN VOITURE :
- Col des Montets (vers sentier botanique et lac Blanc)
- Parking des Pesettes (vers sentiers botanique et lac Blanc)
- Tré le Champs (vers lac Blanc)
- Argentière (vers bois de la Trappe, lac Blanc)

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur www.asters.asso.fr et sur facebook

Document réalisé en collaboration avec et avec le soutien

Ensemble, préservons la nature

Asters
Gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie
84 route du Vîrzier - PAE du Pré-Marty - 74370 PRINGY
Tél. 04 50 66 47 51 / asters@asters.asso.fr
www.asters.asso.fr

Asters
Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

Bienvenue dans la réserve naturelle des Aiguilles Rouges

La réserve naturelle des Aiguilles Rouges est située sur les communes de Chamonix et de Vallorcine. Créée en 1974, elle fait partie d'un vaste ensemble d'espaces protégés allant de Sixt-Fer-à-Cheval à Chamonix. Les Aiguilles Rouges vous entraînent, au delà des forêts d'Epicéas et de Mélèzes, des landes et des pelouses, dans un univers minéral parsemé de lacs d'altitude. Les milieux naturels sont fragiles et les espèces sensibles. Aidez-nous en leur apportant toute votre attention et en respectant la réglementation.

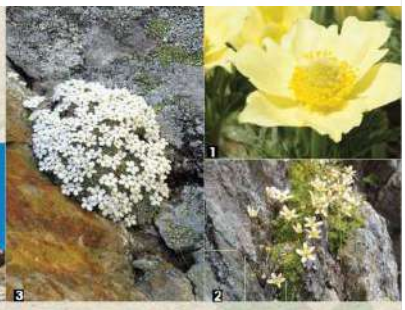

Les milieux ouverts et les sommets

Plus haut, landes et pelouses alpines constituent la majeure partie des milieux de la réserve naturelle, faisant fi du froid, de l'enneigement et du vent.

Vastes espaces, domaine d'une étonnante diversité qui s'accroche à la vie.

Insectes et végétaux servent de nourriture à toute une faune, de l'herbivore au carnivore.

Le Casse-noix moucheté disséminé les semences de Pin cembro, promesse d'une nouvelle forêt d'altitude.

Trésors d'adaptation

Pour survivre et se développer malgré les conditions rudes du milieu, les espèces ont déployé des trésors d'adaptation : présence de poils (Anémones 1) ou développement de feuilles épaisses (Joubarbes, Saxifrages 2) pour limiter la perte d'eau, formation de coussinets (Androsaces 3) et nanisme pour lutter contre le vent et le froid, pigments vins des fleurs pour résister aux rayons ultra-violet.
Dans les falaises, le Bouquetin 4 joue les acrobates. Doté par la nature de sabots à l'adhérence exceptionnelle, il arpente les parois rocheuses les plus raides en quête d'une nourriture qu'il va chercher jusque sur les vires herbeuses les plus inaccessibles.

Les forêts de Mélèzes et d'Epicéas

Le mélèzin, bien présent dans le Sud de la France, atteint, sur le massif des Aiguilles Rouges à Vallorcine, sa limite d'aire de répartition.

Le vert tendre des Mélèzes en été, laisse place, à l'automne, au jaune doré annonciateur de l'hiver et des premiers froids. Ces forêts présentent un intérêt particulier pour le suivi des modifications climatiques.
Plus abondantes, les forêts d'Epicéas jouent un rôle majeur de protection contre l'érosion. Certains secteurs sont très sauvages et servent de refuge pour une faune variée. Le Cerf y vit toute l'année en compagnie du Lynx, du Pic noir et des petites chouettes de montagne. L'hiver venu, les Chamois viennent s'y réfugier, fuyant les avalanches et à la recherche d'une nourriture plus facile d'accès.

A la base des falaises et des aiguilles déchiquetées, s'étend un monde de rocailles et d'éboulis, de roches polies par le passage des glaciers, au creux desquelles se nichent de petits lacs et des zones humides.

L'Aigle royal, maître des airs, niche dans les falaises et sillonne le massif à la recherche de proies.

VILLAGE

Réserve Naturelle
PASSY

Atouts pédagogiques

Le paysage de la réserve naturelle de Passy est un formidable support de compréhension de la formation des Alpes et des spécificités des milieux naturels de montagne. Il est aussi le témoin des activités humaines passées : agropastoralisme, exploitation minière.

Pour découvrir et décrypter ces richesses, des animations et du "maraudage" (observation de la faune avec du matériel spécifique) sont régulièrement proposés sur la réserve naturelle.

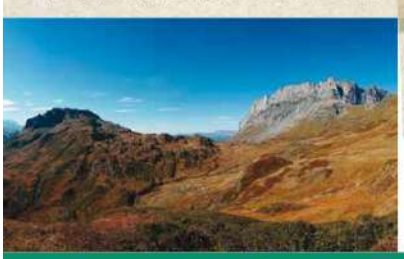

Aspects réglementaires

La préservation de cet espace protégé implique d'en respecter la réglementation.

Vous trouverez sur les panneaux situés aux entrées des réserves naturelles la liste des principales interdictions et des recommandations.

N'hésitez pas à consulter toutes les informations relatives à cette réglementation sur le site : www.asters.asso.fr

Gestion de la réserve

La réserve naturelle de Passy est gérée par Asters (Conservatoire d'espaces naturels de Haute Savoie).
Sa mission est de préserver le patrimoine naturel à travers la recherche d'un équilibre entre les activités humaines et les exigences des milieux et des espèces.
La réserve naturelle est un terrain d'accueil privilégié pour développer des activités de recherches scientifiques.
Aux côtés d'Asters, d'autres acteurs sont impliqués dans la gestion de ce territoire, notamment la commune de Passy.

ACCUEIL SUR PLACE :
- Chalet de la réserve naturelle de Plaine-Joux - 04 50 93 87 54

RENSEIGNEMENTS :
- Office de tourisme de Passy www.passy-mont-blanc.com

ACCÈS :
- Plaine-Joux sur la commune de Passy

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur **www.asters.asso.fr** et sur facebook

Document réalisé en collaboration avec

et avec le soutien

Ensemble, préservons la nature

Asters
Gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie
84 route du Vidoir - PAE de Pré-Marty - 74370 PRINGY
Tél. 04 50 66 47 51 / asters@asters.asso.fr
www.asters.asso.fr

Asters Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

Bienvenue dans la réserve naturelle de Passy

La réserve naturelle de Passy créée en 1980, s'étale sur 1720 ha situés au cœur d'un ensemble plus vaste d'espaces protégés (15 500 ha). Elle est un trait d'union entre le massif cristallin des Aiguilles Rouges et le monde exclusivement calcaire de la réserve naturelle de Sixt-Passy. De cette zone de contact naît un monde de contrastes, source de diversité. Elle offre des paysages grandioses : d'un coté la falaise des Fiz, haute de 600 mètres et longue de près de 10 km, de l'autre un panorama exceptionnel sur le massif du Mont-Blanc.

Milieux naturels

La réserve naturelle de Passy peut être assimilée à un grand vallon qui s'étend de l'étage montagnard à l'étage alpin (1 350 à 2 901 m d'altitude) où dominent les pelouses et les landes.
Elle est longée sur sa partie Est par le torrent de la Diosaz et par la chaîne calcaire des Fiz et les Frêtes de Villy sur sa partie Nord-Ouest. Cette imposante muraille supporte un immense plateau de tapiaz, le désert de Platé.

La montagne de Pormenaz, domaine des roches cristallines, compose la partie Sud de la réserve naturelle. Elle est caractéristique d'une érosion glaciaire et offre un relief plus doux et moutonné. Elle est occupée essentiellement par des pelouses, des landes et elle est jalonnée de lacs et de zones humides. Les secteurs les plus bas de la réserve naturelle hébergent quelques îlots de pessières.

Faune & flore

La richesse des milieux naturels s'exprime par la diversité des espèces animales et végétales qu'ils abritent.

De la forêt aux pelouses alpines, la faune est variée : Gélinotte des bois, Chamois, Petit Apollon, Marmotte, Lagopède alpin, Tétras-lyre... De nombreux oiseaux nichent dans les cavités des falaises : Tichodrome échelette, Chocard à bec jaune. Ces falaises attirent aussi le Gypaète barbu et l'Aigle royal.

661 espèces de fleurs ont été répertoriées sur la réserve naturelle, parmi lesquelles les linaigrettes, petites boules de «coton» caractéristiques des milieux humides, la Silène acaule qui se plaît dans les secteurs rocailleux balayés par le vent, le Lys de Saint-Bruno et le Lys martagon qui préfèrent les pâturages. Le Rubanier à feuilles étroites colonise les petits lacs et dessine comme des rubans à la surface de l'eau.

Géologie

On observe dans la chaîne des Fiz un des plus grands mouvement de terrain d'Europe, le Dérochoir, dont le dernier effondrement en date de l'été 1751, a fortement marqué les mémoires et a donné naissance à un immense éboulis en cours de colonisation par la forêt et les pelouses.

Activités humaines

Présente dès le Moyen-Âge, l'agriculture de montagne perdure sur ce territoire d'exception. D'anciens chalets d'alpage subsistent et sont utilisés aujourd'hui comme chalets d'agrément.

Refuges et sentiers permettent l'accueil des randonneurs qui viennent découvrir les richesses offertes par cet espace naturel. Le GR5 notamment, relie la vallée du Giffre à la vallée de Chamonix et traverse 3 réserves naturelles: Sixt-Passy, Passy et les Aiguilles Rouges.

VILLAGE

Atouts pédagogiques du site

De par ses paysages, sa géologie, la diversité de ses milieux et des espèces, la réserve naturelle est un livre ouvert sur la nature.

Afin d'accompagner sa connaissance et sa compréhension, des animations et des ateliers "maraudage" (observation de la faune avec du matériel spécifique) sont régulièrement proposés sur la réserve naturelle. Une exposition est également pouverte au public dans la Maison de la réserve naturelle située au chef-lieu.

Activités humaines

Certaines activités humaines traditionnelles (pastoralisme, exploitation forestière, chasse, pêche...), ou de loisirs (randonnée, raquettes...) co-existent sur la réserve naturelle. Lors de votre passage, respectez les autres activités et usagers présents.

Aspects réglementaires

La préservation de cet espace protégé implique d'en respecter sa réglementation. Un balisage spécifique est disposé aux différentes entrées de la réserve. Enfin, évitons le bruit et la pratique de toute activité susceptible de déranger la faune, particulièrement en hiver !

Gestion de la réserve

Mieux connaître pour mieux protéger

Le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie gère la réserve naturelle. Sa mission est de préserver les milieux naturels, en lien avec les activités humaines (pastoralisme, randonnée...).

Une attention particulière est accordée aux habitats et aux espèces les plus sensibles. Des études et des suivis scientifiques sont menés et permettent d'orienter la gestion.

Aux côtés du Conservatoire, d'autres acteurs, comme les communes, sont impliqués dans la gestion du territoire.

Réserve Naturelle
SIXT-PASSY

• Sur place, rendez-vous à la Maison de la réserve naturelle de Sixt-Passy située dans l'Espace culturel de Sixt-Fer-à-Cheval (Place de la gare - Sixt-Fer-à-Cheval).
04 50 34 91 90

• Office de tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval
www.sixtferacheval.com

• Office de tourisme de Passy
www.passy-mont-blanc.com

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur
www.cen-haute-savoie.org
et sur facebook

Document réalisé en collaboration avec :

et avec le soutien

Ensemble, préservons la nature

Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie
Gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie
64 route du Vieux - 74370 Argonay - France métropolitaine
Tél. 04 50 66 47 51 | asters@asters.asso.fr
www.cen-haute-savoie.org

Bienvenue dans la réserve naturelle de Sixt-Passy

La réserve naturelle de Sixt-Passy créée en 1977 se situe dans le massif calcaire du Haut-Giffre. Elle est composée de deux vallées, celle du Fer-à-Cheval et celle des Fonts, issues de deux cirques glaciaires dominés par des hauts sommets.

Avec sa vaste surface (environ 9000 ha) et sa forte amplitude altitudinale (de 870 m à 3 100 m), elle présente successivement les différents étages : montagnard, subalpin et alpin. En abritant forêts, pelouses alpines, falaises, lapiaz et glaciers, elle offre un fort potentiel d'accueil pour une grande variété d'espèces animales et végétales.

La réserve naturelle de Sixt-Passy s'insère dans un réseau de 5 réserves naturelles qui forment un ensemble protégé de 15 500 ha, entre les vallées du Giffre à Sixt et de l'Arve à Chamonix.

Faune

La réserve naturelle, par la variété des milieux qu'elle protège, mais aussi par les fortes contraintes qui la caractérisent (pentes raides, hivers longs, risques naturels nombreux), est depuis longtemps le refuge d'un grand nombre d'espèces.

166 espèces de vertébrés y sont recensées, telles que le Bouquetin des Alpes, le Chamois ou l'Aigle royal. Elle a également le privilège d'accueillir une espèce emblématique : le Gypaète barbu dont un couple niche sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

En outre, la réserve naturelle nationale de Sixt-Passy abrite des peuplements d'insectes particulièrement typiques (libellules, papillons, coléoptères).

Flore

La grande variété de composition des sols, d'altitudes et d'orientations crée une grande diversité floristique.

A ce jour, environ 940 espèces végétales sont recensées, dont certaines sont très caractéristiques du milieu montagnard comme le Chardon bleu, la Campanule du Mont-Cenis ou encore le Lys martagon.

Milieux naturels

La réserve naturelle abrite tous les habitats typiques des Alpes calcaires. Certains sont particulièrement représentatifs (pelouses alpines, forêts) et d'autres remarquables pour leur rareté (lapiaz, glaciers du Ruan et du Prazon).

La réserve naturelle présente 17 habitats reconnus d'intérêt européen. On y trouve notamment des pelouses alpines (sur plus de 3 000 ha), des éboulis calcaires et des parois rocheuses dont la majestueuse chaîne des Fis.

Le lac d'Anterne (2 050m), l'un des plus grands lacs d'altitude du département, est le témoin privilégié des évolutions passées et à venir. A ce titre, il fait l'objet de recherches scientifiques liées au climat et aux pollutions atmosphériques globales.

Géologie

La réserve naturelle est composée de terrains calcaires issus de glissements lors du soulèvement du Mont-Blanc. Ils portent aujourd'hui les traces de l'érosion glaciaire : glaciers relictuels, cirques glaciaires, karsts sous-glaciaires d'altitude.

Dans le cirque du Fer-à-Cheval, de nombreuses cascades déversent l'eau infiltrée en amont.

La réserve naturelle s'étend au Sud sur l'un des plus grands lapiaz d'altitude d'Europe : le désert de Platé.

VILLAGE

Activités humaines

Sur le chemin du Col de Salenton et du Buet, en passant par le refuge de la Pierre à Bérard, la réserve naturelle du Vallon de Bérard reste à l'écart des sentiers de randonnée pédestre.

Elle est par contre traversée par l'itinéraire Crochues-Bérard, un des principaux itinéraires de ski de randonnée du massif des Aiguilles Rouges, qui permet de basculer depuis le versant chamoniard dans le Vallon de Bérard.
Les eaux de fonte des glaciers du Vallon de Bérard sont captées et contribuent à alimenter le barrage d'Emosson.

Aspects réglementaires

La préservation de cet espace protégé implique d'en respecter la réglementation.

Vous trouverez sur les panneaux situés aux entrées des réserves naturelles la liste des principales interdictions et recommandations.

N'hésitez pas à consulter toutes les informations relatives à cette réglementation sur le site : www.asters.asso.fr

Gestion de la réserve

La réserve naturelle du Vallon de Bérard est gérée par Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie.
Situés de l'étage alpin à l'étage nival, les milieux naturels évoluent sans intervention humaine.
La gestion de la fréquentation hivernale est une priorité du gestionnaire.
La réserve naturelle est un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement et un terrain d'expérimentation exceptionnel pour les scientifiques.

RENSEIGNEMENTS OFFICE DE TOURISME :
- Vallorcine : www.vallorcine.com 04 50 54 60 71
- Maison de village d'Argentière 04 50 54 03 06

ACCÈS EN VOITURE :
- Parking du Buet route et gare (vers Vallon de Bérard)
- Parking de la Poya (vers Vallon de Bérard)

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur www.asters.asso.fr et sur facebook

Document réalisé en collaboration avec

et avec le soutien

Réserve Naturelle
VALLON DE BÉRARD

Ensemble, préservons la nature

Asters
Gestionnaire des réserves naturelles de Haute-Savoie
94 route du Vieux - PAE de Pré-Mairy - 74370 PRINGY
Tél. 04 50 66 47 51 / asters@asters.asso.fr
www.asters.asso.fr

Asters Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie

Bienvenue dans la réserve naturelle Vallon de Bérard

La réserve naturelle du Vallon de Bérard, située sur la commune de Vallorcine, a été créée en 1991. Elle fait partie d'un vaste ensemble d'espaces protégés allant de Sixt-Fer-à-Cheval à Chamonix. Le Vallon de Bérard est un cirque glaciaire entouré de sommets proches de 3 000 m. Esthétique, sauvage et authentique, il abrite des milieux naturels et des espèces typiquement alpins : landes et pelouses, falaises et éboulis, jusqu'aux glaciers suspendus... Les milieux naturels sont fragiles et les espèces sensibles. Aidez-nous en leur apportant toute votre attention et en respectant la réglementation.

Nature sauvage

Dépourvu d'activités humaines et situés entre 1 700 et 2 965 m d'altitude, les milieux et les espèces du Vallon de Bérard évoluent naturellement, uniquement au gré de conditions locales extrêmes (altitude, exposition, vent, température...).

La dynamique de la végétation est plus marquée sur le bas de la réserve naturelle. Ainsi, les landes à Rhododendrons et Myrtilles s'installent progressivement sur les pelouses. Cette mosaïque de milieux est très propice aux espèces insectivores comme le Tétras-lyre ou le Tarier des prés. Plus haut en altitude, les pelouses colonisent lentement les éboulis stabilisés, issus de l'érosion des falaises.

Royaume minéral et adaptations

Au delà, le minéral est roi : glaciers et moraines, falaises, éboulis. C'est le domaine privilégié du Bouquetin. Ses sabots, dotées de ventouses, lui procurent une adhérence exceptionnelle sur les rochers et les parois.

Quelques végétaux arrivent à se développer dans ce contexte hostile grâce à d'ingénieuses adaptations : enracinés dans les fissures des falaises, les Androsaces forment des coussinets, ce qui leur permet de résister au vent. La Renoncule des glaciers 1, quant à elle, possède des feuilles charnues et un cycle de développement court adapté aux conditions de vie en altitude.

Dans cet univers de roc et de neige, les nèves se colorent parfois de rouge. Ces neiges colorées sont dues à la présence d'algues microscopiques qui servent d'ailleurs de nourriture aux minuscules puces des glaciers, les Collemboles !

Le Lagopède alpin

Véritable relique de l'ère glaciaire, le Lagopède alpin 2 troque son plumage couleur cailloux de l'été contre une tenue de camouflage immaculée et des pattes plumées en hiver, véritables raquettes qui lui permettent de ne pas s'enfoncer dans la neige.

Un couloir de migration

Le Vallon de Bérard se situe sur l'axe de migration de nombreux oiseaux et insectes.
Délicat papillon, la Vanesse du chardon 3 rejoint l'Afrique par mers et montagnes, à une vitesse pouvant atteindre 50 km/h !.

Une zone de contact

Le Col de Salenton, extrémité Nord de la réserve naturelle du Vallon de Bérard, marque la limite entre les massifs cristallins du Mont Blanc et des Aiguilles Rouges et les massifs calcaire du Haut-Giffre. Cette zone de contact géologique correspond également à une zone de contact entre les réserves naturelles des Aiguilles Rouges, de Passy et de Sixt-Passy.

Liste des zones humides présentes sur la commune de Vallorcine *(source : http://www.rdbrmc-travaux.com/)*

ZONES HUMIDES

74ASTERS2616	CHAPELLE DES MONTETS S	0000-00-00	1.94 Ha	0.04 %
74ASTERS2617	CHAPELLE DES MONTETS SSO	0000-00-00	0.31 Ha	0.00 %
74ASTERS0351	CHAPELLE DES MONTETS SUD-OUEST / ENTRE VOIE FERRÉE ET RN ...	0000-00-00	0.60 Ha	0.01 %
74ASTERS0051	COL DES MONTETS / TOURBIÈRES DU COL	0000-00-00	1.43 Ha	0.00 %
74ASTERS1977	ETANG DE TRÈ-LES-EAUX / 150 M AU NORD-EST DU POINT COTÉ 225...	0000-00-00	0.83 Ha	0.01 %
74ASTERS2299	GOUILLE AU BOUC / VAL DE TRÉ-LES-EAUX NORD-OUEST	0000-00-00	0.11 Ha	0.00 %
74ASTERS1976	GOUILLE DU SASSEY / LAC DE LORIA / AU POINT COTÉ 1954 M	0000-00-00	0.34 Ha	0.00 %
74ASTERS2301	LA POYA SUD-EST / AU NORD-EST DU POINT COTÉ 1373 M	0000-00-00	0.35 Ha	0.00 %
74ASTERS1981	LAC DE LA TERRASSE D'EN BAS / LAC NORD / COL DES CORBEAUX SUD	0000-00-00	0.33 Ha	0.00 %
74ASTERS1982	LAC DE LA TERRASSE D'EN BAS / LAC SUD / COL DES CORBEAUX SUD	0000-00-00	0.14 Ha	0.00 %
74ASTERS1979	LAC DE LA TERRASSE D'EN HAUT / LAC NORD / 375 M À L'OUEST DU C...	0000-00-00	0.31 Ha	0.00 %
74ASTERS1980	LAC DE LA TERRASSE D'EN HAUT / LAC SUD / 375 M À L'OUEST DU CO...	0000-00-00	0.27 Ha	0.00 %
74ASTERS1989	LE BÉCHAT EST / PLAINE DES REINES / AU SUD DU POINT COTÉ 2220 M	0000-00-00	0.30 Ha	0.00 %
74ASTERS2300	LE COUTERAY OUEST / LES GRANGES SUD-OUEST	0000-00-00	1.51 Ha	0.03 %
74ASTERS2305	LES MOUILLES / LA POYA SUD-OUEST	0000-00-00	0.38 Ha	0.00 %
74ASTERS2549	LES MOUILLES / MICRO-TOURBIÈRE DE PENTE BAS DU REPLAT	0000-00-00	0.02 Ha	0.00 %
74ASTERS2543	LES MOUILLES / TOURBIÈRE DE DÉPRESSION	0000-00-00	0.04 Ha	0.00 %
74ASTERS2306	LES SAIX BLANCS / SOUS TÉLÉPHÉRIQUE EDF / PLATEFORME DES E...	0000-00-00	1.55 Ha	0.03 %
74ASTERS2560	LES SAIX BLANCS NE / TOURBIÈRE INTRAFORESTIÈRE	0000-00-00	0.28 Ha	0.00 %
74ASTERS1978	MARE DU CHÂTELET / 175 M AU NORD-OUEST DU POINT COTÉ 2363	0000-00-00	0.04 Ha	0.00 %
74ASTERS2579	MARES DE LA CRÊTE DES POSETTES	0000-00-00	0.07 Ha	0.00 %
74ASTERS2303	REFUGE DE BÉRARD NO	0000-00-00	0.17 Ha	0.00 %
74ASTERS2302	REFUGE DE LA PIERRE À BÉRARD O / AU SUD DU POINT COTÉ 2173 M	0000-00-00	0.77 Ha	0.01 %
74ASTERS0352	SUR LES ROCHERS NORD-OUEST	0000-00-00	0.46 Ha	0.01 %
74ASTERS1983	TÊTE DU RÊT NORD-OUEST / LAC DU RÊT / 150 M À L'ENE DU POINT C...	0000-00-00	0.23 Ha	0.00 %
74ASTERS2304	VALLÉE DE BÉRARD / LES BETTES EST	0000-00-00	0.16 Ha	0.00 %

Le **Comité de Labellisation** et **d'Evaluation** de **l'Association Nationale Notre Village** attribue à la commune de

VALLORCINE

le label

NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR®
2021-2024

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Signature du Lauréat

Le Président
Association Nationale Notre Village

Francis HUNAULT

« Chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures … qui doit demeurer un espace privilégié ou peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité »

(Extrait de la Déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France adoptée en juin 2000)

Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité